



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE CONSTANTINE 3

FACULTE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE

N° d'ordre :

Série :

MEMOIRE

Présenté en vue de l'obtention du diplôme de **MAGISTER**

OPTION : **VILLE ET PROJET URBAIN**

Présentée par Mme : **Sarah KACHEF-ATOUT**

**Evaluation des opérations d'amélioration urbaine au sein
de la démarche du Projet Urbain, pour des espaces publics
urbains durables.**

Cas de Sétif (Ain Arnat)

Sous la direction du professeur : **Belkacem LABII**

Devant le jury:

Président de jury :	Pr. Abdelouahab BOUCHARB	-Université Constantine 03-
Rapporteur :	Pr. Belkacem LABII	-Université Constantine 03-
Examineur :	Dr. Sihem BESTANDJI.	-Université Constantine 03-
Examineur :	Dr. Zine Eddine GUENADEZ	-Université Constantine 03-

Soutenu le .../.../2015

Dédicaces

C'est avec fierté et respect que je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents, uniques et indéniables symboles du sacrifice, de l'amour, de la tendresse et de l'encouragement. Que Dieu vous gade pour nous.

A mon mari pour son encouragement, son aide précieux et surtout sa patience.

A mon fils « Mohamed Yanis », mon plus beau cadeau dans cette vie.

A mes très chers frères et sœurs : Manel, Hichem, Hanane, Riadh, Naniss et Lydia.

A ma belle-mère, mes beaux frères et mes belles sœurs : Mounir, Mhamed, Lamia, Abed Elhak, Ishak, Ilhem et Kenza.

A mes très chers neveux et nièces : Wassim, Dhayaa, Djoud, Maya, Aya et Lila.

A toute ma famille, tantes, oncles, cousins et cousines.

A tous mes amis et collègues.

Remerciements

Tout d'abord, je remercie ALLAH le tout puissant pour m'avoir éclairé la voie du savoir donné la santé, la volonté et la force pour achever ce travail dans les meilleurs conditions.

*Je tiens à exprimer mes remerciements, mon respect et ma profonde gratitude à mon encadreur le professeur **Belkacem LABII**, pour m'avoir dirigé, aidé et soutenu afin de mener à ce modeste travail de recherche.*

J'adresse également mes remerciements les plus sincères à mes enseignants de la post-graduation, et à tous les membres du laboratoire Ville et Santé, et les post-graduats promotion 2013.

Je remercie les honorables membres de jury d'avoir accepté d'examiner ce modeste travail et bien vouloir m'apporter leur caution scientifique.

Je remercie aussi Mr HAZZI Bachir et Mr OUALI Abd Elhafid qui m'ont facilité l'accès à l'information. Et à tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	01
MOTIVATION ET CHOIX DU THEME.....	03
PROBLEMATIQUE.....	04
HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	07
OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	08
METHODOLOGIE.....	13
STRUCTURE DU MEMOIRE.....	14

PREMIERE PARTIE : L'AMELIORATION URBAINE DANS LA POLITIQUE URBAINE ALGERIENNE.

Chapitre 01 :La politique urbaine en Algérie vers une nouvelle approche du cadre de vie.....	18
Introduction.....	18
Conclusion.....	41
Chapitre 02 :L'amélioration Urbaine dans la hiérarchie des instruments d'urbanisme et du système d'acteurs.....	42
Introduction.....	42
Conclusion.....	58
Chapitre 03 : L'amélioration urbaine dans la logique urbaine étrangère. « Projet d'amélioration des quartiers précaires -villes de karongi et de Rusizi en Province de l'ouest ».....	59
Introduction.....	59
Conclusion.....	71
Conclusion partie 01.....	72

DEXIEME PARTIE : L'AMELIORATION URBAINE A TRAVERS LA VITRINE OUEST DE LA VILLE DE SETIF.

Chapitre 01 :Sétif, une amélioration pour quelle situation ? Quel programme ? Et quel objectif ?.....	73
--	-----------

Introduction.....	73
Conclusion.....	90
Chapitre 02 :Le cas d'étude AIN ARNAT, un cadre de vie nécessitant une amélioration urbaine et un programme enrichissant.....	91
Introduction.....	91
Conclusion.....	111
Chapitre 03 :Représentation et analyse des opérations d'amélioration urbaine à Ain Arnat.....	112
Introduction.....	112
Conclusion.....	153
Conclusion partie 02.....	155

**TROISIEME PARTIE : EVALUATION DES OPERATIONS
D'AMELIORATION URBAINE AU SEIN DE LA DEMARCHE DU
PROJETURBAIN**

Chapitre 01 :L'opération d'amélioration urbaine à Ain Arnat, diagnostic et évaluation.....	156
Introduction.....	156
Conclusion.....	172
Chapitre 02 :L'amélioration urbaine à travers la démarche du projet urbain	173
Introduction.....	173
Conclusion.....	189
Chapitre 03 : la gestion urbaine de proximité comme outil du fonctionnement social urbain : pour un rattrapage de l'opération d'amélioration urbaine.....	190
Introduction.....	190
Conclusion.....	207
Conclusion partie 03.....	209
Conclusion générale.....	210
-Bibliographie	214
-Glossaire.....	222
- Table des listes.....	226

-Table des matières.....	234
-Document annexes.	
-Résumés.	

INTRODUCTION GENERALE.

L'espace urbain suscite un regain d'intérêt en Algérie, à travers des villes-chantiers en quête d'achèvement. Aménager des espaces de qualité représente actuellement un enjeu majeur dans les politiques urbaines, d'autant que ces aménagements auront un impact direct et durable sur les paysages urbains de demain.

Sur le terrain, une nouvelle action a fait son apparition, c'est l'amélioration urbaine, action qui selon une définition officielle vise « des travaux de requalification du cadre bâti et de réhabilitation des espaces libres, dans le cadre des opérations inscrites au programme national d'absorption des déficits d'aménagement urbain ».

Une action à deux aspects, dont le premier est une intervention sur le cadre bâti des quartiers souffrant d'un manque de confort urbain, d'une absence d'animation et un cadre urbain dégradé,... Le second est plus important, il exprime le savoir-faire, l'identité et la relation de l'homme avec son environnement immédiat, une image mentale qui s'exprime dans sa vie sociale où la prégnance de l'insécurité, le sous-développement social et le manque d'équité marquent leur présence. C'est une mise à niveau des tissus urbains dégradés dans l'objectif d'offrir des viabilités pour tous, un programme qui est supposé prendre en charge l'espace public dans ses aspects pluriels qualitatifs (aménagement, mobilier, façades et revêtement...) absorbant au passage des financements importants chaque année à travers les directions d'urbanisme et ses chapitres de dépense 720 et 721.

L'amélioration urbaine est tout un processus, dans lequel sont impliqués de multiples acteurs qui appartiennent aux trois sphères à savoir l'Etat (le maitre d'ouvrage), le marché (le maitre d'œuvre), et la société civile (l'habitant), ce qui la rend plus compliquée et sa gestion est devenue plus difficile.

cette action est présentée par son titre juridique d'où une volonté législative bien perçue avec des lois d'urbanisme bien définies dès 2006 avec la **loi 06-06 du 20 février 2006** portant l'orientation de la ville, et la **loi 2007-06 du 13 mai 2007** relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts, sans oublier **la loi 08-15 du 20 juillet 2008** fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement. Par ces lois, l'Algérie a voulu donner une consistance à ce nouveau programme pour trouver un équilibre entre l'espace conçu et l'espace vécu.

Comme toutes les villes algériennes, la capitale des Hauts-Plateaux n'a pas échappé à ce phénomène. Sétif qui jadis se caractérisait par la propreté de ces rues et où il faisait bon vivre a connu un lancement intense du programme d'amélioration urbaine au niveau de ses quartiers et ses communes. la dégradation du cadre de vie des citoyens dans les cités d'habitation n'a pas laissé les pouvoirs publics indifférents, ces derniers n'ont pas lésiné sur les moyens et lui ont consacré des centaines de milliards, plusieurs chantiers ont été lancés en même temps, malheureusement en l'absence de concertation avec les représentants des habitants, et donc les opérations programmées par la direction de l'urbanisme n'ont pas atteint les résultats escomptés, et la dizaine de milliards alloués pour l'amélioration du cadre urbain depuis 2006, ne sont toujours pas visibles sur le terrain.

D'un autre côté, ce processus décisionnel, central et sectoriel est malheureusement aveugle à toute réflexion stratégique et prospective. Il présente une action limitée dans l'espace et le temps et se traduit souvent par des conflits entre les différents intervenants (acteurs) dont chacun définit ce programme selon sa propre vision: mise à niveau, rattrapage, création des conditions urbaines minimales, lifting, nettoyage, absorption du déficit d'aménagement... Cette pléthore conceptuelle est symptomatique du manque de maturation du substrat théorique de l'amélioration urbaine et montre la nécessité de son éclaircissement surtout au niveau du système de gestion qui ne cesse de soulever le courroux de la population et son impact sur le cadre de vie des citoyens.

L'inquiétude donc est grande, car ce jeu concurrentiel inévitable imposé se doit de trouver des solutions et des réponses appropriées. C'est dans cette perspective que les pouvoirs locaux se mobilisent pour élaborer des stratégies et de nouvelles politiques capables de relever les défis auxquels le cadre de vie est confronté.

Dans la spécificité de cette wilaya, les efforts déployés dans les politiques visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens, sont traduits par l'élaboration des plans d'améliorations urbaine. **Un P.L.A.U (plan local d'amélioration urbaine)** a été initié par agglomération, un nouvel outil d'urbanisme est pris comme une approche managériale dans l'approbation des projets d'amélioration urbaine. C'est un PLAU destiné principalement à prendre en charge l'espace public dans son aspect global, absorbant au passage des financements importants ;un programme par lequel la ville de Sétif a essayé de créer une coordination entre les différentes opérations, telles l'implication et la participation des différents acteurs, dont le citoyen est pris en charge le long du processus. Mais malheureusement il reste inopportunément pour le moment un

recollement d'opérations d'amélioration urbaine pour créer un semblant de plan de coordination que la plupart des wilayas n'ont pas essayé de le suivre.

Pour cela, il est à noter qu'il est nécessaire de développer cette nouvelle démarche, avec une volonté politique de rapprochement des citoyens, ce que développe l'approche de la GUP qui s'avère être le meilleur moyen pour gérer l'espace urbain dans sa globalité.

A cette échelle, les questions de la mise en application des principes de la démarche du **projet urbain** s'avèrent plus abordables pour la mise en œuvre d'une démarche participative.

MOTIVATION ET CHOIX DU THEME.

Le choix du thème « **Evaluation des opérations d'amélioration urbaine** » tire son importance du fait que l'amélioration du cadre de vie des citoyens et la participation citoyenne, sont parmi les axes principaux de toute stratégie durable, inscrite dans une démarche du projet urbain. Ainsi, aborder la question du PLAU et de la gestion urbaine de proximité (GUP), présente pour nous un intérêt sur tous les plans (environnemental, économique, et surtout social) à cause de leur impact sur le cadre de vie urbain en général et du citoyen en particulier.

Dans notre recherche, nous allons essayer d'explorer cette problématique et faire la lumière sur les compromis entre les différents acteurs, les conditions et les modes de gestion urbaine, ainsi que la standardisation de l'opération et l'utilisation du PLAU comme un nouvel outil pour gérer et planifier le programme d'amélioration urbaine à Sétif.

A travers notre analyse, nous essayerons de dégager de nouvelles démarches, qui puissent dans l'avenir être accompagnées des moyens plus adéquats et plus efficaces, en intégrant la participation citoyenne qui est une dimension très importante avec une réelle concertation et négociation avec les habitants. Ce qui nous amène à considérer la GUP comme le mode de gestion le plus adéquat.

PROBLEMATIQUE.

Si le programme d'amélioration urbaine, lancé depuis une dizaine d'années, concerne toutes les villes et villages d'Algérie, il y a lieu d'évaluer le processus dans les ZHUN avec des opérations « d'achèvement » de l'aménagement spatial ou de rattrapage et la mise aux normes urbanistiques, à la réhabilitation de l'espace public dans les anciens tissus urbains.

Sétif est aujourd'hui confrontée à de sérieux problèmes au niveau du cadre de vie urbain, touchant essentiellement l'espace de proximité des citoyens, émanant de plusieurs facteurs essentiellement socio-urbains.

Un rétrospective sur les projets réalisés ces dernières années dans les Hautes plaines sétifiennes nous a confronté à la réalité de ce programme. Toutes les opérations semblent être des modèles pour l'amélioration des conditions de vie, mais entre les objectifs fixés et la mise en œuvre, le terrain révèle d'autres entraves au bon déroulement du processus d'amélioration urbaine.

On assiste aujourd'hui à la multiplication des réseaux, des organismes et des institutions intervenant dans la gestion du programme d'amélioration urbaine. Un maître d'ouvrage gère l'opération selon son budget, un maître d'œuvre contrôlé par une autorité supérieure et un cahier des charges strict ; ainsi le citoyen attend toujours des autorités locales une réponse à ses exigences et se sent peu écouté et non associé aux décisions qui le concernent. Des acteurs avec des visions différentes, et des intérêts de plus en plus diversifiés, et donc aux exigences variées et contradictoires, ce que l'on peut qualifier de « crise de gestion », se double d'une crise de citoyenneté.

Dans ce sens, la loi 06-06 portant orientation de la ville suscite un grand intérêt sur le terrain, et comble un vide juridique important, elle prévoit la mise en œuvre du principe de concertation et de participation des citoyens dans la prise de décision, elle porte et en gras la gestion urbaine de proximité (GUP), mais malheureusement, elle reste encore sans textes d'application.

La gestion est donc une tâche difficile et délicate, et donne naissance aux inégalités et aux conflits, qui sont des factures d'aliénations et de fracture sociale relevant de la société dans son ensemble.

Ce qui a été confirmé par Mr OUALI Abdelhafid, l'ancien DUC de la wilaya de Sétif : « *Même si beaucoup reste à faire, plus de 340 projets ont été lancés depuis 2006, date de lancement du gigantesque programme d'amélioration urbaine initiée par son Excellence le président de la*

République. Ce plan a touché plus de 77000 logements occupés par le demi-million des habitants de 44 communes à métamorphosé le cadre de vie du citoyen et les exemples ne manquent pas »¹.

A ce stade, il y a lieu de rechercher les causes d'une telle dégradation et les moyens d'y remédier et ce dans le but de redonner aux habitants un cadre de vie meilleur, correspondant à leurs désirs. Ce qui nous a conduits à s'interroger sur les différents obstacles de ce programme, l'opération elle-même, les différentes visions, et la standardisation, ainsi le fond du problème se concentre sur son mode de gestion et les retombées sur le cadre de vie des citoyens. Pour cela il est impératif de reconquérir ce dilemme sur trois volets :

➤ **1-Un programme PAR QUI**

C'est le cadre institutionnel et les acteurs. Différents intervenants sur le terrain avec de multiples visions ont mis cette action en question.

Qui sont ces acteurs et quel est leur rôle dans ce processus multidimensionnel et multisectoriel?

➤ **2-Un programme PAR QUOI**

C'est le cadre instrumental, les outils, le mode de gestion et de planification .Un PLAU comme un outil de planification dont le processus et même le rendement restent flous, et un mode de gestion présenté par des ruptures.

Quel système de gestion, quelle approche adopter ici à Sétif et au niveau des projets d'amélioration urbaine ?

¹ « Ceci ne veut nullement dire que tout est parfait, malgré le soutien financier, la volonté législative, l'engagement et les efforts politiques des pouvoirs centraux et locaux, cette action n'est pas encore mûre, les carences et le dysfonctionnement sont toujours présents, les citoyens n'arrêtent pas de réclamer sur l'amélioration de leur cadre de vie. Le fait que la structure de coordination horizontale n'existe pas en tant qu'acteur tangible signalant au passage l'absence de maîtrise d'ouvrage urbaine en Algérie. Et donc un effort supplémentaire est prévu.

On doit s'entendre sur une chose importante, l'amélioration du cadre de vie n'est pas du ressort exclusif des pouvoirs publics qui ne lésinent pourtant pas. Le citoyen qui n'est pas exempt de tout reproche doit s'impliquer d'avantage. La préservation de l'environnement est synonyme de citoyenneté. »

Quels sont les outils dont elle doit disposer ? Avec quels instruments peut-elle faire face et s'organiser dans cette nouvelle pratique multisectorielle et transversale ? Quel sera son statut de gouvernance pour bien gérer tout l'orchestre qui fait la ville dans la ville ?

➤ **3-Un programme POUR QUI**

C'est le cadre social et ses disparités. Reconsidérer le citoyen par l'intégration de cette dimension sociale. L'utilisateur qui est façonné par l'urbain, façonne à son tour son cadre de vie urbain.

Quelle démarche convenable pour intégrer l'homme dans son environnement et associer directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés ?

Passant du Macro au Micro, AIN ARNAT, la vitrine ouest de la ville de Sétif, connue pour ses qualités socio-urbaines (sa caserne et son aéroport), a vécu un immense programme d'amélioration urbaine, traduit par son gigantesque PLAU (à court, à moyen et à long terme), ce qui nous a permis de nous initier à essayer de diagnostiquer les malfaçons, les défaillances et les dysfonctionnements urbaines, en nous rapprochant des décideurs, des organisateurs, des réalisateurs et des utilisateurs.

Vu que les différents quartiers d'AIN ARNAT vivent les opérations d'amélioration urbaine, nous avons jugé qu'il est intéressant d'évaluer ce processus, de mesurer les performances de son mode de gestion urbaine produites sur le terrain, et recenser les carences et les insuffisances à travers cette politique. Il s'agit d'identifier les facteurs qui influent négativement sur les rendements souhaités, comme il y a lieu de chercher et ressortir les potentialités à garder, et les défaillances à éviter sans donner des solutions mais plutôt pour avoir des connaissances et faire construire une politique d'amélioration urbaine durable.

Notre travail de recherche va se dérouler d'une manière générale autour de la question d'évaluation des opérations d'amélioration urbaine et plus particulièrement celles d'AIN ARNAT.

Quelle finalité de l'opération d'amélioration urbaine ? Action durable ? Action stratégique sur le plan urbanistique ? Action conjecturale ?

En d'autres termes, nous tenterons de chercher les facteurs qui défavorisent leur réussite et donc de trouver des réponses aux interrogations suivantes :

- Comment les acteurs de la ville cherchent-ils à intégrer les actions d'amélioration urbaine dans leur ville et au niveau de leurs projets ?
- Comment les gestionnaires procèdent-ils pour réaliser une réelle concertation entre les différents acteurs et à leur tête le citoyen et arriver à satisfaire les aspirations des habitants ?
- Quel est l'ancrage de ces opérations d'amélioration urbaine dans la hiérarchie globale des instruments d'urbanisme ? Assistons-nous réellement à la disparition de la planification urbaine ? Pouvons-nous construire une véritable stratégie opérationnelle à travers les plans action (PLAU) ? Pouvons-nous utiliser ces actions et en faire un levier de stratégie urbaine ?
- Enfin comment rendre cette action pérenne ou durable pour une stratégie de projet ? Est-ce que les opérations d'amélioration urbaine peuvent se rattacher par le biais du projet urbain ?

HYPOTHESES DE RECHERCHE.

Si y a un échec dans la politique d'amélioration urbaine c'est sûrement qu'y a plusieurs facteurs qui influent négativement sur son rendement.

➤ *Hypothèse générale :*

Nous formulons l'hypothèse générale selon laquelle le programme d'amélioration urbaine ne résout pas de façon durable les problèmes du cadre de vie des citoyens.

➤ *Hypothèses spécifiques :*

De cette hypothèse principale découlent quatre hypothèses spécifiques, à savoir :

- L'ambiguïté dans la notion d'amélioration urbaine due aux modes de gestion, le non compromis entre les différents acteurs, la multiplication des intérêts et la différenciation

des visions, ont un impact direct et négatif sur le cadre de vie des citoyens et dont plusieurs indices témoignent de l'incapacité dans la gestion.

- Considérer le citoyen comme un acteur passif, se traduit par l'absence d'une démarche participative basée sur la concertation et l'implication et la participation des citoyens dans l'amélioration de leur propre cadre de vie.
- La standardisation du programme d'amélioration urbaine, les mêmes opérations qui se répètent, et plusieurs projets lancés en même temps, n'assurent pas la coordination ni le planning et la figuration des opérations dans les instruments d'urbanisme.
- L'amélioration urbaine est une notion lourde de signification qui nécessite d'être reprise et réactualisée en fonction de la culture du Projet Urbain, à savoir le lien le plus clair et le plus lucide possible entre cette amélioration urbaine et le projet urbain.

OBJECTIFS DE RECHERCHE.

D'une façon générale, l'objectif de cette recherche consiste à analyser la pertinence et l'efficacité des résultats des opérations d'amélioration urbaine, dans le but de comprendre sa logique, ses champs d'application, et ses retombées sur le cadre de vie urbain.

Au cours de cette recherche, nous avons jugé préalable de tracer nos objectifs dès le début, pour pouvoir atteindre les résultats escomptés ; pour cela plusieurs objectifs sont émis en relation avec les hypothèses proposées en amant:

- Apporter des éclaircissements et comprendre les différents sens que la notion d'amélioration urbaine peut prendre à travers ses utilisateurs, déterminer les modes de gestion de ce programme et les analyser, mettre en évidence les carences dues au dysfonctionnement et la mauvaise coordination des différents intervenants.
- Confirmer par l'approche sociologique auprès des habitants que la participation des citoyens dans la gestion visant l'amélioration de leur cadre de vie est plus qu'impérative et donc la nécessité d'adopter la démarche de la GUP.
- Comprendre le planning de ce programme, et sa position dans la hiérarchie des instruments d'urbanisme et ainsi évoquer la notion du PLAU comme une approche managériale du programme d'amélioration urbaine à Sétif.
- Comprendre et modéliser la logique d'amélioration urbaine et sa méthodologie, pour construire un concept qui intègre les principes d'une démarche, celle du Projet Urbain,

qui ne cesse de rendre cette notion plus pratique et plus fiable. Dans ce sens, notre travail va s'orienter à chercher les éléments de la démarche du projet urbain à travers les projets d'amélioration urbaine.

Questions de recherche	Hypothèses de recherche	Objectifs de la recherche
Quelle finalité de l'opération d'amélioration urbaine ? Action durable ? Action stratégique sur le plan urbanistique ? Action conjecturale ?	Le programme d'amélioration urbaine ne résout pas de façon durable les problèmes du cadre de vie des citoyens.	Analyser la pertinence et l'efficacité des résultats des opérations d'amélioration urbaine, dans le but de comprendre sa logique, ses champs d'application, et pouvoir apprécier ses retombées sur le cadre de vie urbain.
Comment les acteurs de la ville cherchent-ils à intégrer les actions d'amélioration urbaine dans leurs villes et au niveau de leurs projets ?	L'incapacité dans le mode de gestion, le non compromis entre les différents acteurs, la multiplication des intérêts et la différenciation des visions rendent problématique l'opportunité des programmes.	Apporter des éclaircissements et comprendre les différents sens que la notion d'amélioration urbaine peut prendre à travers ses utilisateurs, déterminer les modes de gestion de ce programme et les analyser, mettre en évidence les carences dues au dysfonctionnement et la mauvaise coordination entre différents intervenants.
Comment les gestionnaires procèdent-ils pour réaliser une réelle concertation entre les différents acteurs et à leur tête le citoyen, et arriver à satisfaire les aspirations des habitants ?	Considérer le citoyen comme un acteur passif, traduit l'absence d'une démarche participative basée sur la concertation et l'implication et la participation des citoyens dans l'amélioration de leur propre cadre de vie.	Confirmer par l'approche sociologique auprès des habitants, que la participation des citoyens dans la gestion visant l'amélioration de leur cadre de vie, est plus qu'impérative et donc la nécessité d'adopter la démarche de la GUP.
Quel est l'ancrage de ces opérations d'amélioration urbaine dans la hiérarchie	La standardisation du programme d'amélioration urbaine, les mêmes opérations qui se répètent, et	Comprendre le planning de ce programme, et sa position dans la hiérarchie des instruments

<p>globale des instruments d'urbanisme ? Assistons-nous réellement à la disparition de la planification urbaine? Pouvons-nous construire une véritable stratégie opérationnelle à travers les plans action (PLAU)? Pouvons-nous utiliser ces actions et en faire un levier de stratégie urbaine ?</p>	<p>plusieurs projets lancés en même temps, n'assurent pas la coordination ni le planning et la figuration des opérations dans les instruments d'urbanisme.</p>	<p>d'urbanisme et ainsi évoquer la notion du PLAU comme une approche managériale du programme d'amélioration urbaine à Sétif.</p>
<p>Comment rendre cette action pérenne ou durable pour une stratégie de projet ? Est-ce que les opérations d'amélioration urbaine peuvent se rattraper par le biais du projet urbain ?</p>	<p>L'amélioration urbaine est une notion lourde de signification qui nécessite d'être reprise et réactualisée en fonction de la culture du Projet Urbain, à savoir le lien le plus clair et le plus lucide possible entre cette amélioration urbaine et le projet urbain.</p>	<p>Comprendre et modéliser la logique d'amélioration urbaine et sa méthodologie, pour construire un concept qui intègre les principes d'une démarche, celle du Projet Urbain, qui ne cesse de rendre cette notion plus pratique et plus fiable. Dans ce sens, notre travail va s'orienter à chercher les éléments de la démarche du projet urbain à travers les projets d'amélioration urbaine.</p>

Tableau n° 01 : la relation entre les questions de recherche, les hypothèses, et les objectifs.

Source : Conception Auteur -2015-

✓ **Le cadre opératoire**

Pour mieux cerner la question de l'opération d'amélioration urbaine, les relations sont faites entre les hypothèses, les concepts, les variables et les indicateurs de la recherche (Tableau n° 2).

Hypothèses	concepts	variables	indicateurs
Le programme d'amélioration urbaine ne résout pas de façon durable les problèmes du cadre de vie des citoyens.	Amélioration urbaine	Les opérations d'amélioration urbaine.	Le cadre de vie urbain.
L'incapacité dans le mode de gestion, le non compromis entre les différents acteurs, la multiplication des intérêts, et la différenciation des visions.	Gouvernance urbaine	Mode de gestion	Les différentes visions des intervenants et acteurs.
Considérer le citoyen comme un acteur passif, traduit l'absence d'une démarche participative basée sur la concertation et l'implication et la participation des citoyens dans l'amélioration de leur propre cadre de vie.	La démarche participative et la gestion urbaine de proximité (GUP)	La dégradation du cadre de vie des citoyens.	Les protestations des citoyens pour l'amélioration de leur cadre de vie.
La standardisation du programme d'amélioration urbaine, les mêmes opérations qui se répètent, et plusieurs projets lancés en même temps, n'assurent pas la coordination ni le planning et la figuration des opérations dans les instruments d'urbanisme.	Gestion urbaine (modes et outils)	Les instruments d'urbanisme (PDAU et POS)	L'application du PLAU à Sétif
L'amélioration urbaine est une notion lourde de signification qui nécessite d'être reprise et réactualisée en fonction de la culture du Projet Urbain, à savoir le lien	Projet urbain	La démarche de la politique d'amélioration urbaine	L'absence d'une démarche managériale.

le plus clair et le plus lucide possible entre cette amélioration urbaine et le projet urbain.			
--	--	--	--

Tableau n° 02 : la relation entre les hypothèses, les concepts, les variables et les indicateurs de la recherche.

✓ **La grille conceptuelle**

Une relation pourrait ainsi exister entre l'amélioration urbaine, la gouvernance urbaine, la démarche participative, la gestion urbaine de proximité et le projet urbain comme nous l'indique notre grille conceptuelle ci-dessous :

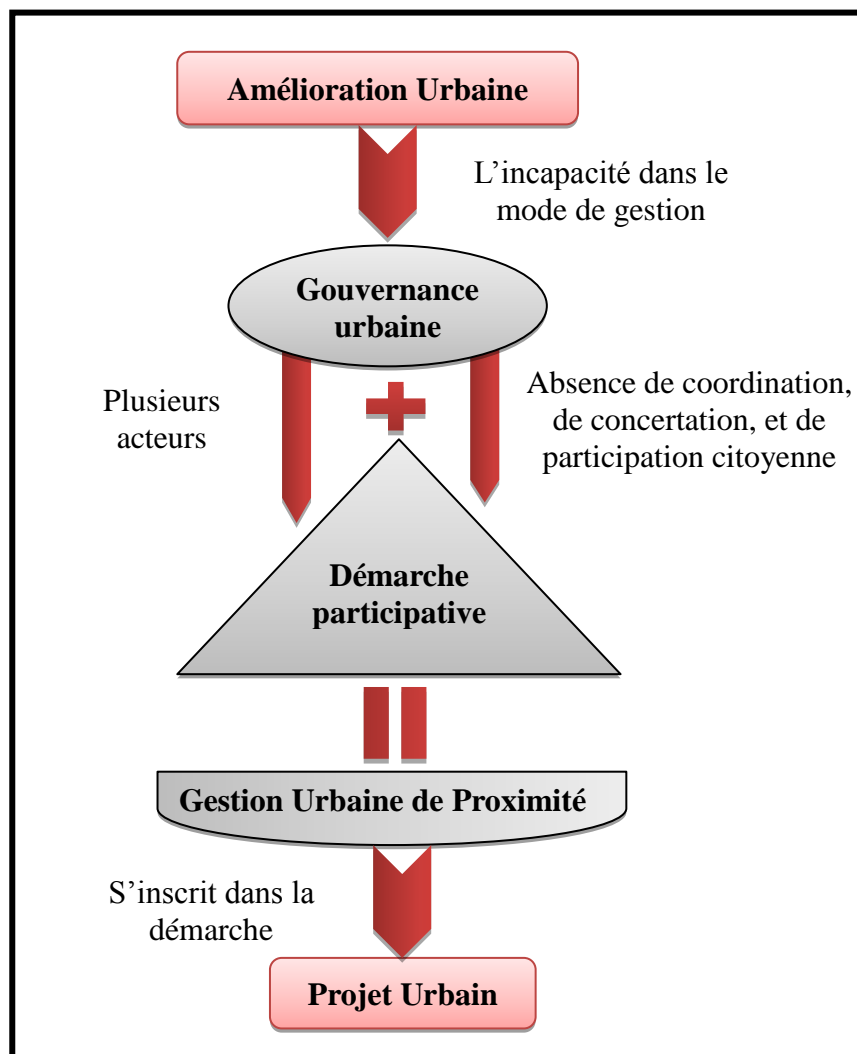


Schéma N°01 : la grille conceptuelle.

Source : conception auteur

Méthodologie.

Dans cette étape considérée comme un processus de concrétisation de l'hypothèse ou de l'objectif, nous essayerons d'analyser les concepts contenus dans l'hypothèse ou l'objectif, qui seront décomposés en dimensions moins abstraites et en indicateurs mesurables et vérifiables et sur lesquels vont porter les éléments de l'outil de recherche (questions, éléments à observer, questions de l'entrevue, etc.).

Plusieurs méthodes seront employées :

1. Méthode exploratoire.

Dans le but de mieux cerner notre sujet de recherche et de mieux le traiter, nous avons opté en premier lieu pour une approche théorique qui va nous permettre d'acquérir une idée plus détaillée, plus profonde et scientifique sur les éléments clés à traiter dans la présente recherche. Elle portera sur les aspects théoriques clés du thème de recherche qui sont : l'amélioration urbaine, l'espace urbain, les opérations d'amélioration urbaine, le projet urbain...

✓ **La recherche bibliographique.**

Elle consiste en la collecte de documents, d'ouvrages, de revues, de travaux de recherche, d'articles de journaux, d'actes de séminaires ou colloques en plus de l'exploitation d'articles sur internet. Il faudra également une lecture des textes de loi (la législation) et connaître les nouveaux instruments concernant les opérations d'amélioration urbaine.

L'objectif de cette étape est de nous familiariser avec les différents concepts, de mieux comprendre, de cerner la problématique, et de dégager la matière nécessaire à la recherche.

✓ **La collecte de données.**

Elle est primordiale et impérative. Nous essayerons de collecter le maximum de données, d'indicateurs, et d'informations nécessaires pour toucher à tous les aspects de la problématique de l'amélioration urbaines, auprès des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre impliqués dans la mise en œuvre et la réalisation de ces programmes.

2. Méthode analytique.

Une fois l'outil conceptuel acquis, nous serons en mesure de nous attaquer à notre terrain d'investigation, cette méthode va porter en premier lieu sur l'identification des opérations d'amélioration urbaine, donc une analyse approfondie basée sur un travail de terrain qui nécessite le recours aux différents moyens, en l'occurrence :

- l'observation,
- la photographie,
- les interviews avec les différents acteurs (les maîtres d'œuvre, d'ouvrage et les usagers),
- les enquêtes sur terrain à l'aide d'un questionnaire où la participation d'un sociologue est très importante.

Structure du travail.

Cette présente recherche est consacrée à l'évaluation des opérations et des programmes d'amélioration urbaine à travers le cas de la ville de Sétif, pour une meilleure compréhension de la thématique.

Dans un premier temps, nous devons définir et tracer les axes de structure, d'ordre et d'orientation de cette recherche pour dévoiler les facettes de la réalité urbaine de l'objet d'étude, et analyser les faits urbains observés.

Cette approche méthodologique regroupe plusieurs niveaux d'apports, de mise de fonds et de contributions (théorique, pratique et analytique, technique, critique, prospectif, prévisionnel, expérimentale) du concept, de l'objet d'étude, de ses problèmes, de ses enjeux et de son instrumentation.

Ces types d'apport vont servir de trame organisationnelle de cette recherche. La réflexion menée lors de cette recherche est de structurer ce travail, suivant une démarche méthodologique que l'on propose et suggère. Ils sont regroupés dans trois grandes parties essentielles qui se succèdent dans un ordre logique et un raisonnement réfléchi et ordonné dont nous résumons le parcours comme suit :

La première partie théorique est intitulée «l'amélioration urbaine dans la politique urbaine en Algérie ». Elle constitue un aperçu théorique et conceptuel à travers des définitions. Cette partie

théorique constitue la base à la compréhension du thème, une analyse, un essai de définitions plurielles et un éclaircissement du concept, pour saisir sa signification, et maîtriser le sens étymologique du terme et les acceptions des sens significatifs pour notre sujet.

Cette première partie est constituée de trois chapitres :

Dans un premier chapitre, nous passons à la définition et la décomposition des deux concepts clés de l'hypothèse, à savoir, l'amélioration urbaine et le projet urbain. Nous commencerons par la définition de la notion d'amélioration urbaine séparément, pour nous passerons au projet urbain comme nouvelle manière d'action sur la ville.

Ce chapitre, passant par une rétrospective sur les conditions d'urbanisation en Algérie, donne un aperçu sur la législation urbaine puis aborde les prémices d'une mutation qui va jusqu'à l'amélioration urbaine avec ses objectifs et ses stratégies d'intervention. Il aborde également les concepts existants dans la thématique et autour desquels s'organise la problématique, dont les mots clefs sont : amélioration urbaine (définition, démarche, axes, objectifs, opérations et actions

Les concepts sont traités d'une façon détaillée pour lever les équivoques que nous pouvons rencontrer dans notre recherche.

Dans un deuxième chapitre, nous aborderons l'amélioration urbaine dans la hiérarchie des instruments d'urbanisme et le système d'acteurs en Algérie, la relation qui existe entre eux, ainsi que l'identification des différents indicateurs et la méthodologie qui les rapproche de la démarche du projet urbain.

Par la même, nous essayerons de prospecter, dans le troisième chapitre, la politique d'amélioration urbaine dans les autres pays en prenant des exemples étrangers sur les opérations d'amélioration urbaine et même leur compréhension de la thématique et faire une comparaison.

La seconde partie traite d'un certain nombre de thèmes liés à la ville de Sétif comme cas d'étude, nous l'avons intitulée : l'amélioration urbaine à travers la vitrine ouest de la ville de Sétif

Cette deuxième partie est constituée de trois chapitres :

.

Dans le premier chapitre nous nous questionnons sur l'amélioration urbaine à Sétif : pour quelle situation ? Quel programme ? Quel objectif ? c'est une approche analytique et urbaine sous forme de recueil de données concernant la formation de la ville dans une démarche temporelle, spatiale, historique et contemporaine en touchant plusieurs aspects de la croissance et de la production urbaines en présence d'un arsenal important d'instruments, d'outils, de politiques et d'acteurs.

C'est un bilan global de l'existant et une analyse objective et détaillée des faits observés, constatés constituant la réalité concrète et visible de la ville présente.

Dans un 2eme chapitre il est traité la réalité de la politique d'amélioration urbaine à Sétif, voire les différentes visions des acteurs (maitres d'œuvre, d'ouvrage et usagers) et analyser la contradiction entre les points de vues. Nous y essayons d'identifier les aspects physiques et visuels du tissu urbain ainsi que leurs impacts sur la qualité du paysage urbaine au sein des quartiers à travers l'identification des principaux éléments ayant un impact sur la dégradation du paysage urbain et la qualité de vie dans la commune d'Ain Arnat.

Le 3ème chapitre propose la démarche proprement dite de notre recherche. L'objectif est de confronter la démarche d'amélioration urbaine avec les exigences des démarches du Projet urbain. Nous procédons ici donc à une évaluation de cette stratégie pour arriver à déterminer si le processus d'amélioration urbaine répond aux critères d'un projet urbain.

La troisième partie correspond à l'évaluation des opérations d'amélioration urbaine au sein de la démarche du projet urbain

Cette troisième partie est constituée de trois chapitres :

Dans un premier chapitre il est procédé au diagnostic et à l'évaluation des opérations d'amélioration urbaine à Ain Arnat, où nous étudions les mécanismes et dispositifs de mise en œuvre de ces opérations, en tant que modes et démarche. A ce stade il ne s'agit pas seulement de les observer mais plutôt de les analyser afin de pouvoir en ressortir les forces et les faiblesses.

Dans un deuxième chapitre et suite aux résultats obtenus par notre enquête, nous allons procéder à présent à une analyse de la dynamique de l'opération, une comparaison entre l'opération d'amélioration urbaine et la démarche généralement adoptée dans un projet urbain, afin de faire

ressortir les critères de ce dernier. C'est ce que nous appelons une dialectique amélioration urbaine/projet urbain.

Enfin le troisième chapitre aborde la question du rattrapage des opérations et leur rapport au projet urbain, le tout dans un cadre de gestion urbaine de proximité comme outil du fonctionnement social urbain.

A l'issue de ces trois parties, nous aurons formulé une synthèse générale qui consistera en la confirmation ou infirmation de nos hypothèses de travail, et à proposer des perspectives, des scénarios et une vision futuriste et prospective, en considérant divers aspects du développement et d'avenirs possibles et souhaités pour la ville de demain.

PREMIERE PARTIE :
L'AMELIORATION URBAINE DANS LA
POLITIQUE URBAINE ALGERIENNE.

CHAPITRE 01 :

LA POLITIQUE URBAINE EN ALGERIE VERS UNE NOUVELLE APPROCHE DU CADRE DE VIE (UN NOUVEAU DEPART)

Introduction.

Au lendemain de l'indépendance, la situation était critique, le pouvoir naissant était face à une ville en expansion croissante, à une explosion démographique, et à un secteur économique défaillant. La ville algérienne recevait la population rurale, avec ses besoins et ses exigences en matière de logement, d'emploi, de services..., la politique urbaine s'est retrouvée du jour au lendemain face à une ville surchargée et déséquilibrée.

Pour maîtriser l'urbanisation incontrôlée des villes, des décisions ont été prises, des programmes de logement furent lancés et des instruments de planification furent élaborés (PUD) dans l'urgence, mais cette politique n'a pas pris le temps d'étudier les conséquences sur la gestion urbaine. Le ralentissement de la réalisation des programmes et la priorité donnée aux logements ont produit des quartiers inachevés, avec des grands espaces libres non aménagés.

Les quartiers nouveaux avaient déjà des insuffisances, au moment des attributions de logements. Avec l'absence, le manque de contrôle et de gestion, ces quartiers sont aujourd'hui dégradés, insalubres, sous équipés et non aménagés, procurant aux habitants des conditions de vie difficiles. Ces derniers se sentent abandonnés par les pouvoirs publics, ils ne se soucient guère de leur cadre de vie qui devient propice au développement des problèmes urbains, de santé, d'éducation, de vie sociale.

Cette situation n'est que la conséquence de la politique urbaine précédente. Aujourd'hui les pouvoirs publics tentent par de nouvelles procédures de gérer l'espace urbain, notamment avec l'adoption des nouvelles procédures telle la loi d'orientation de la ville (06/02/2006). Mais il n'y a pas de politique de la ville possible sans une référence à l'histoire, à l'histoire du logement, des instruments d'urbanisme, de l'évolution des modes de vie, de la fonction économique et sociale.

Avant de pouvoir développer la question de la gestion et de l'amélioration urbaine en Algérie, il faut cerner les causes des problèmes urbains apparus et comprendre les efforts entrepris par les pouvoirs publics afin de gérer le territoire national, les erreurs produites dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique, ainsi que les décisions qui ont ralenti l'amélioration de la politique urbaine vers de nouvelles procédures prospectives.

D'où la nécessité de procéder à une analyse exhaustive des systèmes urbains en Algérie, ainsi qu'à l'analyse du système de planification par une étude de l'ensemble des institutions qui interviennent directement ou indirectement sur l'espace, et de l'ensemble des instruments techniques, juridiques et administratifs à travers lesquels ces institutions agissent sur l'urbain.

1. UNE RETROSPECTIVE SUR LA POLITIQUE URBAINE ALGERIENNE.

La politique urbaine algérienne a commencé de tracer ces lignes directrices après l'indépendance, son statut urbain n'est plus comme avant, des changements sur tout les niveaux dans l'objectif est de savoir gérer la ville algérienne.

Avant 1970, c'était une politique désorientée avec le dénuement des collectivités locales qui fonctionnaient selon des règles hérités du régime colonial, et des démarches qui manquaient de compétences et de moyens.

Après 1970, il y a eu un début d'une maîtrise urbaine dont la crise de logement était l'inspiratrice de transformation, et un changement décisionnel conséquent. cette période a connu un remaniement de l'ensemble des textes règlementaires, notamment la loi des réserves foncières au profit des communes, celle du permis de construire, de la mise en œuvre d'instruments de maîtrise de la croissance urbaine adaptés à la conjoncture (PUD) et la concrétisation d'opérations d'urbanisme opérationnel (ZHUN).

Depuis 1990, un changement politique prometteur, d'où la croissance urbaine a engendré une crise urbaine dans les villes algérienne qui sont devenues incontrôlables. Certains rapports responsabilisent directement les pouvoirs publics sur les problèmes de la ville. La gestion urbaine est l'élément clé pour le développement urbain :

« la fragmentation des milieu urbain sous la forme de déstructuration et de désintégration des tissus et la détérioration des conditions de vie, sous la forme de disparité dans l'équipement et le

confort, des pénuries, d'exclusion et de fléaux sociaux, sont inscrites au passif des pouvoirs publics et des élus qui n'ont pas su et surtout qui n'ont pas pu développer et gérer la ville, la vie communautaire et l'espace urbain. »¹

Les causes de la crise urbaine peuvent être résumées en :

- La faiblesse des dispositifs législatifs et réglementaires.
- La défaillance des contrôles.
- Le développement des pratiques bureaucratiques.
- La faiblesse de l'esprit d'initiative et du sens critique du citoyen.

De l'absence de mise en œuvre d'une stratégie de planification par les pouvoirs publics a résulté une sorte de désordre et d'insuffisance de gestion dans les agglomérations urbaines, que les politiques actuelles en matière d'aménagement et d'urbanisme n'arrivent pas à remanier malgré les efforts de bonne volonté.

Cette alerte a mis une fin à la centralisation, d'où la décentralisation du pouvoir a bouleversé le mode de gestion urbaine et la ville algérienne a commencé de changer son parcours en matière de politique, de démarche et de gestion...

2. LA POLITIQUE DE LA VILLE EN ALGERIE, PREMISSE D'UN CHANGEMENT.

Durant les dernières décennies, l'Algérie a connu une croissance urbaine caractérisée par une accélération remarquable qui a eu des retombées négatives sur le plan social, économique et même écologique. En conséquence, la révision du règlement en matière d'aménagement et d'urbanisme est devenue une nécessité surtout après les échecs des outils d'urbanismes (POS, PDAU, Zhun, ...etc.) que la politique algérienne a importés dans le passé et qui se sont avérés inefficaces. Celle-ci avait présenté tout le temps des carences marquées le plus souvent par une césure entre politiques prônées et pratiques urbaines souvent prédatrices.

2.1. L'amélioration urbaine dans la législation urbaine algérienne.

Pour faire face aux défis complexes qui attendent la ville algérienne (la raréfaction du foncier urbanisable, l'épuisement des ressources énergétiques non renouvelables, le stress hydrique, les

¹ Rapport CNES, dossier demain l'Algérie, OP.Cit

aléas naturels, les problèmes liés à l'environnement), le gouvernement algérien a pris la mesure des dangers qui pèsent sur l'environnement et le patrimoine naturel du pays.

De nouvelles lois sur la qualité et le cadre de vie, l'environnement, le paysage urbain ont vu le jour. La décennie 2000 n'est pas seulement marquée par la promulgation de la politique de la ville elle est marquée aussi par l'ouverture sur de nouvelles perspectives en donnant le départ d'une nouvelle conscience des problématiques urbaines²: qualité et cadre de vie, environnement, paysage urbain).

Cette bonne volonté politique s'est traduite par la création d'un ministère délégué de la ville en 2003 considéré par les spécialistes comme un changement d'ambition dans la vision de l'Etat qui consiste à mettre la ville en avant plan dans le processus de développement.

En 2006 un autre fait de bonne volonté est caractérisé par la promulgation de la loi 06-06 du 20 février 2006 portant orientation de la ville.

Ces différentes actions affichent clairement une mutation d'une politique de sectorisation à une politique d'institutionnalisation, de partenariat, de solidarité et de pluralité d'acteurs. Il s'agit de trouver les outils d'application de cette loi pour remédier au blocage fonctionnel inquiétant auquel sont confrontées nos villes et nos territoires.

L'urbanisation accélérée, l'accroissement de la population urbaine avec la poursuite de l'exode rural, les changements des modes de consommation et le développement des incivilités constituent les causes de la dégradation du cadre de vie dans les milieux urbains. A cet effet, la volonté d'accorder une importance à l'environnement se précise par la promulgation de nombreuses lois³.

2.2. Les prémices d'une profonde mutation.

Les prémisses de mutation sont consacrées particulièrement par la loi n° 06-06 du 20 février 2006⁴ portant loi d'orientation de la ville, et la loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.

²Latreche Chafia La planification urbaine : entre théorie, pratiques et réalité. Cas de Constantine mémoire de magister. 2008, p56

³ Nassima Djouher Kacimi in "environnement et cadre de vie urbain" , Vies de villes ,Edition les alternatives urbaines février 2007 page 107. Les lois sont consignées dans les annexes

⁴Journal officiel N° 15, correspond au 20 février 2006.

Pour la première fois dans la politique algérienne, la ville est représentée en tant qu'espace capital, qui mobilise le développement urbain et territorial. Par ses deux chambres réunies, le parlement a agréé par un vote à l'unanimité la première loi *d'orientation de la ville* dans l'histoire du pays. Une loi-cadre qui consacre l'avènement d'une nouvelle politique de la gestion urbaine¹. Une décennie s'est écoulée avant que les pouvoirs publics instaurent une politique de la ville.

2.2.1. La loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.

La loi est réaffirmée par le schéma national d'aménagement du territoire à travers la déclinaison d'un programme spécifique qui prend en charge les problèmes auxquels est confrontée la ville algérienne. Elle s'appuie sur des institutions et des actions⁵.

Cette loi établit une hiérarchie en classant les villes, pour combler un vide juridique. Elle vise également l'implication du citoyen dans la gestion de sa ville, contrairement à ce qui a prévalu jusque-là, dans un contexte qualifié d'urbanisme administratif où l'Etat n'a pas impliqué le citoyen dans la gestion de la ville. En effet, sans l'implication du citoyen, toute démarche risque d'être vouée à l'échec.

Avec cette loi, l'Etat a affiché plus que jamais une volonté politique pour la promotion de la ville et l'amélioration des conditions de vie du citoyen algérien. Dans cette perspective bien précise la loi d'orientation de la ville est un texte pour des enjeux futurs.

C'est un texte de 26 articles répartis sur six chapitres, à savoir : principes généraux, définition et classification, cadre et objectifs, acteurs et compétence, instruments et organes ; dispositions finales. Basée sur des concepts modernes, cette panoplie de concepts aussi riches les uns que les autres se répartit dans des textes qui regroupent la déconcentration, la décentralisation, le développement durable et la bonne gouvernance en passant par de nouvelles notions comme la concertation et la coordination, pour aboutir à l'équité sociale. Et surtout ce qui semble le plus pertinent c'est « **la gestion urbaine de proximité** ». Car comment une politique urbaine qui se veut durable et qui s'oriente vers la mondialisation, peut-elle concevoir des actions et interventions sur le cadre de vie des habitants sans les associer à cette démarche ?

⁵Loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire..

2.2.1.1. Principes généraux de la loi 06-06 portant loi d'orientation de la ville.

La loi 06-06 portant orientation de la ville offre un nouveau mode de gestion de la ville avec un nouveau cadre de concertation et de coordination pour un meilleur développement social et économique. Nous dressons dans le tableau suivant les principes généraux de cette loi⁶

Principes généraux de la loi 06-06. Article : 02	
Concertation et Coordination	Selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs.
Déconcentration	selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont confiées au niveau local aux représentants de l'Etat.
Décentralisation	Selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi
Gestion de proximité	
Selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer directement ou par le biais du mouvement associatif le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.	
Développement Humain	Selon lequel l'homme est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.
Développement Durable	Selon lequel la politique de la ville contribue au développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures.
Bonne Gouvernance	Selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.
Information	Selon laquelle les citoyens sont informés de manière permanente sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives

⁶Ahmed Mez maz " la politique de la ville en Algérie" in revue vies de villes" , édition les alternatives urbaines, Février 2007, page 49)

Culture	Selon laquelle la ville représente un espace de création et d'expressions culturelles dans le cadre des valeurs nationales.
Préservation	Selon laquelle le patrimoine matériel et immatériel de la ville soit sauvegardé, préservé protégé et valorisé
Equité sociale	Selon laquelle la cohérence, la solidarité et la cohésion sociale constituent des éléments de la politique de la ville

Tableau n°03 : Les principes généraux de la loi 06-06.

Source : Revue Vie de Ville Février 2007)⁷.

L'objectif est d'aider l'Algérie à avoir une véritable politique de la ville et partant, un cadre de vie décent pour toute la population par l'intégration des principes du développement durable et la gouvernance urbaine. Aujourd'hui on croit pouvoir mettre un terme au développement anarchique de l'urbain et la dégradation du paysage urbain, et les conditions de vie des habitants en déployant des moyens financiers conséquents et une nouvelle gestion urbaine à travers la politique de la ville et le développement durable ceux qui nous laisse optimiste de l'avenir de nos milieux urbains

2.2.1.2. Les objectifs arrêtés par la politique de la ville⁸.

- ✓ La réduction des disparités inter-quartiers et la promotion de la cohésion sociale.
- ✓ La résorption de l'habitat précaire ou insalubre;
- ✓ La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes.
- ✓ Le renforcement des voiries et réseaux divers, la garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs.
- ✓ La protection de l'environnement.
- ✓ La prévention des risques majeurs et la protection des populations.
- ✓ La lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le Chômage.
- ✓ La promotion du partenariat et de la coopération entre les villes.

⁷ Sidi Salah/Nasri.Z(2010). La gouvernance urbaine une démarche incontournable pour un habiter durable Cas de l'amélioration urbaine à la cité Zouaghi à Constantine. Mémoire magistère.

⁸Loi n° 2006-06 du 21 Muharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville, p.14

- ✓ L'intégration des grandes villes aux réseaux régionaux et internationaux.

La politique de la ville vise à orienter et à coordonner toutes les interventions et particulièrement celles relatives à :

- l'urbanisme ;
- la maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation ;
- la bonne gestion des services de base liés à l'environnement, la sécurité, les réseaux divers, l'aménagement urbain, **l'amélioration du cadre de vie** et le système productif qui fait vivre la ville. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les citoyens sont associés aux programmes et actions de la politique de la ville.

Elle est conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral, elle vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets, soit le volet du développement durable, de l'économie urbaine, de l'urbain, de la culture, du social, de la gestion et de l'institutionnel.

Chaque volet comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en œuvre.

➤ **Le volet du développement durable et de l'économie urbaine.**

A pour objectifs :

- La sauvegarde de l'environnement naturel et culturel.
- L'exploitation rationnelle des ressources naturelles et la promotion de la fonction économique de la ville.
- La promotion de la fonction économique de la ville.
- La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

➤ **Le volet urbain et culturel.**

A pour objectif de maîtriser la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées, en assurant:

- la correction des déséquilibres urbains;
- la restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel;
- la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville;
- la promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts;

- le renforcement et le développement des équipements urbains;
- la promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine;
- la mise en œuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville;
- La promotion et le développement du cadastre.

➤ **Le volet social a pour objectif l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population** en assurant:

- la lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers;
- la promotion de la solidarité urbaine et la cohésion sociale;
- la promotion et le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs;
- la promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publique; la prévention de la délinquance urbaine;
- le renforcement des équipements sociaux et collectifs.

➤ **Le volet de la gestion** a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers:

- le développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et
- le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public;
- la réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville;
- le renforcement de la coopération inter villes.

➤ **Le volet institutionnel** a pour objectif:

- la mise en place d'un cadre national d'observation, d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville;
- la promotion du financement de la politique de la ville dans le cadre du concours du budget national, des finances locales et de mécanismes novateurs tels que l'investissement et le crédit, conformément à la politique économique nationale;
- le renforcement du suivi et du contrôle, par les instances compétentes, de l'exécution de la politique de la ville et des programmes et actions arrêtés dans ce cadre.

D'après les objectifs fixés par les lois de la ville, il est notable qu'elles consacrent la lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers, et la reconquête de l'image de nos villes à travers un développement social et urbain.

2.2.2. L'espace vert, un indice d'une amélioration urbaine.

Pour ce qui est de la loi n° **07-06 du 13 mai 2007** relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts, dans ses dispositions générales, elle définit les objectifs en ces termes : "*améliorer le cadre de vie urbain ; entretenir et améliorer les qualités des espaces verts urbains existants ; promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis ; et de faire de l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction, une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées*".⁹

Elle est venue assurément combler un vide conceptuel et juridique dans la gestion des espaces urbains. En effet, cette loi accompagnera et encadrera l'acte de construction qu'auront accompli les pouvoirs publics ou même les particuliers.

Dans le corpus de l'article 3 de la loi, sont définis les espaces d'interventions inhérents au jardin botanique, jardin collectif, jardin ornemental, jardin résidentiel et jardin particulier. À ces entités strictement urbaines, s'ajoutent les forêts urbaines (bosquets, groupes d'arbres, ceintures vertes) et les alignements boisés (formations arborées situées le long des routes et autoroutes).

Les deux instruments de gestion des espaces verts prévus par la nouvelle loi sont le classement officiel de l'aire à déclarer comme étant un espace vert, et ensuite l'établissement des plans de gestion de ces mêmes espaces.

La nouvelle législation prévoit aussi que le déclassement d'un espace vert-pour une utilité publique avérée et incompressible- ne peut avoir lieu que par décret. En matière de construction dans la proximité immédiate d'un espace vert, l'article 15 précise que "toute construction ou infrastructure devant être implantée inférieure à 100 mètres des limites d'un espace vert est interdite".

Dans le même esprit, l'article 16 stipule que "toute demande de permis de construire est refusée si le maintien des espaces verts n'est pas assuré ou si la réalisation du projet entraîne la destruction du couvert végétal".

Or, tout cela n'a pas suffi à atténuer la crise à laquelle font face les villes algériennes avec une anarchie dans la production du cadre bâti, la réduction des moyens financiers, les zones d'exclusion sociale et les conditions de vie dans les quartiers marginalisés, le mauvais entretien des quartiers anciens, les spéculations sur les loyers et les terrains, en plus des problèmes liés à la

⁹Loi n° 2007-06 du 25 RabieEthani 1428 correspondant au 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts, p. 6.J.O.R.A.N° 31 DU 13-05- 2007

gestion urbaine, la montée du chômage. Pour y mettre fin d'une manière définitive, les pouvoirs publics semblent avoir opté pour une option qui consiste à reconsidérer le traitement envisagé auparavant, grâce à de nouvelles orientations et une stratégie d'encadrement incluant, d'abord, la mission d'aménagement du territoire dans la création d'un ministère et plus récemment dans celle d'un autre, le ministère délégué à la ville.

3. VERS UNE AMELIORATION URBAINE EN ALGERIE.

Ces dernières années, le pays a joui d'une progression notable dans différents secteurs, due notamment à l'ouverture à l'économie de marché, à la diversification de l'économie et surtout à l'augmentation du prix du pétrole. Ces changements ont permis aux pouvoirs publics de se désengager des politiques sociales de l'Etat providence de la décennie passée, et d'adopter de nouvelles démarches.

Un revirement d'autant plus remarqué que la première décennie de l'indépendance à été celle du tout État érigé en garant de la satisfaction des besoins sociaux, et qui à été aussi celle d'un véritable boom démographique.

Cette période offre de nombreuses opportunités d'amélioration et de rupture, dans l'ampleur et l'urgence des problèmes du quotidien du citoyen, de ses craintes, ses aspirations et ses attentes. Elle doit consacrer une identification plus claire et plus précise des missions et des rôles dévolus aux acteurs institutionnels, aux acteurs publics et privés et aux citoyens.

Cette approche paraît prometteuse et conjugue les principes clés de l'amélioration de la qualité de vie des habitants, mais il reste à s'interroger sur les procédures de mise en œuvre et de réalisation. Car entre le fait de pouvoir coordonner et concerter les différents organismes intervenants avec leurs divers services techniques, et de réaliser cette procédure sur terrain, il y a tout un processus à suivre pour arriver aux résultats attendus.

L'évolution dans la politique économique entraîne une nouvelle vision sur le cadre social : *« un bouleversement des procédures et des mécanismes liées à l'introduction des réformes économiques et au passage vers l'économie de marché, qui privilégie le cadre de régulation et*

d'incitation, élargie les nombres des acteurs dans la production et la réalisation et ouvre de nouvelles perspectives d'organisation du cadre et de la qualité de vie des citoyens »¹⁰.

Par ailleurs, *«La qualité de vie des citoyens est extrêmement affecté par la dégradation continue et l'insalubrité d'un environnement urbain qu'aucune institution ne gère. »¹¹*

La nouvelle approche doit s'adapter à la typologie de la demande sociale, prendre en considération le coût de financement, de réalisation et essentiellement de gestion.

3.1. L'Algérie, une situation urbaine qui nécessite une amélioration.

L'Algérie a connu une forte croissance d'urbanisation d'expansion tentaculaire qui a suscité en revanche une situation alarmante inquiétante in vivo : l'Urbanisation anarchique, l'habitat précaire, les chantiers interminables villes-poubelles, cité-dortoir, ghettos nauséabonds, mobilité urbaine représentant un continuum de pathologies, réseau routier congestionné, explosion du parc automobile, insalubrités, incivilités et insécurité ; des manifestations exprimant, de prime abord, des déficits de civisme et de citoyenneté, un cadre de vie lugubre, violences urbaines, crise identitaire, constructions métastasées, instruments d'urbanisme obsolètes et rigides avec une absence de prospective, équipements étriqués, problèmes de transport, rurbanisation galopante, empiètement sur le foncier agricole, phénomène de glissement, zones inondables, un contrat de divorce établi à priori et à posteriori entre gouverné et gouvernant, entre citoyen et pouvoir politique, « évasion politique », peu de réciprocité dans l'écoute et une générosité cupide dans l'échange.

La ville algérienne est devenue sujette à des risques multiples, elle n'a cessé de connaître des mutations dans son développement urbain ; néanmoins la plupart des politiques urbaines menées jusque-là ont conduit nos milieux urbains à une médiocrité en terme de paysage urbain et à la détérioration de la qualité du cadre de vie des citoyens. Presque tous les espaces urbains affichent l'image de l'inachevé et donnent l'impression que toutes les villes algériennes sont de vastes et interminables chantiers¹² *« Nos villes sont des chantiers permanents »¹³*

Dans les différents programmes gouvernementaux, le volet de l'amélioration urbaine était toujours inclus et s'est même taillé une bonne part des budgets annuels, qui a atteint des milliards

¹⁰ L'habitat en Algérie, sur le web : <http://www.cnes.dz/cnesdoc/strathabi.htm>

¹¹ LEPORS(A), la citoyenneté, paris PUF, collection : Que sais-je ? 1999, p : 85.

¹² Benoumeldjadj/Maya Labed.(2014). Amélioration Urbaine Quelle gouvernance, quelle démarche ? Cas de la cité DaksiAbdeslem à Constantine. mémoire magistère p :87-88

¹³ Cherrad S/E <http://www.elwatan.com/actualité/en-finir-avec-les-villes-bidon>.

de dinars depuis l'année 2007 ; néanmoins les politiques urbaines menées à ce jour n'ont pu être à la hauteur des aspirations des citoyens

« Tout le système de gestion de nos milieux urbains est à revoir, il est primordial que nos responsables locaux se recyclent en vue d'améliorer leurs performances et soient à la hauteur des tâches , de mise en adéquation aux missions des collectivités locales, dont la principale est d'être au service du citoyen et de répondre à ses préoccupations car ces institutions ont déjà montré leurs limites dans la gestion des affaires de leurs villes, ce qui a amené à une dégradation remarquable des infrastructures publiques, un manque d'hygiène au niveau de nos milieux urbains et des retards dans la réalisation des projets urbains, en plus de la rupture de relation entre gouvernant et gouverné et où le citoyen algérien se sent abandonné et livré à lui-même, face à tous les problèmes qui sont du seul ressort de ces collectivités locales et des responsables locaux. »¹⁴

La situation du cadre de vie des citoyens au sein de nos milieux urbains confirme que les villes algériennes sont vraiment au bord de l'asphyxie comme l'a déjà dénoncé le président de la république devant les cadres de l'Etat, ce qui implique que le pays est loin de pouvoir frapper à la porte des nations émergentes ou en transition dans le domaine du cadre de vie des citoyens et de l'amélioration urbaine car le système actuel de gestion des projets urbains qui gère le passage des agglomérations de milieux urbains sans âmes à des villes agréables, possède toujours le même esprit, les mêmes idées ainsi que les mêmes outils et démarches qui ont été utilisés déjà durant les années du bricolage, qui ont suivi la proclamation de l'indépendance algérienne et qui ont déjà conduit notre pays à un échec réel et flagrant que nous sommes en train de vivre aujourd'hui¹⁵.

3.2. L'amélioration urbaine, un des principaux secteurs du plan à la relance économique dans le programme du gouvernement.

L'Algérie connaît actuellement une situation financière très favorable, la bonne tenue des cours du pétrole et la gestion efficace de la dette extérieure ont permis de renforcer la caisse de l'Etat et de se doter d'un programme de soutien à la relance économique qui se distingue par l'ampleur et la multitude des objectifs qui lui sont assignés. Le plan proposé, évalué à 113

¹⁴Abdellah Meziane Architecte paysagiste in " La ville algérienne face aux défis de la gouvernance urbaine " source site web [http : // www.archi-mag.com/essai_10.php](http://www.archi-mag.com/essai_10.php)

¹⁵MEZIANE A. (2008), " La politique d'amélioration urbaine face au défi des maghrébins" in <http://paysagiste.blogspot.fr>

milliards DA¹⁶, situe l'action de l'Etat dans la prise en charge des préoccupations locales, à plusieurs niveaux d'intervention en termes d'amélioration qualitative, et surtout durable des conditions et du cadre de vie des citoyens. Il est un des éléments fondamentaux de soutien à la relance économique des territoires et au profit des populations. Les choix opérés ainsi que les priorités, ciblent effectivement la vie quotidienne des citoyens.

Le programme inclut la réalisation de plans communaux (PCD) destinés en majorité à encourager le développement et la répartition équilibrée des équipements et des activités sur l'ensemble du territoire, en valorisant les atouts locaux et en réduisant les contraintes.

Les décideurs publics voulaient utiliser la manne pétrolière en l'orientant vers des programmes économiques de relance pour insuffler une nouvelle dynamique à l'économie algérienne et promouvoir l'investissement national et améliorer les conditions de vie ; ainsi trois programmes se sont succédés depuis 2001.

3.2.1. Le plan de soutien à la relance PSRE (2001 - 2004) .

Un plan triennal de soutien à la relance a été lancé en 2001, doté d'une enveloppe globale de 525 milliards de dinars soit l'équivalent de 7 milliards de dollars US. A travers ce plan, l'Etat, visait à répondre aux énormes besoins d'une économie en pleine transformation, marquée par des années de stagnation et d'un recul industriel criard. Cette situation a conduit l'explosion du chômage et la dégradation des conditions sociales notamment en matière de logement et des services publics.

Ce plan arrive dans un contexte favorable, et profitant ainsi d'une épargne budgétaire importante, l'Etat voulait aider l'économie et relancer la croissance, et à opérer un décollage effectif en lui insufflant une nouvelle dynamique.

Le **PSRE** a retenu les axes suivants:

- Soutien aux activités productives (agriculture, pêche, ressources en eau....) ;
- Développement local et humain (emploi, condition de vie);
- Renforcement des services publics et amélioration des conditions de vie.

L'enveloppe budgétaire du PSRE a été répartie comme suit :

¹⁶La Relance Economique Dans Le Programme Du Gouvernement Texte Intégral Voir WWW.Cg.Gov.Dz

Secteurs	Montant en milliards de DA	%
1-Amélioration des conditions de vie de la population	155,0	32,5%
2- maillage infrastructurel	124 ,0	26,0%
3-Activités productives	74,0	15,5%
4-Protection de l'environnement.	20,0	4,2%
5-Ressources humaines et protection sociale.	76,0	16,0%
6-Infrastructure administrative	29,0	6,0%
TOTAL DU PROGRAMME QUINQUENNAL 2001-2004		

Tableau n°04 : Structure du PSRE(2001-2004) en milliards de dinars et %
Source: BenabdallahY¹⁷.

3.2.2. Le plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) 2005-2009.

La détermination de l'Etat à combler les besoins en infrastructures est visible par son engagement dans des grands projets d'envergure. Ainsi et en prolongement du PSRE, l'année 2005 est marquée par le lancement du plan complémentaire du soutien à la croissance (PCSC). Ce plan quinquennal de relance a absorbé ce qui n'a pas été réalisé du PSRE avec l'incorporation de nouveaux programmes.

Les montants destinés au PCSC n'étaient pas fixés, ils sont passés successivement de 55 milliards de dollars fin 2004 à 100 milliards de dollars fin 2005, puis fin 2006 à 140 milliards de dollars US, et a été clôturé fin 2009 à presque 200 milliards de dollars.

Le plan de relance économique 2005- 2009 intègre dans tous les cas les trois composantes du développement durable, à savoir les **dimensions sociales, économiques et environnementales**. D'ailleurs on voit bien d'après le tableau que le secteur I qui bénéficie du plus grand montant avec un taux de 45.4% pour l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est l'une des préoccupations primordiales du président de la république qui a tenu à rappeler que la qualité du

¹⁷BenabdallahY¹⁷; «Le développement des infrastructures en Algérie: quels effets sur la croissance économique et l'environnement de l'investissement?»

cadre de vie des citoyens constitue un des éléments ou un indicateur de mesure du degré du développement d'un pays.

Secteurs	Montant en milliards de DA	%
1-Programme d'amélioration des conditions de vie de la population	1.908 ,5	45,5%
2-Programme de développement des infrastructures de base.	1.703,1	40,5%
3-Programme de soutien au développement économique.	337,2	8%
4-Développement et modernisation du service public.	337,2	8%
5-Programme de développement des nouvelles technologies de communication.	50,0	1,1%
TOTAL DU PROGRAMME QUINQUENNAL 2005-2009		

Tableau n°05 : Structure du PCSC (2005-209) en milliards de dinars et %
Source : BenabdallahY.

3.2.3. Le plan de développement quinquennal (2010-2014).

En 2009, le gouvernement algérien présente un troisième plan de relance dans un contexte international difficile marqué par la crise financière et économique de 2007/2008, crise qui a touché presque toutes les économies et a plongé le monde dans une longue récession. Pendant que plusieurs pays opéraient des restrictions budgétaires sévères, l'Algérie lançait, pour 2010-2014, son deuxième programme quinquennal. Ambitieux par ses objectifs, important par les moyens financiers mobilisés, ce programme se veut le prolongement des deux précédents programmes de relance (2001-2009). Doté d'une enveloppe globale de 21.124 milliards de dinars soit 286 milliards de dollars US, il retient deux volets.

-Le parachèvement des grands projets déjà entamés (routes, rail, eau.) pour un montant de 9700 milliards de dinars soit 130 milliards de dollars US;

-Engagements de projets nouveaux pour un montant de 11534 milliards de dinars soit près de 156 milliards de dollars US.

Le programme réserve une place importante à l'amélioration des conditions de vie et le développement humain et des projets d'infrastructures de base, qualifiés de projets d'envergure. Les

objectifs concernent toujours la redynamisation de l'économie, la construction d'une économie diversifiée et productive afin de faire sortir le pays de sa dépendance aux hydrocarbures.

3.3. L'amélioration urbaine en Algérie, décision généralisée.

L'amélioration de la condition économique du pays a permis aux pouvoirs publics d'adopter de nouvelles décisions et de nouveaux programmes sur tous les plans. Ainsi le ministre de l'habitat et de l'urbanisme a lancé, pour sa part, des opérations urbaines dans le cadre du programme de soutien à la relance économique, pour une période de quatre années (2001-2004), avec comme objectif « *d'appuyer notre politique sociale et économique de proximité en vue d'une amélioration des conditions du cadre de vie des habitants, et de faire des collectivités locales un espace générateur de sa propre dynamique de développement* »¹⁸.

Après les résultats avantageux qu'a eus ce programme, un programme complémentaire fut lancé. « *De son côté, le programme de soutien à la croissance économique lancé en 2005 constitue une démarche supplémentaire et complémentaire de l'action de développement local. Ce programme aux dimensions multiples et variées est étalé sur cinq ans, de 2005 à 2009, et nécessite pour sa réalisation une enveloppe financière globale de 555 milliards de DA.* »¹⁹.

La nouvelle démarche voulait améliorer par rapport à la précédente, elle consistait en une approche différente plus soucieuse des habitants qui exigent une relation étroite avec les élus locaux. « *C'est à cette fin que nous ne cesserons d'inciter les élus locaux à s'impliquer davantage dans une meilleure écoute des citoyens, pour devenir de véritables sources de propositions, de démarches et de projets en vue de la prise en charge des difficultés des populations, et dans le suivi de la réalisation des projets..... En d'autres termes, il s'agit pour nous de saisir l'opportunité de ces programmes pour élaborer de nouveaux instruments de gestion et introduire des dispositifs flexibles et performants dans la gestion des projets.* »²⁰

La décentralisation mène les pouvoirs locaux vers plus de responsabilité, ils doivent améliorer les services publics rendus aux habitants, gérer leur opération et répondre aux préoccupations des

¹⁸ Discours du président de la république dans la réunion de gouvernement-walis, Alger, le Dimanche 25 juin 2006, http://193.194.78.233/ma_fr, Ministère des affaires Etrangères-Algérie

¹⁹ Idem.

²⁰ Discours du président de la république dans la réunion de gouvernement-walis, Alger, le Dimanche 25 juin 2006, http://193.194.78.233/ma_fr, Ministère des affaires Etrangères-Algérie.

populations locales, avec la création d'équipements de proximité qui permettent l'amélioration de leur cadre de vie.

Ceci en privilégiant l'action administrative et le travail de terrain des responsables et maîtres d'ouvrages qui, non seulement favorise l'écoute directe des citoyens, mais souvent permet de prendre des décisions concrètes et immédiates.

Comme l'affirme le président de la république : « *Vous devez mettre en place des cellules d'encadrement des projets pour assurer les conditions d'un meilleur suivi, de coordination et d'évaluation, en relation avec les maîtres d'ouvrages, les bureaux d'études et les entreprises de réalisation,....Il est indispensable de créer un nouveau système de gestion urbaine qui consacre le principe de l'unité de la ville exerçant toutes les responsabilités municipales, et qui lui garantisse une unité de gestion, l'aménagement de son espace et de son développement tout en faisant bénéficier les citoyens d'une administration de proximité leur fournissant les services de base dont ils ont besoin.* »²¹

« *La réussite de toute opération urbaine dépend de l'implication des habitants dans les interventions prévues. Or, ils se trouvent écartés des processus en questions, car on les considère encore comme obstacle.* »²².

Et donc l'amélioration urbaine en Algérie doit consister en plusieurs volets.

3.3.1. L'amélioration urbaine, un projet social.

Le but est de reconquérir la ville en général et les espaces périphériques en particulier, Mais il agit en prenant en compte la dimension sociale comme objectif principal.

Il est avant tout un **projet social**, par l'intégration et l'implication des habitants et des différents acteurs de la ville dans la prise de décisions, qui sont les premiers concernés.

➤ La participation:

Elle est un élément important dans tout projet urbain et surtout dans l'opération de l'amélioration de cadres existants à travers le tissu des grands ensembles. Ainsi, l'amélioration urbaine vise à réintégrer les habitants de ces quartiers dans les différents processus de production de leur cadre de vie qui constitue une partie prenante dans ce projet.

Cette reconquête passera désormais par un processus de la gouvernance dans:

²¹ Idem.

²² NARRING Pierre, une action à la mesure des enjeux, In : le magazine international de l'architecture et de la ville, Urbanisme.Sep-Oct.1999, n° 308, Renouvellement urbain, P : 61.

-une gestion sociale de la ville ;par sa démarche elle encourage et favorise la participation des usagers à la conception, la réalisation et la gestion de leur cadre de vie ;

- la recherche d'un partenariat (public/privé) ne peut se réaliser sans une participation à la fois efficace et pratique, non pas théorique de la population. Le programme de l'amélioration urbaine essaye donc de s'insérer dans une logique souple et participative, qui dégage des priorités, qui définit des stratégies et enfin qui recentre autour de lui l'adhésion de tous les acteurs : l'Etat, les collectivités locales et surtout citoyens. Ceci afin de réaliser l'intégration réelle des populations, dans la vie urbaine des quartiers. Le développement social des espaces périphériques passera donc par la participation efficace des populations résidentes.

3.3.2. L'amélioration urbaine, un projet urbain.

Les opérations prévues par le programme de l'amélioration urbaine concernent, essentiellement, la recherche d'un cadre de vie urbain meilleur pour les quartiers des ZHUN qui se matérialisent par les interventions suivantes sur l'aménagement des espaces extérieurs par :

- la création de nouveaux espaces, essentiellement les terrains de jeux pour enfants, les parkings ou les espaces verts ;

- le renforcement de la desserte et des réseaux divers, des solutions techniques pour résoudre essentiellement les problèmes d'alimentation en eau potable, de raccordement en énergie électrique, d'assainissement des eaux usées et ménagères et des eaux pluviales, ainsi que les trottoirs et les allées piétonnes et la réhabilitation de la voirie urbaine ;

- et enfin les l'embellissement à travers le mobilier urbain, par la mise en place de bancs, foyers lumineux, abris pour bus..., le revêtement et le traitement de certains espaces, la réhabilitation des bâtiments et la peinture.

3.3.3. L'amélioration urbaine, un projet économique.

Car les différentes interventions sur les quartiers génèrent et créent des emplois pour la maîtrise de l'œuvre par les bureaux d'études en leur créant un plan de charge. Les entreprises de réalisation privées pour la réalisation des différentes opérations selon la procédure de l'appel d'offre, demandent de la main et génèrent une dynamique de recrutement de masse des jeunes qualifiés ou non qualifiés afin d'absorber le chômage.

3.3.4. L'amélioration urbaine, un programme sectoriel.

L'action d'intervention entreprise par l'Etat au niveau local pour éviter la situation de crise que suscite la dégradation du cadre de vie, se trouve toujours pensée à l'échelle centrale et mise en application à l'échelle locale, comme c'est le cas du programme de l'amélioration urbaine et ses investissements. Les politiques sectorielles développent des stratégies pour prendre en charge les préoccupations locales et utilisent souvent des outils et des mécanismes pour permettre à leurs acteurs déconcentrés d'opérer sur des situations qui ne sont pas prises souvent en considération en amont de l'action. Le programme est aujourd'hui géré par la wilaya et ses organes déconcentrés comme la DUCH et la daïra.

3.3.5. L'encadrement juridique de l'opération de l'amélioration urbaine.

L'amélioration urbaine ne fait l'objet d'aucune loi ou de texte qui stipule cette approche, elle est gérée uniquement par des correspondances ministérielles et des directives du wali appliquées scrupuleusement par les directions déconcentrées comme la DPAT.

Les règlements de l'amélioration urbaine sont des documents établis par un organe officiel (administration ou autorité responsable). Ils contiennent les dispositions visant à assurer les exigences de sécurité, de stabilité, d'hygiène et le niveau de confort compatibles avec les exigences sociales et de l'environnement.

Sur le plan technique le système de documents réglementaires couvrant le domaine de l'aménagement doit fournir des réponses aux deux questions principales suivantes : quel doit être le produit final, c'est à dire quelles exigences doit-il satisfaire ? Comment satisfaire aux exigences qui sont formulées vis-à-vis des aménagements destinés à un usage donné ?

La réponse à la première question doit prendre en considération les conditions socioéconomiques qui sont en grande partie fondées sur des décisions politiques, les documents qui y correspondent sont dits d'ordre supérieur, ils ont un caractère législatif et sont promulgués par les hautes autorités de l'Etat.

Quant à la réponse à la deuxième question, c'est-à-dire «comment satisfaire les exigences ?», elle est fournie par des documents ayant un caractère technique. Ils sont d'un ordre inférieur par rapport aux documents précédents et sont en général élaborés par les institutions ou organismes chargés de la réglementation technique et de la normalisation en coopération avec les entités professionnelles. Les documents dérivant des méthodes de vérification ou des critères d'évaluation à utiliser pour prouver qu'une solution technique proposée satisfait aux exigences

données, donnent aussi les exemples de solutions techniques ainsi que les informations sur les détails technique en décrivant les caractéristiques et les qualités des matériaux, produits et composants;

Et l'on trouve quatre (04) niveaux de documents réglementaires qui sont illustrés dans le schéma ci-dessous.

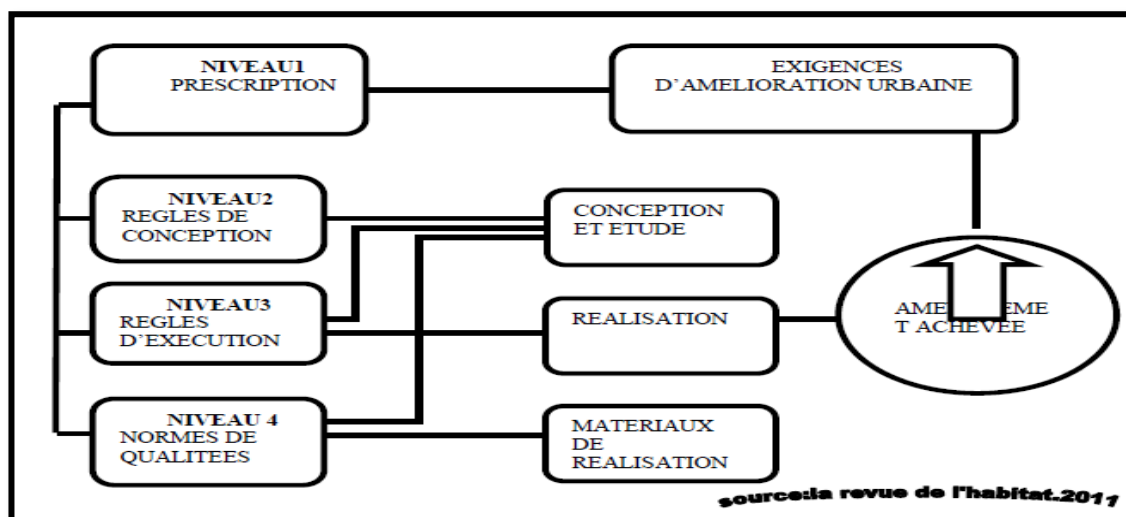


Schéma N°02 : documents réglementaires de l'amélioration urbaine.

Source : revue de l'habitat 2011.

A. Les documents du niveau 1 (Prescriptions – exigences).

Les documents de ce niveau forment la base du règlement de l'aménagement, ils sont promulgués par l'Etat sous forme de lois de circulaires et d'instructions. Par essence ils ont pour but d'assurer la qualité des travaux ainsi qu'un certain confort et l'hygiène et la sécurité pour les citoyens et leur bien-être.

B. Les documents du niveau 02.

Les documents techniques réglementaires DTR du niveau 2 prennent en charge les prescriptions et les exigences énoncées dans les documents du niveau 1, ils précisent les règles de conception et de calcul.

C. Les documents niveau 03.

Les documents techniques réglementaires DTR de niveau 3 prennent en charge les prescriptions dans le niveau 1 en définissant les règles d'exécution des travaux d'aménagement.

D. Les documents du niveau 04.

Ils concernent les normes de qualité pour matériaux et produits et composants. Ce domaine est régi par la loi 04-04 du 23 juin 2004 relative à la normalisation qui classe les normes pour produits marchands.

4. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AMELIORATION URBAINE.

L'amélioration urbaine est une démarche qui s'inscrit dans la stratégie du développement durable, qui s'appuie dans sa globalité sur les trois principaux piliers.

Ils sont au nombre de quatre.

4.1. L'objectif social.

Selon le ministère de l'intérieur, le nombre d'associations est passé de 30.000 en 1992 à 58.000 en 2001, avant d'arriver à 75.000 en 2003 pour atteindre les 88.000 associations en 2009. Aujourd'hui (2012), le nombre total des associations agréées avoisinerait les 91.000. Il est vrai que ce chiffre renferme toutes les associations à caractère politique ou non et activant dans des domaines aussi variés que l'action sociale, l'action culturelle, le sport, le cadre de vie, l'environnement, voire l'urbanisme, les conditions de vie, à la fois le matériel et l'immatériel de la population.

4.2. L'objectif économique.

Animation de l'activité économique et création d'emplois, à travers les opérations lancées.

4.3. L'objectif environnemental.

Par la création des espaces verts et le renouvellement des réseaux d'assainissement:

Ces effets directs produisent d'autres effets intangibles tels que:

- l'amélioration de la qualité du paysage et de la scène urbaine;
- l'identification de la population avec sa ville (sentiment d'appartenance et estime de soi en tant que citoyen) ;
- la promotion de la participation des citoyens ;
- le renforcement de la bonne gouvernance ;
- la sécurité publique, l'usage social de l'espace public ;
- la reconquête de l'esprit du quartier ;
- la revalorisation des espaces publics.

Tout ceci se résume par l'augmentation de l'attrait résidentiel, surtout dans les zhun et rectifie leur image, par la fixation de la population actuelle, ainsi que pour l'attraction de nouveaux habitants et d'investissements qui permettent la richesse et la diversité de la vie urbaine.

5. LES OPTIONS DU PROGRAMME D'AMELIORATION URBAINE.

Le programme de l'amélioration urbaine est fondé sur le partenariat entre l'Etat et les populations locales. Il vise à conforter les options de :

- décentralisation de la planification du développement local ;
- implication responsable des populations locales par la participation ;
- mise en œuvre de la stratégie du développement durable.

6. LA STRATEGIE D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION URBAINE EN ALGERIE.

Pour sa réussite la stratégie d'intervention doit être définie dans le temps, selon une durée précise, et elle doit avoir des objectifs précis à atteindre. Cette opération a une approche globale, qui s'articule autour de plusieurs thèmes: la reconquête de l'esprit du quartier, l'aménagement urbain, le paysage urbain, la revalorisation des espaces publics, la redynamisation économique du quartier, et enfin l'intégration sociale des habitants à la ville.

Le programme dégage une somme d'actions prioritaires privilégiant un compromis entre besoins, objectifs et moyens disponibles selon un calendrier à court, moyen et long terme.

6.1. Les actions à court terme.

Les plus urgentes concernent évidemment la salubrité et le confort de l'habitant par la sécurité, le confort sanitaire et l'hygiène du milieu, la réfection des espaces communs et des façades, le réaménagement des espaces extérieurs.

6.2. Les actions à moyen terme.

Elles sont locales et comprennent toutes les interventions de réhabilitation proprement dite. Elles concernent l'enveloppe du bâtiment, les parties communes, les logements et les espaces extérieurs immédiats.

6.3. Les actions à long terme.

Elles considèrent une échelle d'intervention plus globale comprenant des actions physiques, socio-économiques et de gestion. Elles visent " le désenclavement des grands ensembles, une hiérarchisation des équipements collectifs, une amélioration de l'aspect esthétique de l'ensemble des immeubles, une plus large implication de la population dans la vie urbaine et la mise en place d'une structure de gestion adéquate permettant la participation des habitants et de toutes les institutions locales et centrales.

Conclusion.

D'une manière générale, nous constatons qu' au niveau des textes et des lois définissant les règles et les nouveaux instruments d'aménagement et d'urbanisme, il y a une réelle volonté du législateur à intégrer l'objectif d'avoir une véritable politique de la ville partant d'un cadre de vie décent pour toute la population par l'intégration des principes du développement durable et la gouvernance urbaine .

L'Algérie connaît aujourd'hui une conjoncture économique très favorable qui lui permet de lancer d'importants programmes d'investissements publics et de soutien à la croissance économique.

Offrir un cadre de vie agréable à nos citoyens est au cœur des préoccupations majeures des autorités concernées de notre pays, surtout suite à l'urbanisation accélérée, et l'accroissement de la population urbaine. Avec la poursuite de l'exode rural, le développement des incivilités constituent les causes de la dégradation du cadre de vie dans les milieux urbains. Ce qui a donné naissance à des espaces périphériques marginalisés, enclavés, dépourvus de tout aménagement.

Dans ce cadre, la nécessité de restructurer et de renouveler les tissus urbains est devenue un défi à soulever dans la plupart des villes du pays, ce qui suppose la recherche de l'esthétique du paysage urbain et l'embellissement de certains espaces publics ; c'est ainsi que de nombreuses lois et textes ont été promulgués et des politiques et stratégies ont été adoptés (lois d'orientation de la ville , stratégie du développement durable, amélioration urbaine). Mais la centralisation de la décision et les logiques sectorielles peuvent empêcher le développement des initiatives locales. Ce qui nous conduit à nous interroger sur les instruments et les outils intégrant cette démarche, et qui seront la base sur laquelle s'élabore une opération d'amélioration urbaine, ainsi que les différents intervenants qui vont la consolider et la construire avec leurs compétences et leurs efforts.

CHAPITRE 02 :

L'AMELIORATION URBAINE DANS LA HIERARCHIE DES INSTRUMENTS D'URBANISME ET DU SYSTEME D'ACTEURS.

Introduction.

En quelque 50ans, la politique urbaine en Algérie a basculé d'une doctrine à une autre, du socialisme à l'économie de marché, d'une politique urbaine centralisée à une autre plus libérale. De ce fait, l'urbanisation effectuée à ce jour a été caractérisée par l'urgence due à la reconstruction du pays et aux rattrapages des besoins essentiels de la population. Et donc l'apparition de l'urbanisme réglementaire est un outil de maîtrise et de contrôle de tout espace urbain, de protection des sites bâtis, des espaces libres ainsi que l'environnement.

La hiérarchie des plans suit la hiérarchie de la ville, un **PDAU** pour toute la ville, un **POS** pour un de ses quartiers. C'est avec ces plans qu'on maîtrise la ville, le premier prévoit le futur et organise entièrement le présent, et le second agit sur une petite échelle

Quinze ans (15ans) après, avec l'apparition de la notion d'amélioration urbaine et dans une démarche du Projet Urbain, le « flou urbain » commence à apparaître sans la gestion urbaine, et l'amélioration urbaine commence à chercher des instruments pour sa réussite, au moment où il n'existe que ces deux plans (PDAU et POS).

Est-ce-que les opérations d'amélioration urbaine sont figurées dans les outils d'urbanisme?

L'ambiguïté dans la notion d'amélioration urbaine a toujours existé, et cela ne peut être justifié que par la complexité de la démarche qui paraît désorientée et qu'on ne peut comprendre qu'à travers les acteurs. Pour faciliter cette tâche, il faut tout d'abord connaître ces acteurs, leurs rôles et leurs positions.

Qui sont les acteurs ? Et comment interviennent-ils dans la démarche d'amélioration urbaine ?

1. LE PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (PDAU).

1.1. Généralités sur le P.D.A.U.

Le PDAU est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine alliant à la fois l'urbanisme et l'aménagement du territoire, c'est aussi un document à caractère technique et réglementaire, servant à la fois à la planification locale des actions entreprises et à la gestion du territoire de la commune concernée. L'établissement du PDAU d'une commune a pour finalité la mise à la disposition des autorités locales d'instruments de planification spatiale et de gestion urbaine.

Le PDAU constitue l'instrument de planification urbaine à moyen et à long termes, il représente un document qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire d'une commune, d'une partie de commune ou d'un ensemble de communes, notamment en ce qui concerne l'extension de la ou des agglomérations intéressées.²³

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme est défini au sens de la loi 90-29 du 1er décembre 1990, il est aussi un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine.

« Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme est un plan directeur au sens classique du terme il est à la fois un guide de gestion et de prévisions pour les décideurs locaux (communes), un programme d'équipements et d'infrastructures pour la ville ou l'agglomération et un zonage du territoire communal »²⁴.

1.2. Quelques Caractéristiques des P.D.A.U.

- Il est obligatoire pour toutes les communes, car en son absence, l'action des collectivités locales sera basée sur des règles générales très sommaires.
- Il est opposable aux tiers, c'est-à-dire qu'aucun usage du sol ne peut se faire en contradiction avec les dispositions du PDAU sous peine de sanctions
- Il vise le long terme : 20 ans.
- Il répond aux soucis de prévision, de réalisme et d'efficacité.

-De prévision, en préfigurant sur la base de l'analyse d'une situation donnée et de ses tendances d'évolution, ce que doit devenir l'aire d'étude à court, moyen et long termes, en définissant les étapes qui permettent d'y parvenir.

-De réalisme, en dégagant à travers l'établissement d'un programme, l'importance et l'échelonnement des moyens à prévoir pour sa réalisation et sa mise en œuvre.

²³Jacquignon.L, 1978, Boury.P ,1980

²⁴SaidouniMaouia ,Eléments d'introduction à l'urbanisme. Edition casbah 2001.p.145

-D'efficacité, en constituant un engagement et un guide pour les collectivités locales et les établissements publics. Le PDAU constitue aussi le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les POS à élaborer.

Un rapport d'orientation décrit l'analyse de toute la situation existante et les principales perspectives de développement compte tenu de l'évolution économique, démographique, sociale et culturelle du territoire considéré ainsi que les données climatologiques et physiques. Il définit par ailleurs les besoins prévisionnels en rapport avec l'évolution de la population et des emplois (équipements, infrastructures, demandes foncière...). Toutes ces perspectives de développement sont présentées par secteur démographiques, habitat et infrastructures. La phase aménagement et de mise au point définitive représente la spatialisation des besoins en matière de logements, d'équipements, d'espaces verts, d'infrastructures,...

2. LE PLAN D'OCCUPATION DU SOLS (POS).

2.1. Généralités sur le P.O.S.

Le POS a été créée en France en 1967, par la loi d'orientation foncière, il s'inscrit dans un processus historique qui avait auparavant donné lieu à la création d'autres documents de planification, les plans d'aménagements et d'extension puis les plans d'urbanisme directeurs et les plans d'urbanisme de détail.²⁵

Le plan d'occupation des sols se présente comme le principal instrument adapté à la maîtrise de l'organisation de l'espace urbain et des conditions de production du cadre bâti. Le plan d'occupation des sols POS est le seul et unique document d'urbanisme qui conditionne le transfert de compétence pour la gestion du droit des sols d'une part, pour la maîtrise des opérations d'aménagement et la maîtrise du foncier d'autre part.

Contrairement au PDAU qui est un plan directeur, le POS est un plan de détail. Il se situe au dernier niveau de la recherche de planification urbaine. Il constitue un document essentiel de la réglementation d'urbanisme. Il est issu des orientations et prescriptions du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, il définit les droits d'usage des sols et de construction à la parcelle. Le POS est un document d'urbanisme établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires visant la production ou la transformation du sol urbain et du cadre bâti dans le respect des dispositions du PDAU.

²⁵Pierre Veltz. Histoire d'une réforme ambiguë (histoire des pos) P 1 à 6

Le POS « est un instrument d'urbanisme réglementaire par excellence, le pos est opposable aux tiers et à la force de loi, c'est sur la base du respect ou non de ses dispositions que l'acte d'urbanisme est autorisé et qu'un permis de construire, de lotir, de démolir est délivré». ²⁶

Les POS complètent le PDAU, leur nombre est fixé en fonction des périmètres des pos établis par le PDAU. Il explicite le droit de construire attaché à la propriété du sol par détermination du coefficient d'occupation du sol (COS) et des coefficients d'emprise au sol (CES).

« Le plan d'occupation des sols (POS) est un document juridique qui fixe dans le cadre des orientations du PDAU lorsqu'il en existe, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il s'applique à un territoire donné, comme partie de commune, ou partie du territoire rurale ». ²⁷

2.2. Objectifs du P.O.S.

L'objectif du POS est de réglementer les actes d'urbanisation individuelle (construction, lotissement et démolition), et de les rendre conformes aux objectifs et orientations du projet communal contenu dans le PDAU. C'est au niveau du POS que se croisent les attentes des propriétaires, investisseurs, constructeurs..., et le volontarisme collectif local (commune).

Le POS délimite l'espace public, les espaces verts, les emplacements réservés aux ouvrages publics et installations d'intérêt général, le tracé et caractéristiques des voies de circulation et donc il s'intéresse à intégrer dans son fond les travaux d'amélioration urbaine.

3. LA COHERENCE ENTRE PDAU ET POS.

3.1. Complémentarité entre P.D.A.U et P.O.S.

Le PDAU fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire et d'urbanisme .Il donne les tendances et les intentions à court, à moyen et à long terme. Il sert de cadre de référence et de cohérence dans l'élaboration des POS relevant de son territoire. Il trouve sa conclusion logique dans l'adoption d'un POS. Il est difficile de concevoir un POS qui ne s'appuierait pas sur un énoncé clair du PDAU. De même qu'un POS est efficace quand il permet la mise en œuvre des options du PDAU.

Le POS quant à lui précise les tendances, les orientations et les intentions à long terme du PDAU par la gestion des droits d'usage, d'utilisation des sols à court et moyen terme (10 ans),

²⁶Saidouni Maouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme. Edition casbah 2001. P156

²⁷.(Jacquignon.l,1978/doubrere.j-c,1979,boury.p,1980/sisbane.f,1994.

l'application de son règlement, conjointement aux règles générales d'urbanisme. Il Permet de délivrer les autorisations de lotir et de construire tout en réservant les espaces destinés aux ouvrages, aux voiries et réseaux divers et aux équipements publics.

3.2. Caractéristiques partagées entre PDAU et POS.

Le PDAU et le POS comme outils de gestion urbaine et de planification ont certaines caractéristiques spécifiques. Il s'agit de:

➤ *La décentralisation.*

L'Etat n'est plus seul habilité à élaborer un plan. Celui-ci doit être fait avec l'entière responsabilité des élus communaux, mais d'autres opérateurs y sont également impliqués. Ces derniers sont représentés dans une commission de suivi du PDAU et du POS, et sont partie prenante dans le processus de concertation officielle pour l'adoption des objectifs et des orientations assignés au document, que la loi rend opposables à toute initiative non conforme au plan adopté par la commune.

➤ *La liberté dans la projection.*

A la différence du PUD, élaboré sur la base de perspectives de croissance assorties de ratios de calcul des besoins (nombre de personnes par logement et nombre d'emplois à créer), les acteurs, pour ce qui est du PDAU et du POS, n'ont pas d'obligation institutionnelle, la ville se transforme directement, à partir des choix croisés de tous les acteurs.²⁸

➤ *La démocratie.*

Les droits de construire sont assujettis à la propriété du sol, car si, par exemple, l'Etat a besoin d'un terrain privé pour y édifier un ouvrage, il doit d'abord l'acquérir moyennant paiement. En plus, le propriétaire n'est pas soumis par le PDAU et le POS à l'obligation d'y réaliser quoi que ce soit, mais s'il le fait, il doit seulement respecter ses prescriptions réglementaires.

➤ *La rapidité dans l'élaboration.*

Pour l'ensemble des communes, la plupart des PDAU ont été réalisés en moins de cinq ans. C'était, en fait, une opération nationale, et en même temps une opération d'urgence, parce qu'il fallait pallier à une urbanisation le plus souvent compromise. L'élaboration des POS a été faite

²⁸Journal officiel, 1991, p.p.813-814.

par la suite, mais parfois parallèlement à celle des PDAU, ce qui a influencé sur la qualité de la projection des plans.

➤ *La maîtrise du développement urbain.*

PDAU et POS sont deux instruments qui ont le mérite de combler un vide juridique patent, parce qu'ils constituent un moyen de maîtrise du développement urbain.

➤ *L'efficience.*

Les études ont montré que leur apport, potentiellement efficace, est entaché de lacunes entamant ainsi leur efficience. Celles-ci résident, d'une part, dans la manière qui a présidé à la réalisation des PDAU, où l'on relève l'absence réelle d'une véritable philosophie d'un projet urbain qui devrait déterminer au préalable le rôle des POS dans ces derniers, et d'autre part dans les contraintes de mise en œuvre des POS eux-mêmes.

4. L'AMÉLIORATION URBAINE ET LE COUPLE PDAU-POS.

A partir de la lecture analytique du couple PDAU/POS (contenu et contenant), nous pouvons constater que l'amélioration urbaine est une opération ordinaire du POS, et que ce dernier ne peut s'effectuer qu'à travers un PDAU qui le consolide.

Toute étude de l'opération d'amélioration urbaine demande en premier lieu une analyse du terrain, et une collecte de données pour ressortir les points à décortiquer, et constater les lieux les plus dégradés. Cette analyse ne peut s'effectuer qu'à travers l'étude du POS car son objectif n'est pas seulement de « *fixer de façon détailler les droits d'usage des sols et de construction* »²⁹ en respect des dispositions du PDAU, il est aussi appelé par ces choix apporter des solutions idoines aux situations relevées de ces périmètres.

On ne peut comprendre la relation Amélioration urbaine/POS qu'à travers ses intervenants, **un maître d'œuvre**, le concepteur du POS et le réalisateur de l'opération d'amélioration urbaine, **un maître d'ouvrage**, le gestionnaire du POS et de l'opération d'amélioration urbaine.

²⁹ Loi 90-29 du 1^{er} décembre 1990 Art.31.

➤ *Pour le maître d'œuvre.*

Le projet du POS ne se résume que dans son aspect technique (**un projet purement technique**), sans penser à l'environnement global (paysage et société).

Le non information du citoyen pour une éventuelle étude du POS influe négativement sur l'efficacité du POS.

Cette situation découle d'une inexpérience ou d'une négligence des pouvoirs à approcher les usagers pour une participation responsable.

➤ *Pour le maître d'ouvrage.*

Dès l'approbation du POS, les autorités sont censées appliquer la loi. Ce document archivé est sensé constituer également un outil de gestion. Il pourrait les aider ainsi à orienter les réalisations futures susceptibles d'être réalisées et contrôlées.

Durant l'étude du POS, les services d'urbanisme ont suivi l'élaboration de cette étude, ont programmé des réunions en concertation avec tous les membres pour permettre des réserves et la valider ensuite.

Mais l'absence de coordination entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage est du premier degré, le maillon fort de cette opération, dans laquelle le citoyen doit s'informer, impliquer et concerter en tant qu'utilisateur de site.

Malgré les efforts considérables de gestion consentis jusqu'à présent par les autorités locales, malgré l'existence d'une batterie d'outils législatifs et règlementaires, malgré l'élaboration des instruments d'urbanisme (PDAU et POS) censés apporter des solutions aux problèmes urbains, La ville continue son développement sans une réelle amélioration de la qualité du cadre de vie.

Les contradictions et les incohérences existant entre le contenu et les programmes des POS et les orientations du PDAU, se manifestent par :

- ✓ Un enchevêtrement et une confusion complexes dans leurs prérogatives. Cette situation est aggravée par le caractère interventionniste, règlementaire, juridique, d'opposabilité aux administrés et aux tiers conférés aux deux instruments à la fois.
- ✓ Le grand décalage et le passage brutal d'une échelle d'aménagement 1/10000 (très petite) pour orienter l'organisation et l'aménagement, à une échelle d'urbanisme de détail de l'ordre du 1/500, est en partie responsable³⁰.

³⁰Latreche Chafia, *La planification urbaine : entre théorie, pratiques et réalité*. Cas de Constantine Mémoire Pour L'obtention Du Diplôme De Magister ; 2008.P224

Dans ces instruments, il y a un certain manque de facteurs qui décrivent la qualité des espaces (continuité, imagibilité, identité, lisibilité), et les actions d'amélioration urbaine qui agissent sur l'image d'une ville d'une façon plus technique qu'architecturale et spatiale ; pour cela **pourquoi ne pas penser à un plan intermédiaire?**

5. UN NOUVEL OUTIL D'URBANISME POUR GERER L'OPERATION D'AMELIORATION URBAINE.

Sur le terrain, et comme une spécificité à la ville de Sétif, un nouvel outil à fait son apparition, le **PLAU (plan local d'amélioration urbaine)** destiné principalement à prendre en charge l'espace public dans son aspect global, absorbant au passage des financements importants, il voulait donner une consistance à l'amélioration urbaine sur un plan global.

Cette pratique directe sur l'espace urbain et suburbain, qui semble à priori nouvelle, a déjà existé sous d'autres formes en Algérie ; effectivement, le PMU (plan de modernisations urbaine) durant les années soixante-dix, avait déjà une mission de coordination des différents projets sectoriels activant sur la ville. La modernisation dans ce sens prenait un sens de projet moderniste pour l'époque, mais surtout une à niveau de l'assise infrastructurelle des villes algériennes. Il a été déclassé ensuite au profit d'une planification urbaine hiérarchisée basée sur le plan d'urbanisme directeur et les opérations ZHUN (zone d'habitat urbaine nouvelle), sans réellement atteindre certains objectifs assignés à l'époque par les autorités. Il a été abandonné ensuite au profit d'une planification urbaine hiérarchisée basée sur le plan directeur. Depuis les opérations de restructuration à la revitalisation, en passant par la requalification jusqu'à l'amélioration, et enfin la reconquête de l'inachevé (la loi 08-15), les mesures demeurent passives et se limitent à la régularisation du bâti sans stratégie ni objectif. L'urbanisme de gestion est presque inexistant dans la palette d'outils existants.

Le PLAU a été initié par agglomération, il reste inopportunément pour le moment, un recollement d'opérations d'amélioration urbaine pour créer un semblant de plan de coordination. Et malheureusement il est considéré à juste titre actif, opérationnel, commode... Pourtant son contenu, son élaboration ainsi que ses objectifs restent flous à nos yeux et la plupart des wilayas n'ont pas essayé de regrouper les opérations d'amélioration urbaine dans un même plan.

Force est de constater que le PLAU ne se retrouve dans aucune case de la hiérarchie des outils d'urbanisme et d'aménagement en Algérie, articulés autour du plan d'occupation du sol et du

plan directeur. Cela ne va pas sans causer des problèmes de financement, de maîtrise d'œuvre, ainsi que de réglementation par l'absence de délivrance du permis d'autorisation pour les travaux parfois structurants exécutés.

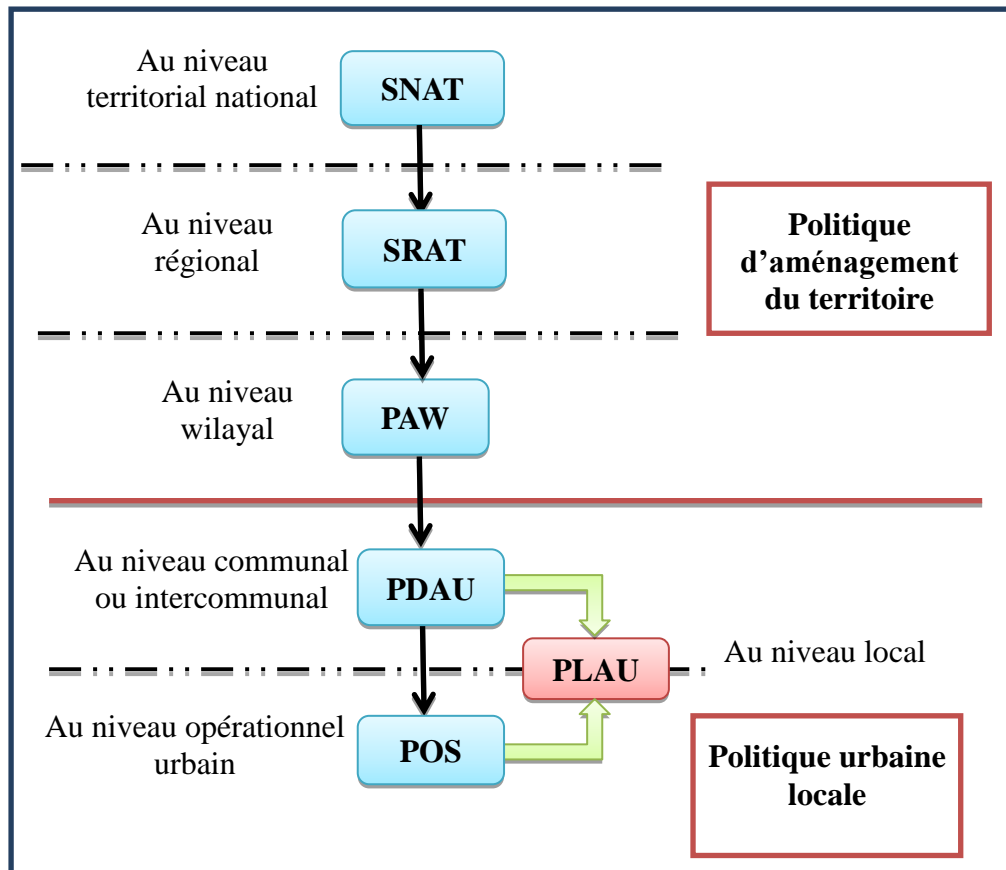


Schéma N°03: Le PLAU dans la hiérarchie des instruments d'urbanisme.

Source : Conception Auteur (2015).

6. LE SYSTEME D'ACTEURS DANS LE PROGRAMME DE L'AMELIORATION URBAINE.

Tout projet urbain constitue un enjeu important pour de nombreux acteurs dont les motivations et les intérêts divergent. Etant donné qu'un acteur est « *une personne qui associe sa participation à l'aboutissement d'un projet* » et que la ville est « *un système, c'est-à-dire un ensemble interconnecté où se forment des interactions entre différents domaines* »³¹.

Les acteurs donc d'un projet urbain portent des motivations différentes, poursuivent des intérêts divers (parfois contradictoires) et ne sont pas tous en mesure d'en saisir la portée ni d'imaginer

³¹ (Tall, 2004. P :39-40)

l'impact. Toutefois, on peut affirmer que chaque acteur porte en lui une «image figée» finale du produit. D'où la nécessité d'une phase d'apprentissage s'attelant à expliciter les attentes³²

L'amélioration urbaine n'échappe pas de ce phénomène, des acteurs publics et autres privés sont intervenus au niveau de ce programme, en tant qu'un projet de ville, un projet urbain qui nécessite dans son déroulement des compétences en matière d'urbanisme figurées dans des acteurs politiques (Etat et municipalité), démiurgiques³³ (architectes, urbanistes, ingénieurs...), et démocratiques (association, habitants, usagers et citoyens).

6.1. Qui fait la ville ? Des acteurs multiples à toutes les échelles.

La ville repose dans son fonctionnement sur plusieurs acteurs ou partenaires qui composent sa scène de vie et assurent par un système de relations et d'interventions ses différentes fonctions politiques, administratives, économiques et sociales.

Elle ne peut se comprendre qu'à travers ces acteurs qui sont aussi des usagers et qui représentent des décideurs (le pouvoir), des réalisateurs et des utilisateurs.

6.1.1. L'Etat. Un Pouvoir Central.

L'Etat est un organe juridique, plus ou moins centralisé, qui impose des normes et organise la société. Il dispose du monopole d'édicter des lois qui s'appliqueront à tous, chacun y étant soumis. Au sens plus étroit, *"l'Etat est une entité artificielle composée de fonctionnaires assujettis au gouvernement qui leur ordonne le droit public. Cette institution bénéficie du statut de personne morale; celui-ci est abstrait, et se voit appliquer certaines caractéristiques de la personne physique"*³⁴. En effet il dispose de droits et obligations propres à ces caractères, comme l'engagement de la responsabilité, ou d'ester en justice. Ses pouvoirs juridiques ne peuvent servir que l'intérêt collectif

L'Etat dispose d'un pouvoir de droits qui lui permettent d'agir selon une procédure par certains textes telle la constitution. Son pouvoir de droit se complète par celui d'avoir recours à la

³² A.BOUCHAREB. Projet Urbain. Master 1Académique(2011/12

³³ En grec demiourgos, selon Platon, prends le sens de créateur (Rey.2000)

³⁴Site web, www.lemondepolitique.fr/cours/droit_constitutionnel/etat/definition.html - 49k
fr.wikipedia.org/wiki/Citoyenneté - 50k

violence. La force utilisée par l'Etat est légitime car elle s'appuie sur le droit ; ainsi il détient les forces de police, armées dont lui seul possède le monopole.

6.1.2. Les Municipalités. Un pouvoir local.

Personne morale de droit public, constituée des habitants d'un territoire organisé en circonscriptions administratives, et qui gère les intérêts de ceux-ci par le moyen d'autorités élues, chargées d'exécuter les missions à l'échelle locale.

Les conseils municipaux sont élus de manière en principe démocratique, afin de prendre en charge la gestion de la ville. Différentes actions constituent la traduction des objectifs stratégiques recherchés par notre politique en matière d'aménagement du territoire à travers les schémas, lesquels tendent à créer les conditions de développement économique, dans un souci d'équité sociale et de durabilité de nos ressources à travers des zones et régions.

Elles comprennent : **La collectivité territoriale « Wilaya »**, représentée par L'Assemblée Populaire de Wilaya « APW » et le Wali. Ainsi **la Collectivité locale « Commune »**, représentée par L'Assemblée populaire de commune « APC » et le P/APC.

6.1.3. La société civile en Algérie.

Le concept de la société civile renferme comme définition, la défense du bien-être général. La société civile devient alors le garant d'un certain équilibre dans la société, une sorte de contre-pouvoir au politique pour éviter les dérives toujours possibles.

La société civile n'est pas construite seulement d'individus, mais en son sein peuvent évoluer des individus. Le champ actuel du mouvement associatif va au social, au sportif et au religieux. On ne peut aujourd'hui, à ce stade, affirmer que l'on a une société civile capable de consolider la démocratie dans le pays. Elle n'est pas suffisamment encadrée pour jouer ce rôle, elle doit s'organiser en contre-pouvoir qui est d'un besoin essentiel dans une société. La société civile algérienne a beaucoup mobilisé, mais elle s'est heurtée à une réalité du terrain difficile à gérer.

6.1.3.1. Aperçu historique sur la vie associative en Algérie.

La création des premières associations en Algérie remonte au début du 20^{ème} siècle.

Deux événements étaient à l'origine, la restructuration de la sphère culturelle algérienne, qui avait été entreprise dès les années 1880 et ensuite la promulgation de la loi 1901 sur les associations. Les lettrés de l'époque, aussi bien arabophones que francophones, avaient participé

à la mise en place d'un nouveau réseau de socialisation culturelle et dont le maillon central sera constitué par les cercles culturels (les Nawadi).

"Dès 1902, la Rachidiya est fondée à Alger. En 1907, le cercle Salah Bey est créé à Constantine. Le mouvement s'étend rapidement à toute l'Algérie (l'Amicale des Sciences Modernes à Khenchela, le Cercle des Jeunes Algériens à Tlemcen, la Société al Akhouya à Mascara, la Toufikiya à Alger, la Saddikiya, le Cercle du progrès à Annaba,...) et déborde même parfois le cadre des villes pour s'implanter dans des villages: c'est le cas de L'Union à Tighenif et du Progrès Saharidjien à DjemaâSaharidj. De nouvelles préoccupations aussi bien sociales, culturelles, religieuses que politiques animent ces cercles. En plus des Nawadis, d'autres lieux de rencontres existaient, mais, n'étaient pas très nombreux : Il y avait la mosquée, le Souk, le café, et Tajmaât (c'est-à-dire, l'assemblée) au niveau des villages."³⁵

6.1.3.2. Ecllosion du mouvement associatif en Algérie.

Avec le phénomène de la mondialisation, l'Algérie a accompli des réformes importantes qui ont vu l'écllosion notamment d'un mouvement associatif dynamique. La constitution garantit le droit de s'associer dans son article 43 : « Le droit de créer des associations est garanti ». Cependant, la liberté de réunion est limitée par la loi d'exception. « L'État encourage l'épanouissement du mouvement associatif. La loi détermine les conditions et les modalités de création des associations. ». L'article 41 garantit pour sa part que « Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen.» La loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations leur sert de cadre. Le mouvement associatif est très important avec plusieurs centaines d'organisations nationales et des milliers d'associations régionales et locales. C'est donc en 1991 que se met en place un important tissu associatif dans notre pays : associations sociales, caritatives, culturelles, écologiques et environnementales, protection des consommateurs, féminines, de lutte contre l'analphabétisme,... Chaque école possède son association de parents d'élèves et chaque mosquée à son association religieuse.

³⁵Djamil AISSANI Professeur in "Historique et Evolution du Mouvement Associatif en Algérie" Actes du Colloque sur "Le mouvement associatif à caractère culturel" complexe sportif de proximité d'Ouzellaguen. Jeudi, 1er février 2001

6.1.3.3. Etat des mouvements associatifs en Algérie.

Le mouvement associatif en Algérie affiche beaucoup d'insuffisances dues à la fois au manque de moyens et à la mauvaise représentativité des responsables dans les différentes associations mais ce sont les questions du financement qui ont porté préjudice au mouvement associatif et à la société civile dans son ensemble, qui est encore mal organisée dans notre pays. Elle doit être renforcée, et il est impératif de réviser les modalités d'accréditation des associations et de définir leur champ d'intervention pour pouvoir atteindre les objectifs escomptés en la matière. En effet le pays a besoin d'associations crédibles, qui s'engagent à travailler avec les communes et les wilayas pour améliorer le quotidien des citoyens. Selon le ministre de l'intérieur, 95% des associations agréées n'ont jamais présenté de rapport officiel sur leurs activités tel que prévu par la loi et il avance que le nombre d'associations a atteint le chiffre de 78.000 en 2005, ce chiffre est en progression (70.000 en 2011) et a atteint aujourd'hui en termes d'associations agréées 110.000 environ.

7. LES ACTEURS DE L'AMELIORATION URBAINE EN ALGERIE.

Dans réalité algérienne, le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine a commencé avec l'élaboration des études d'aménagement, s'appuyant sur les conditions de sélection des soumissionnaires, sur leur qualification et sur le choix des entreprises de réalisation. Pour cela l'amélioration urbaine est toute une politique qui interpelle dans son processus de multiples intervenants : maitres d'ouvrage, maitres d'œuvre et maitres d'usage.

7.1. Maitre d'ouvrage.

C'est la personne physique ou morale, commanditaire d'une opération. Il fixe le programme, dispose d'un terrain, assure le financement, fixe le calendrier, choisit les professionnels chargés des études et des travaux. La maîtrise d'ouvrage peut se diviser en deux directions, celle des investissements, chargée du programme et des financements, celle des opérations assume les aspects techniques de l'opération (études et exécutions).

Les collectivités locales sont un acteur principal dans la gestion urbaine, par leur rôle important elles font la liaison entre les citoyens et les pouvoirs centraux. Elles sont la plaque tournante de l'amélioration des conditions de vie des habitants et l'assemblée populaire communale (APC) est appelée à intervenir, en tant que premier responsable au niveau de la commune. « *Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locale ont un rôle vital à*

jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. »³⁶

7.2. Le maitre d'œuvre.

C'est la personne physique ou morale chargée de la conduite du projet et sa réalisation. Il représente l'ensemble des professionnels appelés à participer dans la mise en œuvre des opérations (architectes, urbanistes, techniciens...).

D'après les informations réunies à travers nos entretiens avec les maitres de l'œuvre (BET) et les maitres d'ouvrage (DUC, APC) concernant les conditions de sélection des soumissionnaires et le choix des entreprises de la réalisation de l'opération d'amélioration urbaine, il ressort que ce choix obéit toujours au critère du moins disant. En effet, ce projet est toujours perçu comme un produit financier et que le moins disant en étude ou en réalisation aura les meilleures chances d'être sélectionné, car lors des différents appels d'offre effectués pour les projets d'aménagements urbains relatifs à cette opération d'amélioration, les règles d'obtention en études ou en réalisations sont souvent conditionnées en dehors des articles du cahier de charges et de la législation en vigueur, et que les règles du jeu sont souvent déjà établies par la maîtrise d'ouvrage afin que chacun puisse travailler à sa propre économie et peu importe le résultat qualitatif du projet d'amélioration urbaine.

7.3. Le maitre d'usage.

C'est la personne physique ou morale pour laquelle l'opération est commandée, le programme est lancé et le projet est réalisé selon ses préoccupations et ses attentes.

Il représente le citoyen, l'habitant du quartier et l'usager de l'espace public.

Dans l'urbanisme de planification, les usagers sont souvent marginalisés. Même si dans certains cas leur consultation est recherchée, mais souvent sans capacité d'imprimer aux projets leurs attentes. Les habitants sont souvent représentés par des associations locales ou même nationales. De ce fait ils arrivent à exercer des pressions pour «inférer» les objectifs ou les démarches des projets. Ainsi, l'adhésion «sociale» aux projets urbains arrive à constituer aujourd'hui une condition de leur réussite.

³⁶Ibid

L'amélioration urbaine signifie l'amélioration des conditions de vie des habitants, prendre l'homme au centre des préoccupations. Le concerter et prendre son avis dans le déroulement de l'opération dès le début est indispensable pour la réussite du projet. Passer de l'implication à la participation est un des principes que les maîtres d'ouvrage doivent prendre en considération dans leurs décisions. Pour cela une approche sociologique auprès des habitants par une enquête sur leurs besoins, aspirations et souhaits vis-à-vis de leur cadre de vie est nécessaire à élaborer par le BET afin de diagnostiquer l'état des lieux et l'améliorer.

7.4. L'interrelation entre les différents acteurs.

Les différentes figures d'acteurs n'agissent que rarement isolément, ils forment un système très complexe avec d'autres types d'acteurs, qui participent également à la gestion urbaine. Tous s'impliquent et s'influencent. Ils forment des alliances ou au contraire, ils peuvent s'exclure mutuellement et entrer en conflit.

Les opérateurs, les professionnels et habitants en tant que «maîtres d'usage» constituent de ce fait des acteurs indispensables dans l'agir urbain (la production de la ville). Cette rencontre permet d'établir les relations inter acteurs, et conduisant vers un partenariat susceptible d'assurer la réussite du projet. Dans ce partenariat les relations entre maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'usage conduisent à des relations bilatérales entre les différents acteurs. C'est dans ce sens que s'établissent les rôles et les missions de chacun:³⁷

- Qui pilote ?
- Qui arbitre ?
- Qui fait les démarches ?
- Qui valide les idées ?
- Qui décidera ?
- Qui met en scène le projet ?
- Qui assure ?
- Qui est garant de la politique du projet ?
- Quels sont les différents enjeux ?

³⁷A. BOUCHAREB. *Projet Urbain. Master 1 Académique (2011/12)*

Un système d'acteurs cohérent est un système où les acteurs font des relations de va et vient entre les différents organes. Penser à ce système c'est trouver un compromis entre ses différents éléments quel que soit leur réflexion.

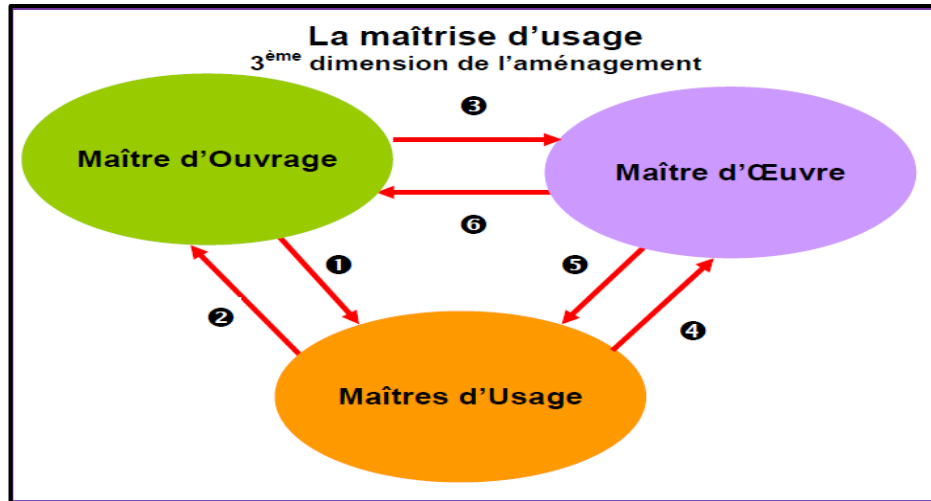


Schéma N°04 : L'interrelation entre les différents acteurs de l'amélioration urbaine
 Source : Jean-Marie Hennin, architecte urbaniste au sein de l'agence Hennin Normie

- (1) Le **Maître d'Ouvrage** communique aux habitants son intention de projet de requalification. Il entre en relation avec les usagers, « **Maîtres d'usage** », à travers différents outils adaptés au contexte : enquête sociale, questionnaire, ateliers d'usage, réunions avec le groupe de travail représentant les associations de locataires (groupe de programmation).
- (2) Suite aux échanges relatifs aux usages qu'ont les locataires des logements, parties communes et abords, le maître d'ouvrage décide de ce qui sera retenu dans le projet, en confrontant les propositions, demandes et désirs des locataires à sa stratégie patrimoniale et sociale. Le **maître d'ouvrage** revient vers les "**maîtres d'usage**" pour expliciter ces choix.
- (3) Le **Maître d'Ouvrage** intègre ces demandes dans la commande au **Maître d'œuvre**.
- (4) et (5) Le **Maître d'œuvre** est en relation avec les "**maîtres d'usage**" pour nourrir son projet
- (6) Le **Maître d'œuvre** traduit les demandes relatives aux questions d'usage dans son projet et les propose au **Maître d'Ouvrage** lors des études relatives au projet

Les allers retours se poursuivent ainsi de façon itérative au cours de l'élaboration du projet. Le maintien de cette dynamique est essentiel au bon déroulement du projet dans un climat de confiance.

Selon les phases du projet, des outils différents sont utilisés.

Le Maître d'Ouvrage reste le décideur, au sein d'une relation de triptyque

Conclusion

L'insuffisance des deux instruments d'urbanisme dans le contexte de l'amélioration urbaine à conduit la ville de Sétif à chercher un nouvel outil pour réussir cette démarche à travers un PLAU qui semble efficace à travers sa démarche mais sa réussite reste en question et on ne peut l'assurer qu'à travers l'analyse du PLAU de notre cas d'étude.

Développer un système d'acteurs va enrichir la démarche d'amélioration urbaine mais en même temps la rendre complexe surtout dans le cas du manque de cohérence et de partenariat.

"L'importance de la politique de la ville qui a pour objectif de rassembler tous les acteurs concernés à savoir les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires économiques et associatifs afin de lutter contre les formes d'inégalités et d'exclusion et de permettre à la ville d'être le lieu d'un développement harmonieux de la citoyenneté d'où également l'impérieuse nécessité d'un immense investissement intellectuel mobilisant toutes les forces vives, pour que cette politique s'enracine démocratiquement et pour que de nouvelles solutions soient trouvées pour sa mise en œuvre."³⁸.

Généralement, nous avons toujours l'habitude de suivre les pays étrangers en ce qui concerne la politique de la ville et les nouvelles démarches adaptées ; une rétrospective sur des cas d'amélioration urbaine peut nous ouvrir les yeux sur la réalité de la démarche, nos besoins et nos manques, ainsi que le mode de gouvernance appliqué pour la réussite de toute opération d'amélioration urbaine.

³⁸-Yves Dauge , "Citoyenneté et urbanité" , Edition Esprit ,1991 , page 8

CHAPITRE 03 :

L'AMELIORATION URBAINE DANS LA LOGIQUE URBAINE ETRANGERE

Projet d'amélioration des quartiers précaires -villes de karongi et de Rusizi en Province de l'ouest

Introduction.

L'amélioration urbaine est un concept très large qui ne fait l'objet d'aucune définition claire, elle englobe une série de travaux en vue d'améliorer la qualité de vie par l'amélioration de la situation quotidienne des habitants, en offrant les meilleures conditions grâce au développement de l'environnement urbain dans tous ses aspects: physique, social, économique, environnementale.

Il s'agit de faire en sorte que les habitants disposent de services urbains de la même qualité que dans les autres quartiers et voient en pratique leurs conditions de vie améliorées.

Mais « il faut aussi tenir compte des spécificités sociales, économiques et spatiales du territoire, de ses habitants afin d'apporter au territoire considéré des services adaptés. Enfin, il faut prendre en compte le fait que l'organisation de la gestion urbaine participe à l'organisation de la vie sociale toute entière et contribue à forger une image identitaire d'un quartier et de ses habitants »³⁹.

Nous n'avons pas retrouvé l'équivalent à l'étranger de ce que nous appelons en Algérie « amélioration urbaine » mais cette pratique existe sous d'autres dénominations selon les pays, assortie d'objectifs plus ou moins similaires. Selon les cas et les conjonctures, ces pratiques revêtent plusieurs objectifs et plusieurs formes ; elles concernent la voirie ou l'assainissement dans les pays en développement pour un rattrapage de déficits dans l'aménagement urbain , elles s'attaquent à l'esthétique et aux paysages urbain jusqu'à la sophistication dans les pays développés ; dans certains cas elles sont des opérations incluses dans des projets de renouvellement urbain voire de changement de la fonction de quartiers ou de centres.

Nous proposons ici de retracer l'expérience **d'amélioration des quartiers précaires -villes de karongi et de Rusizi en Province de l'ouest**, qui peut se rapprocher.

³⁹ Villes et Quartiers - G.I.E. entre la C.D.C. et l'Union Nationale H.L.M.

1. PRESENTATION DU PROJET.

Le Projet "Amélioration des Quartiers Précaires de la Province de l'Ouest au Rwanda" (AQUPO) a pour but principal d'améliorer l'accès aux infrastructures et aux équipements de base (eau potable, assainissement, voirie, etc.) pour une réduction de la pauvreté et une croissance socio-économique durable des populations de deux quartiers précaires, **Kamembe**(District de Rusizi) et **Kiniha** (District de Karongi).

- en équipant ces quartiers d'infrastructures d'eau et d'assainissement accessibles aux ménages,
- en régularisant ces quartiers sur le plan foncier et en garantissant la tenure résidentielle aux ménages,
- en renforçant les capacités des deux districts (Rusizi et Karongi) en matière de gestion urbaine en vue de les préparer à la lutte contre la précarité dans leurs quartiers et à la protection durable de l'environnement urbain,
- en appuyant le Ministère des Infrastructures (MININFRA) dans la mise en œuvre de la politique d'habitat et d'urbanisation.

C'est un projet du Gouvernement initié et mis en œuvre avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'ONU-HABITAT. Son exécution est assurée par le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT).

L'appui multiforme du Système des Nations Unies (PNUD, ONU-HABITAT et autres) vise à renforcer les capacités de l'Etat et des Districts dans leur rôle d'orientation et de conception des politiques et stratégies, de régulation et d'impulsion du développement, à lutter contre la pauvreté urbaine et à améliorer les conditions de vie des populations urbaines.

Indicateurs d'effets UNDAF	La gestion de l'environnement urbain et des ressources naturelles et foncières est durablement améliorée.
Indicateurs d'effets escomptés :	<ul style="list-style-type: none">• Une stratégie appropriée de gestion de l'environnement urbain formulée et mise en œuvre dans les principaux districts,• Des capacités techniques et opérationnelles des districts en gestion des

	déchets et substances contaminants renforcées.
Produits attendus/cibles annuelles	Deux quartiers précaires de la Province de l'Ouest améliorés et capacités de gestion urbaine de leurs districts renforcées.
Partenaire National d'Exécution	Ministère des Infrastructures (MININFRA) Agence d'Exécution : ONU-HABITAT
Autres Parties Responsables	PNUD / MININFRA / MINECOFIN

Tableau n°06 : présentation du Projet d'Amélioration des Quartiers Précaires de la Province de l'Ouest au Rwanda")

Source : document de projet « AQUPO »

La zone d'intervention du présent projet est **la Province de l'Ouest** et particulièrement les quartiers urbains précaires de deux de ses sept districts, à savoir **RusizietKarongi**. Ces quartiers compteraient ensemble, aujourd'hui, près de 200.000 habitants.

Ce choix a été dicté par plusieurs considérations :

- la particularité de la pauvreté dans cette Province malgré ses fortes potentialités économiques notamment agricoles, commerciales, touristiques, énergétiques... (62% des ménages vivaient sous le seuil de pauvreté contre 56,9% au niveau national),
- son sous-équipement spécifique par rapport aux infrastructures et services sociaux de base,
- le nombre relativement limité d'intervenants en matière de développement urbain,
- la volonté clairement exprimée par le Gouvernement rwandais, par le biais du Ministère des Infrastructures (**MININFRA**).

comparatif précieux pour tout le District. Par ailleurs, Kiniha possède un plan de lotissement préétabli suivant le SDAU et sa proximité avec le Centre ville favoriserait le développement du commerce et d'autres métiers. L'installation prochaine d'une usine d'épuration du gaz méthane du Lac Kivu se révélera également génératrice d'emplois, de revenus et d'énergie avec d'autres effets induits à l'avenir.

Période du Projet :	2008 – 2010
Composantes du Projet :	(1) Viabilisation de quartiers précaires urbains, (2) Renforcement de capacités locales
Titre du Projet :	Amélioration des Quartiers Précaires de la Province de l'Ouest (AQUPO)
Code du Projet :	Durée du projet : 3 ans

Tableau n°07 : Etude du Projet d'Amélioration des Quartiers Précaires de la Province de l'Ouest au Rwanda.

Source : document de projet « AQUPO »

2. OBJECTIF DU PROJET.

Le Projet vise l'amélioration de la situation des deux quartiers précaires (Kamembe et Kiniha) en vue de lutte contre la pauvreté et du développement humain durable.

Ce projet permettra également de renforcer les capacités locales pour fournir, gérer et entretenir efficacement les infrastructures existantes et celles nouvellement construites.

A travers ce projet, les quartiers ciblés bénéficieront de la régularisation foncière, ce qui garantira la sécurité de la tenure résidentielle. En plus de renforcer les capacités des deux districts en matière de gestion et de la protection de l'environnement urbain, ce projet donnera un appui au Ministère des Infrastructures dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'urbanisation et de l'habitat.

Ce projet va contribuer à la réalisation de l'objectif primordial des deux districts et de la Province, d'élever la population à un niveau de vie acceptable et permettra au gouvernement rwandais de concrétiser sa volonté d'atteindre particulièrement la Cible 11 des OMD qui vise *"l'amélioration significative des conditions de vie de 100 millions d'habitants de taudis en 2020"*.

3. METHODOLOGIE DU PROJET.

Pour rendre viables les quartiers précaires identifiés ci-dessus et garantir, à terme, l'accès des résidents et particulièrement des ménages pauvres, à un cadre de vie décent, le Projet appuiera chaque district concerné

- à mettre en place les infrastructures et équipements nécessaires à la fourniture des services de base essentiels aux ménages,
- à former les populations à l'entretien communautaire des équipements,
- à se doter de capacités d'intervention pour une préservation durable des équipements du district.

Trois approches sous-tendront la mise en œuvre du Projet:

✓ **1) une approche par district .**

Permettant d'identifier et de contribuer à la résolution des problèmes spécifiques dont souffrent les populations,

✓ **2) une approche participative .**

Impliquant fortement les populations des quartiers bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités en cours de projet et post projet.

✓ **3) un partenariat public/privé.**

Pour faire appel au savoir-faire du secteur privé local dans la réalisation des activités exigeant une technicité appropriée et particulièrement dans le financement et la gestion de la filière des déchets solides. Dans un souci de pérennisation, les bénéficiaires du projet seront formés afin d'être en mesure de prendre en charge eux-mêmes le suivi rapproché ou l'entretien des réalisations.

Concrètement, le Projet contribuera à la réalisation de ces objectifs de la manière suivante :

3.1. Dans le Quartier Kamembe à Rusizi.

L'amélioration du quartier nécessitera le reprofilage et le compactage de quelques voies pénétrantes partant de la route asphaltée, l'équipement de ces voies de caniveaux secondaires pour drainer les eaux de pluie (4 kml) et l'extension du réseau d'eau potable aux différentes voies du quartier (2,25 kml).

L'indemnisation des propriétaires des quelques concessions qui seront frappées d'alignement en raison des travaux sera à la charge du District. Les éventuels délocalisés seront recasés, aux frais du District.

3.2. Dans le Quartier Kiniha à Karongi.

L'amélioration de Kiniha nécessitera l'aménagement de la principale voie d'accès à l'agglomération et de quelques voies secondaires, l'équipement de ces voies de caniveaux appropriés (6,5 kml) et l'extension du réseau d'eau potable aux voies ainsi traitées. Ici, les travaux de voirie nécessiteront la destruction de quelques concessions et donc la délocalisation des ménages qui en sont propriétaires. Ces délocalisés seront recasés, aux frais du District

3.3. Au niveau des deux districts.

Les deux districts souffrent d'une absence totale de système de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Dès le démarrage du projet, une étude sera confiée, à un consultant international spécialisé, pour proposer une organisation appropriée de cette filière, dans chaque district.

Cette étude doit évaluer avec beaucoup d'attention l'impact environnemental de la dans les districts.

Le Projet appuiera, par la suite, les districts, dans la mise en œuvre des recommandations de l'étude. De même, les deux districts cibles du Projet ont des difficultés de gestion urbaine et de gestion municipale. L'intervention du projet, à ce niveau, consistera à contribuer au renforcement des capacités de chaque district, en fonction des besoins qui seront identifiés, dès le démarrage des activités, à travers un audit urbain, financier et opérationnel à confier à un consultant national. Ce renforcement viendra en complément des actions de formation des agents techniques de districts actuellement en cours par, d'une part, le Projet "Appui à la formulation de la politique nationale du développement urbain" et, d'autre part, par le FIGU.

4. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET.

En raison de ce qui précède, les activités du projet se résument en 2 composantes :

- une composante dénommée "**Amélioration des quartiers urbains précaires**" qui regroupe les activités d'investissements physiques
- une composante titrée "**Renforcement des capacités de gestion urbaine**" qui inclura aussi les relais du Forum Urbain.

Sur cette base, le cadre logique du Projet pourrait être synthétisé comme suit :

Effets	Produits	Indicateurs de résultat annuel
Des capacités nationales et locales sont formées pour un suivi de la mise en œuvre de la politique nationale d'urbanisation et d'habitat	un bureau de projet (doté de moyens humains, financiers et matériels adéquats) opérationnel et sa stratégie d'intervention internalisée auprès des acteurs urbains.	-rapports d'évaluation externe sur l'évolution des activités du projet, <ul style="list-style-type: none"> • taux d'activités effectif du projet, • fréquence des réunions des comités de supervision et de suivi du projet et taux de présence aux réunions,
Une amélioration de la sécurité de la tenure est effective pour les ménages non intégrés dans le tissu urbain	-des quartiers améliorés par l'équipement en infrastructures et services de base, - des associations d'îlot créées et fonctionnelles dans la gestion et l'entretien des équipements de proximité des quartiers,	nombre d'actes de cession foncière délivrés aux propriétaires de concessions, <ul style="list-style-type: none"> • nombre de ménages ayant accès à l'AEPA dans les quartiers améliorés, • nombre d'associations d'îlot en fonction effectivement dans la gestion et l'entretien des équipements des quartiers améliorés, • état des équipements et degré de salubrité des quartiers améliorés,
Une amélioration de la capacité des districts à planifier et à maîtriser le développement spatial et l'équipement de leurs localités.	-des SDAU respectés par les districts pour le développement de leur périmètre urbain, - des projets prioritaires d'amélioration des	degré d'utilisation et de respect des SDAU par les districts, <ul style="list-style-type: none"> • degré de participation et niveau de satisfaction des usagers des équipements

	quartiers précaires exécutés avec le concours effectif du personnel de district. - une base de données créée sur les indicateurs urbains et la gestion foncière.	réalisés à travers les projets prioritaires du développement urbain. • appréciation des audits financiers et opérationnels de la gestion des districts, • degré de fiabilité des données urbaines et niveau de facilitation des études techniques et financières par ces données.
--	---	---

Tableau n°08 : Synthèse du cadre logique du Projet« AQUPO »

Source : document de projet « AQUPO »

5. ARRANGEMENTS ET MODALITES DE GESTION DU PROJET.

Les activités du Projet relèvent de compétences dévolues à plusieurs **administrations centrales** (au sein du MININFRA et d'autres ministères tels que ceux chargés du Plan, des Finances, de la Décentralisation...) et aux **collectivités locales** (Province de l'Ouest, Districts de Karongi et Rusizi) ainsi que d'autres et nécessiteront la coordination à un niveau élevé.

A cet effet, le Projet sera rattaché institutionnellement au Secrétariat Général du MININFRA et apportera son appui au renforcement des capacités des structures centrales et locales impliquées dans sa mise en œuvre.

Le montage institutionnel et les modalités **de mise en œuvre** du Projet impliquent particulièrement les acteurs présentés ci-après :

5.1. Le Gouvernement du Rwanda.

Le **Gouvernement** assurera le financement du projet en partage des coûts avec le **PNUD** et **ONU-HABITAT** conformément aux accords établis. Son financement couvrira le coût partiel des investissements en infrastructures et en renforcement des capacités. Avec l'assistance du PNUD et d'ONU-HABITAT, il aura la responsabilité de l'exécution du Projet. Son organisation pratique suivra les modalités suivantes :

- **Bureau du Projet**, dirigé par un **Coordinateur National** (CNP) et comprenant un ingénieur expert aménagiste national, un VNU international urbaniste ou ingénieur et un assistant administratif.

Le Projet fera l'objet d'un accord entre le PNUD, l'ONU-HABITAT et le Gouvernement, à l'issue des activités et de l'évaluation finale sur proposition d'ONU-HABITAT.

- Le **MININFRA**, en sa qualité de maître de l'ouvrage du Projet, sera représenté par son Secrétaire Général qui aura ainsi la responsabilité globale de supervision du Projet. Il organisera les activités du Projet comme suit :

-l'exécution des études et travaux liés à l'aménagement urbain et à la restructuration des quartiers sera confiée, suite à des appels d'offres spécifiques, à des bureaux d'études, entreprises privées ; ONGs spécialisées et Groupements d'Intérêt Publics (GIEs) de la place ;

-la mise en place des mécanismes institutionnels nécessaires à l'enregistrement foncier et la délivrance de titre de propriété aux attributaires de parcelles relèveront aussi de la responsabilité des districts.

- Le **CNP** s'assurera régulièrement que toutes les conditions nécessaires de réalisation du Projet sont remplies. Il travaillera en étroite collaboration avec le MININFRA et les districts bénéficiaires du Projet pour une bonne coordination des activités. Il est responsable de la mise en œuvre de toutes les activités administratives et techniques du Projet avec l'appui de son personnel et de consultants nationaux et international à recruter. Le CNP sera membre, à part entière, des comités de dépouillement et d'analyse des offres des consultations liées aux activités du Projet.

5.2. Le PNUD et l'ONU/HABITAT.

Assureront le financement des infrastructures et de l'assistance technique, y compris l'expertise internationale, conformément aux accords le liant au Gouvernement. Il s'assurera de la bonne marche du Projet conformément aux normes et procédures établies.

ONU-HABITAT sera l'agence d'exécution pour la réalisation de cette assistance. Il recrutera le personnel national nécessaire à cette assistance et organisera les missions d'expertise technique de courte durée et les missions de suivi et d'évaluation. Il mettra à la disposition de l'exécution du Projet toute l'expertise dont il dispose et veillera à un suivi très rapproché des activités.

Il prendra les dispositions nécessaires pour le renforcement des capacités du MININFRA et des districts ciblent Projet.

Il veillera, avec le PNUD, à la mise en place, à bonne date, des apports du Système des Nations Unies nécessaires au bon fonctionnement du Projet. Les ressources mobilisées seront déduites des frais administratifs les accords signés entre ONU-HABITAT et chaque donateur.

5.3. Les principaux prestataires de services du Projet.

Ces institutions assureront leurs prestations moyennant rémunération, sur la base de contrats.

- Les **bureaux d'études** prépareront les études d'exécution et les dossiers d'appels d'offres pour la réalisation à l'entreprise des travaux d'infrastructures. Ils apporteront leur assistance dans le suivi de l'exécution et dans la réception des travaux.
- **ELECTROGAZ** apportera son expertise au Bureau du Projet pour les études techniques et les travaux d'installation du réseau d'amenée d'eau sur les sites d'opération. Ce réseau, une fois installé, lui sera rétrocédé, suivant une convention à négocier avec le Gouvernement.
- Les **ONGs et GIEs** chargés de la communication sociale seront responsables de la sensibilisation des populations cibles du projet et de l'assistance aux délocalisés pour leur recasement.

5.4. Les ménages bénéficiaires et les associations de base.

Ils apporteront leur contribution et participation au Projet par : des travaux communautaires, l'auto construction de leur logement, suite au recasement et l'utilisation des moyens de leurs associations et coopératives pour l'entretien collectif de leur quartier et des équipements.

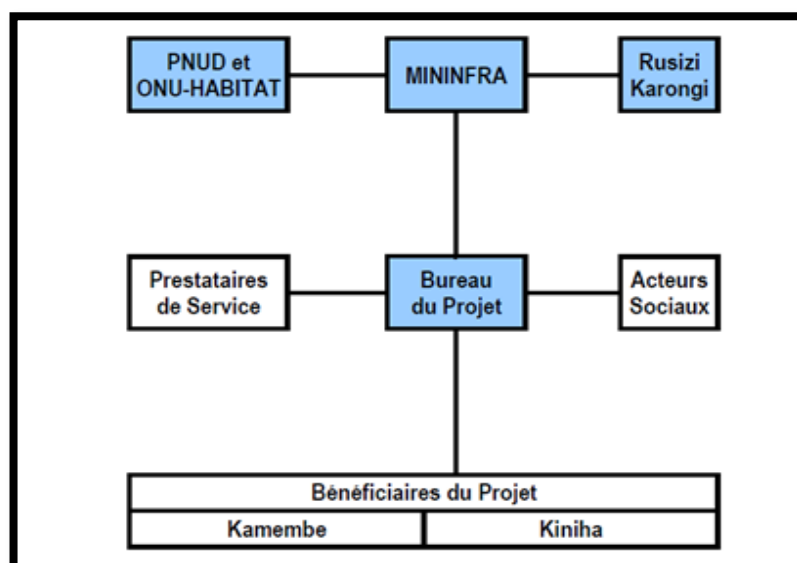


Schéma N°05 : fonctionnement du projet « AQUPO »

Source : document de projet « AQUPO »

6. SUIVI ET DU PROJET.

Les activités du Projet seront supervisées par un **Comité de Suivi** à mettre en place par le MININFRA, dès le démarrage des activités,

Ce comité aura pour rôle de superviser l'exécution des activités du Projet en veillant au respect des orientations prévues par le présent Accord de Projet et à l'atteinte des objectifs visés. Il se réunira de façon systématique, tous les trois (3) mois et pourra faire appel à toute personne dont il juge la compétence nécessaire à la réalisation de sa mission.

La Chargée de Programme ONU-HABITAT au Rwanda assurera un suivi quotidien du Projet en collaboration avec le MININFRA et tiendra le Siège d'ONU-HABITAT et le PNUD régulièrement informés des résultats de ce suivi.

2. EVALUATION DU PROJET.

Le Projet fera l'objet de quatre (4) revues tripartites (Gouvernement, PNUD et ONU/Habitat).

- La première, qui aura lieu, au plus tard trois (3) mois après le démarrage, sera consacrée à la mise à niveau de tous les partenaires du Projet et sur les responsabilités des parties impliquées.
- La deuxième se tiendra vers la fin de la première année (2008),
- La troisième revue interviendra, au cours de la deuxième année (2009) d'activités du Projet.
- La dernière aura lieu vers la fin du Projet et préparera une éventuelle 2^e phase du Projet.
Il est prévu à la fin de chaque année une évaluation du projet

Le CNP soumettra, à chaque revue tripartite, un rapport d'avancement interne conforme au format PNUD.

Conclusion.

L'amélioration du cadre de vie des habitants est le souci majeur des autorités du pays quelque soit son développement, car améliorer le quotidien des citoyens, c'est améliorer la qualité de vie économique et sociale. L'acteur principal pour ce développement est l'habitant.

Dans les pays développés, cette mesure est depuis longtemps adoptée, et les conditions de vie dans les quartiers se sont améliorées. Les initiatives nouvelles en Algérie se préoccupent de l'état des quartiers mais elles n'ont pas obtenu les mêmes résultats que ceux des pays développés.

Les exemples étudiés nous ont permis de nous confronter à une réalité sur le rôle des acteurs, nous a révélé la démarche adoptée ailleurs, et les problèmes de gestion les plus fréquents. Les dysfonctionnements traités au travers la démarche dite GUP, qui a pour objectif de mieux coordonner les interventions des principaux gestionnaires dans la mise en œuvre de l'opération d'amélioration urbaine et surtout impliquer les habitants dans l'intervention sur leur propre quartier.

Cet exemple nous a permis d'approfondir l'importance de l'utilisation de la GUP pour la réussite d'une opération d'amélioration urbaine.

Conclusion partie 01.

L'amélioration du cadre de vie est l'une des priorités dictées par la politique urbaine algérienne, avec une volonté législative dont les prémices d'une profonde mutation sont consacrées particulièrement par la loi 06-06 portant orientation de la ville, et celle 07-06 relative à la gestion et à la protection des espaces verts, dont le but est que l'Algérie puisse avoir une véritable politique d'amélioration urbaine.

La situation du cadre de vie urbain au sein de nos milieux urbains confirme que les villes algériennes ont vraiment besoin d'être sollicitées. Pour cela un programme immense était lancé au niveau de toutes les wilayas dans le court, le moyen et le long terme, dont le but est de combler le déficit urbain et social consacrant des moyens, des outils et des budgets considérables.

Comme les instruments d'urbanisme existant (PDAU et POS) n'ont pas pu répondre à la totalité de cette opération, la ville de Sétif a pensé à un nouvel outil, un PLAU qui a pour but d'organiser les opérations d'amélioration urbaine sur un même plan.

Une politique qui s'avère être complexe par son système d'acteurs, partant d'un maître d'ouvrage décideur, à un maître d'œuvre réalisateur, et bien sûr un habitant qui passe d'un statut d'observateur à celui d'un acteur usager, qui a l'opportunité de s'impliquer dans l'élaboration des opérations qui impactent directement sur son cadre de vie.

Cet engagement dans le processus permet de faciliter les tâches des élus, ainsi l'exécutif local, et contribue à développer une culture démocratique et citoyenne suscitant un renforcement du tissu social.

Faire un saut sur la politique étrangère en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie nous a éclairés sur la démarche appliquée ailleurs, et permis de nous confronter à une réalité de pratiques des acteurs, les problèmes de la gestion les plus fréquents et nous positionner par rapport à ce qui est fait ailleurs.

DEXIEME PARTIE :
L'AMELIORATION URBAINE A TRAVERS
LA VITRINE OUEST DE LA VILLE DE
SETIF.

CHAPITRE 1 :

SETIF, UNE AMELIORATION URBAINE POUR QUELLE SITUATION ? QUEL PROGRAMME ? ET QUEL OBJECTIF ?

Introduction.

Comme toutes les villes Algériennes, la capitale des Hauts plateaux a connu ces derniers temps une véritable dynamique d'amélioration urbaine, cette dernière consiste à doter les cités et les quartiers d'habitations souffrants de dégradation, de nuisance et de dysfonctionnement, d'un cadre de vie favorable.

Ce lancement intense du programmes d'amélioration urbaine par les collectivités locales ne se fait pas au hasard, derrière ces décisions il y a toute une politique

Dans ce chapitre nous avons essayé de décortiquer et d'analyser le cadre de vie dans la ville de Sétif à travers nos observations, nos cartes mentales et nos entretiens afin de déduire et de constater l'origine et l'initiative du programme d'amélioration urbaine à Sétif.

1. L'AMELIORATION URBAINE A SETIF, UNE REPONSE A UNE NECESSITE.

1.1. Un déficit constaté.

L'évolution urbaine à Sétif révèle une extension très rapide et anarchique, avec des espaces et des zones sans normes d'aménagements, ce qui interpelle des carences de conception et de gestion des milieux urbain.

Un déficit est constaté au niveau du cadre de vie des habitants, une détérioration alarmante se continue sans arrêt dû aux facteurs humains, naturels, techniques...

Les habitants sont plus que jamais englués dans un cadre de vie qui se dégrade de jour en jour, souffrent d'un état de sinistre: les voies de communication se trouvent depuis plusieurs années dans un état de délabrement très avancé. La voirie urbaine est en très mauvais état. Les trottoirs sont défoncés, il y a des éclatements des conduites d'eau potable, l'éclairage public est défaillant, le réseau d'assainissement est vétuste, les espaces verts sont à l'abandon,...

Cet état est devenu un sujet d'actualité que la presse nationale n'arrête pas de traiter sur tous les niveaux et dans toutes les dimensions. Le quotidien EL Watan a publié le 15 mars 2012 un article intitulé « *Dégradation de la ville des hauts plateaux, un état des lieux déplorable* » dans lequel l'auteur a décrit l'état des lieux de quelques cités pour ne pas dire toutes : « Parc roulant vétuste, environnement pollué, éclairage public défaillant, espace mal exploité, anarchie en l'absence d'un plan de circulation,... La capitale des Hauts Plateaux se débat seule en silence contre la dégradation de son image. Le cadre de vie du centre et de la périphérie se trouve à un stade avancé de délabrement. »¹

Ce qui assure aussi cette détérioration, c'est les citoyens qui protestent pour réclamer une amélioration de leur cadre de vie ; à Sétif plusieurs manifestations populaires sont organisées par des habitants qui demandent « *Quand est-ce que la wilaya de Sétif va-t-elle se réveiller de sa longue léthargie ?* »

Le déficit en matière de viabilisation des quartiers au niveau de toute la wilaya a été constaté par la DUC et transmis au ministre de l'habitat et de l'urbanisme dans le but d'améliorer certains sites.

1.2. L'action d'intervention, une opération pilote pour améliorer le cadre de vie sétifien.

L'état dégradé, les protestations des citoyens ainsi que la propagation des articles de presse n'ont pas laissé les pouvoirs publics indifférents. Ces derniers veulent par le biais de plusieurs programmes lancés par le ministre de l'habitat et d'urbanisme et le ministre délégué chargé de la ville, mettre un terme à cette situation, faisant de la réhabilitation des tissus urbains une nécessité, et l'amélioration urbaine une opération pilote pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Pour cela les collectivités locales ont réservé une enveloppe financière conséquente, pour couvrir cette opération dont les 20 daïras et les 60 communes relevant de la wilaya de Sétif, ont bénéficié de milliards de dinars pour pallier une telle dégradation.

En 2001, une opération de requalification urbaine fut programmée dans le cadre du programme de soutien à la relance économique, une autre pour l'amélioration urbaine qui comporte une série d'actions visant d'abord l'achèvement des travaux de viabilisation longtemps bernés par des

¹ Kamel Beniaiche, publié dans Elwatan le 15-03-2012

promesses et engagements jamais tenus, pour se départir du poids trop pesant des retards accumulés des décennies durant. Un vaste programme d'amélioration urbaine, d'assainissement, de restauration et d'embellissement devait toucher tous les quartiers de la wilaya de Sétif.

2. LE PROGRAMME D'AMELIORATION URBAINE A SETIF.

Le programme d'amélioration urbaine est initié pour pallier aux insuffisances des politiques d'aménagement précédentes. C'est une sorte de réponse à la qualité de vie en général, et aux préoccupations des citoyens sur leur cadre de vie en particulier, pour rendre la ville plus agréable au sein des quartiers et changer leur image négative par l'amélioration du quotidien des habitants.

Les différents programmes d'amélioration urbaine ont été entamés depuis 2005, achevés dans certains quartiers et en cours dans d'autres.

Selon les services de la DUC, la wilaya de Sétif a bénéficié dans le cadre des deux plans quinquennaux de programmes comme suit :

2.1. Le plan quinquennal 2005-2009).

Le premier programme d'amélioration urbaine a été initié dans le cadre du plan quinquennal 2005-2009, avec lequel il y a eu une prise en charge des problèmes des citoyens surtout après la dernière visite de monsieur le président de la république à Sétif dans les dernières années, où l'enveloppe financière consacrée à la wilaya est de 8672 026 000,00 dinars algérien qui a touché 346 sites dans les 60 communes.

Selon les services de l'administration locale, une enveloppe de 6.4 milliards de dinars avait permis, entre 2006 et 2008, une amélioration substantielle des conditions d'existence des citoyens, même si, concède-t-on, beaucoup d'efforts restent à fournir dans ce sens.

C'est un programme sectoriel dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction de l'urbanisme et de la construction (DUC), qui a touché plusieurs sites de la wilaya de Sétif jugés comme les plus démunis, représentant un déficit en matière de viabilisation, comme la commune de Sétif (la cité des 1014 logts, cité des 600 logts...), la commune de Ain Kbira (cité 300 et 400 logts, centre-ville...), la commune de Ain Oulmene (cité 266 logts, cité Harat El Hofra, A.S Draa El Miaad...), la commune de Bougaa (ZHUN 300 et 250 logts, les 30 logts évolutif...), la

commune de Ain Arnat (l'aménagement du boulevard principal RN, POS ZA2, POS khalfoune....)

2.2. Le plan quinquennal 2010-2014.

Un autre programme de l'amélioration urbaine établi dans le plan quinquennal 2010-2014, a vu la wilaya de Sétif bénéficier d'un budget d'investissement de près de 35 milliards de dinars destinés à la réalisation de plusieurs projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations, afin de rendre la belle image et pour que ces habitants bénéficient d'une vie descente, en attente toujours d'une rallonge de réévaluation selon la révélation des services de la DUC.

Ce programme touchera plus de 273 sites non encore programmés pour l'amélioration urbaine, présentés en 14 opérations réparties sur quatre ans : 4 opérations en 2010, cinq (5) en 2010, trois pour l'année 2012, et deux pour 2013.

Il prendra en charge les différentes communes : la commune de Sétif (Aménagement extérieur : projet 400 logtsLSp, POS Gasria, Boulevard Cheikh El Aifa, POS Chouf Lekded, Cité Belhaouki Hammou....), la commune de Ain Oulmene (les 80 LSL Frikate, Cité Laktarat....), la commune de Bougaa (les 39 lots marché hebdomadaire, cité 115lot, cité 175 lot KafEnssir....), la commune de Ain Arnat (cité El amirabdelkader 209 logts, boulevard 470 logts LSP, El Mahdia centre....), la commune de Ain Kbira (cité Elmoujahidine, cité Ain Touila....)

2.2.1. La gestion du programme d'amélioration urbaine (2010-2014).

A la fin de l'année 2009 (le 25 octobre 2009), le Wali de la wilaya de Sétif a envoyé une lettre au directeur de l'urbanisme et de la construction portant « la gestion des programmes d'amélioration urbain pour 2010 »², dans laquelle il propose une nouvelle démarche par rapport au programme précédent dont le but est de conforter les acquis et élargir le champs d'impact vers toutes les zones du territoire de la wilaya de Sétif. Et pour cela il a demandé de prendre toutes les dispositions en vue de cerner dans les plus fins détails les « impacts 2010 » tenant compte des orientations suivantes :

² Le wali de la wilaya de sétif au DUC de sétif, la lettre est consignée dans les annexes.

➤ ***Pour ce qui est du PEC :***

- Parachever les actions engagées sur terrain ciblant l'atteinte d'un impact global harmonieux ; un bilan physique et financier détaillé des programmes en cours/PEC est à élaborer dégageant le programme physique lancé et l'aspect financier notamment pour l'achever.

-Comptabiliser les incidences financières de ces programmes pour assurer l'atteinte des objectifs ciblés et garantir la couverture financière requise.

-Consolider le programme par des études fiables, globales et futuristes pour en conforter la planification de mise en œuvre et de son financement.

➤ ***Pour ce qui est du programme 2010 :***

-Poursuivre la stratégie de **mise à niveau et d'équilibre intercommunal** par une réparation des actions et définition des impacts tenant compte des niveaux d'urbanisation des communes, agglomérations et centres et surtout, nécessité d'achever l'en cours et en assurer l'harmonie et l'impact escomptés.

-Respecter la démarche définie jusque-là particulièrement par le traitement des réseaux sous-sol avant d'aborder toute action de surface.

Partant de ces principes de base, le nouveau programme d'amélioration urbaine doit tenir compte des :

01-Volet **parachèvement des programmes lancés sur terrain** par commune et sites d'intervention, situant l'enveloppe qui leur sont réservée ; le volet assainissement des créances et impayés ne doit pas être occulté dans l'approche.

02- Volet **programme neuf 2010**, identifiant les impacts nouveaux en sous sol et en surface selon une évaluation tenant compte de l'équation d'utilité et globalité des actions programmées et répondant à des impacts certains et tangibles en direction des citoyens.

3. LA REALITE DE LA POLITIQUE D'AMELIORATION URBAINE A SETIF (L'AMELIORATION URBAINE A SETIF, UNE REALITE A DECOUVRIR).

Bien que l'ambition des pouvoirs publics soit grande, et que les moyens financiers coulent à flot, il n'en demeure pas moins qu'il reste quasiment impossible de sortir cette ville de son état inquiétant.

« Les opérations programmées par la DUC n'ont pas eu le résultat escompté » disent plusieurs citoyens à travers les quatre coins de la wilaya de Sétif, et les centaines de milliards alloués par les pouvoirs publics pour la concrétisation de cette opération depuis 2006 ne sont pas **visibles**.

« Même si les intentions des gestionnaires du dossier étaient bonnes, leurs fin n'honorent guère le secteur. L'objectif était de toucher le maximum de cités qui connaissent un niveau de dégradation avancé et dont les différentes parties communes sont touchées. Mais courir plusieurs lièvres à la fois n'est pas possible » nous a déclaré un fonctionnaire de la DUC. Les responsables ont appelé à revoir leur copie et mettre fin à certaines pratiques pour réaliser les résultats escomptés.

« À Sétif, plusieurs chantiers sont ouverts en même temps, l'absence de concertation avec les représentants des habitants a fait que le programme piétine. Pis encore, le suivi des réalisations est le parent pauvre du programme »³

Dans le cas de Sétif, l'injection de sommes importantes pour le programme d'amélioration urbaine a fait poser la question de la capacité d'absorption de l'économie nationale, c'est-à-dire l'utilisation efficace des ressources sans gaspillage, mais c'est lors de la mise en œuvre que les difficultés sont survenues, et que les manques en matière de gestion et les embarras sont apparus.

Les retombés du système de gestion sur la réussite de l'opération, la non-participation des citoyens, le manque flagrant de coordination entre les différents intervenants sont autant de sujets que traite la presse nationale. Le quotidien Elwatan du 11 février 2011 nous apprend que « la dynamique, tant attendue par les citoyens habitants les différentes cités dortoirs, ne semble pas être le fort des responsables locaux et des entreprises ayant contracté les marchés de l'amélioration urbaine. »

Les carences de gestion ou de conception observées peuvent aller de l'étude technique à l'exécution, au suivi, aux capacités de réalisation, aux modalités d'évaluation ce qui engendre beaucoup de problèmes :

- ✓ Long retard et surcout pendant l'exécution des projets d'amélioration urbaine.
- ✓ Faible capacité d'exécution des organismes et absence des études socio-économiques pour certains projets.
- ✓ Manque de capacité technique pour le suivi de la qualité des études.

³Elwatan le 11-02-2011

- ✓ Absence de suivi d'évaluation pour comparer entre ce qui était prévu et ce qui est réalisé.
- ✓ Faible cohérence entre les différents secteurs.

Une série de causes restent à vérifier à travers l'évaluation des opérations d'amélioration urbaine à Sétif dont l'absence de la culture du management de projet, le manque de la bonne gouvernance urbaine et le non compromis entre les différents acteurs sont les indicateurs d'une politique urbaine infructueuse.

4. LE DEROULEMENT DE L'OPERATION D'AMELIORATION URBAINE A SETIF.

Après le lancement du gigantesque programme d'amélioration urbaine, et depuis l'an 2006, la ville de Sétif a intégré cette initiative dans sa politique urbaine, au niveau de ces quartiers et des espaces urbains, dans l'objectif est de passer d'un cadre de vie source de conflit et de rejet, à un autre porteur de convivialité, d'échange et de liberté.

L'amélioration urbaine est devenue le point culminant de l'Etat, des collectivités locales ainsi que des citoyens, où chacun a donné de lui pour un bon déroulement du projet d'amélioration urbaine.

Comment s'élabore une opération d'amélioration urbaine ? Quels sont ces acteurs et comment participent-ils dans ce processus ?

4.1. Le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine dans le cadre du plan quinquennal 2005-2009.

La DUC qui est le maître d'ouvrage par délégation, cible les quartiers nécessitant une amélioration du cadre de vie d'après des fiches techniques préparées par les services de l'**APC**.

Ces fiches techniques sont faites en coordination avec **les associations** représentant des citoyens, elles comportent pour chaque projet (étude et réalisation) la liste des opérations, l'identification du projet, l'estimation, la nature des travaux et les délais.

Deux instruments sont travaillés avec le **PDAU** (pas souvent puisque ne contenant pas de détails), et le **POS** sur lequel figure l'opération.

Les fiches techniques sont présentées au wali qui, sur cette base et après des séances d'arbitrage à Alger, requiert l'enveloppe nécessaire relative aux opérations. Le budget octroyé sera réparti sur les cinq ans par ordre de priorité.

Une fois le budget dégagé, la DUC lance un appel d'offre pour désigner le BET et l'entreprise chargée de l'exécution et de réalisation.

Un marché est préparé par lequel s'effectue le suivi des travaux.

4.2. Le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014 (Un PLAU mis en scène).

Comme les opérations d'amélioration urbaine se font dans l'anarchie, sans suivi, ni coordination entre les différents acteurs, il manque une vision globale dans une seule ville avec l'absence d'impacts.

Le nouveau DUC de la wilaya de Sétif Mr Ouali Abdel Hafid, à partir de fin 2008 début 2009, a proposé d'organiser et régulariser le programme d'amélioration urbaine sous forme d'un **PLAU**(Plan Local d'Amélioration Urbaine), qui assure la planification de l'opération d'amélioration urbaine de toute la ville de Sétif.

5. LE PLAN LOCAL D'AMELIORATION URBAINE.

« Le monde change, l'économie se transforme et les rapports entre l'Etat et les institutions et les hommes ne sont plus ce qu'ils étaient. Pour toutes ces raisons, l'Etat se doit de changer et doit changer sa politique et sa stratégie »⁴

5.1. C'est quoi un PLAU ?

C'est un outil d'urbanisme opérationnel, qui consiste à gérer , organiser et proposer des projets d'amélioration urbaine, dans une chronologie bien définie (court, moyen et long terme), dans un espace bien défini(commune, ville...) et qui se schématise par des priorités d'intervention dans le temps et dans l'espace selon les capacités financières du maitre d'ouvrage⁵.

C'est un instrument technique, régulateur de l'amélioration urbaine, une étude générale, globale d'une ville, qui a une logique et une méthodologie.

⁴

⁵Hazi Bachir architecte agréé par l'Etat.

Le "PLAU" est une étude qui s'articule principalement sur l'amélioration du cadre de vie et la planification urbaine et restreinte qui s'appuie sur la population qui reste le support de toutes analyses afin de dégager les déficits actuels, de quantifier les besoins futurs et de les comparer avec les potentialités de la ville de Sétif⁶.

L'étude d'un plan local d'amélioration urbaine d'une commune porte sur l'analyse des différents éléments (aspect du site, position spatiale, population, volet socio-économique, cadre bâti, infrastructure et réseaux). Cette approche permet une lecture réalisée grâce à la mise en évidence des contraintes et potentialités de l'espace en question afin d'agir dans le cadre d'une conception urbaine qui prend en compte le quartier dans toutes ses dimensions

5.2. L'objectif du PLAU.

Le plan local de l'amélioration urbaine d'une commune consiste à diagnostiquer l'état réel des différents réseaux (voiries-assainissement-AEP et éclairage public) afin d'y remédier d'une part, et d'autre part permettre aux collectivités locales de disposer d'un tableau de bord pour toutes éventuelles interventions sur le tissu et qui sera maîtrisée. Son objectif est de :

- Réaliser un impact optimal, qui satisfera tout le monde : autorités locales, services techniques et surtout le citoyen.
- Organiser et savoir canaliser les ressources financières vers des projets structurants.
- Trouver la coordination entre le **Maitre d'ouvrage** (payeur), les **Services Techniques**(le suivi), le **Maitre d'œuvre** (qui fait l'étude), le **Citoyen** (qui donne son avis et présente ses besoins).

⁶Kerouani Mohamed architecte agréé par l'Etat.

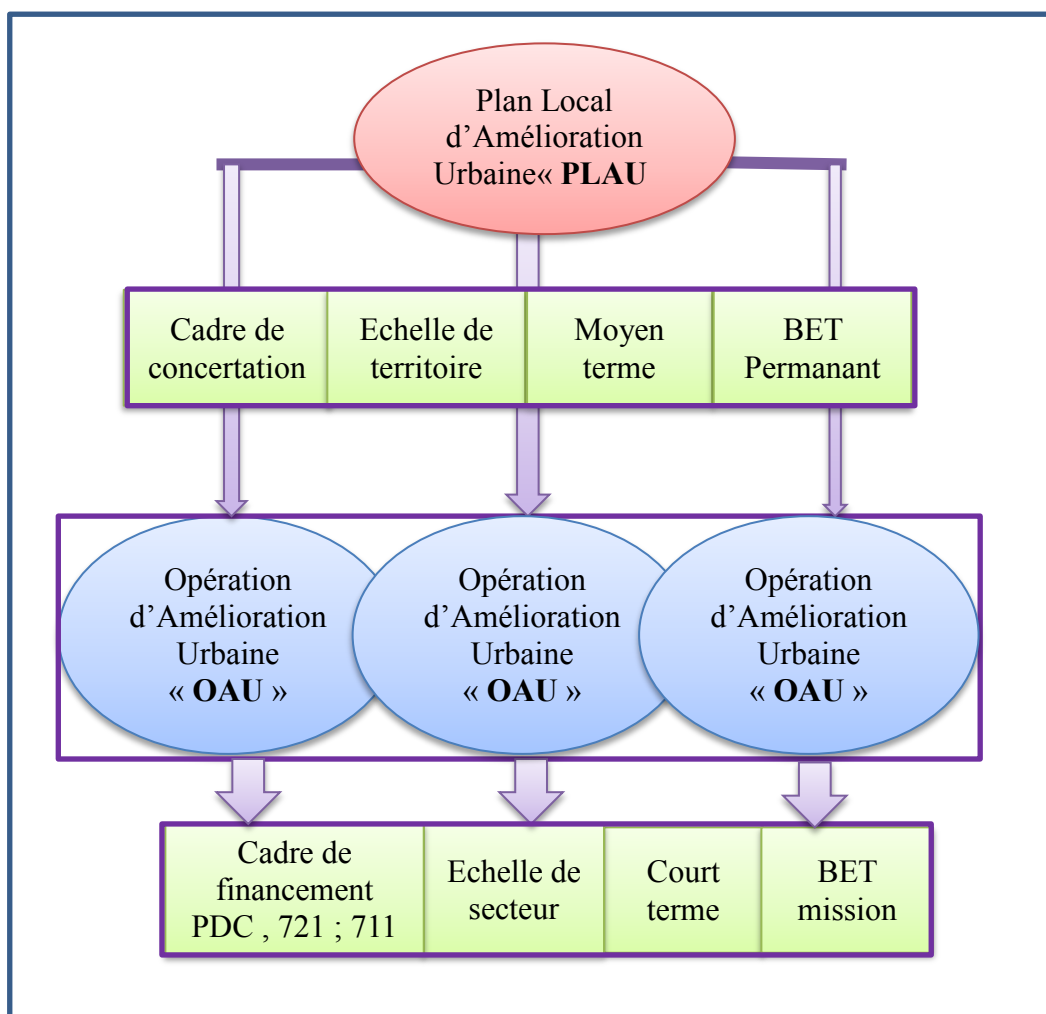


Schéma N°06 : L'organisation du PLAU et de l'Opération d'amélioration urbaine
 Source : Conception Auteur (2015)

5.3. L'élaboration du PLAU.

C'est tout un processus qui commence par le choix de la ville ou de la commune concernée ; le choix se fait par le Wali (représentant de la wilaya) et la DUC selon plusieurs facteurs : la démographie, l'importance géographique, les possibilités d'entamer les travaux,...

Après le choix des communes bénéficiaires, la Duc désigne le BET chargé d'exécution le PLAU par le biais d'une consultation ou un appel d'offres suivant un cahier de charge (technique et financier) spécifique pour ce PLAU.

Le choix du maître d'œuvre obéit toujours au critère du moins disant en étude et en réalisation, à l'expérience, et aux ressources humaines et matérielles.

5.4. L'étude du PLAU.

C'est une application pour la planification et la programmation qui permet d'intervenir sur tous les niveaux en coordination avec tous les secteurs afin de parvenir à une solution aux dilemmes vécus par nos villes :

- le chaos dans la restructuration urbaine.
- L'incapacité des différents réseaux au niveau de la plupart des quartiers.
- Les extensions aléatoires non contrôlées et non programmées.

Le but de ce planning n'est pas la répétition de la situation précédente, ni le bricolage, mais plutôt la mise à niveau de l'image de nos villes en général et nos quartiers en particulier.

L'étude du PLAU comporte deux phases :

1^{er} phase : la collecte des données : cette phase comprend tout un diagnostic, un état des lieux du site concerné : les quartiers, les axes structurants, les routes principales et les différents réseaux, en coordination avec tous les secteurs (hydraulique, sonal gaz, ARE, ADE,...), les associations des quartiers, et la consultation avec les ministères concernés.

Le BET à ce stade essaye au maximum de rapprocher des citoyens à travers des questionnaires et même des entretiens pour avoir leur avis à propos de leur cadre de vie, les besoins ainsi que leurs souhaits et leur prendre en considération dans l'étude et surtout au niveau des propositions.

Dans cette phase, le BET doit fournir :

- Une fiche technique sur l'état des lieux (graphique et écrit).
- Un descriptif des insuffisances et des amollis dans le site concerné (les points noirs).

2^{ème} phase : l'analyse des données et suggestions : cette phase comprend une analyse des données obtenues, et les propositions d'aménagement pour chaque situation, en profitant de la validité de tous les réseaux existants, afin de donner une nouvelle image à la ville. Pour cela le BET doit fournir :

- Un rapport écrit complet sur la situation actuelle.
- Un arrangement des projets proposés en fonction des priorités avec les conditions de raisonnement et un cahier de charge portant des estimations approximatives

A noter que les estimations sont faites à titre indicatif pour donner un sens financier, mais elles restent approximatives et relatives à chaque projet a part.

Le classement des priorités se fait selon des critères et des facteurs :

- ✓ Le niveau de dégradation du site.
- ✓ La vétusté et âges des cités.
- ✓ Le nombre de population touchée
- ✓ Les Possibilités d'interventions.
- ✓ L'influence sur les Sites déjà traités.
- ✓ La situation par rapport au repères de la ville.
- ✓ La fonctionnalité et l'utilité dans la ville.
- ✓ Le statut Administratif des sites (lotissement, coopératives, promotion.....).

5.5. L'approbation du PLAU.

Arrivent après plusieurs réunions avec :

- **La DUC** : représenté par les services d'urbanisme et le Directeur de l'urbanisme et de la construction.
- **La Wilaya** : représentée par l'autorité locale, le chef de Daïra et les différents secteurs.
- **L'APC** : représentée par le P/APC, les associations et les services techniques.

Et à la base des estimations, le Wali décide le montant nécessaire pour le site analysé.

Une fois le PLAU approuvé, la DUC lance un appel d'offre pour désigner le BET chargé de l'exécution, soit l'entreprise de réalisation pour chaque projet d'amélioration urbaine (pour chaque priorité)et enfin un **marché** est signé par : la DUC, le BET et l'entreprise.

Le BET fait sa propre étude détaillée pour chaque projet, suivant le PLAU qui est une étude générale pour relever les points les plus pertinents.

Le BET n'a rien à suivre dans le PLAU, car ce dernier est le Macro alors que le projet même est le Micro, mais il l'aide à planifier les travaux par rapport aux cités et terrains mitoyens. C'est un outil de rassemblement entre les différents projets en cours dans une même ville.

6. L'ELABORATION DE L'OPERATION D'AMELIORATION URBAINE.

Elle se résume à la réalisation des travaux des quatre lots : lot voirie, lot assainissement, lot éclairage public et lot aménagements extérieurs.

➤ Lot voirie :

Les travaux de Voirie portent sur l'ensemble des ouvrages réservés à la circulation de tous les véhicules, des deux roues et des piétons, ainsi que sur les aires de stationnement. Ces travaux sont généralement complétés par la réalisation de placettes et de parcs de stationnement. Ils doivent contribuer à améliorer l'aspect du pavage, qu'il soit urbain ou rural.

L'état des voies et des routes nécessite un traitement selon son degré de dégradation, les travaux des voiries consistent à :

- la réfection des voies par reprendre le corps de chaussé couche par couche ;
- la stratification des parties défectueuses (stratification de la couche de roulement ou de revêtement s'il existe) ;
- le fraisage des parties déformé ;
- les travaux de soutènement des voies (les murs de soutènement) ;
- la création de nouvelles routes ou impasses selon la nécessité du site.

➤ Lot Assainissement.

Dans les villes, les surfaces fortement imperméabilisées (toitures, chaussées, etc.), impose la mise en place de dispositifs d'évacuation des eaux faisant appel à des techniques nouvelles dites « technique alternatives ». Ces dernières reposent sur deux principes, à savoir :

- Le stockage temporaire des eaux pour réguler les débits et réduire les vitesses d'écoulement.
- L'infiltration des eaux dans le sol, si possible, pour réduire les volumes s'écoulant vers l'aval.

Ainsi, ces techniques ont pour conséquences de gérer ces eaux pluviales au plus près du point de chute et d'éviter le ruissèlement synonyme de pollution et de désagrément. Elle présente également les avantages suivants :

- Lutte contre les inondations.
- Réduction de la pollution (au niveau des rejets au milieu naturel).
- Fiabilité (en participant à la notion de développement durable).
- Réapprovisionnement des nappes souterraines.

Dans le but d'améliorer la situation sanitaire de l'environnement, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'assainissement.

L'assainissement consiste à renforcer un réseau existant ou le reprendre suivant les données du site, pour éviter tout risque de contamination des eaux potables et donc le risque des maladies à transmission hydrique MTH.

Les travaux consistent en la réalisation de tranchées pour pose des canalisations en PVC de différents diamètres avec toutes les suggestions de bonne exécution des regards de chute, de visite, et les boîtes de branchements individuels.

➤ **Lot éclairage public :**

L'éclairage urbain joue un rôle multiple dans les projets d'aménagement. Lorsqu'il représente une certaine ampleur, il doit être intégré dans un plan dit « lumière » conçu pour l'ensemble de la cité, prenant en compte toutes ces composantes : voiries, parcs de stationnement, zones résidentielles, bâtiments, espaces verts, etc.

Il doit permettre de mettre en relief des objets et des édifices en leur donnant une autre perception que celle obtenue en période diurne. Ainsi, les paramètres à prendre en compte sont :

- Perception des obstacles pour tous les usagers (à pieds et motorisés).
- Repérage des lieux et des points particuliers (carrefours, passages piétons).
- Création d'ambiances agréables en harmonie avec les différents espaces.
- Valorisation des bâtiments et des espaces verts.
- Pratique d'activités nocturnes, sportives ou autres.
- Maîtrise de l'intégration des installations d'éclairage (candélabres et luminaires et postes de transformations) dans leur environnement de jour, sans occasionner de gêne majeure.

L'éclairage des voies doit permettre de garantir la sécurité des usagers alors que l'éclairage des zones résidentielles privilégie la tranquillité, une ambiance sécuritaire et cohabitation des véhicules avec les piétons et les enfants. Quant à l'éclairage des trottoirs et des espaces piétonniers, il doit permettre la perception des obstacles et l'identification des personnes à une dizaine de mètres.

Pour résoudre les problèmes, il faut :

- La densification du réseau d'éclairage public et le choix d'un modèle qui s'intègre par rapport à l'existant.
- L'Installation des nouveaux poteaux électriques.

➤ Lot aménagement extérieur :

Une amélioration des quartiers et des espaces urbaines par des aménagements extérieurs touche plusieurs points :

- Les ouvrages courants de maçonnerie (la construction des murets , des murs de soutènements...)
- La peinture des façades.
- La pose des clôtures.
- La réalisation d'escaliers de rampe et des gradins.
- L'aménagement des aires de jeux.
- La mise en place de mobiliers urbains.
- Les plantations des espaces verts.

Pour le choix des matériaux et matériels, le BET présente des échantillons et le maître d'ouvrage arrête le choix définitif.

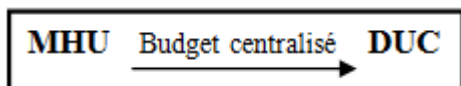
7. LE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMELIORATION URBAINE.

Après l'étude des besoins en matière d'amélioration urbaine pour chaque ville (PLAU), un programme est lancé chaque année sous forme d'opérations, dont chacune comprend plusieurs projets d'amélioration urbaine.

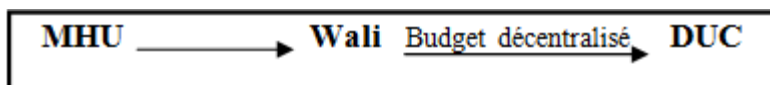
Pour ce programme, un budget est dégagé par le Ministre des Finances au Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU), suivant à la demande du Wali et les estimations approximatives données par le PLAU.

Ce budget vient sous forme d'une décision (une fiche technique des besoins + une fiche technique des estimations), envoyée à la DUC dans le cadre du chapitre financier ; le 721⁷ présentera l'intitulé et le montant nécessaire pour l'opération d'amélioration urbaine. Dans ce cas, les opérations d'amélioration urbaine peuvent être centralisées ou décentralisées selon la source du budget consacré.

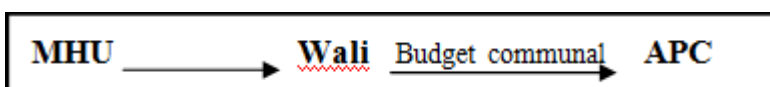
- **Une opération centralisée** : le budget dégagé passe directement du ministre de l'habitat (Etat), à la DUC (le maître d'ouvrage), pour exécuter les projets d'amélioration urbaine.



- **Une opération décentralisée** : le budget dégagé passe à la DUC par le biais du Wali c'est-à-dire : du ministre de l'habitat (Etat), au Wali, à la DUC, à partir de laquelle commence le processus d'exécution des projets d'amélioration urbaine.



En générale, la DUC est le maître d'ouvrage par délégation, mais il y a des cas où l'APC joue ce rôle soit par le budget communal venant du ministre de l'habitat, passant par le wali, arrivant à l'APC. Ou par son fond propre arrivant des impôts.



L'étude se fait suivant des fiches techniques préparées par le service technique de l'APC, ensuite cette dernière lance un appel d'offre pour le choix du BET d'exécution (selon un cahier de charge préparé par l'APC), puis un autre appel pour désigner l'entreprise de la réalisation. Et enfin un marché signé par : APC + BET + Entreprise.

⁷ 721 : un code de finance concernant la viabilisation (VRD) et à Sétif, il s'utilise pour les PLAU . le chapitre est consigné dans les annexes.

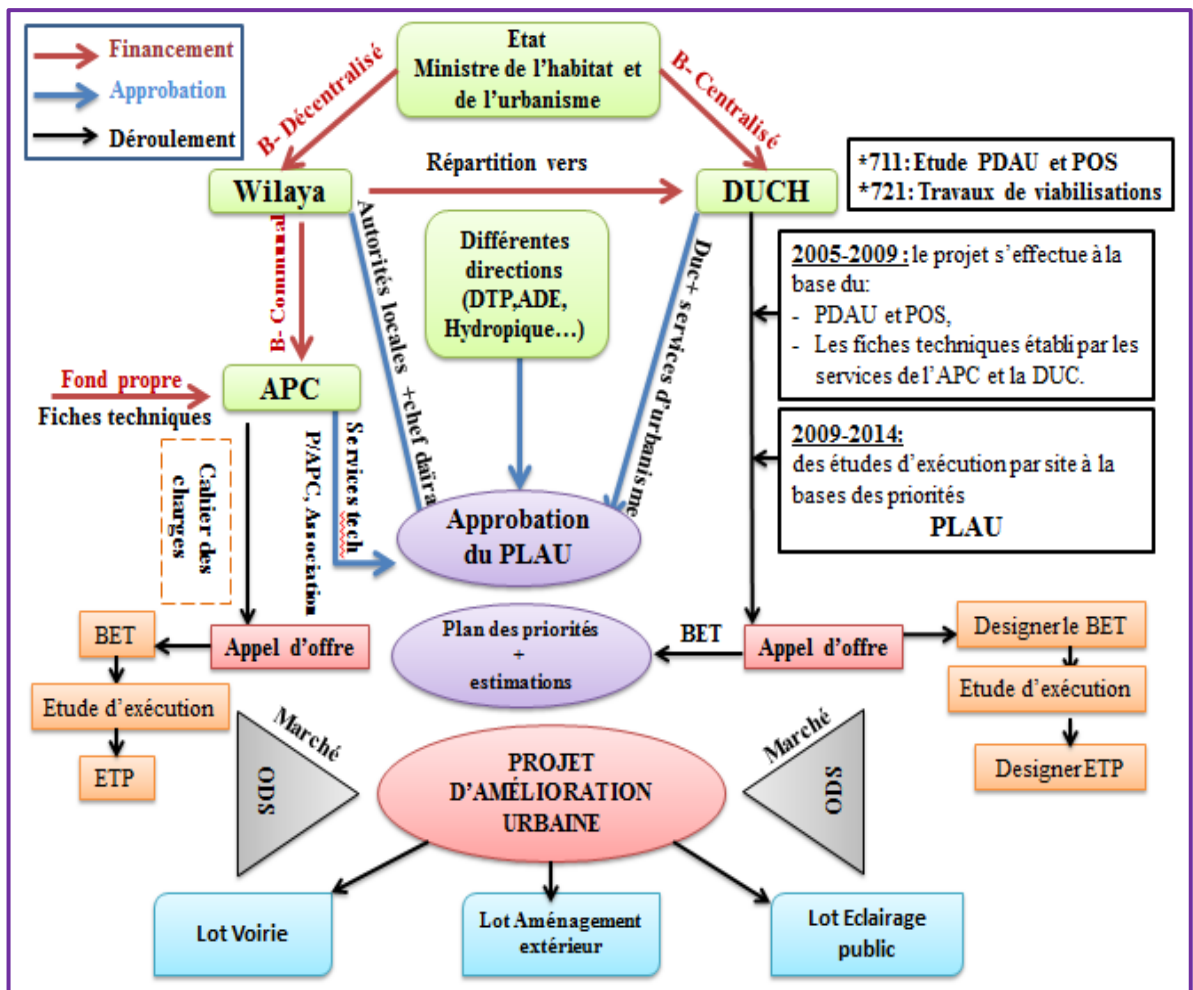


Schéma n° 07: L'élaboration, le déroulement et le financement du projet d'amélioration urbaine.
 Source : Conception Auteur (2015)

Conclusion.

Sétif connaît actuellement une dynamique urbaine importante qu'on pourrait qualifier de chantier à ciel ouvert, qui s'organise autour de plusieurs projets emblématiques inscrits dans le cadre d'une stratégie d'action globale pour la mise à niveau des espaces urbains et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

En effet en parcourant les différents quartiers qui ont fait l'objet d'amélioration urbaine nous constatons que l'opération connaît des insuffisances malgré la bonne volonté affichée au début de l'opération et les sommes colossales débloquées par l'Etat.

Les projets d'amélioration du cadre urbain dans les quartiers de la ville connaissent nombre d'imperfections et autres malfaçons, faute de suivi rigoureux et de compétence de la part des services concernés, parce qu'on gère toujours dans l'urgence, en plus du manque d'entreprises et de main-d'œuvre qualifiées et l'absence d'opérations de sensibilisation à l'environnement en direction des citoyens, qui peuvent, à moyen ou long terme, donner des résultats efficaces.

Cette stratégie d'intervention au niveau de la ville de Sétif a été traduite par un PLAU, dans le but de réorganiser les opérations d'amélioration urbaine dans un même plan, et leur donner un aspect global créant une certaine continuité et pensant à la hiérarchie de la façade urbaine, la logique de ce programme nous paraît efficace pour la réussite de l'opération d'amélioration urbaine mais la traduire sur le terrain pourra nous montrer le contraire c'est ce qu'on va essayer de démontrer à travers le PLAU de notre cas d'étude « AIN ARNAT »

CHAPITRE 02 :

LE CAS D'ETUDE

**AIN ARNAT, UN CADRE DE VIE NECESSITANT UNE
AMELIORATION URBAINE ET UN PROGRAMME ENRICHISSANT**

Introduction.

La commune d'AIN ARNAT objet de notre recherche, représente la façade ouest de la ville de Sétif, dont toutes les données et les conditions de son émergence, lui confèrent un rôle de ville relais pour Sétif ; le fait est qu'elle supporte un report d'urbanisation de la ville de Sétif, sous forme d'implantation de programme d'habitat et d'investissements économiques. Le plus gros programme d'habitat a été réservé prioritairement à son siège de daïra, ce qui a provoqué un exode provenant des zones rurales déshéritées et de pourvues de toutes les nécessités de la vie.

Elle s'étend sur un vaste territoire qui connaît la réalisation de plusieurs projets, et qui a fait l'objet d'amélioration urbaine. Elle est divisée en plusieurs quartiers présentant des paysages différents.

Notre choix s'est porté sur cette entité, car elle comporte des points très forts et des opportunités à exploiter pour renforcer son rôle de 2ème ville, en plus de son positionnement stratégique à proximité de la ville de Sétif qui a fait d'elle l'exutoire naturel ; elle vit une dynamique urbaine sans précédent avec son Aéroport de desserte nationale et internationale, qui a donné une nouvelle impulsion à toute la zone et lui donne l'image représentative de toute la ville, et aussi avec l'amélioration urbaine qui est en cours dans certains quartiers, et achevée dans d'autres.

Dans ce chapitre nous allons essayer d'identifier les aspects physiques et visuels du tissu urbain ainsi que leurs impacts sur la qualité du paysage urbain au sein des quartiers à travers l'identification des principaux éléments ayant un impact sur la dégradation du paysage urbain et la qualité de vie dans cette commune. Mais d'abord nous allons commencer par la présentation du périmètre d'étude, support de notre recherche.

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE AIN AIRNAT.

1.1. Identification.

La commune d'AINARNAT est située à l'ouest du chef-lieu de Wilaya, avec une distance séparative qui s'élève à 07 Km, s'étend sur une assiette foncière de 24200ha.

Elle est limitée:

NORD	Commune AIN ABESSA
SUD EST	Commune MEZLOUG
OUEST	AIN TAGHROUT (BBA)
EST	SETIF

Tableau n°09 : les limites de la commune de AIN ARNAT

Elle est reliée par :

- La RN 5 (Alger –Constantine)

Et a partir duquel tout le réseau de la commune prend naissance.

- les chemins de wilaya :

- CW 139 (jonction MEHDIA) Ain Messoud et Bouhira
- CW 114 (jonction entre Bouhira, El Anasser, Ain Arnat et MEZLOUG.
- CW 14 jonction Bouhira Ain ABESSA

Ainsi que l'autoroute (EST – OUEST)



Carte n° 02: Situation d'AIN ARNAT par rapport à la ville de Sétif.

Source : APC d'Ain Arnat.

1.2. Processus d'urbanisation.

L'ensemble de AIN ARNAT est constitué de plusieurs localités qui ont évolué chacune indépendamment de l'autre, mais qui se trouvent reliées de fait dans un même territoire dominé par des terres agricoles.

Pour le chef-lieu, ce centre agricole traversé par la RN5 trouve son origine dans un noyau colonial et un douar (groupement de fermes) ; sa morphologie inchangée est encore lisible aujourd'hui, malgré quelques modifications et une faible densification.

Ce n'est qu'après sa promotion en 1984 que AIN ARNAT a connu sa vraie croissance spatiale qui peu à peu va lui faire perdre son image par la densification de son tissu et l'arrivée du programme d'investissement public en plus du programme d'habitat et d'équipement.

La création d'une zone d'activité et d'entrepôts et la redynamisation de la caserne et de l'aéroport avec les vœux des autorités de la wilaya va faire d'AIN ARNAT un centre secondaire de la ville de Sétif. Tous ces éléments ont conduit une urbanisation accélérée, mais malgré cela la ville, par ces caractéristiques, ne donne pas l'impression d'une véritable agglomération et sa structuration n'est pas perceptible.

- La localité de KHALFOUNE qui trouve son origine dans quelques fermes a connu une évolution progressive de son cadre bâti et une densification d'habitation et d'équipements avec une petite extension sur le côté est ; ce centre occupe un espace stratégique pour le devenir de toute la zone nécessitant une opération de réorganisation urbaine interne et de maîtrise de la croissance urbaine vers les terres agricoles mitoyens et servitudes créés par la localisation de l'aéroport.
- La localité BOUHIRA, petit centre rural de colonisation, a connu une urbanisation anarchique, il occupe un nœud de voies de communication (CW 139, 140,141) et connaît récemment un embryon d'équipements et de lotissements.
- Pour TIMELOUKA qui se trouve sur la route reliant AIN ARNAT à KHALFOUNE, elle se compose d'un douar et de quelques lotissements, alors que EL ANASSER est avantagé par son positionnement entre autre une vaste plaine fertile de AIN ARNAT et par la série de sources qu'il recèle depuis 1936 ; ce centre rural coloniale n'a pas évolué, cerné de toute part par des terres agricoles.

- Pour EL MAHDIA qui est à l'origine aussi un centre colonial situé sur la RN 5, la localité se développe vers l'OUEST, l'aire urbanisée n'a pas les caractéristiques d'une véritable agglomération ; ce centre n'est pas perceptible malgré le groupement des équipements.
- Pour AIN MESSAOUD ce centre agricole (douar) n'a pas connu d'extension remarquable mais par contre une densification de son cadre bâti où les environs immédiats ont été remarquables.
- Pour la localité d'AIN ZADA qui a été à l'origine une ferme et une source, au pied de la colline sur la RN5, elle n'a pas connu une urbanisation au sens propre du mot à part l'implantation de quelques logements ruraux et de lotissements ; cela est dû à des contraintes existantes tel que le barrage et la station de pompage.

Donc nous remarquons que la totalité des localités de l'entité de AIN ARNAT sont des centres ruraux, cernés par des terres agricoles ; pour le développement et la structuration nous remarquons que la localité de AIN ARNAT fera le plein secondé par EL MAHDIA qui sortira de l'ensemble et suivra son chef-lieu dans le développement urbain, un développement qui s'éclate avec la présence de l'aéroport avec ses créneaux de services rattachés à cet infrastructures



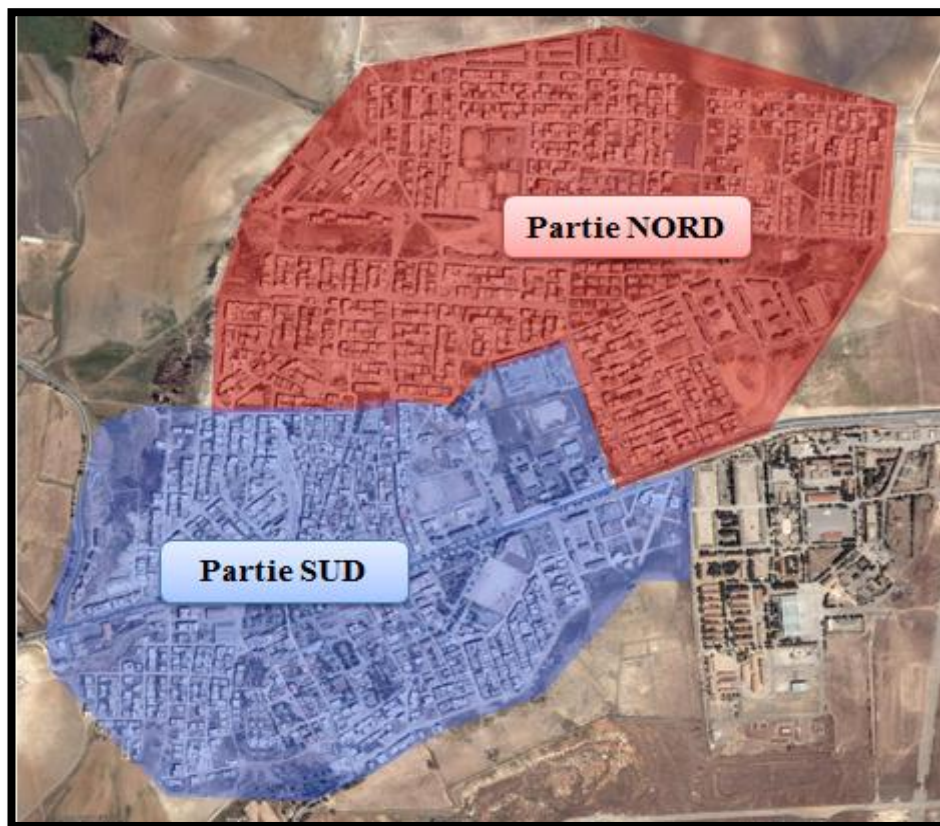
Carte N° 03 : AIN ARNAT et ses localités.

Source : Google Earth.(Conception Auteur).

1.3. Organisation générale.

L'organisation de l'ensemble d'AIN ARNAT se fait à partir de son chef-lieu qui occupe une partie centrale du territoire communal, une position stratégique, un passage obligé de l'est du pays à l'ouest, il structure la desserte de la totalité du territoire communal qui est composé de 2 parties distinctes.

- **Partie nord (au nord de la RN 5) :** il s'agit des localités (EL ANASSER, BOUHIRA, AIN MESSAOUD et MAHDIA), cette occupation est en relation directe avec l'histoire leur création qui remonte à la date de la mise en place du périmètre agricole colonial par la compagnie genevoise, sur les hauteurs cette localisation a obéi à plusieurs éléments : le principe spatial, la domination physique de la plaine.
- **Partie sud (au sud de la RN 5) :** cet alignement plus récent est constitué par les petites localités (KHALFOUNE, TIMELOUKA, AIN ZADA etc.....) ils sont moins importants, abritant quelques équipements de base.



Carte N° 04 : Organisation générale d'AIN ARNAT.
Source :BET HAZI(Google Earth.).

1.4. Structure urbaine et articulation.

L'agglomération d'AIN ARNET ne connaît pas un pôle polarisateur, l'activité qui fait la centralité est éparpillée le long des axes qui forment sa structure, une structure qui s'appuie sur la RN 5 qui représente :

- *Un axe majeur structurant* : C'est un axe de centralité et le trait d'union et de transit entre 02 parties distinctes qui composent la ville et le point de ramification des autres axes, le mode de composition du bâti ; cette voie ne présente aucun traitement particulier au niveau de l'espace extérieur pour renforcer la centralité.

- Les équipements édifiés le long de cet axe (ont été conçus en retrait ou les clôtures bordent la voie l'emprise de l'axe est très importante et ne comporte aucun aménagement particulier.

- Cette infrastructure primaire est consolidée par 4 axes secondaires.

- *Les axes secondaires* : A partir de la RN 5 se détachent quatre (04) voies secondaires orientées Nord-Sud dont trois (03) axes structurants la partie Nord un seul axe pour la partie Sud

- l'axe RN 5 : CFP fille Nord-Sud est bordé de bâti en cours de réalisation avec un traitement particulier de l'aspect extérieur des constructions (arcades et aménagement des locaux à usage professionnel) qui marque la centralité de l'axe

- l'axe RN 5 : lotissement 283 orienté Nord-Sud composé de deux (02) tronçons
Inférieur et supérieur

- Tronçon inférieur qui borde les constructions en ordre continu sans recul en R + 1 et R+2 avec des garages systématiques au rez de chaussée aménagés en magasins.

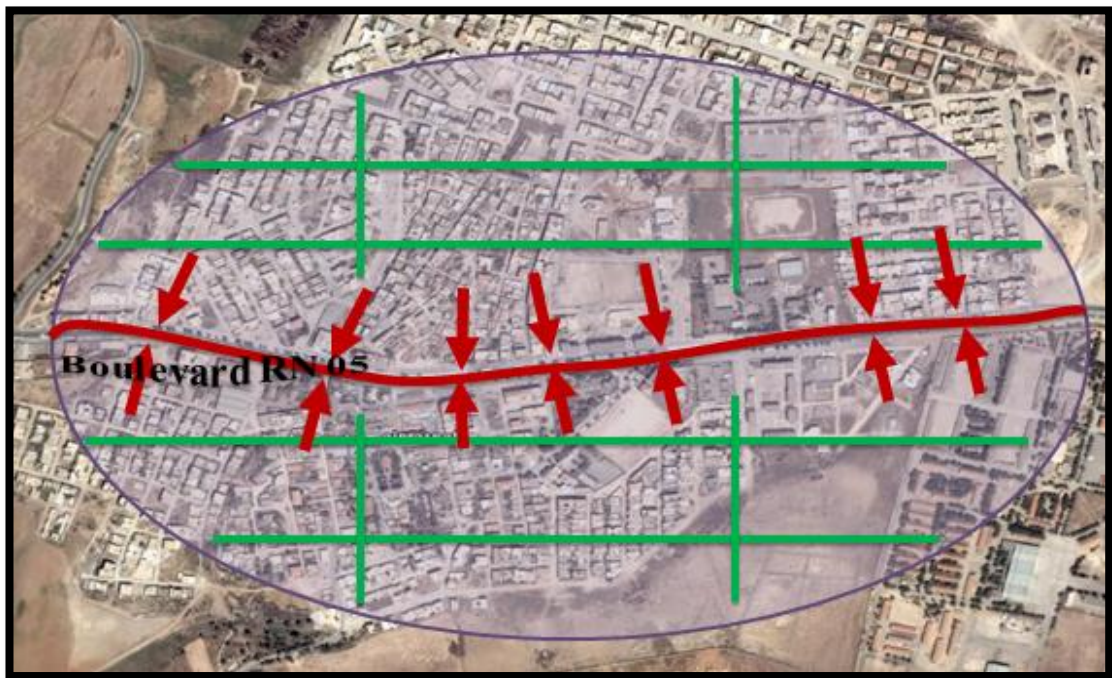
Quant aux équipements (hôtel, l'aire de loisir) leurs clôtures bordent l'axe

- Tronçon supérieur qui traverse le lotissement 283 lots, délimite des constructions (En R + 1 et R + 2) en ordre continu avec un traitement un peu particulier au niveau des façades et espaces extérieurs (arcades et alignement (série de locaux à usage professionnel) qui marque la future centralité de l'axe

- L'axe (centre lotissement 251 et le Douar), est une voie structurante et séparative qui a une emprise plus ou moins étroite non aménagée bordée de bâti caractérisé par des tailles et des formes diverses dont les rez-de-chaussée aménagés en locaux commerciaux et ateliers de répartition et de menuiserie et ne présente aucune qualité ni texture du sol ou de façade ni un type d'alignement d'arbre particulier.

- Axe Daïra RN N° 5 : il forme une boucle autour de laquelle s'articule le noyau colonial.

Le bâti qui borde cet axe est composé de deux types de tissu ancien et nouveau dont le premier est fermé par des écuries : des hangars de deuxième tissu représente les habitations en R + 1 en état délabré, le deuxième tissu représente les équipements : APC, Kasma, Souk El Felleh, daïra, résidences douars, école, stade, maison de jeunes, contributions diverses avec des clôtures qui bordent l'axe ne marquent pas le rôle structurel de la voie



Carte n° 05 : La structure urbaine de la commune d'AIN ARNAT.

Source: BET HAZI (Google Earth)

1.5. Typologie de l'habitat.

La ville d'AIN ARNAT est occupée essentiellement par l'habitat sous toutes ses formes :

- l'habitat colonial
- l'habitat rural
- les cités de recasement
- l'habitat traditionnel
- l'habitat collectif
- les lotissements

1.6. Les équipements.

le centre de AIN ARNAT est doté d'un ensemble d'équipements administratifs situés et regroupés dans le centre-ville au profit des autres quartiers d'une manière inéquitable, ainsi que

l'activité commerciale qui se traduit à travers sa répartition le long de la RN 5 et sa concentration au niveau du centre-ville qui renforce le cachet résidentiel des autres quartiers, qui accueillent seulement quelques équipements d'accompagnement à caractère éducatif.

1.7. Les Projets structurants.

L'AÉROPORT.

L'aéroport de AIN ARNET est situé entre la caserne et les localités de khalfoune et Timelouka avec la piste d'atterrissage et l'aérogare et une extension de 500 m à l'est de plus par rapport à l'existant.

Du point de vue économique la réalisation de cet équipement contribuera sans aucun doute à la commune de s'étendre même aux communes limitrophes, néanmoins, du point de vue technique cet aéroport, compte tenu de sa proximité des localités de Timelouka et principalement de Khalfoune, ne dispose pas des servitudes nécessaire permettant son fonctionnement sans risque de son infrastructure ; par ailleurs le tronçon CW 140, entre Khalfoune et RN 5, sera désaffecté ce qui obligera les usagers de cet axe à faire un détour qui passera par Timelouka (CW9) ou par le chemin vicinal N°2

Vue l'importance de cet équipement à caractère international, il faudra bien choisir le tracé de la voie d'accès qui devra se raccorder à la future autoroute.

2. LE CADRE DE VIE A AIN ARNAT.

La commune chef-lieu de Daïra, connue par sa caserne et son aéroport souffre de moult problèmes, avec un cadre de vie non satisfaisant ni pour les autorités, ni les habitants.

L'observation subtile de l'aspect extérieur de la banlieue des hautes plaines Sétifiennes , a levé le voile sur la dégradation du cadre bâti et non bâti, à travers l'insalubrité, par la présence des ordures et des décharges sauvages à proximité des immeubles, la stagnation des eaux usées, faisant parfois irruption à partir des vides sanitaires, des canalisations extérieurs, ou d'égouts éventrés, liés aux problèmes d'assainissement . Ainsi que la présence des espaces vagues servant à la transformation des espaces extérieurs en marée de boue en hiver, et en terrain poussiéreux en été. Une telle image représente l'évidence affligeante qui caractérise les cités

Cette situation n'échappe pas aux journalistes, plusieurs articles sont écrits pour décrire l'état des lieux dégradé à AIN ARNAT: « *Les routes de la commune d'AIN ARNAT sont dans un piteux état. Des citoyens qui se sont rapprochés de notre journal, nous ont affirmé que cette situation qui perdure les pénalise ainsi que leurs enfants. Routes éventrées, trottoirs défoncés ou*

inexistant, Un éclairage défaillant dans divers endroits de l'agglomération ou il est presque impossible de sortir la nuit, offre un décor de désolation avec excellences qui n'honore guère les élus et responsables de cette localité où il faisait bon vivre »⁸

Et donc nous pouvons résumer les principaux éléments ayant un impact sur la dégradation du paysage urbain et la qualité de vie dans les points suivants.

2.1. Sur le plan environnemental.

2.1.1. Problèmes d'assainissement.

Ils causent de graves problèmes, et surtout dans la saison des pluies où la circulation dans les quartiers devient impossible par manque d'avaloirs et d'un système de drainage des eaux pluviales. Et dans la saison sèche les problèmes de fuites des eaux usées par manque d'entretien et de rénovations, les réseaux d'assainissements sont usuels et représentent un vrai danger qui menace les habitants et leur santé par :

- dégagement d'odeurs désagréables et aspect repoussant ;
- risques de contaminations des eaux potables suite aux fuites constatées dans les réseaux d'assainissement ;
- risques de propagation des maladies.



Photo N° 01 : AIN ARNT, Un réseau d'assainissement dégradé et un système d'évacuation dépassé due au manque des avaloirs fonctionnels.

Source : BET HAZZI.

⁸F.SENOUSSAOUI , Le journal Liberté, le 03/12/2009



Photo N° 02 : AIN ARNAT, Débordement des eaux au niveau des regards, et Fuite de l'eau potable.

Source : BET HAZZI.

2.1.2. Problème des déchets.

Ils constituent l'une des principales sources de dégradation du cadre de vie et de l'environnement urbain, et de détérioration de l'hygiène publique par l'éparpillement des déchets ménagers causent de graves dégagements d'odeurs désagréables qui donnent à la cité un aspect repoussant, l'inconvénient le plus grave tient du fait que les déchets alimentaires favorisent la prolifération des mouches et les rongeurs, ces derniers sont les agents principaux dans la propagation des maladies et surtout les maladies contagieuses.

Ce problème est causé par l'absence de gestion, que ce soit au niveau du ramassage, de la collecte ou du transport des déchets, le manque des moyens, l'absence de contrôle, la non sensibilisation des citoyens vis-à-vis de leur comportement et leur impact sur l'environnement et la santé publique. Ce qui aggrave ainsi la situation en dégradant fortement l'état de l'environnement, ce qui entraîne l'émergence des décharges spontanées dans les milieux urbains.



Photo N° 03 : AIN ARNT, Eparpillement des déchets.

Source : BET HAZZI.

2.1.3. Le manque d'espaces verts.

Les espaces verts n'ont pas échappé au phénomène par le processus d'urbanisation. Ces espaces quels que soient leurs types, « se présentent comme la contrepartie idéalisée des conditions de vie en milieu urbain »⁹

La commune d'AIN ARNAT dispose d'espaces verts mal entretenus, délaissés et dégradés surtout par manque de moyens suffisants, financiers et techniques, pour leur création, entretiens et leurs durabilités. Entre autres, la culture et les notions d'environnement et de qualité de vie ne sont pas prises en considération dans le développement de la ville. Ces notions sont loin d'être appliquées, voire intégrées dans les différents projets du développement urbain. Pour cela on remarque un manque flagrant dans:

- Les espaces verts liés aux équipements parfois clôturés et parfois non.
- Les arbres d'alignements bordant les axes structurants.
- Les espaces libres (non aménagés) où la végétation est spontanée.
- Les espaces limitrophes transformés en jardins privés.

2.1.4. Des aménagements extérieurs inexistant.

Les aménagements extérieurs sont la composante de l'aménagement urbain à laquelle on prête le plus de qualité. On ne leur porte qu'un intérêt théorique. De ce fait on a pu construire des

⁹h. Mebirouk. Entretien, valoriser, et préserver les espaces verts dans les ensembles De logements collectifs à Annaba.

logements sans pour autant essayer d'aménager les espaces extérieurs, qui sont un facteur déterminant de la viabilité de la cité (le tissu urbain). On remarque sur terrain :

- des espaces extérieurs sans affectation et sans destinations d'usages adéquats. Ils souffrent d'une sous-utilisation et forment des espaces résiduels et des friches urbaines, avec des cheminements piétonniers spontanés. La plupart de ceux qui existent sont inachevés et réalisés d'une façon médiocre, ce qui rend la circulation piétonne très difficile en hiver dans la mesure où il y a un manque énorme en matière d'aménagement extérieur (cheminements, escaliers,) surtout pour un site qui accuse une topographie plate (avec de faibles pentes) connue pour ces inondations pendant la période des crues, une période durant laquelle ces espaces résiduels se transforment en marée de boue ;
- des voies carrossables défoncées, des parkings inondés par manque d'avaloirs et d'un système de drainage des eaux pluviales ;
- un éclairage public défectueux et même parfois inexistence du réseau d'éclairage dans certains quartiers ;
- l'inexistence des espaces verts, à l'exception de quelques arbres plantés du part et d'autres ;
- l'absence de la « place » au niveau des quartiers ;
- le manque des aires de jeux pour enfants.



Photo N° 04 :AIN ARNT, Des espaces extérieurs dépourvue de tout aménagement ou traitement et absence des espaces verts.

Source : BET HAZZI.



Photo N° 05 : AIN ARNT, Des voies carrossables en état de piste, des cheminements piétonniers dégradés.

Source : BET HAZZI.



Photo N° 06 : AIN ARNT, Dégradation très avancé ainsi la Pauvreté des espaces de jeux et la marginalisation des espaces verts.

Source : BET HAZZI.

2.2. Sur le plan social.

2.2.1. L'intervention de l'homme sur son environnement.

Toute convivialité et toute vie sociale et urbaine est défavorisée par la forme ouverte du tissu urbain et par sa composition éclatée, et l'absence de toute requalification et vocation des espaces vagues. L'image de nos milieux urbains est souvent dégradée suite à l'intervention de l'homme sur son environnement.

Le citoyen en tant qu'habitant des quartiers et usager de l'espace urbain, intervient sur son cadre de vie dans le but de l'améliorer, ce qui influe négativement sur l'image de nos villes et nos quartiers. Quelques interventions ponctuelles et superficielles se dessinent de la part des habitants et des commerçants qui se sont approprié les espaces, créant ainsi des ambiances particulières, qui contribuent souvent à la dégradation du cadre de vie et le paysage urbain, soit par des transformations et des modifications à l'intérieur des logements qui se dessinent sur les façades, et surtout les interventions sur les espaces extérieurs.

En l'absence d'un statut ou d'une affectation précise de ces espaces, les habitants semblent construire leur propre hiérarchisation. L'appropriation- privatisation de l'espace de proximité illustre le désir de réinterpréter les sous espaces susceptibles de sélectionner les usagers et de les ordonner.

2.2.2. L'appropriation spontanée des espaces extérieurs.

Les habitants s'approprient individuellement et spontanément les espaces attenants à leurs logements pour des fins personnelles, « de l'empiètement sur le domaine public au détournement d'usage qui en procède, au marquage du territoire au moyen d'une clôture. La réalisation d'espaces type jardins, ou cours, ou encore garage par l'annexion de l'espace attenant au logement et l'extension de la sphère domestique vers l'extérieur est une pratique courante. Il est également très fréquent que les habitants empiètent même sur le trottoir, le parking, l'aire de jeux et la chaussée, par l'appropriation et le détournement d'usage des espaces publics. Et ceci malgré l'existence de textes prohibant l'appropriation des domaines publics »¹⁰

Cette appropriation contribue au marquage négatif de l'espace et de ses habitants.

D'ailleurs ils perdent tout sentiment d'appartenance à ces espaces qui ne renferment aucune notion ; les notions de rues, de places et placettes, aire de jeux sont inexistantes.

3. LE PROGRAMME D'AMELIORATION URBAINE A AIN ARNAT.

3.1. L'initiative.

L'amélioration urbaine n'est pas une idée mais plutôt un programme de l'Etat algérien en l'occurrence du ministre de l'habitat, qui touche les territoires du pays, et pratiquement toutes les communes.

¹⁰HayetMebirouk, Anissa Zeghiche et KaddourBoukhemis, « *Appropriations de l'espace public dans les ensembles de logements collectifs, forme d'adaptabilité ou contournement de normes ?* », Norois en ligne 195 | 2005/2, mis en ligne le 07 août 2008. URL <http://norois.revues.org/index513.html>

Suite à la situation stratégique de AIN ARNAT à proximité de la ville de Sétif, considéré comme chef-lieu de Daïra connu par sa caserne, son aéroport et son importance démographique (45000 habitants) , elle est prise en charge par la DUC de la wilaya de Sétif en ce qui concerne le volet d'amélioration urbaine.

L'amélioration urbaine est apparue à AIN ARNAT dès le lancement du 1^{er} programme quinquennal en 2006, et au fil du temps, dans le cadre des deux programmes quinquennaux (2005-2009 et 2010-2014) ; le programme s'est traduit par un Plan Local d'Amélioration Urbaine (PLAU), qui comporte toutes les opérations nécessaires pour un cadre de vie souhaitable, touchant tous les sites dégradés de la commune à court, à moyen et à long terme.

Dans le but d'appréhender et de comprendre la logique d'achèvement du PLAU de AIN ARNAT, nous nous sommes rapprochés du Maître d'œuvre, le BET réalisant « Mr Hazi Bachir », qui nous a rapporté la logique de ce processus : l'initiative, l'étude, la réalisation et l'exécution de ce PLAU.

3.2. Le PLAU d'AIN ARNAT.

Suite à un appel d'offres lancé par la DUC de Sétif, dans le but de réaliser le PLAU de AIN ARNAT, un cahier de charge est instruit pour désigner le BET chargé de cette opération, dont l'intitulé était « **L'étude du Plan Local d'Amélioration Urbaine de la commune de AIN ARNAT** ».

Ce cahier contient une offre technique et une autre financière.

- L'offre technique : contient le dossier administratif du BET.
- L'offre financière : se fait approximativement à la base de la surface à traiter et étudiée, et aussi ce que veut la Duc comme détail.

Dans un délai de 15 jours, chaque BET a déposé son dossier administratif, plus ses références, puis estimé l'étude pour la mettre dans l'offre financière.

NB : Puisque le PLAU est un outil d'urbanisme, la DUC a utilisé la même procédure comme le PDAU et le POS.

Après l'ouverture des plis, le choix est effectué et le BET le moins disant (moins d'estimation), est choisi pour l'étude et la réalisation du PLAU dans un délai de 3mois.

3.2.1. L'élaboration du PLAU d'AIN ARNAT.

D'après le BET (Hazi Bachir) chargé de la réalisation du PLAU de AIN ARNAT : « *l'étude de cet outil a touché plusieurs dimensions (environnementales, économiques et même sociales), suivant une procédure qui définit selon l'aspect physique du site et du montage financier.* »

L'étude élaborée par le BET, a focalisé son approche exhaustive à priori sur l'état actuel et le vécu de la commune de AIN ARNAT. Elle est portée sur deux phases. Une consiste à se familiariser avec le site, par la collecte des données, et ressort les déficits. Dans l'autre on diagnostique l'état des lieux, et le classement des opérations par priorité.

Le schéma qui suit, résume les objectifs à suivre par le BET pour élaborer le PLAU de AIN ARNAT :

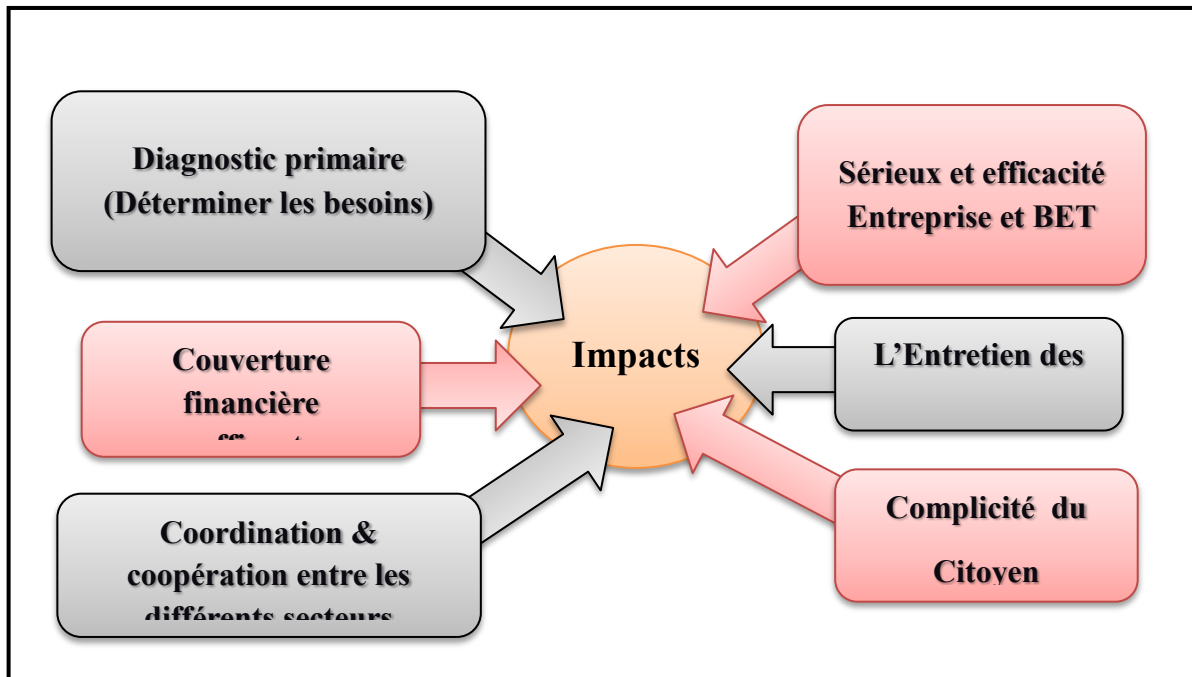


Schéma N°08: les objectifs du PLAU d'AIN ARNAT.

Source : Conception Auteur (2015).

Pour cela, il a procédé avec une approche pluridisciplinaire technique en formant une équipe qui se compose des urbanistes, des architectes, des techniciens en topographie, métreurs vérificateurs, un sociologue et un ingénieur VRD comme consultants.

- Il a collecté des supports graphiques et des cartes, et commencé le levé topographique sur la base des instruments d'urbanisme existants(le PDAU de la ville de Sétif, et les POS existants puisqu'ils définissent les zones urbaines et leur règlement et ce qui peut être aménagé.).
- Par l'organisation des sorties sur terrain, il a pu collecter le maximum des données, et constater les lieux les plus dégradés, en prenant des photos et des vidéos, et traduire les observations sur les plans. Il s'est appuyé aussi dans l'élaboration du diagnostic sur l'apport informationnel des usagers à travers les enquêtes.
- En parallèle, et pour éviter tout blocage, il a programmé plusieurs séances de travail en appliquant les instructions du maitres d'ouvrage et les autorités locales (Daïra et APC) et aussi la commission via la participation citoyenne, et en associant les organismes concernés (la direction de l'Hydraulique, la direction de l'Environnement, la SONELGAZ, Algérie télécom, travaux publics...), afin de lever les réserves et préparer une assiette de concertation entre les différents acteurs.

De cette manière, le BET est arrivé à ressortir les déficits (les points noirs) aux niveau des différents réseaux, les espaces extérieures et les espaces verts..., et déclencher les travaux prévus pour chaque site.



Carte n° 06 : levée topographique du Ain Arnat ,

Source : BET (Hazi Bachir)

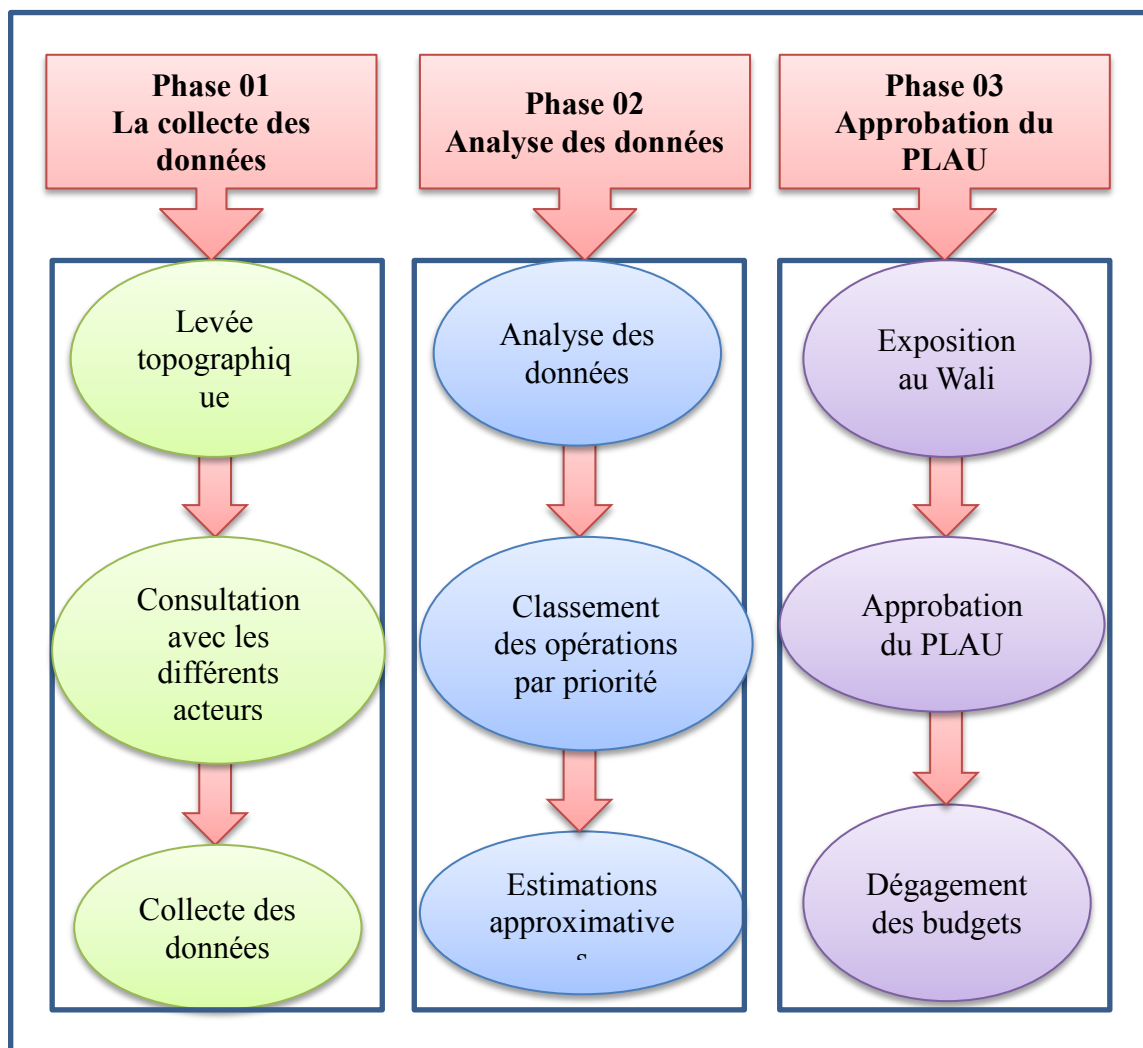
- Après avoir constaté l'état dégradé des sites de AINARNAT, le BET a dégagé des priorités et les a classés selon plusieurs facteurs :
 - l'âge ou la durée d'existence des cités.
 - La grandeur en surface et en démographie (le niveau de dégradation et l'impact sur le nombre d'habitants).
 - La possibilité d'intervention (les empêchements et les contraintes.).
- Ensuite, il a préparé un tableau dans lequel il a classé les opérations par priorité, pour l'exposer à la commission de la Daïra, après des débats et des consultations, il est arrivé à déterminer les priorités définitivement.
- Une fois l'étude terminée et les priorités accomplies avec des estimations approximatives, l'approbation du PLAU est effectuée par la DUC.

Et Comme ce BET était parmi les premiers à réaliser PLAU, il est choisi pour exposer son travail au Wali avec tout l'exécutif, au siège de la wilaya, dans le but de présenter ce nouvel outil d'urbanisme au wali.

Enfin et à l'occasion de la fête de la victoire (19 mars 2009), le PLAU de AIN ARNAT a été présenté aux citoyens, à l'occasion d'une visite du Wali à AIN ARNAT . Tout le monde a assisté, des associations, des citoyens, chef de daïra, P/APC, DUC, et tous les services techniques concernés par l'amélioration urbaine.

Dans ce sens, le Wali dans une proximité consolidée, ne manquera pas d'aller au contact des populations, pour les rassurer davantage, et leur signifier que l'ère de la décennie noire est bel et bien révolue.

C'est à ce titre qu'il s'en tiendra longuement avec les habitants, les écouter et prendra plusieurs décisions, allant dans le sens des préoccupations des citoyens.



SchémaN°09 : Etude du PLAU d'AIN ARNAT.

Source : Conception Auteur (2015)

Ce travail se résumera à gérer, organiser et proposer des projets d'amélioration urbaine à Ain Arnat, dans une chronologie bien définie (court, moyen et long terme). Et comme une synthèse d'un travail de diagnostic et d'analyse de la commune d'AIN ARNAT, un programme d'amélioration urbaine est formulé, dont le but est d'intervenir selon un planning et des priorités

Pour déterminer ces priorités, il faut :

- 1-Analyser les programmes précédents, pour ressortir ce qui n'était pas achevé. Donc la 1ere priorité est **l'achèvement des projets en cours**.
- 2- Déterminer les **axes structurants** les plus praticables et reliant des cités, à travers lesquels elles peuvent bénéficier d'une amélioration.

- 3-Entrer un peu plus en profondeur et choisir **les cités** et **les quartiers** les plus dégradés et qui nécessitent une amélioration du cadre urbain.
- 4-Penser aux **agglomérations secondaires** pour donner une image améliorée non seulement au centre mais plutôt à toute la ville.

Priorité	Intitulé Opération
P 01	Achèvement Boulevard principale RN05
P 02	Achèvement POS ZA02
P 03	Achèvement POS KHALFOUNE
P 04	Aménagement Cité Amir Abd ELKADER 209 lots
P 05	Achèvement Voie RN05 /200 Logts Sociaux
P 06	Périphérie Sud-Est CEM 17 OCTOBRE 1961
P 07	Cité 282 Lots
P 08	Cité 109 Lots
P 09	Cité 506Lots
P 10	Axe Cité 20 Aout 1955 et 8 Mai 1945
P 11	Cité 92 Lots
P 12	Cité 150 Lots
P 13	Cité 140 Lots
P 14	Cité 251 Lots
P 15	Groupement des coopérative Sonelec,Police,Militaire, 43 lots
P 16	Périphérie Sud –Ouest RN05 Vers Aéroport
P 17	Aménagement du boulevard des 470 lots LSP (SAU 10)
P 18	Aménagement POS EL ANASSER
P 19	Aménagement TIMELOUKA
P 20	Aménagement AIN ZADA
P 21	Aménagement BOUHIRA
P 22	Aménagement AIN MESSAOUD

Tableau N° 10 : Les opérations d'amélioration urbaine à AIN ARNAT par priorité.

Source : BET HAZI.

Conclusion.

La commune d'AIN ARNAT présentée comme la vitrine ouest de la ville de Sétif doit se prendre en considération en ce qui concerne l'amélioration de son cadre de vie.

Son cadre de vie dégradé a amené les citoyens à protester auprès de leur APC, demandant le minimum de confort urbain.

A ce stade, un immense programme d'amélioration urbaine a été lancé par les autorités locales consacrant des budgets considérables au point où 14 APC ont utilisé leurs fonds propres pour résoudre les problèmes des habitants.

Cet effort est apparu clairement dans le PLAU de AIN ARNAT qui a essayé de toucher le maximum des axes, des quartiers et des agglomération souffrant d'un cadre de vie dégradé après toute une analyse et un immense effort par le maître d'œuvre qui a essayé d'analyser toute la commune pour ressortir les points noirs et les classer par priorité d'une façon à convaincre le maximum d'habitant.

CHAPITRE 03 :

REPRESENTATION ET ANALYSE DES OPERATIONS D'AMELIORATION URBAINE A AIN ARNAT :

Introduction.

Le chapitre qui suit propose la démarche proprement dite de notre recherche. Nous allons à cet effet procéder à l'analyse des données de l'étude de recherche, présenter les résultats de notre enquête et avancer par la suite des interprétations que nous estimons cohérentes avec les résultats obtenus.

L'objectif est de confronter la démarche d'amélioration urbaine avec les exigences des démarches du Projet urbain. Suite à cela, les questions sont diversifiées selon le corps auquel elles étaient destinées, mais pour la plupart elles ont porté sur la notion d'amélioration urbaine de manière générale.

Nous allons procéder donc à une évaluation de cette stratégie pour arriver à déterminer si le processus d'amélioration urbaine répond aux critères d'un projet urbain.

Pour cela, deux sortes d'analyse ont été utilisées, une **statistique** pour l'étude des résultats de l'enquête, et l'autre **thématique** issue des catégories d'analyse du contenu, effectuées sur la base des réponses des personnes interrogés.

Notre travail consiste en premier lieu à effectuer une **analyse SOCIO- URBAINE**, fondée sur une **analyse croisée** entre le volet social (les processus sociaux), et le volet urbain (les formes urbaines) des sites choisis, dont le but est d'identifier les **atouts et le problèmes** des sites avant l'intervention, les actions réalisées et en cours, et la pertinences de ces actions et leur contribution à la résolution des problèmes antérieurs.

Notre analyse est fondée sur **les techniques de la méthode de l'enquête, l'Observation directe simplifiée et imagée ou indirecte** traduite par les documents historiques et les médias, vers **les entretiens** avec les différents acteurs décideurs et réalisateurs, au **questionnaire** auprès des habitants qui assure une approche sociologique et même le **diagnostic par le fonctionnement social-urbain**.

Cette analyse comporte deux volets : le 1^{er} consiste en **une analyse urbaine**, qui présente l'état des lieux des cités touchées par les opérations d'amélioration urbaine, de faire une lecture sur la gestion des projets effectués, et leurs impacts sur le cadre de vie des citoyens, en présentant les projets qui sont en train de se réaliser.

Par ailleurs, nous consacrons le 2eme volet à une **approche sociologique**, qui servira à identifier les différents acteurs impliqués dans la gestion de ces opérations, de les rencontrer, d'effectuer des entretiens avec ces différents intervenants maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre ainsi que l'acteur concerné mais absent qui est le citoyen , parce que nous croyons que le développement de la concertation et de l'adhésion des habitants à certaines valeurs collectives est aussi un moteur pour l'évaluation des opérations d'amélioration urbaine

1. ANALYSE URBAINE.

1.1. l'opération d'amélioration urbaine à AIN ARNAT.

1.1.1 Elaboration.

Dans le but de donner à la commune de AIN ARNAT une meilleur image, un environnement convivial, et améliorer leur quotidien, en éliminant en premier lieu les différents problèmes toujours gênants, posés par l'état défectueux des différents réseaux à savoir l'assainissement, l'AEP, l'encombrement des voies..., des opérations d'amélioration urbaine ont été lancées à travers la commune et suivant le PLAU déjà réalisé.

Par la publication des « Appels d'offres Etude », sur un quotidien national, le maître d'ouvrage (APC ou DUC) désigne le BET chargé de l'étude de l'opération.

Les évaluations des soumissions des BET, s'effectuent en commission, en veillant en particulier au :

- ✓ Respect du cahier des charges.
- ✓ Soumissions financières (principes du moins disant)

C'est après cette opération que le BET « maître d'œuvre » sera désigné officiellement par la signature de l'Offre de service (ODS).

Le chantier portant « l'amélioration urbaine des différents sites démarre après un ODS signifié au BET, qui établira les documents dessinés et écrits de l'opération. Ces derniers seront la référence aux soumissions élaborées pour les entreprises de réalisation dans un « Appel d'offre de Réalisation » par lot lancé par la DUC.

Les évaluations des offres s'effectuent également en commission dans laquelle est convié le BET. Le choix des entreprises de réalisation veille au respect des critères suivants :

- ✓ Les délais de réalisation.
- ✓ Les soumissions financières (le moins disant).

Après un ODS signé avec les entreprises (par lot), le chantier démarre.

1.1.2 Le système d'acteurs.

1.1.2.1 . Le maitre d'ouvrage.

Sous la tutelle de la **Wilaya**, la direction de l'urbanisme et de la construction (**DUC**) de Sétif, l'organisme responsable de l'opération d'amélioration urbaine à AIN ARNAT, est le maitre d'ouvrage et le chef de projet et toute intervention doit être consultée dans ses services, de par ses prérogatives, cette direction étant de facto la structure appelée à assurer le « **pilotage de l'opération** ». Ses missions donc consistent en :

- La responsabilité générale de l'organisation.
- Le bon déroulement de l'opération jusqu'à réception de l'ouvrage.
- L'établissement des documents nécessaires, particulièrement le « cahier de charge de l'opération ».

L'**APC** de AIN ARNAT est appelée à intervenir, en tant que premier responsable au niveau de la commune.

1.1.2.2 . Le maitre d'œuvre.

L'opération a bénéficié d'une étude d'aménagement élaborée par le BET « HAZI Bachir ».

Selon la convention signée avec le maitre d'ouvrage (DUC), le maitre d'œuvre a pour mission de :

- ✓ Prendre en considération les indications données par le plan d'urbanisme.

- ✓ Procéder à une enquête préliminaire sur site, visant à déterminer des paramètres jugés nécessaires pour aborder les études. Cette enquête consiste en une étude sociologique (la population, ses spécificités, ses besoins et catégories), étude économique (coût de l'entretien des lieux, préservation de l'existant...), en plus de l'étude écologique ou environnementale (que dictent les lois notamment 90-29), pour arriver à proposer un aménagement qui correspond aux habitants.

1.1.2.3 . La cellule de coordination.

Cette cellule fut désignée par la DUC, pour un meilleur accomplissement et une meilleure coordination entre les différents services techniques, elle comprend les organismes suivants et peut intégrer d'autres organismes selon les nécessités :

- Direction de l'hydraulique.
- Direction des travaux publics.
- Direction de SONELGAZ
- L'algérienne des eaux (ADE).
- Algérie télécom.

1.2. Le choix des cas d'étude.

D'après nos observations imagées, et nos lectures, toutes les opérations d'amélioration urbaine se résument à la réalisation des quatre lots : voirie, assainissement, éclairage public, aménagement extérieur, un cahier de charge qui se répète et qui ne résout pas tous les problèmes du cadre de vie urbain. Ce qui signifie que cette opération représente un **programme standard** pour des cas similaires mais avec des problèmes différents.

Suivant le classement des priorités dégagées par le PLAU de Ain Arnat, nous avons focalisé notre analyse sur quatre sites pour plusieurs raisons :

➤ ***La durabilité et le facteur temps.***

-Deux opérations s'inscrivent dans le court et le moyen terme (programme quinquennal 2005-2009) :

➤ L'aménagement du **boulevard principal RN5.**

- L'amélioration urbaine de la **cité Cheikh El Aifa**(POS ZA02)

-Les Deux autres, s'inscrivent dans le moyen et le long terme (programme quinquennal 2010-2014) :

- L'amélioration urbaine de la **cité El Amir AbdElKader 209 lots**.
- L'aménagement du **boulevard des 470 lots LSP (SAH10)**, centre de AIN ARNAT .

Le but est :

-Analyser et diagnostiquer ces opérations selon le programme quinquennal en matière du mode de gestion, de la méthodologie et de la démarche d'intervention, système d'acteurs et démarche participative.

-Evaluer les opération réalisées dans deux temps différents (court et moyen terme) en terme de durabilité.

- *Le pilotage de l'opération et le soutien financier.*

Le but est de :

-juger l'opération par son maitre d'ouvrage (DUC ou APC).

- (DUC : Boulevard RN5, POS ZA02)
- (APC : Les 209 logts, le boulevard 470)

-Evaluer l'opération par rapport au budget consacré :

- Budget communal ou fond propre (APC)
- Budget centralisé ou décentralisé (DUC).

Et donc notre choix des sites se focalise sur les opérations suivantes :

1.2.1. **Projet 01 : « AMENAGEMENT DU BOULEVARD PRINCIPAL RN5 ».**

➤ **L'initiative :**

L'aménagement du boulevard principale RN5 de AIN ARNAT comme opération d'amélioration urbaine, a été inséré au programme quinquennal 2005-2009 en réponse aux aspirations et doléances des citoyens qui n'arrêtent pas de se protester devant l'APC.

L'encombrement et les bouchons au niveau de la RN5 (route à double sens), et le mal fonctionnement entre le nord et le sud de la ville, en plus des accidents mortels au niveau de cette route et l'état délabré du boulevard principal sont des facteurs exigeant un travail d'aménagement et d'embellissement.

Pour cela le chef Daïra a proposé au Wali l'urgence de l'opération d'aménagement du boulevard principal RN5, et l'APC a lancé l'étude.

Mais comme le budget de l'APC n'est pas vraiment consistant (son fond propre), le Wali a transféré la réalisation à la DUC.

➤ **Présentation du site :**

Le boulevard RN05 constitue l'axe principal et central de la ville d'AIN ARNAT, autour duquel s'organise toute la ville. Il s'étale sur une longueur de **1700 m (2 X 7,5m)**, dont la circulation atteint **40000 V** par jour



**Carte N° 07 : Le boulevard principal de AIN ARNAT. (RN5) .
Source :Google Earth.**

➤ *Présentation du projet :*

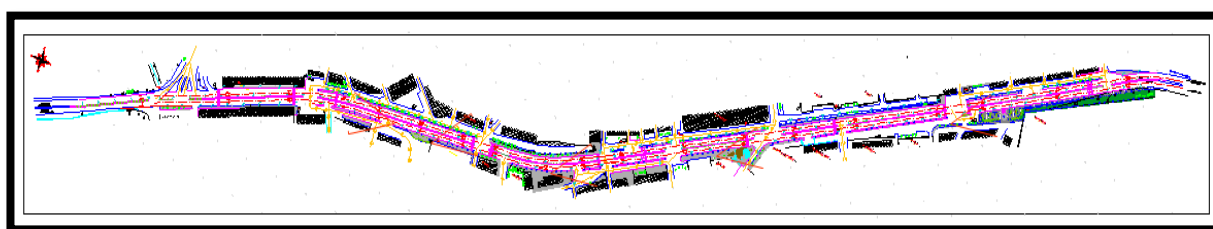
Maitre de l'ouvrage	DUC Sétif
Maitre de l'ouvrage (des suivis)	BET HAZI Bachir
Entreprises de Réalisation	EMIVAR SETIF
Montant des marchés	134 848 516 ,57DA
Délais de réalisation	08 Mois
Etat du projet	Achevés (100%)
Nature des travaux	-Voirie -Drainage Eaux Pluviales -Jardins et placettes. -Trottoirs -Eclairage public

Tableau N° 11 : Données générales sur le projet d'aménagement du boulevard principale RN05.(Source : BET HAZI)

➤ *Objectifs du projet :*

L'aménagement du boulevard principal RN05 favorise la circulation (EST-OUEST) et contribue également à réduire les embouteillages et les encombrements dus à une circulation routière qui est devenue problématique sur l'importante route de la ville, particulièrement au niveau de son centre.

➤ *Consistance de l'opération*



**Carte N°08 : Aménagement du boulevard principal RN05
Source :BET HAZI.**

Pour l'approche des travaux d'amélioration urbaine effectués, nous nous sommes basés sur la démarche du BET et donc les cahiers des charges et les marchés.

- **Lot voirie.**

-Dédouplement de la RN5.

- Renouveau du corps de la chaussée pour résister à 35000 véhicules par jour.
- Création d'un terre-plein central.
- Construction des murs de soutènement à plusieurs endroits
- Amélioration des tracés des voies par la suppression de certaines distorsions existantes et élargissement des points étranglés



**Photo N° 07 : Amélioration des tracés des voies et la construction des murs de soutènement.
Boulevard RN05 Source : BET HAZZI.**

- **Lot Assainissement.**

- Un réseau séparatif de drainage des eaux pluviales.
- Déplacement du réseau de transport de gaz naturel vers les trottoirs au lieu de la chaussée,
- Déplacement du réseau électrique moyen tension de la route vers le trottoir.
- Réalisation de fourreaux d'attente pour d'éventuels réseaux à placer ultérieurement.
- Réalisation des caniveaux.



**Photo N° 08: Les travaux d'assainissement, Boulevard RN05.
Source : BET HAZZI.**

- **Lot Eclairage Public.**

-Installation des nouveaux poteaux électrique.

- Remplacement des candélabres (style JAD avec deux consoles et deux luminaires 250 w shp)



Photo N° 09 : Les nouveaux candélabres ; boulevard RN05.

Source : BET HAZZI.

- **Lot Aménagement extérieur.**

- Plantation d'arbre et d'espaces verts le long du boulevard.

-Création des placettes et des jardins avec fontaine d'eaux.

-Création d'arrêt de bus structuré.

-L'aménagement des trottoirs tout le long de la ville.



Photo N° 10 : Plantation d'arbres le long du boulevard RN05 et création des placettes.

Source : BET HAZZI.



**Photo N° 11 : Le boulevard principal RN05 avant et après les travaux d'amélioration urbaine.
Source : BET HAZZI.**

1.2.2. Projet 02 : AMELIORATION URBAINE CITE CHEIKH EL AIFA « POS ZA02 ».

➤ Initiative.

L'opération d'amélioration urbaine de la **cit  Cheikh El Aifa**(POS ZA 02 centre de Ain Arnat,) a  t  inscrite au programme quinquennal 2005-2009.

Le POS ZA 02 repr sente la partie historique et les premiers noyaux de la cr ation de cette ville, comme son  tat  tait tr s d grad s et marqu  par l'absence de tout type de vie urbaine, et puisque il s' tend sur une surface qui d passe les 27 ha, en plus du passage de la route RN05 au centre de cette cit , il fallait l'am nager et la r habiliter pour rendre le cadre de vie acceptable, et remodeler l'image de la ville par rapport   son miroir qui est la RN5.

➤ Pr sentation du site.

Le POS ZA02se situe dans la partie centrale du chef-lieu de commune, il s' tale sur une surface de 27.14 hectares avec 553 habitations abritant 4652 habitants.

Il est divis  en deux cit s s par es par la RN05.

La premi re est la cit  Cheikh El Aifa (partie Nord), elle pr sente l'ancien Douar qui a gard  sa morphologie rurale et cela malgr  les op rations de densification enregistr es ces derni res ann es.

C'est un terrain l g rement plat, inclin  en sa partie Sud, caract ris  par une occupation tr s dense repr sentant l'habitat individuel

L'acc s au site se fait   partir de la R.N. 05 et par une s rie de voies   l'int rieur du site qui est en moyen  tat, les limites d crivant l'aire d' tude sont :

*Au **Nord**: par des logements individuels la RN 11.

*Au **Sud**: par des terrains vagues et l'oued.

*A l'**Est** : par des logements individuels.

*A l'**Ouest** : par des habitations.

La 2eme est la cit  **Ziadna Ali** qui pr sente la partie Sud du POS ZA02



Carte N° 09 : Le POS ZA02 avec ces deux parties.
Source :Google Earth.

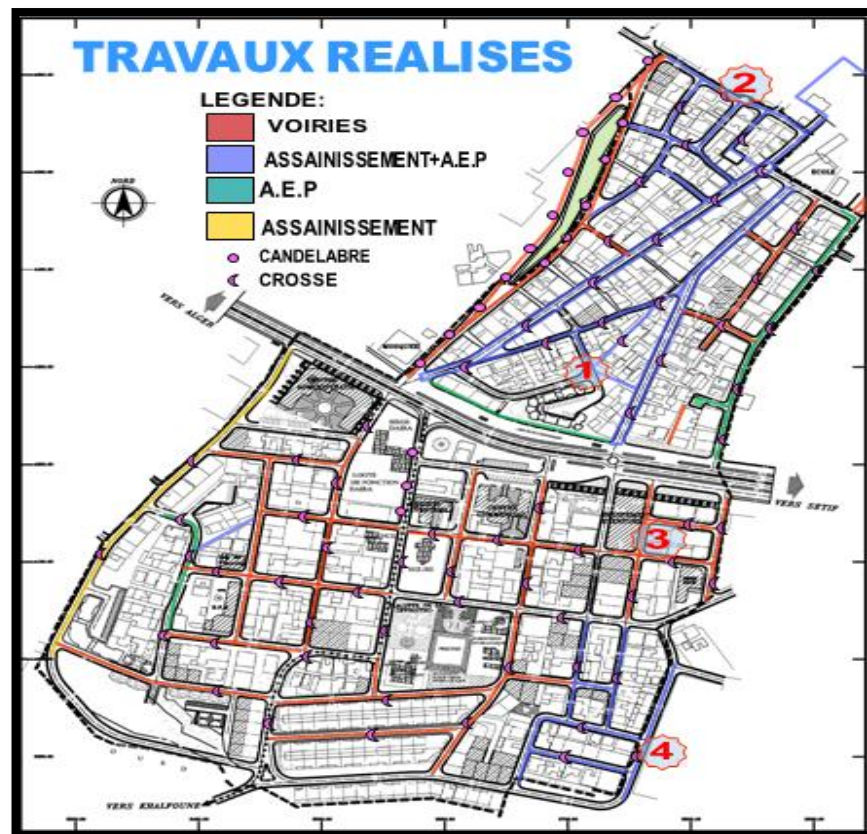
➤ **Présentation du projet.**

Maitre de l'ouvrage	DUC Sétif
Maitre de l'ouvrage (des suivis)	BET HAZI Bachir
Entreprises de Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ EMIVAR SETIF (Blanc + Assain/AEP) ➤ EPTR EST (Revêtement BB)
Montant des marchés	194 876 551.26 DA
Délais de réalisation	13 Mois
Etat du projet	Achevés (100%)
Nature des travaux	<ul style="list-style-type: none"> -Voirie -Jardins et placettes. -Trottoirs -Eclairage public

Tableau N° 12 : Données générales sur le projet d'amélioration urbaine du POS ZA02.

Source : BET HAZI.

➤ **Consistance de l'opération.**



Carte N° 10 : les travaux d'Amélioration urbaine POS ZA02.
Source :BET HAZI.

- **Lot voirie.**

- Réhabilitation des routes, quartiers, impasses et passages.
- Création des nouvelles voies et passages qui structurent la cité
- Construction de murs de soutènement pour soutenir les nouvelles voies.
- Bitumages
- Réfection des chaussés.



Photo N° 12 : les travaux de la voirie cité Cheikh El Aifa(POS ZA02).
Source : BET HAZZI.

- **Lot assainissement.**

-Réalisation des nouveaux réseaux AEP (en PEHD), réseaux d'assainissements(PVC), un réseau de drainage des eaux pluviales pour remédier aux inondations.

-Réalisation des avaloires au niveau des quartiers.

-Disposition des regards de visite.

-Doter le réseau d'AEP d'un réseau d'incendie équipé des poteaux d'incendies qui couvre toute la cité.



Photo N° 13 : les travaux d'assainissement, cité Cheikh El Aifa(POS ZA02).
Source : BET HAZZI.

- **Lot Eclairage Public.**

-Installation des nouveaux poteaux électriques.

- Remplacement des candélabres (style JAD avec une seule console et un luminaire)

- **Lot Aménagement Extérieur.**

-Plantation d'arbres et d'espaces verts au niveau des placettes et jardins déjà créés et aménagés.

- Prise en charge de l'établissement public par la réalisation des trottoirs de la placette et même le traitement des clôtures.

-Réparation des bordures.

-Aménagement des aires de jeux « Mateco »



Photo N° 14 : Aménagement des placettes et Réparation des bordures, cité Cheikh El Aifa (POS ZA02) Source : BET HAZZI.



Photo N° 15 : La cité Cheikh El Aifa (POS ZA02) avant et après l'amélioration urbaine.
Source : BET HAZZI.

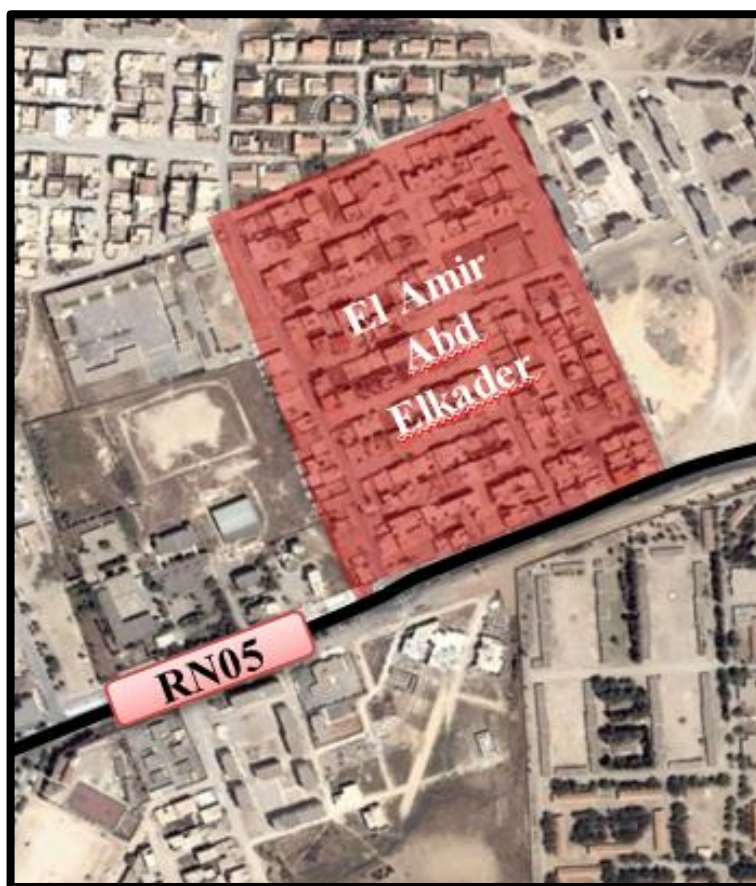
1.2.3. Projet 03 : Amélioration urbaine « Cité El Amir Abdelkader, 209 lots ».

➤ *L'initiative.*

L'opération d'amélioration urbaine de la cité **El Amir AbdElkader, 209 lots** AIN ARNAT, a été inscrite au programme quinquennal 2010-2014.

Parmi les facteurs qui ont incité les autorités à programmer cette cité, son existence depuis plus de 25ans, et sa position stratégique dans la ville (elle représente l'entrée est de la ville, et se situe au niveau de la RN5), sans oublier le facteur de la présence d'une association de quartier qui a protesté a plusieurs reprise auprès des autorités.

➤ *Présentation du site.*



Carte N° 11 : Cité El Amir Abed Elkader, 209lots.

Source :GoogleEarth.

➤ *Présentation du projet.*

Maitre de l'ouvrage	DUC Sétif
Maitre de l'ouvrage (des suivis)	BET HAZI Bachir
Entreprises de Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ EMIVAR SETIF (Blanc + Assain/AEP) ➤ EPTR EST (Revêtement BB)
Montant des marchés	50 000 000,00 DA
Délais de réalisation	12 Mois
Etat du projet	Achevés (100%)
Nature des travaux	<ul style="list-style-type: none"> -Voirie -Drainage -Espaces verts -Eclairage public

Tableau N° 13 : Données générales sur le projet d'amélioration urbaine de la cité 209 lots. Source : BET HAZI.

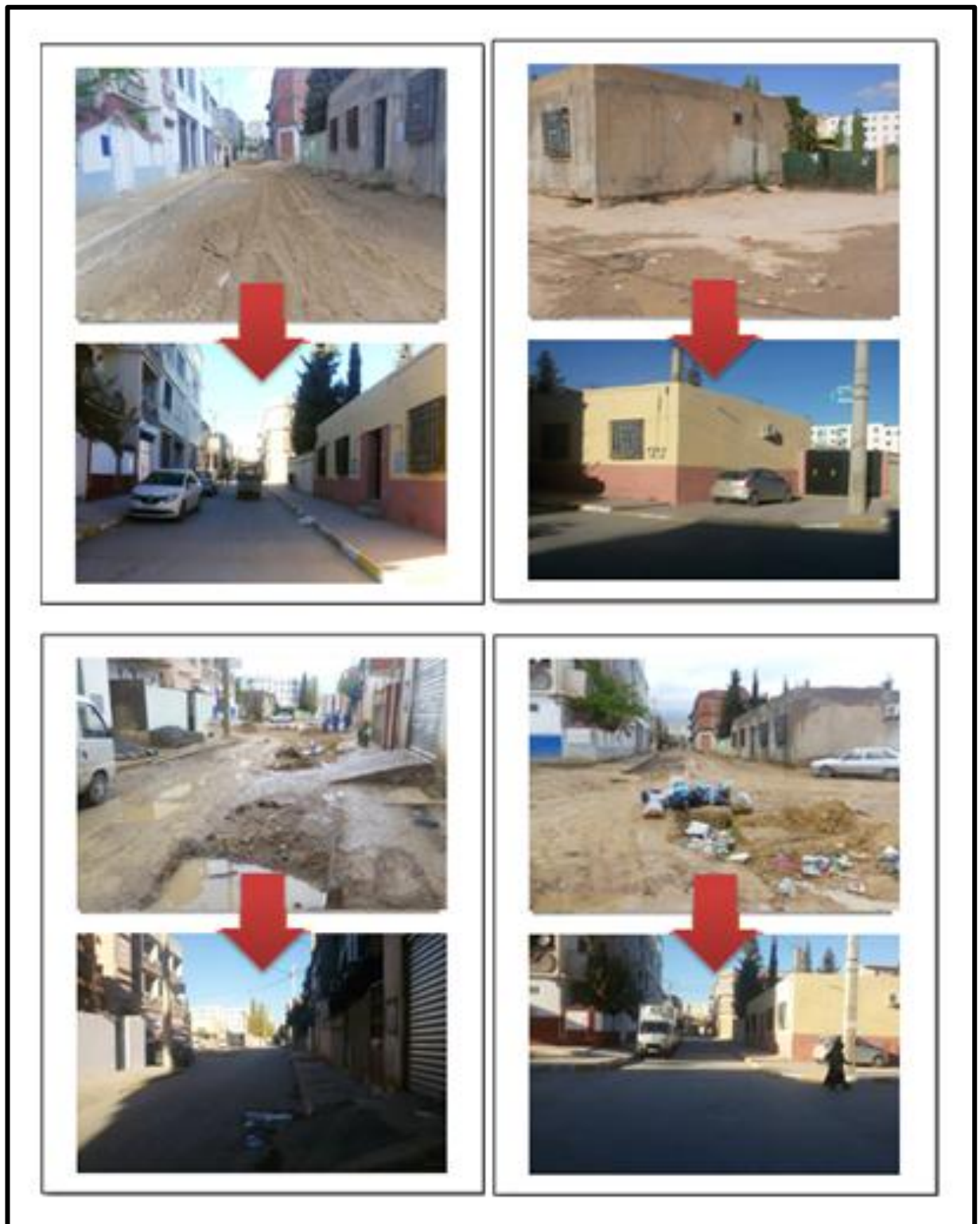
➤ *Consistance de l'opération.*

Lot	Opérations
Lot voirie	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisation des voies et routes qui contournent la cité. -Le revêtement de parking et des différentes voiries et chaussées. -Créations des allés et des passages piétons. - La restructuration et l'élargissement des pistes tortueuses et les reliées avec les axes qui structurent la ville et les zones avoisinantes. -La construction des murs de soutènement
Lot Assainissement	-Réalisation d'un nouveau réseau d'assainissement et drainage des eaux pluviales à cause de la présence des puits aux niveaux de

	<p>cette citée en plus de sa topographie (elle représente une cuvette de stagnation des eaux pluviales+ risque des maladies a transmission hydrique).</p> <p>-Renouveau des réseaux d'eau potable en PEHD</p>
Lot Eclairage public	<p>--Réalisation d'un réseau d'éclairage public pour la cité entière.</p> <p>- Remplacement des candélabres existants par de nouveaux candélabres en acier galvanisé, ainsi que de nouveaux luminaires.</p>
Lot Aménagement extérieur	<p>--Plantation d'arbre et d'espaces vert au niveau de la placette d'une école qui a été aménagée et équipée de bancs,</p> <p>- Aménagement d'une placette donnant sur la RN5 (concentration des commerces).</p> <p>-L'aménagement de l'arrêt de bus principales de cette partie de la ville.</p>

Tableau N° 12 : Données générales sur la consistance de l'opération d'amélioration urbaine de la cité 209 lots.

Source : BET HAZI.



**Photo N° 16 : La cité El Amir AbdElkader , 209lots. Avant et après l'amélioration urbaine.
Source : BET HAZZI.**

1.2.4. Projet 04 : Aménagement du boulevard des 470 lots LSP (SAU 10)

➤ *Initiative.*

L'opération d'aménagement du boulevard 470 lots LSP, a été inscrite au programme quinquennal 2010-2014.

Dans le cadre de la structuration de la ville et de la planification des cités résidentielles et vu la concentration des nouvelles cités d'habitation au nord de la ville et la création d'un nouveau pôle urbain à vocation régionale (wilaya) il fallait créer un autre boulevard qui relie le nouveau pôle de el Annasserà la ville de Ain Arnat au nord pour alléger la pression sur la RN5 et décentraliser l'accès de la partie nord de la ville, et créer un autre centre d'intérêts (commerce , établissements culturels et scolaires) ; pour tout cela le boulevard 470 est devenu une exigence.

➤ *Présentation du site.*



Carte N° 12 : Le grand boulevard des 470 lots /LSP (SAU10).
Source :Google Earth.

➤ *Présentation du projet.*

Maitre de l'ouvrage	DUC Sétif
Maitre de l'ouvrage (des suivis)	BET HAZI Bachir
Entreprises de Réalisation	EMIVAR SETIF
Montant des marchés	240 000 000,00 DA
Délais de réalisation	12 Mois
Etat du projet	Achevés (100%)
Nature des travaux	-Voirie -Drainage -Espaces verts -Assainissement -AEP -Eclairage public

Tableau N°15 : Données générales sur le projet d'Aménagement du grand boulevard (SAU10).
Source : BET HAZI.

➤ *Consistance de l'opération.*



Carte N° 13 : Aménagement du grand boulevard des 470 lots /LSP (SAU10).
Source :BET HAZI.

Lot	Opérations
Lot voirie	-Création d'un dédoublement de route un boulevard très larges(50m de large). -Réparation des parties défectueuse puis un redresseage de la chaussé, et finir par une couche de roulement. -Construire des murs de soutènement à plusieurs endroits.
Lot Assainissement	-Réalisation d'un réseau d'assainissement un collecteur principale

	<p>pour toute la partie nord de la ville.</p> <p>-Réalisation d'un réseau en boucle d'eaux potable qui desservent toute la ville avec un nouveau piquage au niveau de la conduite d'Ain Zada.</p>
Lot Eclairage public	<p>-Installation des nouveaux poteaux électrique.</p> <p>- La réalisation d'un réseau d'éclairage public pour le boulevard et d'un réseau d'éclairage d'ambiance pour les placettes aires de jeux et les jardins.</p>
Lot Aménagement extérieur	<p>-Plantation d'arbre et d'espaces vert au niveau des de placette et jardin.</p> <p>-Création des aires de jeux pour les habitants des bâtiments LSP.</p> <p>-Création d'aires de repos pour une autre tranche d'âges.</p> <p>-Création des jardins et espaces verts tout le long du boulevard</p>

Tableau N°16 : Données générales sur la consistance de l'opération d'amélioration urbaine du grand boulevard (SAU10).
Source : BET HAZI



**Photo N°17 : Le boulevard des 470 lots /LSP (SAU10). Avant et après l'amélioration urbaine.
Source : BET HAZZI.**

2. ANALYSE (APPROCHE) SOCIOLOGIQUE.

Aspect méthodologique (*choix de la méthode et de la technique de recherche*).

L'approche méthodologique dans laquelle s'inscrit notre travail, s'est basée sur la méthode d'enquête qui semble être la plus adaptée à notre cas. La méthode d'enquête comme définie par Festinger et Katz, « *a des visées multiples selon le but de la recherche, utilise des moyens et des techniques diverses de collecte de données, cible les populations et se situe habituellement dans le temps présent* »¹¹, et consiste à explorer les relations qui des faits à partir d'un recueil de données sur le problème de recherche à étudier¹².

Concernant la technique de recherche, nous avons utilisé la technique d'**entretien** et de questionnaire¹³, qui est une technique d'observation particulièrement pointue et qui « *a pour but de fixer en moment donnée une situation sociale donnée* »¹⁴. Elle sera appuyée par une recherche qualitative du contenu¹⁵.

Ce choix est justifié par la nécessité d'arriver à comprendre et éclaircir la notion d'**Amélioration Urbaine** en Algérie en général, et à Ain Arnat en particulier. Et ainsi démontrer ses principes et sa démarche pratique, et la comparer avec celle du **Projet urbain**.

Cette technique qui a pris une place majeure dans la collecte des données primaires de l'étude, va nous permettre d'arriver à une « **évaluation qualitative** » des résultats dans la mesure où elle complète et nuance les données statistiques, et apporte des éléments qualitatifs dont l'analyse va nous permettre de vérifier nos hypothèses de départ.

Pour l'ensemble, nous avons effectué **un entretien** et **deux questionnaires**, composés de questions fermées et parfois ouvertes selon la catégorie des interrogés (**Maitres d'ouvrage, Maitres d'œuvre et Habitants**) et c'est sur cette base de l'analyse conceptuelle, et à partir de la décomposition des concepts de l'hypothèse en dimensions et les dimensions en indicateurs

¹¹ ANGERS Maurice, Initiation pratique à la méthodologie des sciences sociales. Ed CASBAH. Alger ; 1997.p 65.

¹² Idem.

¹³ Le questionnaire, sous sa forme la plus connue, est une technique directe pour interroger des individus de façon directive, puisque la forme de réponses est prédéterminée, qui permet de faire un prélèvement quantitatif en vue de trouver des relations mathématiques et établir des comparaisons chiffrées.(Idem, p 146)

¹⁴ ALBARELLO L ; DIGNEFFE F, HIERNAUX J-P ; RUQUOY D, De SAINT-GEORGES P, Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales. Paris, Armand Colin 1995. 179 pages

¹⁵ Technique indirecte d'investigation scientifique utilisée sur des productions écrites, sonores ou audio-visuelles, provenant d'individus ou de groupes, dont le contenu ne se présente pas sous forme chiffrée, qui permet de faire un prélèvement soit quantitatif, soit qualitatif, en vue d'expliquer, de comprendre et de comparer. (ANGRES Maurice, op.cit.p 157)

(selon les travaux d'Angers) que nous sommes parvenus à l'établissement du formulaire de questions.

Le tableau qui suit, résume les entretiens effectués et les questionnaires distribués suivant les catégories des questionnées choisis :

Questionnaires	Catégories questionnées	Organisations
Questionnaire n°1	Maitres d'ouvrage Décideurs politique et autorités locales	-Représentants et directeurs exécutifs des différents organismes (Cadres de la DUC et Elus de l'APC) -Responsables des différentes directions (Sonal gaz, Algérie télécom, DTP....)
Entretien	Maitres d'œuvre Architectes et entrepreneurs	Architectes, experts et urbanistes.
Questionnaire n°2	Acteurs-usagers	Usagers et habitants des quartiers touchés par les opérations d'amélioration urbaine.

Tableau N°17 : Tableau récapitulatif des différents questionnaires de la recherche.
Source : Conception Auteur.

2.1. L'enquête de terrain.

Pour mieux cerner la situation, comprendre et modéliser la logique d'amélioration urbaine à travers les projets effectués à AIN ARNAT, nous nous sommes rapprochés des différents acteurs et intervenants de près ou de loin dans le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine.

En premier lieu, nous avons effectué des entretiens avec les différents gouvernants et gestionnaires (maitres d'œuvres et d'ouvrages) concernés par cette opération dans le but de clarifier leurs rôles et leurs missions. Ensuite, nous avons interrogé les habitants des quartiers choisis par la distribution des questionnaires afin de les sensibiliser à notre démarche qui est de mesurer le degré de sensibilisation des habitants, de leur droit à la participation dans l'amélioration de leur propre cadre de vie.

Ces acteurs définis, constituent la population mère de notre étude, il est judicieux d'intégrer dans notre étude les réflexions de ces acteurs et surtout celles des acteurs-usagers, car sans eux, la ville ne peut se faire.

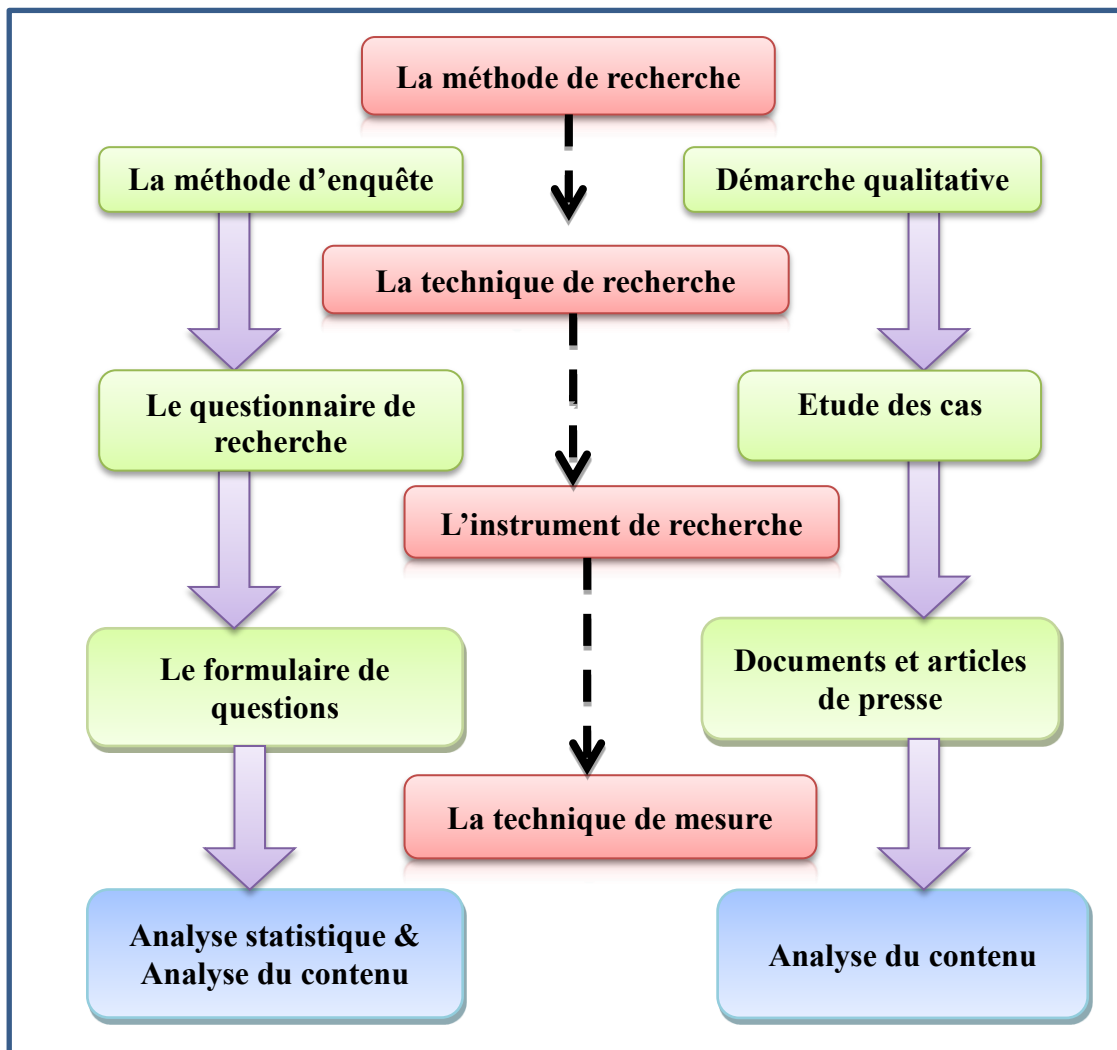


Schéma N° 10 : la Méthodologie d'Approche.
Source : Conception Auteur.

2.1.1. Entretien avec des acteurs.

Ces entretiens ont permis d'apprécier les stratégies des pouvoirs urbains, et comprendre les motivations des acteurs, les réalités, et comment ces dernières influent sur la gestion des opérations d'amélioration urbaine.

2.1.1.1. Entretien auprès des maitres d'ouvrage.

En se basant sur l'analyse conceptuelle, on peut avancer que les décideurs politiques et les acteurs locaux sont souvent les initiateurs de toute stratégie d'intervention urbaine.

Pour cela, nous avons tenu à connaître l'opinion de l'équipe de maîtres d'ouvrage, représentée par les différents organismes (DUC et APC) responsables de l'opération d'amélioration urbaine, et les différentes directions (Algérie télécom, direction des travaux publics, hydraulique...), qui assurent l'interface entre le niveau politique, la maîtrise d'œuvre jusqu'à la réalisation.

Les responsables ont eu l'amabilité de nous recevoir, et nous expliquer les rôles et les tâches qui leur reviennent dans la gestion de l'opération d'amélioration urbaine, en nous signalant souvent la mauvaise coordination en matière de gouvernance.

Pour les cadres de la DUC et les élus de l'APC, nous avons réalisé un entretien au moyen d'un questionnaire (questionnaire n°1), alors que pour les autres directions, nous l'avons fait au moyen d'un schéma d'entrevu que nous joindrons dans les annexes.

➤ **Questionnaire n°1.**

Pour ce questionnaire, nous devons choisir une catégorie bien déterminée, rechercher des personnes capables d'approfondir notre compréhension, et apporter un éclairage complémentaire qualitatif à notre recherche.

La population d'enquête a été constituée donc «d'acteurs privilégiés» car «*Nous percevons les acteurs privilégiés comme étant tous les individus ou groupe d'individus qu'on a décidé d'interroger dans le cadre de l'enquête. Parce qu'on considère qu'ils représentent les acteurs les plus concernés par la question de recherche*»¹⁶ et nous avons procédé à un «**échantillonnage stratifié**», c'est «*une sorte d'échantillonnage probabiliste qui part de l'idée qu'une ou plusieurs caractéristiques distinguent les éléments de la population et qu'il y a lieu d'en tenir compte avant la sélection. Ce procédé permet de créer des sous-groupes ou strates qui auront une certaine homogénéité parce qu'on présume que les éléments composant chaque strate ont une certaine ressemblance et que chacune est ainsi distincte des autres*»¹⁷.

Ce questionnaire compte 17 questions ouvertes, portées sur :

¹⁶AICHE Lessaoud ; « analyse des pratiques pédagogiques d'enseignement du projet architectural au département d'architecture et d'urbanisme de Constantine à la lumière des méthodes pédagogiques actives, pour un meilleur développement des compétences des étudiants de fin de cycle », thèse de doctorat d'état en architectes, université de Constantine, 2006 ; p 156.

¹⁷ Angers Maurice, op.cit, 1997, p 231.

- La vision des maitres d'ouvrage envers la politique d'amélioration urbaine, son programme et ses champs d'applications, ainsi que leur rôle en tant que gestionnaires et décideurs.
- Les modes de gestion et le système décisionnel.
- La législation algérienne en matière de la gouvernance et de l'amélioration urbaine, et le PLAU comme nouvel outil pour gérer le programme d'amélioration urbaine à Sétif.
- La démarche participative, le citoyen comme un acteur actif, traduite par une gestion urbaine de proximité.

Tous ces points, ont été résumés dans un schéma d'entrevue adressé aux autres directions concernées

2.1.1.2. Entretien avec des Maitres d'œuvre.

Comme notre recherche est basé principalement sur l'évaluation des opération d'amélioration urbaine réalisées par des architectes, nous avons jugé que le maitre d'œuvre, le BET chargé de l'étude et de la réalisation, est le mieux placé pour répondre a nos question le long de travail.

Notre contact quotidien avec l'architecte « HAZI Bachir », le maitre d'œuvre de la plupart des opérations réalisées à AIN ARNAT, a été très bénéfique, et nous a permis de comprendre le déroulement de l'opération, dès la phase d'étude passant par le suivi arrivant à la réalisation.

Notre entretien a porté sur le programme des études établies, sur les conditions des soumissionnaires, sur leur qualification, sur le choix des entreprises de réalisation et sur les conditions dans lesquelles sont menées les missions de suivis et les problèmes rencontrés au cours des travaux.

Notre objectif était de positionner le maitre d'œuvre par rapport à ce processus, savoir son rôle et sa relation avec les autres intervenants dans la gestion, ainsi que son point de vue concernant la réussite de cette démarche.

Nous n'avons pas formulé un questionnaire, mais plutôt effectué quotidiennement des entretiens avec le maitre du BET qui nous a accompagnés le long de la recherche. Notre but n'était pas de juger la qualité de ses travaux, mais plutôt d'évaluer la politique de l'amélioration urbaine en général.

2.1.1.3. *Enquête auprès des habitants.*

« Pour tendre la qualité d'usage, l'écoute de l'usager est fondamentale, ainsi que l'approche de terrain. L'objectif c'est de permettre l'expression des besoins dans un projet, de faire parler celui qui va le vivre au quotidien, de préférence à l'expert »¹⁸

Il serait judicieux d'approcher les citoyens et de mesurer leurs perceptions quant à leur cadre de vie, de recenser leurs avis sur le programme d'amélioration urbaine, sur leurs problèmes quotidiens, leurs inquiétudes, leurs aspirations, et voir comment ils appréhendent la participation citoyenne dans la gestion de leurs propres quartiers.

➤ **Périmètre d'étude .**

Vu l'étalement de la zone d'étude « AIN ARNAT », et vue le thème de recherche qui nécessite de se rapprocher du citoyen, et comme nous avons parlé déjà de la **standardisation** de l'opération à travers les cas d'études déjà mentionnés à travers notre recherche (le boulevard principal RN5, la cité Cheikh El Aifa (POS ZA2), la cité el Amir AbdElkader, 209 lots , le boulevard des 470 lots,), le choix des zones d'études que nous avons approché par les questionnaires comprend les deux cités : Cheikh El Aifa (POS ZA2) et El Amir Abdelkader(209logts), vu que ces deux cités ont vécu l'opération d'amélioration urbaine, une dans le court et l'autre dans le moyen ou le long terme, nous avons procédé à un échantillonnage aléatoire simple qu'on qualifie « **d'échantillonnage non probabiliste accidentel** ».

➤ **Choix de l'échantillon.**

« Dans le cas d'un échantillonnage non probabiliste, la probabilité qu'un élément d'une population donnée soit choisi n'est pas connu et il est impossible de savoir si chacun avait au départ une chance égale ou non d'être sélectionné pour faire partie de l'échantillon... l'échantillonnage accidentel est celui des échantillonnages non probabiliste qui comprend le moins de contraintes dans la sélection des éléments »¹⁹

Cette échantillonnage possède certains variables telles que : l'Age, la profession....qui sont susceptibles d'avoir un effet sur les résultats.

¹⁸ **RIVOIRE. J.** Observatoire des bâtiments durables : les bonnes pratiques du développement durable dans le bâtiment en France, qualité d'usage, PUCA , Paris, 2008 ; p16

¹⁹ **ANGERS.M,** op, cit, p 227.

Ce questionnaire a touché 150 personnes. Nous savons pertinemment que l'échantillon n'est pas représentatif, néanmoins il nous a permis d'avoir des résultats que nous avons essayé d'exploiter au maximum.

Nous avons pour certains sujets été incapable de répondre au formulaire de questions posées, donc nous avons effectué des entretiens, une technique directe consistant à interroger des individus isolément en laissant une certaine liberté d'expression à l'interviewé. Pour cela, nous avons utilisé le même questionnaire mais en le simplifiant et en expliquant en arabe.

➤ **Questionnaire n°2 .**

Le formulaire de questions adressées aux citoyens comporte 20 questions de types différents :

- Des **questions dichotomiques** (60%), dans lesquelles l'enquêté est contraint de choisir entre deux réponses (répondre par OUI ou NON) suivies pour quelques-unes de commentaires pour expliquer le pourquoi du Oui ou du NON.
- Des **questions ouvertes** (25%) pour laisser à l'individu la liberté complète de s'exprimer et de formuler à sa guise son opinion vis-à-vis de la question posée.
- Des **questions à choix multiples** (15%), pour faciliter l'attache des réponses aux personnes interrogées.

Le questionnaire adressé aux habitants (Voir annexe), décompose les concepts de nos hypothèses et présente les indicateurs pour une éventuelle évaluation. S'agissant des questions, elles sont réparties en six (6) **indices** ou **catégories** qui ont constitué les axes du questionnaire :

- **1^{ere} catégorie** : ce sont les questions liées aux renseignements des personnes interrogées.
- **2eme catégorie** : ce sont les questions liées aux problèmes rencontrés dans les quartiers avant les travaux et aux transformations dues aux opérations d'amélioration urbaine et la standardisation du programme.
- **3eme catégorie** : ce sont les questions relatives au degré de satisfaction des interrogés vis-à-vis de leur quartiers, aux différents programmes d'amélioration urbaine.
- **4eme catégorie** : ce sont les questions qui traitent les opinions des citoyens vis-à-vis de ce nouvel outil le « PLAU », relative seulement à la ville de Sétif.
- **5eme catégorie** : ce sont les questions liées au mode de gestion urbaine, à la participation citoyenne, à la notion de gestion urbaine de proximité (GUP). Elle évalue l'action opérationnelle de l'équipe dirigeante et ses différents services.

- **6eme catégorie** : ce sont les questions relatives à l'évaluation de la démarche d'amélioration urbaine par les habitants, ainsi que leurs suggestions.

2.1.2. Résultats du dépouillement.

Après la collecte des questionnaires pour un dépouillement, les résultats étaient comme suit :

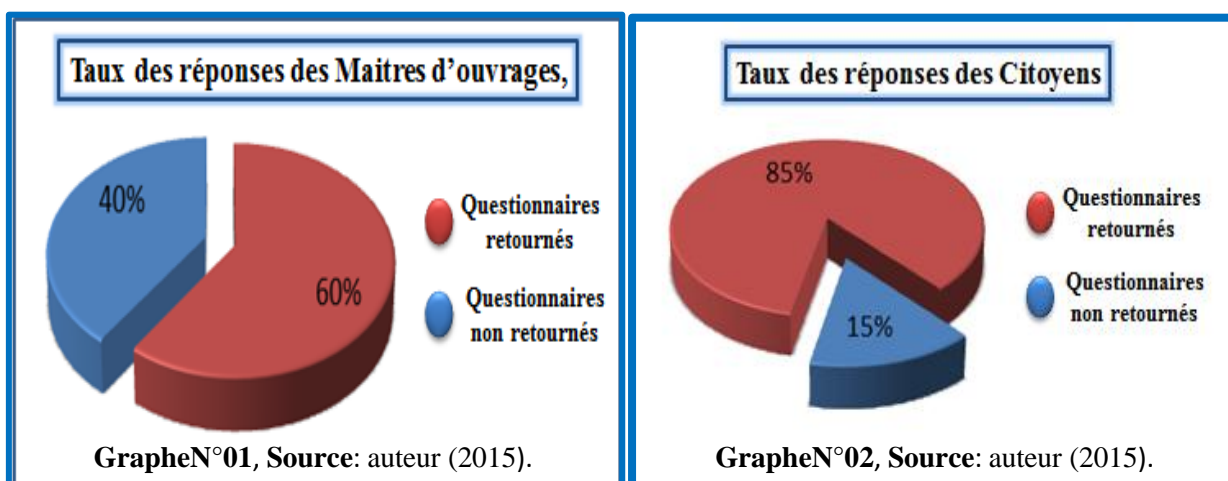
- **Questionnaire n°01 : adressée au Maitres d'ouvrages.**

Pour les dix (10) questionnaires distribués aux organismes : DUC et APC (six questionnaires (06) pour la DUC et quatre (04) pour l'APC), le taux de retour était faible par rapport à nos attentes. Seulement **60%** (06 enquêtés) des responsables ont répondu aux questionnaires distribués, par contre **40%** n'ont pas donné suite à ce dernier.

- **Questionnaire n°02 : A l'attention des habitants.**

Les 150 questionnaires ont été répartis sur les deux cités approximativement, 60 questionnaires pour la cité **Cheikh El Aifa**(POS ZA2), et 90 questionnaires pour la cité **El Amir AbdElkader**.(209lots)

Pour un délai d'un mois, sur les 150 questionnaires distribués, 128 ont été récupérés, soit un taux de réponse de 85% dont 06 questionnaires (4%) avaient des lacunes dans la majorités des réponses, ce qui nous a poussé à faire un tri, et ainsi éliminer les exemplaires incomplets, soit un taux de réponse de 81% (122 questionnaires), contre 15% (22 questionnaires)non retournés.



Nombre de questionnaires distribués	Nombre de questionnaires retournés	Nombre de questionnaires non retournés	Nombre de questionnaires traités
150 60 pour POS ZA2 90 pour 209 lots	128-06 49 du POS ZA2 73 des 209 lots	22 09 du POS ZA2 13 du 209 lots	122

Tableau N° 18: Tableau récapitulatif d'échantillonnage.

Source : conception Auteur.

2.2. Analyses, interprétations et discussions des résultats de l'enquête.

2.2.1. Questionnaire n°1 : adressé aux Maitres d'ouvrage(Elus de l'APC et cadres de la DUC).

Pour l'interprétation des résultats de ce questionnaire, nous avons procédé à une **analyse de contenu**. Les réponses de cette catégorie sont présentées à la fin de ce travail (**voire annexes**), elles nous ont aidés à enrichir notre thématique et justifier nos hypothèses.

2.2.2. Entretien auprès des Maitres d'œuvre.

D'après le BET, les projets d'architecture et d'urbanisme sont toujours perçus comme des produits financiers, et où le moins disant en étude ou en réalisation aura les meilleures chances d'être sélectionné.

Lors des différents appels d'offre, les règles d'obtention du projet d'amélioration urbaine sont souvent conditionnées loin des articles du cahier des charges et de la législation en vigueur, et les règles du jeu sont souvent déjà établies par les maitres d'ouvrage, afin que chacun puisse travailler à sa propre économie, et peu importe le résultat qualitatif du projet.

Il souligne aussi que ce qui existe sur terrain est en fonction de la rémunération des missions qui leur sont allouées « *je produis en fonction de ce que je vais recevoir* »

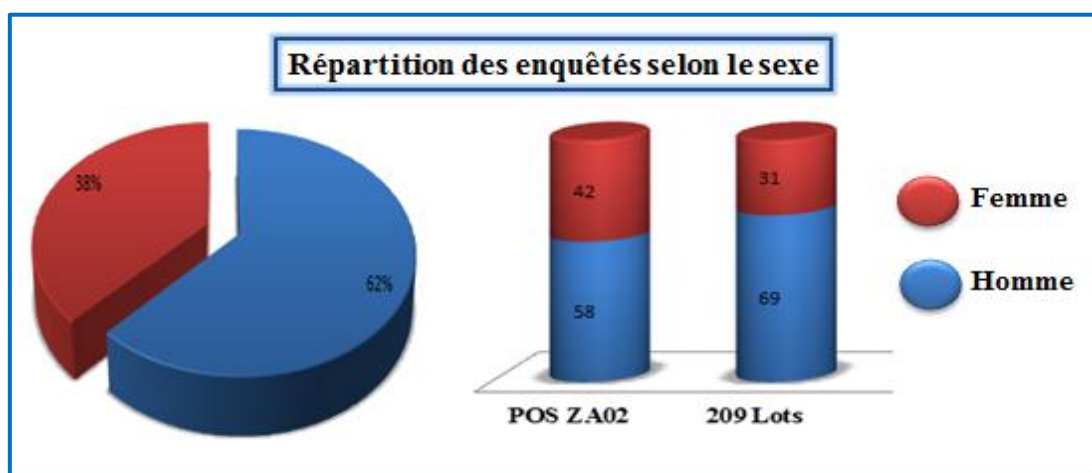
Lors de l'exécution des travaux, beaucoup de problèmes sont apparus sur terrain, par exemple le problème d'assainissement, fuite d'eau.... Et des fois devant la lenteur et le laxisme des services concernés, l'entreprise est obligée d'arrêter les travaux et attendre l'intervention des techniciens ,

et ceci se répercute sur le délai de réalisation et sur l'image des sites qui donnent l'impression de chantiers interminables.

2.2.3. Questionnaire n°2 : A l'attention des habitants.

1) Catégorie 01 : Caractéristiques des personnes interrogées.

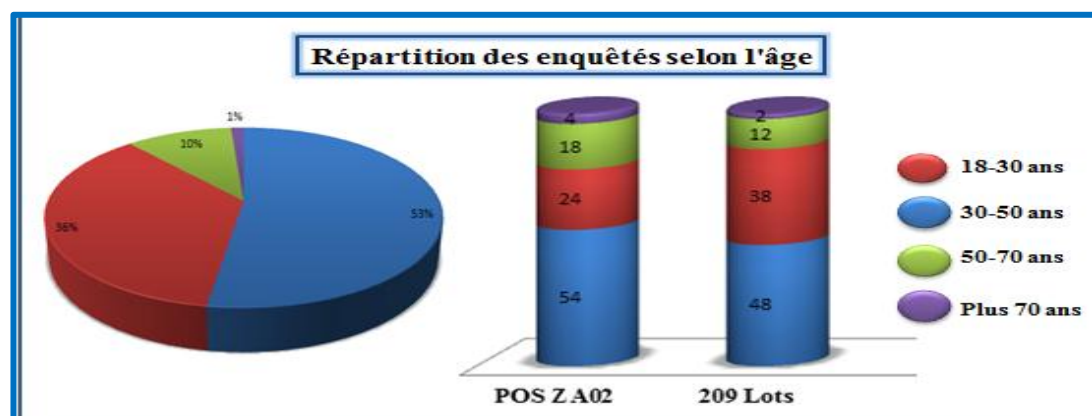
Le questionnaire soumis à l'échantillon possède en effet quelques variables permettant de donner des indications sur la population questionnées (sexe, âge, professions...). Sur les 122 questionnaires traités : 62% des répondants sont des Hommes, contre 38% de Femmes.



Graphe N°03 : La répartition des enquêtés selon le sexe.

Source : auteur (2015).

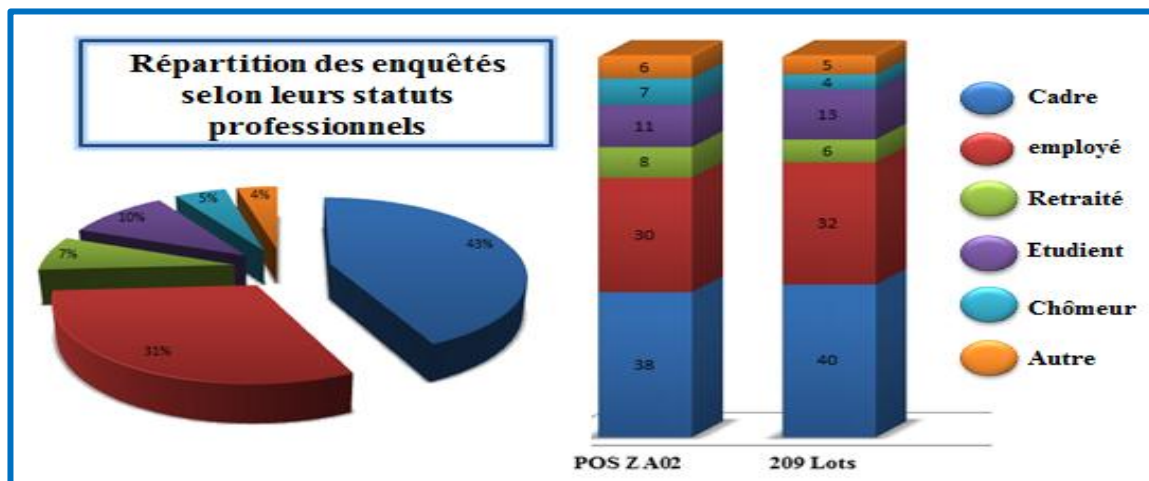
La variable âge a fait ressortir une dominance de deux catégories, à savoir celle des 30-50ans (51%) et des 18-30 ans avec 35%, avec une sous-représentation des catégories des 50-70ans (10%) et celles de plus de 70 ans (3%).



Graphe N°04 : La répartition des enquêtés selon l'âge.

Source : auteur (2015)

Quant à la question relative à l'analyse des enquêtés en terme de statut professionnel comme mentionné dans le graphe ci-contre, elle a fait ressortir que les catégories des cadres (43%) et des professions intermédiaires (31%) sont les plus significatives.

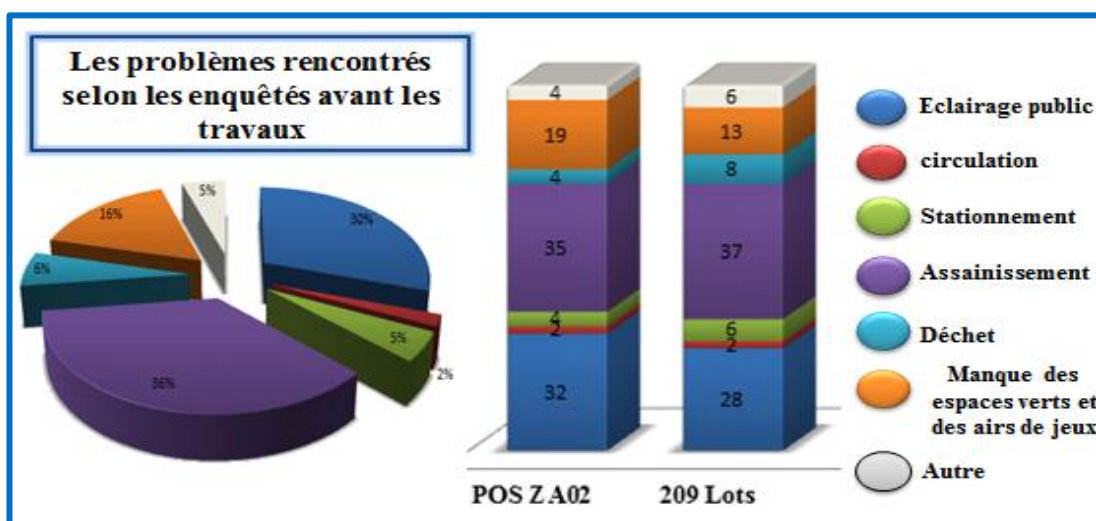


Graphique N°05 : La répartition des enquêtés selon l'âge.

Source : auteur (2015).

2) **Catégorie 02 : Indicateur « les problèmes de cadre de vie et les transformations effectuées »** : Questions 02, 03.

Les réponses à la question relative à la perception des problèmes des quartiers avant les travaux, nous révèlent que les problèmes d'assainissement, le manque d'éclairage public et des espaces verts marquent les taux les plus importants des réponses pour les deux cités.



Graphique N°06 : Les problèmes rencontrés selon les enquêtés avant les travaux.

Source : auteur (2015)

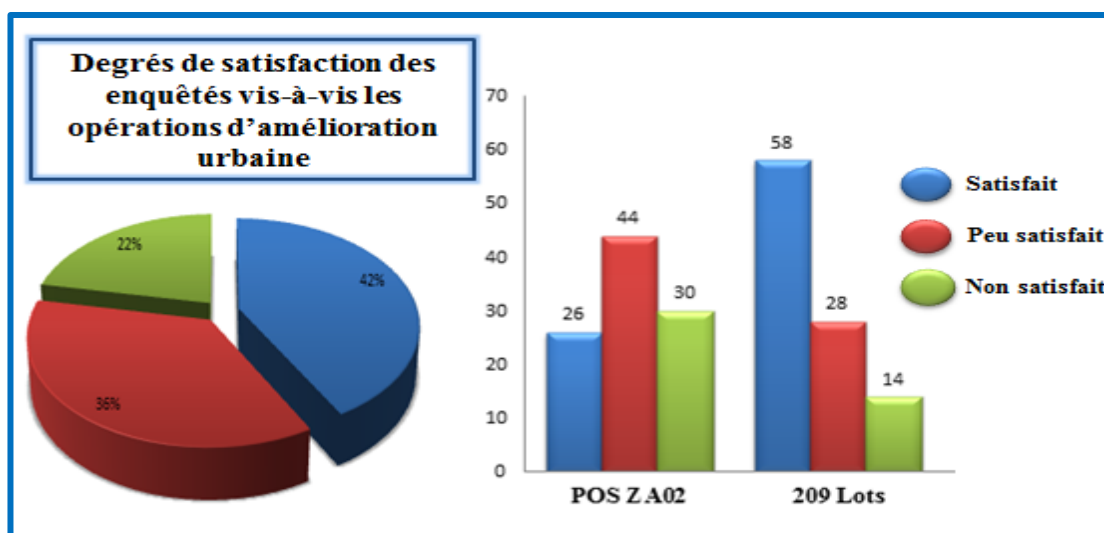
En définitive on voit bien que les mêmes problèmes se retrouvent dans les deux quartiers mais avec un degré différent où ce dernier est plus élevé pour la cité POS ZA2 que pour la cité des 209 lots, ce qui explique la priorité du POS ZA2 (dans le court terme).

En conclusion, le but est de montrer le déphasage entre les problèmes des habitants et les actions préconisées par le programme d'amélioration urbaine, qui ne prend pas en charge tous les problèmes des quartiers. Ce sont les mêmes opérations qui se répètent quels que soient les problèmes rencontrés, et qui se basent uniquement sur la réhabilitation de l'image du quartier, sans pour autant s'intéresser aux problèmes de fond.

C'est une procédure à caractère **standard** appliquée dans tous les quartiers de AIN ARNAT et de Sétif en général et qui se résume à des solutions techniques de première nécessité.

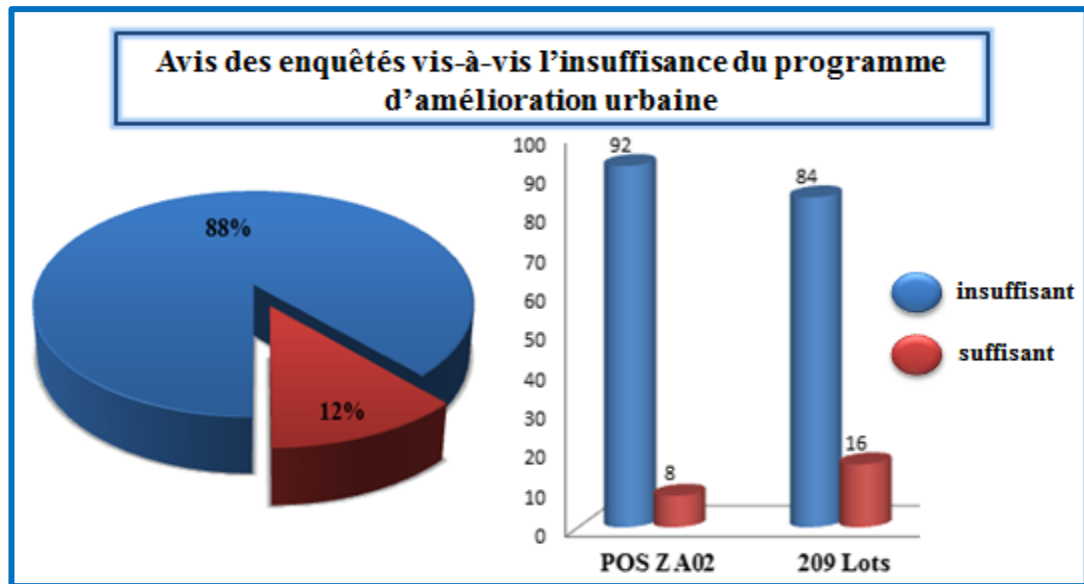
3) Catégorie 03 : Indicateur « satisfaction des enquêtés vis-à-vis les opérations d'amélioration urbaine effectuées au niveau de leur quartier» .Questions 04, 05, 06

D'après l'analyse, le degré de la non-satisfaction des habitants du POS ZA2 était plus élevé que celui de la cité El Amir bd Elkader. Mais d'une façon générale, les résultats révèlent que 42% des enquêtés sont satisfaits de leur quartier contre 36% peu satisfaits et 22% non satisfaits. Chacun voulait des solutions qui lui conviennent sans penser aux autres.



Graphique N°07 : Degrés de satisfaction des enquêtés vis-à-vis les opérations d'amélioration urbaine.
Source : auteur (2015)

Quant à la question (05) correspondant à l'insuffisance du programme, 88% des répondants trouvent que ce qui a été fait jusque-là n'est pas suffisant et que les travaux exécutés ne sont pas de qualité



Graphique N°08 : Avis des enquêtés vis-à-vis l'insuffisance du programme d'amélioration urbaine.
Source : auteur (2015)

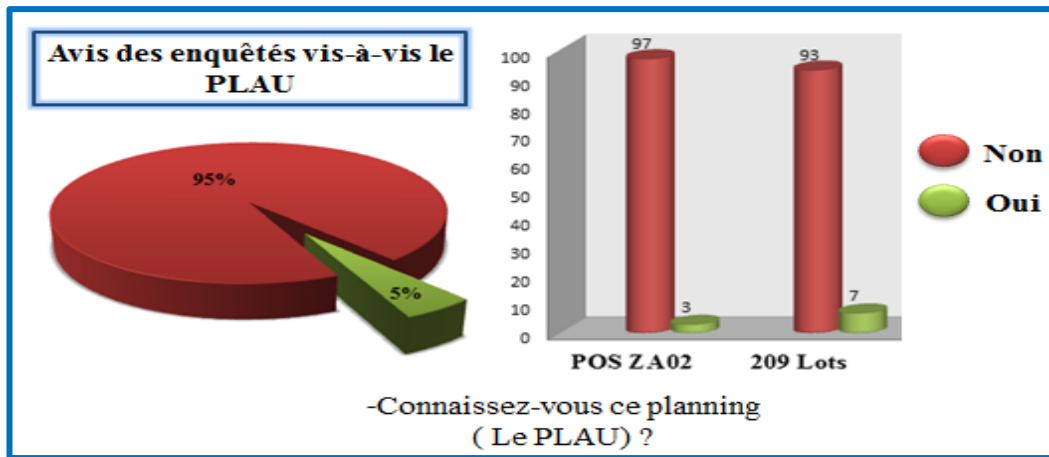
Un cadre souligne : « *c'est vrai qu'il y a une volonté, mais à juste titre les travaux effectués ne comblent pas nos désirs, on est trop loin de frapper à la porte des pays émergente* »

« *C'est une très bonne chose, mais il faut développer la qualité des travaux. Malgré l'aménagement des espaces extérieurs, ils restent toujours des espaces à caractère trop public.* »

A la question (06) qui concerne les travaux à faire pour l'amélioration des quartiers, chacun avait des idées différentes, la plupart étaient pour l'animation des quartiers par la création des centres de loisir et d'animation pour enfants, ainsi que pour développer le contact entre l'habitant et le gestionnaire, comme ça, ils pourraient à chaque fois exprimer leurs exigences.

4) Catégorie 04 : Indicateur « Avis des habitants vis-à-vis du PLAU » : Questions 07, 08, 09.

Les réponses révèlent que 95% des répondants ne savent pas ce qu'est un PLAU, contre 5% qui disent qu'ils ont entendu parler de cet outil à travers une exposition d'un BET au Wali en ville, mais ils n'ont aucune idée sur son contenu.



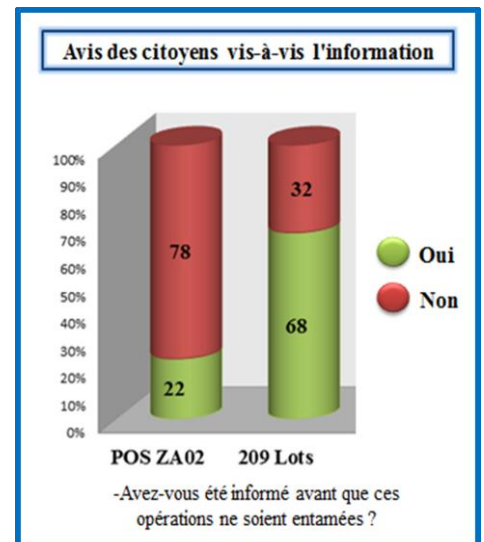
Graphe N°09 : Avis des enquêtés vis-à-vis le PLAU.
Source : auteur (2015)

Toutes les réponses montrent que les habitants n'ont pas été impliqués lors de l'élaboration de cet outil, et ne peuvent pas l'évaluer.

5) Catégorie 05 : Indicateur « Opinions des habitants vis-à-vis la gestion urbaine et le système d'acteur » : Questions 10,.....17.

Les résultats du dépouillement nous éclairent sur les avis des interrogés envers le rôle et la participation des citoyens dans le programme d'amélioration urbaine.

A cet effet (question 10) le degré d'information était très différent dans les deux cités. Pour les interrogés de la cité POS ZA2, 78% affirment ne pas avoir été informés avant l'entame des opérations, contre 22% qui affirment être au courant.

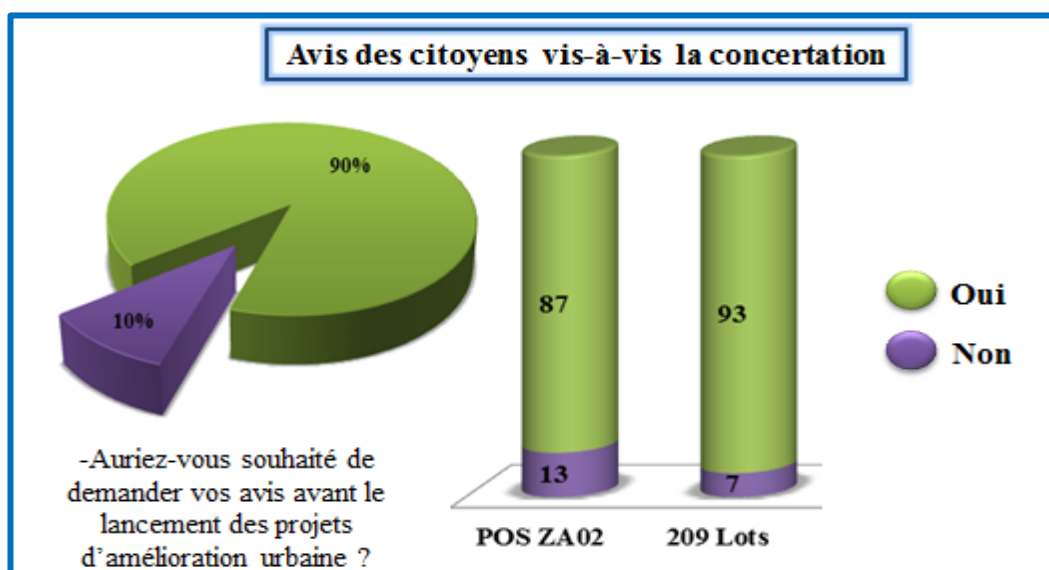


Graphe N°10, Source: auteur (2015)

Ceci s'interprète par le manque d'information et parfois par le manque d'intérêt de la part des citoyens. Les gens vaquent à leurs soucis quotidiens et n'ont pas le temps de penser à ce qui se passe autour d'eux.

Par contre pour les interrogés de la cité El Amir Abdelkader, seulement 32% ignorent ce qui est programmé et 68% affirment le contraire, parce que ce sont les citoyens qui sont protesté pour améliorer leur cadre de vie à travers l'association du quartier.

Par ailleurs, concernant les questions 11, 12, 13 liées à la concertation et la participation, comme le montre le graphe ci-dessous, 90% des questionnés auraient souhaité concerter avant le lancement de l'opération.



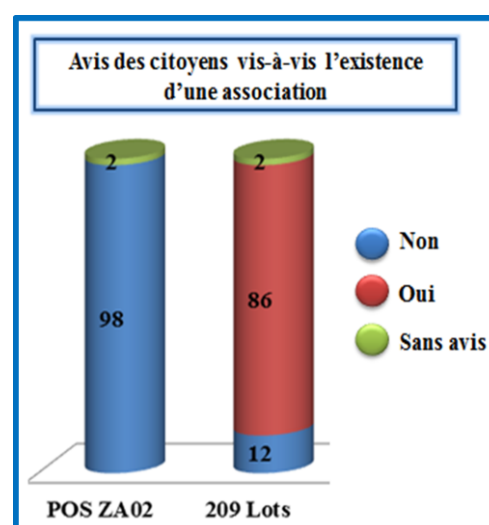
Graphe N°11 : Avis des enquêtés vis-à-vis la concertation.
Source : auteur (2015)

Les citoyens aperçoivent donc la concertation comme un bon pas vers le civisme, une action effective pour « établir une estimation réelle de leurs besoins et de leurs attentes », ils jugent que la participation est « primordiale afin que les citoyens soient compréhensif vis-à-vis de tous des changements et participent à la réussite de ce projet ».

Cette participation peut se faire dans les différentes étapes du programme, la plupart des interrogés voient que la participation des citoyens dès le début c'est-à-dire dans la phase d'analyse, augmente les degrés de réussite de la démarche.

A la question (14) relative à l'existence d'associations de quartier, les réponses ont été complètement différentes dans les deux cités.

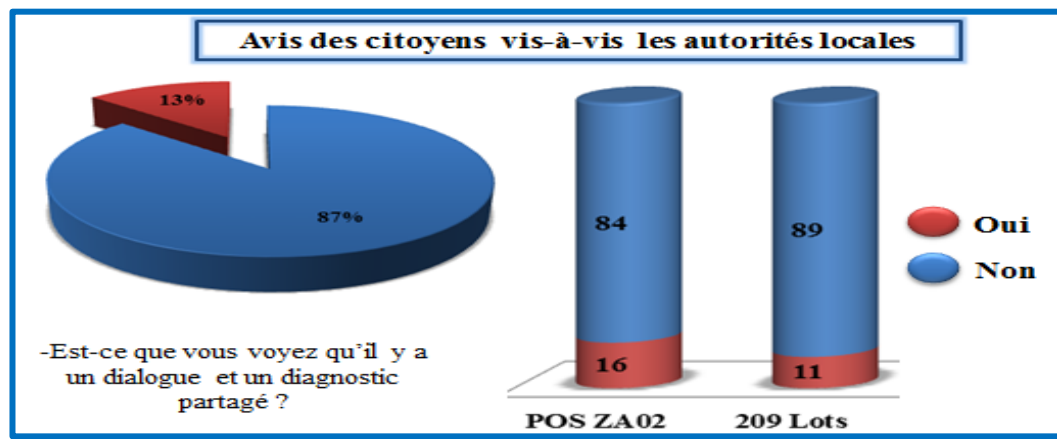
Pour la cité POS ZA2, 98% ont répondu par NON, par contre pour la cité El Amir Abdelkader, 88%



Graphe N°12, Source: auteur (2015).

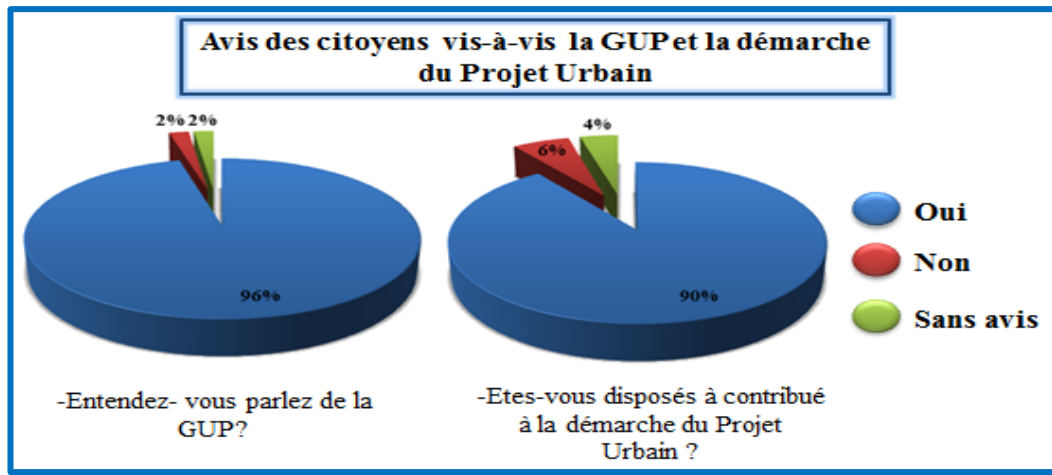
ont répondu par OUI (association El Amir Abdelkader) contre 12% qui ignorent son existence. Cependant 74% des personnes qui ont répondu par Oui ne sont pas satisfaits et ils affirment qu'ils ne savent rien sur ses activités, car même si les associations existent, elles n'ont pas une assise, ni une force de proposition effective, elles sont peu crédibles et n'œuvrent pas réellement pour le bon devenir du quartier.

Concernant l'avis des habitants vis-à-vis des autorités locales et le diagnostic partagé (question 15), la plupart des citoyens (87%) trouvent qu'il n'y a aucune forme de contact entre les habitants et les responsables à tous les niveaux confondus, et ils affirment que les autorités locales ne prennent pas leurs avis et leurs attentes suffisamment en compte, ils pensent qu'il n'y a pas de structure qui leur permette de participer.



Graphique N°13 : Avis des citoyens vis-à-vis les autorités locales.
Source : auteur (2015)

Pour les questions 16 et 17, la majorité des réponses pour ne pas dire toutes (98%), affirment que la notion de la gestion urbaine de proximité (GUP) n'existe pas encore dans le dictionnaire urbain algérien, et la plupart affirment (90%) qu'ils sont capables de contribuer aux principes de la démarche du Projet Urbain, si cette dernière assure la réussite de l'amélioration de leur cadre de vie.



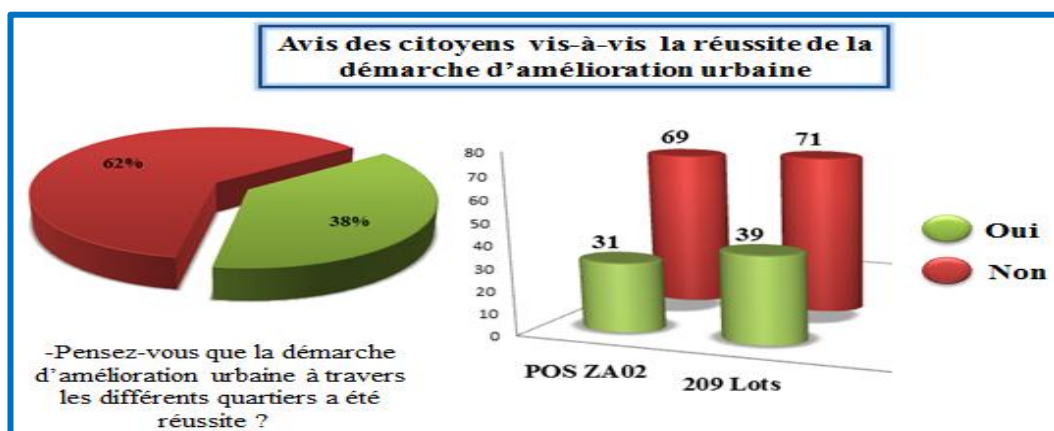
Graphe N°14 : Avis des citoyens vis-à-vis la GUP et la démarche du Projet Urbain.
Source : auteur (2015)

6) Catégorie 06 : Indicateur « Evaluation de la réussite de la politique d’amélioration urbaine et leurs suggestions » : Questions 19, 19, 20.

Pour l’évaluation de la politique d’amélioration urbaine, nous avons demandé aux citoyens leur avis sur la probable réussite de cette démarche, ainsi que leurs suggestions.

Notre objectif est entre autre, de savoir si ces opérations étaient selon eux suffisantes pour améliorer leur cadre de vie ou non, et ainsi mesurer leur degré d’adhésion et d’optimiser la réussite de ce programme.

Pour la question (18) relative à la réussite de la démarche d’amélioration urbaine, seulement 38% des interrogés jugent que ces opérations sont suffisantes pour améliorer le cadre de vie des citoyens, contre 62% qui pensent le contraire.



Graphe N°15 : Avis des citoyens vis-à-vis la réussite de la démarche d’amélioration urbaine.
Source : auteur (2015)

La majorité des répondants ont soulevé les points de la lenteur de la cadence des travaux et le nonrespect des délais de réalisation, ainsi que le manque de crédibilité des responsables, et l'incompétence des services des autorités locales.

Par ailleurs, et pour ce qui est des recommandations des citoyens pour une éventuelle réussite de ce programme (questions 19 et 20), les avis étaient très divers mais convergeaient pour la plupart vers les points suivantes : la bonne gouvernance, l'implication des citoyens dans les processus de décisions.

Selon les citoyens, pour réussir la politique d'amélioration urbaine, il faut :

- Que les opérations touchent tous les problèmes des quartiers sans exception.
- Que toutes les activités soient préparées, organisées, contrôlées et évaluées.
- Une coordination entre les différents acteurs, décideurs (maitres d'ouvrage), réalisateurs (maitres d'œuvre), et utilisateurs (citoyens).
- Un suivi de près de ces projets par les maitres d'ouvrage, une main d'œuvre très qualifiée et des responsables très compétents.
- Une gestion rigoureuse en matière de délais, de qualité et d'entretien.
- Prendre en compte les recommandations des habitants, les sensibiliser et les impliquer le long du programme.

Conclusion.

Au terme de ce chapitre, et suite à l'analyse et l'interprétation des résultats de l'étude effectuée sur les opérations d'amélioration urbaine au niveau de la commune d'AIN ARNAT, plusieurs paramètres se sont éclairés, ainsi plusieurs éléments de réponse peuvent être formulés concernant les hypothèses émises au début de ce travail.

L'analyse présentée plus haut, constitue une analyse succincte du contenu du projet d'amélioration urbaine, élaboré par des maitres d'œuvre (architecte, urbaniste, géographe....)en collaboration avec les autorités locales, et dont la mobilisation s'est centrée sur l'objectif d'améliorer le cadre de vie des citoyens à travers les opérations d'amélioration urbaine.

Une analyse socio-urbaine a été effectuée dans le but de toucher les différents aspects de cette opération non seulement urbaine mais aussi sociale afin de répondre à nos questions de départ et vérifier nos hypothèses.

Si l'analyse urbaine montre la standardisation du programme d'amélioration urbaine, l'analyse sociologique a montré un déficit en matière de gestion et une absence de gouvernance. Cependant, les impacts de ces opérations sont encore difficiles à cerner, même si la stratégie des acteurs politiques représentée par l'opération d'amélioration urbaine affirme que ces opérations auront un impact direct et positif sur le milieu urbain.

L'enquête auprès des habitants nous a permis de mieux comprendre la réalité de l'opération d'amélioration urbaine en tant qu'un projet qui doit porter dans son fond les critères d'un projet urbain mettant l'habitant au centre des préoccupations. Pour cela une synthèse démontrant ces critères paraît obligatoire pour mieux comprendre la démarche du projet d'amélioration urbaine et la comparer avec celle du projet urbain.

Conclusion partie 02.

La dégradation du cadre de vie à Ain Arnat a permis d'observer un impact négatif sur le paysage urbain, d'où l'amélioration urbaine paraît nécessaire pour la mise à niveau urbaine.

Un cadre de vie urbain souffrant des problèmes d'assainissement et des déchets, avec un manque d'espaces verts et d'aménagements extérieurs. Ainsi le cadre de vie social oblige les habitants à intervenir sur leur environnement, et ce par la protestation.

L'Amélioration urbaine se base essentiellement sur la logique de la programmation occultant toute spécificité locale, sociale et environnementale. Selon cette stratégie éphémère, les architectes essayent coûte que coûte de faire une proposition d'aménagement qui ne dépasse pas l'enveloppe financière allouée au projet dans un temps-record sans tenir compte des problèmes de chaque quartier et la qualité du cadre de vie à leur offrir.

Le programme d'amélioration urbaine à AIN ARNAT a été traduit par un PLAU, organisant toutes les opérations programmées par priorité, dont l'étude a touché plusieurs dimensions, et porté sur deux phases, l'une consiste à se familiariser avec le site par la collecte des données, et l'autre à diagnostiquer l'état des lieux suivant une approche pluridisciplinaire.

L'étude a été consacrée à l'analyse de l'opération de l'amélioration urbaine afin de rehausser la qualité du niveau de vie dans la commune d'AIN ARNAT, et ses retombées sur les plans urbanistique, social, économique. Elle nous permettra de répondre aux questions soulevées dans la problématique et les hypothèses,

L'analyse urbaine montre la standardisation du programme, les mêmes opérations qui se répètent, un seul cahier des charges appliqué partout et une intervention qui touche des lots pareils (voirie, assainissement, éclairage public, aménagement extérieur).

L'enquête de terrain a permis de mieux cerner la situation, comprendre et modéliser la logique d'amélioration urbaine. Une notion floue qui ne peut s'éclaircir qu'à travers ses utilisateurs : un maître d'ouvrage qui prend l'opération comme un produit financier, un maître d'œuvre qui s'intéresse au le projet avec son environnement mais toujours condamné par un cahier des charges, et un citoyen qui demande toujours plus, et ne s'intéresse qu'au résultat. Et donc l'amélioration urbaine est un processus complexe difficile à gérer.

TROISIEME PARTIE :
EVALUATION DES OPERATIONS
D'AMELIORATION URBAINE AU SEIN DE
LA DEMARCHE DU PROJETURBAIN.

CHAPITRE 1 :

L'OPERATION D'AMELIORATION A AIN ARNAT, DIANOSTIC ET EVALUATION

Introduction.

Les mécanismes et dispositifs de mise en œuvre de l'opération d'amélioration urbaine sont bien observés à travers le cas d'AIN ARNAT, en tant que modes et démarche. A ce stade il ne s'agit pas seulement de les observer mais plutôt de les analyser afin de pouvoir en ressortir les forces et les faiblesses.

Notre thème de recherche a pour but d'évaluer les opérations d'amélioration urbaine au sein de la démarche du projet urbain. Pour cela, il y a lieu de mettre en évidence les principaux éléments du projet urbain pour atteindre notre but.

Comme toute opération socio-urbaine, l'évaluation ne peut se faire qu'à travers un diagnostic par le fonctionnement social urbain de façon à bien comprendre l'espace dans son contexte social et urbain.

Nous allons procéder dans ce chapitre à synthétiser notre analyse socio-urbaine selon les critères du projet urbain afin de comprendre la réalité de la démarche du projet d'amélioration urbaine.

1. ASPECT TECHNIQUE ET PHYSIQUE.

1.1. Temps du projet d'amélioration urbaine et contraintes.

Projet d'AU	Délai programmé	Installation du chantier (ODS)	Clôture (réception)
Aménagement RN05	05 mois	09/06/2007	22/06/2010
Cité Cheikh El Aifa(POS ZA02)	06 mois	24/10/2007	28/03/2011
Cité El Amir AbdElkader, 209 lots	04 mois	30/10/2011	07/01/2014
Aménagement du boulevard des 470 lots LSP (SAU 10)	10 mois	02/01/2013	En cour (95%)

Tableau N°19: Temps des projets d'amélioration urbaine à Ain Arnat.

(Source :BET HAZI)

D'après l'analyse des projets d'amélioration urbaine à AIN ARNAT, les majorités des opérations ne sont pas effectuées dans les délais fixés par le cahier des charges.

Suivant nos entretiens avec du maitre d'œuvres et des entreprises de réalisation, cette situation est justifiée par plusieurs contraintes :

- Lors de l'exécution, des aléas ont fait leur apparition retardant le démarrage effectif sur le terrain en temps voulu.
- Des contraintes structurelles et conjoncturelles menacent le déroulement du projet.
- Les contraintes du site qui n'ont pas apparus dans l'analyse du terrain, à cause du délai insuffisant pour l'élaboration d'une bonne étude de terrain.
- Le manque de coordination entre les directions. Lors de l'exécution des travaux d'aménagement, d'autres problèmes surgissent comme des fuites d'eau ou de gaz ou des problèmes électriques qui nécessitent une intervention urgente des services concernés. Mais devant la lenteur et le laxisme des services concernés, l'entreprise est obligée d'arrêter les travaux et d'attendre leurs interventions et ceci se répercute sur les délais de

réalisation qui peuvent aller jusqu'à plusieurs mois, et même sur l'image des sites qui donnent l'impression de chantiers interminables.

- La contrainte sociale constitue une limite majeure au déroulement des travaux, due au fait que les habitants n'ont pas été concertés dans le projet d'amélioration de leurs quartiers.

Projet d'AU	Contraintes
Aménagement RN05	<ul style="list-style-type: none"> -L'encombrement de la circulation mécanique. -Présence des réseaux qui gênent les travaux. -Manque de main d'œuvre qualifiée
Cité Cheikh El Aifa(POS ZA02)	<ul style="list-style-type: none"> -Le contact avec les citoyens (l'individualisme le règne de l'intérêt personnel). -Les risques d'effondrement de quelques bâtissent précaires durant les travaux. - Le travail manuel vu l'existence des endroits où les engins ne peuvent pas intervenir. -La lenteur des travaux puisque tous les réseaux souterrain existant sont anarchiques.
Cité El Amir AbdElkader, 209lots	<ul style="list-style-type: none"> -La mauvaise planification du démarrage du chantier (début des travaux en hiver cadence très lentes et trop de problèmes avec les citoyens). - La fraction du marché a deux entreprises une pour les travaux blancs et une pour les travaux noirs et défaillance de la deuxième entreprise qui entraîne des retards (mauvais choix des entreprises).
Aménagement du boulevard des 470 lots LSP (SAU 10)	<ul style="list-style-type: none"> -Les premières études n'étaient pas affinées en plus de la prise en charge de la réalisation par le même bureau d'études étatique qui a entraîné des retards importants. -L'implantation d'un programme LSP qui dérange l'alignement du boulevard (mauvais choix de terrain). -Le retard du projet physiquement et financièrement du à la résiliation avec la première entreprise de réalisation et la désignation d'une autre (lenteur dans les modalités administratives)

Tableau N°20 : Les contraintes des projets d'amélioration urbaine à Ain Arnat.
(Source :BET HAZI)

1.2. L'encadrement financier.

Le financement du projet d'amélioration urbaine est la responsabilité des maitres d'ouvrages, suivant les estimations approximatives données par les maitres d'œuvre d'après l'analyse primaire effectuée sur site.

Le cadre financier était parmi les facteurs qui nous ont conduit à choisir les cités à enquêter, dans le but de ressortir les différenciations quand il s'agit de deux maitres d'ouvrage différents (APC, DUC) et des deux budgets distincts (fond propre, budget communal, budget central)

Projet d'AU	M. d'ouvrage	Budget
Cité Cheikh El Aifa(POS ZA02)	DUC	Budget centralisé
Cité El Amir AbdElkader, 209lots	APC	Fond propre

Tableau N° 21: l'encadrement financier des projets d'amélioration urbaine des cités enquêtés à Ain Arnat.

(Source : BET HAZI)

D'après notre analyse, dans les deux cités, l'intervention a touché les mêmes lots mais d'une manière différentes selon le niveau de dégradation.

Comme la cité Chikh El Aifa était dans un état dégradé cause de son ancienneté (période coloniale)et son caractère rural, elle a connu une immense intervention avec des outils manuels, ce qui demande une grande offre financière de la part de la DUC puisqu'elle est le premier maitre d'ouvrage délégué par l'Etat.

Et comme l'opération d'amélioration urbaine au niveau de **la cité El Amir Abdelkader** (les 209 lots) est venue comme une réponse aux protestations des habitants par le biais de leur association « **El Amir Abdelkader** » au niveau de l'APC de AIN ARNAT, et puisque le programme d'amélioration urbaine au niveau de cette cité n'était pas immense par rapport à celui du POS ZA02 , l'APC a pris en charge sa réalisation (en tant que second maitre d'ouvrage délégué), utilisant le même cahier de charge selon son fond propre.

Ce que nous avons constaté, c'est que le coût de l'opération n'indique pas la qualité des travaux mais plutôt la quantité et les outils utilisés (matériel et matériaux) selon le niveau de dégradation.

La régularisation des problèmes rencontrés lors de l'exécution, influe négativement sur le budget consacré et donc la qualité des travaux.

1.3. Durabilité et qualité des travaux.

D'après nos visites des cités enquêtées, nous n'avons pas remarqué une amélioration absolue. Malgré que l'opération soit achevée dans les deux cités, les chantiers sont encore en place dans certains endroits, et les problèmes d'évacuation des eaux usées sont toujours là.

Suite à notre enquête auprès des habitants, nous avons relevé que les habitants de la cité **Cheikh El Aifa**(POS ZA02) ne sont pas satisfaits du fait que la qualité des travaux exécutés ne répondent pas à leurs aspirations, et ne règlent pas d'une façon définitive les problèmes de leur quartier.

Vu que le projet d'amélioration urbaine de la cité Cheikh El Aifa a été inscrite dans le premier programme quinquennal (2005-2009), en plus du fait qu'elle était considérée comme des projets à achever dans l'urgence (par rapport aux priorités dictés par le PLAU), il y a lieu d'évaluer la durabilité des travaux effectuées.

D'après les habitants enquêtés, surtout pour ceux qui sont installés récemment, ils n'ont pas pu sentir que leur cité est déjà améliorée et qu'elle a toujours besoin d'une amélioration (création des espaces verts et des aires des jeux, aménagement des placettes ;il est surtout soulevé le problème d'assainissement. D'autres trouvent que les travaux n'ont fait qu'empirer la situation, surtout avec les problèmes qu'ils ont rencontrés lors de l'exécution des travaux.

Cette situation est particulièrement liée à plusieurs facteurs :

- **Une production dans un temps record (dans l'urgence).**

Donc les délais des études s'étendent sur un mois, ce qui n'est pas suffisant pour élaborer une étude détaillée pour une amélioration durable et appropriée du site concerné. Ce qui met les BET sous les pressions engendrées par l'esprit de concurrence aux appels d'offre et l'urgence des situations, à négliger les sorties sur terrain et les concertations avec les habitants, et par conséquent, des sous estimations des projets et des plans types pour tous les quartiers sans tenir compte les spécificités locales et des contraintes de chaque zone. Un travail beaucoup plus théorique que pratique, ce qui ôte tout esprit de créativité et de recherche à ces problèmes dans

une vision globale. Oubliant qu'ils sont entrain de décider du sort des habitants et de la qualité du cadre de vie à leur offrir.

- **Compétence, qualification et professionnalisme.**

Les critères du choix des BET et des ETP chargés de la réalisation de cette opération d'amélioration urbaine obéissent toujours au critère du « moins disant » malgré la disponibilité de l'argent, ce qui ne leur donne pas l'occasion de montrer leurs expériences, l'aptitude, les ressources matérielles des ETP et la main d'œuvre qualifié.

Pour la cité El Amir Abdelkader, nous avons senti une certaine satisfaction de la part des habitants, du fait qu'ils sont informés par le biais de l'association, et que l'opération d'amélioration urbaine est venue comme une réponse aux protestations des habitants.

Cependant, malgré l'imperfection dans la qualité des travaux par rapport aux opérations du premier quinquennal, nous remarquons qu'il y a une certaine amélioration dans la démarche de l'élaboration de l'opération d'amélioration urbaine.

Synthèse.

Comme synthèse sur ce qui est produit à AIN ARNAT d'un point de vue technique et urbanistique, les opérations observées ont un caractère standard, appliquées dans tous les quartiers. Elles se résument à des solutions techniques de première nécessité : viabilisation, revêtement, etc. Ces interventions sont caractérisées par leur aspect superficiel: revêtement, mobilier urbain, en l'absence de grandes opérations d'amélioration urbaine. L'aspect technique prime sur la recherche d'innovation et d'une qualité urbaine, les mêmes matériaux sont utilisés partout, ce qui ne donne aucun cachet à ces quartiers, d'ailleurs tous les quartiers se ressemblent. Une grande importance est accordée aux traitements des espaces extérieurs, sans pour autant se préoccuper de la création de nouveaux espaces structurants, qui jouent réellement leur rôle dans la composition de l'ensemble.

Les problèmes de fond ne sont pas traités dans la plupart des quartiers de AIN ARNAT, comme le traitement des problèmes qui ont trait aux nuisances environnementales et les réseaux divers et la dégradation des immeubles surtout les vides sanitaires, l'étanchéité et les fuites des eaux usées, la création de repères, la recomposition de l'ensemble urbain, l'amélioration durable de la qualité urbaine, la densification et la diversification de l'espace et enfin la création d'une ambiance spécifique.

Il est important de trouver un point d'équilibre entre, d'une part, la nécessité de réaliser des études détaillées pour lancer les travaux et d'autre part, l'importance de lancer de tels travaux de manière rapide et à moindre coup ; ce qui donne un plan type appliqué pour tous les quartiers sans tenir compte des réalités du terrain et des sous estimations des projets.

2. ASPECT INSTRUMENTAL ET JURIDIQUE.

Les opérations d'amélioration urbaine à AIN ARNAT ont été inscrites dans les deux plans quinquennaux (05/09) et (10/14), un programme riche par ces opérations dans le but d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

Pour chaque opération, une collecte des données à la base des deux instruments d'urbanisme est indispensable, cela ne veut pas dire que l'opération d'amélioration urbaine est figurée dans le POS mais peut être dictée dans ses servitudes.

D'une façon générale, cette opération est venue insérer indépendamment les instruments en vigueur.

En l'absence d'une planification stratégique, et comme une spécificité à la ville de SETIF, un PLAU a été initié dans le but de réorganiser les opérations d'amélioration urbaine dans un même plan par priorité de réalisation.

Ce nouvel outil imposé par l'ancien DUC de la ville de Sétif (Mr Ouali Abed Alhafid) a pu planifier les projets d'amélioration urbaine sur les deux plans quinquennaux dès 2008 jusqu'à 2012.

2.1. Evaluation du PLAU.

Au moment où la politique d'amélioration urbaine a connu une forte désorientation, plusieurs chantiers sont ouverts en même temps pour toucher le maximum de cités qui connaissent un niveau de dégradation avancé, sans aucune coordination spatiale ou technique, en l'absence de concertation avec les différents intervenants.

Le nouvel outil « plan local d'amélioration urbaine » (proposé par le DUC de la wilaya de Sétif), est apparu pour combler le déficit et mieux gérer l'opération d'amélioration urbaine à Sétif.

D'après le PLAU de Ain Arnat, nous remarquons qu'il y a une démarche dans la mise en œuvre de cet outil, une étude avec une logique, une méthodologie et un objectif bien défini.

Un travail de partenariat entre des professionnels dans plusieurs domaines (architectes, urbanistes, sociologues...) confirme l'approche pluridisciplinaire, ce que permet de mieux comprendre et gérer la ville et augmente sa fiabilité et son efficacité.

Il apparaît nettement une mission de « diagnostic partagé » dont les différents acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et usagers), ont participé à l'élaboration de ce Plan de coordination à travers :

- La concertation et la consultation du maître d'œuvre (BET) avec le maître d'ouvrage (DUC) et les différents services techniques dans la phase de la collecte des données et même pour le dégagement des priorités.
- L'implication du citoyen qui est le maillon fort dans cette étude. Le maître d'œuvre était à l'écoute envers les citoyens à travers l'enquête établie qui lui a permis de ressortir les sites les plus dégradés, désigner les points noirs relatifs et donc dégager les priorités selon le niveau de dégradation et aussi le nombre d'habitants touchés par l'amélioration prévue.

Le PLAU réalisé est considéré aussi comme un organisateur, un planificateur à priori qui justifie l'interrelation entre les différentes opérations dans une même commune.

Puisqu'il est le fruit de consultation entre les différents intervenants, il a pu satisfaire tous les organismes, et il avait même des influences sur tous les niveaux :

*Pour le maître d'ouvrage, le PLAU a pu augmenter son champ visuel et ses orientations, ce que facilite le pilotage technique et surtout financier :

- Avoir une idée générale sur le programme prévu dans le court, le moyen et le long terme.
- Répartition du budget selon le programme évoqué et les priorités dégagées.
- Donner une justification pour l'enchaînement et la succession de l'opération d'amélioration urbaine.

*Pour les maîtres d'œuvre, par ce PLAU, les BET chargés d'exécution du projet d'amélioration urbaine (selon les priorités) peuvent :

- Avoir une idée sur les projets déjà achevés, en cours, et à réaliser.
- Travailler en continuation avec les projets exécutés, en liaison avec ceux en cours de réalisation.

*Pour les citoyens, le PLAU représente leurs besoins actuels, et leurs aspirations futures.

D'après le maître d'œuvre HAZI Bachir : « *L'idée du PLAU est bonne, d'ailleurs jusqu'à maintenant, il est respecté à 80%, moi personnellement je le trouve très efficace, parce qu'il a trouvé la coordination entre le maître d'ouvrage (le payeur), les services techniques (qui assurent le suivi), le maître d'œuvre (qui fait l'étude), et le citoyen (qui présente ses besoins), et sa réussite dépend de la possibilité financière de chaque ville ainsi les compétences des BET et les ETP »*

Malgré l'efficacité de cet outil, son problème est qu'il ne peut pas être appliqué à 100%, et même parfois changeable à 50%. Les contraintes du terrain lors de l'exécution peuvent retarder les travaux et même les changer selon le chantier, la main d'œuvre qualifiée, l'entreprise de réalisation et d'autres facteurs morphologiques, naturels et même topographiques, ce qui engendre un désordre au niveau des priorités.

Malheureusement, le plan local d'amélioration urbaine est considéré à juste titre peu actif, il n'a aucun soutien juridique et la plupart des wilayas n'ont pas essayé de l'adopter dans leur démarche d'amélioration urbaine.

Synthèse.

Les textes juridiques et les lois qui régissent de façon spécifique les opérations de l'amélioration urbaine sont très peu nombreuses; le terme de l'amélioration urbaine ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune définition législative ou réglementaire. La réglementation technique tient pour l'essentiel dans les règles générales de l'amélioration.

3. ASPECT GESTIONNAIRE ET ORGANISATIONNEL.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'amélioration urbaine est une démarche complexe, par le nombre et la diversité des acteurs et des organisations, et par le contenu des projets. Chaque partenaire se place dans une stratégie spécifique eu fonction de son institution.

D'après nos entretiens avec les différents intervenants du projet d'amélioration urbaine, maitres d'ouvrage (Elus de l'APC et cadres de la DUC), maitres d'œuvre (BET, ETP), ainsi que l'acteur usager, nous avons pu constater :

3.1. Des visions divergentes (le cloisonnement).

Une notion avec des visions différentes, chaque acteur avait un avis propre à lui selon son statut professionnel :

✓ *Pour les Maitres d'ouvrage :*

L'amélioration urbaine est une approche purement opérationnelle, son but est de créer un bon outil d'urbanisme qui leur permette d'agir sur un espace urbain en faisant le raccourci de la gouvernance.

C'est un programme de dépense d'argent sur des opérations dont la qualité dépend du budget consacré. La vision des autorités est portée sur des actions telles que : les trottoirs, les espaces verts, l'éclairage public, le revêtement des façades, l'assainissement..., sans penser à l'ensemble de l'environnement. Leur but est comment trouver une procédure administrative et financière pour lancer un projet d'amélioration urbaine qui n'est pour eux qu'un aspect technique.

Si le maitre d'ouvrage est celui qui définit le programme de l'amélioration urbaine et ses opérations, il est toujours condamné par un budget qu'il va consacrer à telle ou telle opération, même si les exigences des citoyens dépassent la commande. Pour eux le fait d'engager l'opération est déjà un acquis et donc son rôle est de définir les objectifs du projet d'amélioration urbaine, consacrer un budget, passer la commande, limiter son calendrier, faire le programme et le transmettre aux maitres d'œuvres.

✓ *Pour les Maitres d'œuvre:*

En tant qu'architectes et paysagistes, et en tant qu'universitaires maîtrisant mal le processus de production de l'espace en ville impliquant les autorités locales, c'est un monde inconnu, ils s'intéressent beaucoup plus au projet en tant qu'un produit pour satisfaire leurs utilisateurs, ils comptent réfléchir sur la relation du bien-être et la qualité de vie en milieu urbain.

Pour eux, l'amélioration urbaine est un ensemble d'opérations faites sur un espace public pour l'améliorer et le rendre attractif et agréable à vivre pensant à la continuité architecturale et

paysagère, un ensemble d'actions en harmonie. Ils considèrent que les opérations d'amélioration urbaine ne se résument pas dans le projet lui-même mais avec son environnement.

Mais malheureusement, puisqu'ils sont contrôlés par une autorité supérieure et un budget, l'amélioration urbaine est devenue pour eux une opération d'urgence conditionnée par un cahier de charges strict exigeant des actions sur : les trottoirs, l'éclairage, les espaces verts, les clôtures, la peinture..., en opérations séparées sans coordination et sans respect de l'environnement (penser localement et agir globalement).

✓ *Pour les Maitres d'usage :*

L'amélioration urbaine est une opération et des actions faites au niveau des espaces publics dans le but d'améliorer leur cadre de vie dans toutes ses dimensions (environnementales, sociales, économiques, et même culturelles).

Les citoyens attendent des autorités locales des solutions à leurs problèmes, pour eux l'amélioration urbaine c'est l'amélioration du cadre de vie alors que ce dernier représente l'environnement physique, matériel, social et organisationnel.

Ils s'intéressent aux résultats non pas aux opérations mêmes, l'essentiel pour eux est de faciliter l'appropriation de leur nouveau lieu, respecter les habitudes de vie personnelles, faciliter les conditions des pratiques, respecter leur intimité, prendre en compte l'équilibre nécessaire entre obligations de sécurité et respect de leur liberté.

Pour eux l'amélioration urbaine c'est l'amélioration de la qualité de vie (la satisfaction et le bien-être) par l'amélioration de leur état de santé, leur statut social et leur environnement relationnel.

Leur désir c'est aussi la création des services de proximité mettant leurs quartiers en évidence, la création des espaces de rencontre et de sécurité sont des actions d'amélioration urbaine.

Pour eux encore, c'est répondre à leurs préoccupations, en prenant leurs avis en compte par une amélioration urbaine qui se résume à la gestion urbaine de proximité (GUP) qui permet de résoudre les problèmes de la vie quotidienne des citoyens et améliorer durablement la gestion des quartiers selon leurs aspirations.

« *Les intérêts divergents des décideurs rendent inévitables la transformation de la gestion urbaine en un champ politico-social où les prises de position ne sont pas uniquement (ni majoritairement) guidées par l'exclusif intérêt public* »¹.

3.2. La méconnaissance du rôle de chacun (l'incapacité).

Rappelons que les missions de la DUC en tant que maître d'ouvrage sont portées sur ²:

- La Consultation des habitants pour concrétiser la base du projet.
- La Définition de la tâche du maître d'œuvre et les autres responsables.
- L'Incitation des différentes parties à se concerter
- L'inscription des préoccupations de la population dans les cahiers des charges.
- Le financement des opérations d'amélioration urbaine.
- Veiller au respect des articles du cahier des charges pour l'estimatif et le quantitatif surtout le choix des matériaux déjà négociés avec les citoyens.

D'après notre enquête, les maîtres d'ouvrage sont loin de jouer leur propre rôle, le fait de voir le projet d'amélioration urbaine comme un produit financier néglige quasiment leur rôle en tant que décideurs mais plutôt des fournisseurs.

Au moment où les habitants souhaitent vivre dans des quartiers avec un cadre de vie amélioré, les maîtres d'ouvrage sont peu soucieux de ces préoccupations, car ils sont sous l'influence soit d'un pouvoir centralisé, soit du budget disponible.

Le conflit citoyens /pouvoirs viendrait donc du malaise des premiers qui sont contraints d'accepter une image imposée en contradiction avec leurs pratiques et qui se voient nier le droit d'expression sur leur propre quartier.

Dans la plupart des cas, les maîtres d'ouvrage justifient la non concertation des habitants dans la phase de décision par une volonté de construire d'abord une maîtrise d'ouvrage forte, et des relations de confiance entre les acteurs en évitant de générer les attentes qui ne pourraient être satisfaites à court terme. Pour eux l'implication des habitants doit être prévue dans la phase de la mise en œuvre du plan d'actions. Mais en réalité, les citoyens se montrent exigeants quant à leur

¹CREPAH et GIE Villes et quartiers, septembre 2000, *La gestion urbaine territorialisée en relation avec les Opérations de renouvellement urbain*, p 46.

²Mme Benoumeldjadj/Labed Maya. Mémoire de magistère « *Amélioration urbaine, Quelle gouvernance, Quelle démarche ?* » (2013-2014)

cadre de vie, ce qui empêche les pouvoirs publics d'éviter de replonger dans l'échec des projets d'amélioration urbaine et le déphasage de ces projets avec l'imaginaire populaire.

Concernant le maître d'œuvre, sa mission concerne :

- L'intégration des intérêts individuels des habitants dans le cadre défini par le maître d'ouvrage.
- La prévision de la technique et de la technologie adaptée aux besoins des habitants.
- La présence continue des entreprises sur le chantier.
- La limitation des horaires des travaux dans la journée.
- L'établissement d'un tableau fiable des phases de déroulement des travaux.
- En cas des difficultés, mettre au courant les habitants sur des changements des délais (transparence pour créer la confiance).

Mais comme il est toujours condamné par un délai d'étude très court, la phase d'analyse et la consultation des habitants est souvent négligeable, en plus du fait que le cahier des charges imposé par le maître d'ouvrage change sa vision et même son rôle en tant qu'architecte à un simple technicien, qui devrait produire en fonction de ce qu'il a. Et en cas d'obstacle sur le terrain il doit informer et concerter avec la DUC pour qu'il puisse apporter les modifications nécessaires.

Enfin, en l'absence d'une culture de « projet » et de « compétence » techniques appropriées à la réalisation de l'opération d'amélioration urbaine, les maîtres d'œuvre ne sont pas en mesure de respecter les délais, ni d'assurer la qualité des services, ni d'assurer un bon suivi et une évaluation continue. Il existe toujours une distance entre les propositions, les réalisations et les aspirations des citoyens.

En général, le maître d'œuvre ne doit pas se substituer à la maîtrise d'ouvrage et vice-versa. Le vide de la première ne doit pas inciter la seconde à combler ce rôle. Ce vide ne doit pas se traduire par une confusion des rôles du côté de la maîtrise d'œuvre.

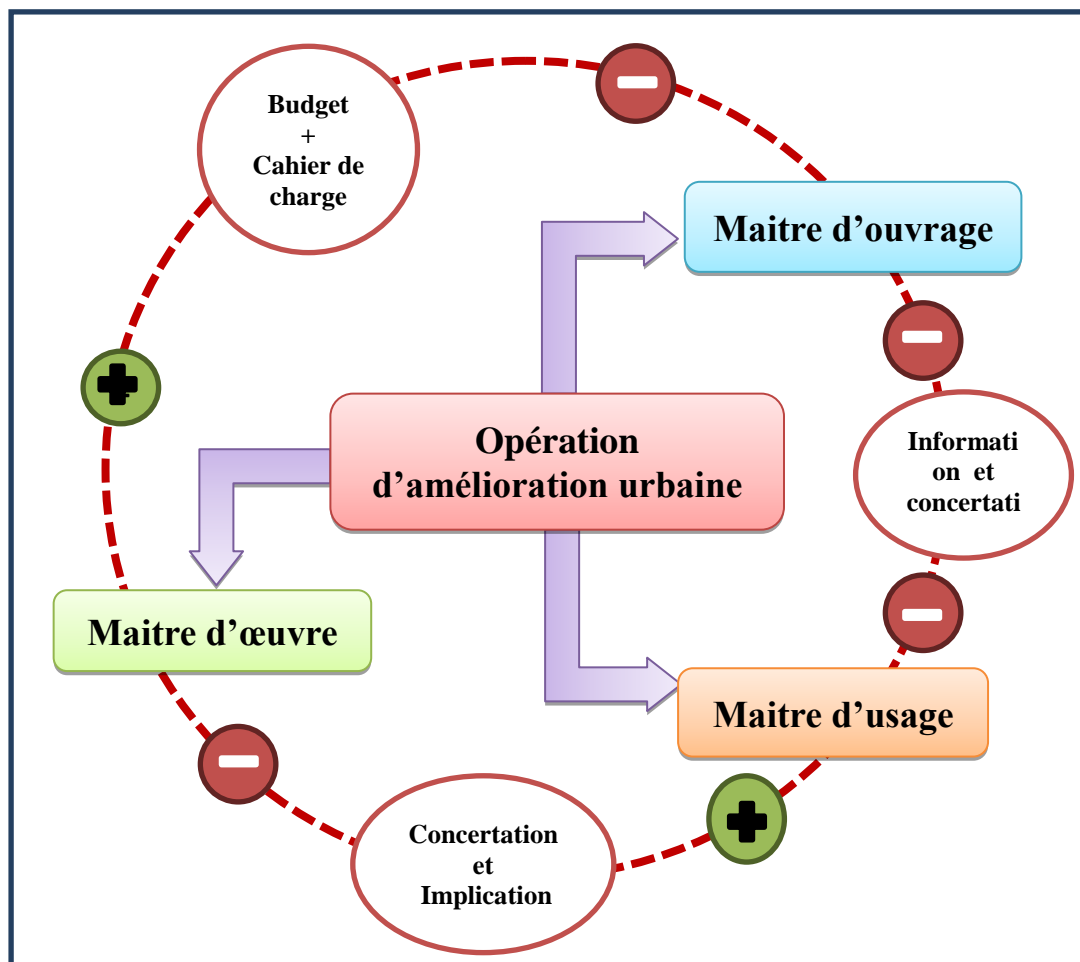


Schéma N° 10 : Relation entre les différents acteurs concernés par l'amélioration urbaine

Source : Conception Auteur (2015)

3.3 Manque de coordination et absence de partenariat.

Devant la multiplicité des acteurs du programme de l'amélioration urbaine et la dualité entre le pouvoir local (APC) qui est élue et les représentants du pouvoir central (le wali et les directeurs de wilaya des différents secteurs), la marge de manœuvre de l'APC et de la société civile en matière d'aménagement et de gestion est très réduite. D'ailleurs le programme de l'amélioration urbaine n'a fait que l'accroître, on remarque l'absence de la concertation avec l'APC ainsi que les habitants dans le déroulement de cette opération où l'Etat garde le monopole de gestion au niveau local par ses administrations déconcentrées.

La défaillance de l'APC n'est pas due uniquement à sa subordination à la wilaya. Souvent l'APC, même si elle dispose d'un service technique, ignore ou s'engage ou se désengage de ses prérogatives en la matière. L'APC considère toujours la DUC comme sa tutelle. Même dans les projets d'amélioration urbaine financés par son fond propre ou par le budget communal.

Les investigations du terrain ont montré que la plupart du temps les maitres d'œuvre amènent des réponses efficaces aux dysfonctionnements, mais éprouvent des difficultés à coordonner globalement entre les interventions.

Les services techniques souhaitent souvent conserver leur propre système de traitement et de suivi des réclamations, dont chacun a une volonté d'apporter des signes de réponses rapides et concrètes aux préoccupations des habitants, produit des résultats positifs et observables sur le terrain. Mais elles peuvent aussi engendrer une multiplication des procédures et outils. Chacun agit alors dans un temps court d'observation/réaction, avec l'obsession de colmater les brèches, oubliant de s'inscrire dans le temps plus long (mais nécessaire) de la concertation avec ses partenaires et d'une interrogation des pratiques de chacun.

Il ressort de notre enquête de terrain que le diagnostic partagé est parfois considéré comme une simple finalité, parfois encore réalisée dans l'urgence, ce qui ne laisse pas le temps de la réflexion et ne permet pas d'impliquer l'ensemble des partenaires. Pourtant, les expériences montrent que cette phase gagne à être saisie comme un temps de maturation collective, une opportunité pour (re)dynamiser le travail partenarial en formalisant les engagements de chacun.

Synthèse.

Le cloisonnement des visions, la méconnaissance des rôles, le manque du partenariat et l'absence de coordination entre les différents acteurs responsables du programme de l'amélioration urbaine dans le temps et dans l'espace, n'ont pas permis de mettre en place une planification organisationnelle, où les participants et les intervenants agissent dans un jeu d'acteurs bien adapté, approprié et surtout responsable.

L'ambiguïté des responsabilités des organismes chargés de la gestion du programme, est à l'origine de la défection de sa gestion surtout en l'absence d'une stratégie globale dans laquelle s'inscrivent toutes les initiatives pour une gestion locale efficace.

La négligence des décideurs d'une étape de réflexion partenariale et le non raisonnement en terme de projet lors de l'élaboration de l'opération d'amélioration urbaine, a inscrit cette dernière dans une démarche globale de gestion quotidienne ce qui ne nuit pas à l'efficacité de la démarche et engendre généralement un manque de lisibilité tant pour les observateurs extérieurs et pour les professionnels.

En l'absence d'une « feuille de route », l'amélioration urbaine est devenue une notion abolie que chacun comprend en effet dans une perspective d'amélioration de la qualité de ses propres prestations, sans réfléchir aux leviers d'interventions mobilisables en lien avec les autres intervenants, ce qui rend également difficile l'évaluation de la démarche qui reste souvent délaissée.

4. ASPECT SOCIAL.

D'après notre approche sociologique auprès des habitants, nous avons constaté que ces derniers sont considérés comme des acteurs passifs dans le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine.

Les habitants qui sont les premiers concernés sont exclus du processus de la production de leur cadre de vie malgré que de nombreuses expériences insistent sur la nécessité de les impliquer dans la démarche du projet d'amélioration urbaine. Ceux-ci ayant par leurs usages, une bonne connaissance de leur quartier, et contribuant, par leurs pratiques, à la gestion de leurs quartiers, de leur cadre de vie.

D'après nos entretiens, les maitres d'œuvre rencontrent des difficultés à trouver des angles d'approches incitant les habitants à faire effectivement part de leurs points de vue. Et lorsqu'ils y parviennent, ils continuent de s'interroger sur la manière la plus pertinente de procéder à cette association, afin qu'elle ne soit pas un agrégat de réclamations individuelles, mais qu'elle prenne bien la forme d'un recueil de préoccupations en lien avec l'intérêt général. Par contre sur le terrain, les habitants affirment leur exclusion de la part des maitres d'ouvrage et d'œuvre, ils ne sont ni impliqués, ni concertés dans aucune phase (maturation, élaboration, mise en œuvre ou évaluation).

L'absence d'un véritable consensus social qui intègre le caractère identitaire des habitants, leurs aspirations, leurs attentes et leurs préoccupations en terme de leur cadre de vie, l'absence de l'implication des communautés urbaines dans la conception par manque de médiation et de concertation, engendrent des conflits et du mécontentement des citoyens, ce qui influe négativement sur le déroulement des travaux.

Devant ce laxisme, les associations veulent jouer un rôle majeur dans la politique participative de l'amélioration du cadre de vie des quartiers, et créer une cohésion sociale ente les différents

partenaires. Mais les actions restent toujours isolées et dans la plupart des cas, ces associations sont aux mains des acteurs politiques qui sont les principaux fournisseurs financiers.

La participation des habitants aux différentes interventions entreprises dans les quartiers est inscrite uniquement dans les instructions ministérielles et celles du wali, les notions de concertation, de gouvernance et de participation des groupes sociaux, n'ont pas de place au sein des opérations d'interventions urbaines, ces notions restent floues. L'impact des Comités de quartier est très faible, et la mise en place d'une stratégie de communication et de concertation capable d'intégrer les différents groupes sociaux est inexistante.

Conclusion.

A travers la recherche et l'enquête du terrain, et suite aux entretiens avec les différents acteurs en relation avec les projets d'amélioration urbaine dans la ville de Sétif, institutionnels, administrateurs et citoyens, et à la lumière des informations recueillies, il ressort d'un côté des atouts que nous devons garder surtout au niveau de la volonté politique et l'embellie financière de la part des décideurs, au niveau des efforts des BET en coordination avec les services de la DUC d'établir un PLAU réorganisant et planifiant les opérations d'amélioration urbaine à Sétif dans un même plan, permettant de mieux comprendre la logique d'amélioration urbaine. Et d'un autre côté, des menaces et des faiblesses sont apparues au niveau de la gouvernance, de la démarche et de la gestion adoptée signalant l'absence d'un partenariat et d'un diagnostic partagé, influant sur la réussite de la démarche actuelle de l'amélioration urbaine.

D'une façon générale, les habitants évoquent les efforts entrepris par l'État, et la prise de conscience de leur cadre de vie à travers la politique d'amélioration urbaine, avec beaucoup de satisfaction de bon sens et lucidité ; ils sont conscients de la bonne volonté de l'Etat à améliorer leur quotidien par ces objectifs fixés en amont, mais il reste toujours des lacunes à combler pour trouver la bonne approche et sa réalisation en aval (au niveau local).

CHAPITRE 02 :

L'AMELIORATION URBAINE A TRAVERS LA DEMARCHE DU PROJET URBAIN

Introduction.

Avant d'évaluer l'opération d'amélioration urbaine par rapport à la démarche du projet urbain, il faut tout d'abord s'interroger sur l'identité de cette opération.

Est-ce-que l'opération d'amélioration urbaine est un projet urbain ?

Dans un quartier, le projet urbain prend l'allure d'un ensemble d'opérations spatiales ou à spatialiser, en respect toujours des enjeux et du cadre établi dans le cadre de la gouvernance.

Le projet urbain pour sa part s'intègre dans un espace par ces critères caractérisant son déroulement et sa gestion : périmètre, programmes, acteurs et montage... Ce qui qualifierait l'opération d'amélioration urbaine comme un projet urbain.

L'opération d'amélioration urbaine est un véritable projet urbain parce qu'elle touche non seulement le cadre urbain (physique) mais aussi, elle consiste à instaurer les facteurs du développement social. Elle entreprend deux volets :

Une intervention sur le cadre bâti (réfection de la voirie, assainissement, espace vert, confort urbain...), et une intervention sur le côté social (solidarité, diminution du chômage, introduction de l'animation dans les quartiers, prise en charge des habitants sur le plan sanitaire...).

L'objectif de notre recherche est d'évaluer la démarche de l'opération d'amélioration urbaine par rapport à celle du projet urbain, pour démontrer les atouts et les faiblesses de la démarche adoptée dans notre cas d'étude.

Dans ce chapitre, on va essayer de montrer les principes de la démarche du Projet Urbain, et les rechercher dans la démarche du projet d'Amélioration urbaine en générale, et celle de Ain Arnat en particulier. Cette méthode est inspirée d'une recherche faite sur les projets urbaine de la ville de Constantine (le cas de PMMC).

1. EVALUATION DE LA DEMARCHE DU PROJET D'AMELIORATION URBAINE PAR RAPPORT A CELLE DU PROJET URBAIN.

Suite aux résultats obtenus par notre enquête, nous allons procéder à présent à une analyse de la dynamique de l'opération, une comparaison entre l'opération d'amélioration urbaine et la démarche généralement adoptée dans un projet urbain, afin de faire ressortir les critères de ce dernier.

« L'essence du Projet Urbain, c'est la capacité de fédérer, de mettre en commun, de faire ensemble. Sa bonne fin repose sur des partenariats à l'amont, des concertations, des négociations qui facilitent l'interaction entre différentes logiques d'acteurs »³.

Ses caractéristiques, ont permis de le considérer comme une démarche stratégique pour gérer l'opération urbaine. *« Le Projet Urbain, constitue l'un des outils les plus efficaces, l'élément de base de la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la ville »⁴.*

Pour notre thématique « Amélioration Urbaine », le projet urbain est le fondement même de notre recherche, dans le sens où il est considéré comme une démarche managériale la plus adaptée pour concrétiser l'opération d'amélioration urbaine.

Ceci nous pousse à se demander en quoi consiste cette démarche ? Quels sont ses principes et ses conditions ?

1.1. Rappel des principes du Projet Urbain.

« Le projet urbain, est un message d'espoir, il est l'expression de la volonté politique des élus de défendre les valeurs urbaines, sans nostalgie, ni passéisme, en prise avec la dynamique de leur époque, les progrès et les attentes sociales »⁵.

Les conditions du projet urbain qu'on va les citer, sont retenues après les lectures des mémoires de magistère option ville et projet urbain, ainsi les cours du PU destinés aux étudiants en urbanisme Master 01 académique élaborés par Mr Abdelouahab Bouchareb (2011-2012), ajoutant la conférence du « Grand Lyon » « Synchroniser les temps des projets urbains ».

³Laurent Thery (2009), Président de l'AFPPU ; dg de la SAMOA et Aménagement.

⁴Eva Azzag-BERESOWSKA, « le projet urbain, politiques et pratiques urbanistiques ». Cours de PG, EPEAU 2001-2002

⁵Ariella Masbouni « *Projet urbain en France* ».ED : le moniteur. Paris, 2002. p 08

Rappelons que pour qu'un projet de ville soit adopté comme une démarche de Projet Urbain, il doit tenir compte et intégrer dans les phases de son élaboration les principes de base suivants⁶ :

- **Une volonté de projet**, afin de planifier une cohérence urbaine porteuse de changements pour l'ensemble de la société urbaine une action volontariste capable de faire accepter et de vouloir des changements quand il faut et au moment qu'il faut.
- **Une multi-temporalité urbaine** adéquate permettant l'exécution sans entrave du projet étant donné que le Projet Urbain est une conception du « temps de la continuité ».
- **La flexibilité**, le projet urbain doit être souple et flexible, et cette flexibilité est souhaitable d'être introduire dès la phase de conception de manière à recentrer rapidement les objectifs par rapport aux changements qui peuvent survenir.
- **La dynamique du processus** avec la qualité du processus comme finalité à travers l'intégration des différentes dimensions du projet, la confrontation de ses composantes constitutives, de ses étapes, la prise en compte des objectifs spécifiques et de l'intérêt général à formuler, entre autres en considérant le management des projets, la prise en compte du partenariat public/privé, des relations entre **acteurs publics, acteurs privés et citoyens**, le rôle des professionnels et ingénieries, la prise en compte de la **concertation** transversale et verticale, ainsi que **la participation** effective de tout acteurs.

C'est avec ces dimensions (volonté, temporalité, flexibilité, gestion et dynamique des projets) que nous avons défini les principaux termes de notre cas d'étude (comparaison), et composé à l'aide de ces éléments une grille d'évaluation de l'opération d'amélioration urbaine à Ain Arnat.

1.2. Une prospection dans la démarche d'amélioration urbaine : les conditions de mise en œuvre d'un projet urbain.

Les résultats de nos enquêtes et l'analyse critique de l'opération d'amélioration urbaine à Ain Arnat qui a touché les différents aspects : techniques, physique, juridique, gestionnaire, organisationnel et social (chapitre précédent), ainsi que le rappel des principes du projet urbain, nous ont permis de cerner la réalité de l'opération d'amélioration urbaine en générale et le cas de Ain Arnat en particulier à travers la grille d'évaluation citée au paravent.

⁶LAHLOUH Manel, Mémoire de magistère « *le projet urbain comme stratégie de modernisation pour la métropolisation constantinoise, cas de PMMC* ».

1.2.1. L'ambition urbaine et la volonté politique du projet d'Amélioration Urbaine.

Toute action commence avec une volonté et le projet urbain n'a pas pu s'émerger et avoir ses principes de base qu'à travers une ambition urbaine et une volonté politique affirmée par l'Etat en premier lieu et les collectivités locales en second lieu, dans le but de déclencher des changements positifs sur l'ensemble du territoire. Une responsabilité est apparue clairement chez les décideurs et qui s'est manifesté en suite par des réalisateurs et des concepteurs privés et publics dont le jeu d'acteur est prévu pour garantir un partenariat et une cohérence du projet.

Le programme d'amélioration urbaine est une approche lancée par le président de la république, dans le but d'absorber les déficits d'aménagement urbain et d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

Cette volonté présidentielle a été bien traduite dans un cadre juridique avec les lois d'urbanisme dès 2006 (loi 06-06 portant l'orientation de la ville, et celle du 07-06 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts, loi 08-15 fixant les règles de la mise en conformité des constructions et leur achèvement).

Cette volonté était bien remarquée aussi par le nouveau programme d'amélioration urbaine lancé par l'ancien DUC de la ville de Sétif, un PLAU regroupant toutes les opérations d'amélioration urbaine dans un même plan dans une hiérarchie de priorité.

A ce stade, la ville de Setif a connu un lancement intense du programme d'amélioration urbaine et AIN ARNAT n'a pas échappé de ce phénomène. Deux programmes ont été lancés (2005-2009 et 2010-2014), dans lesquels les autorités locales ont consacré des budgets considérables afin de les réussir.

1.2.2. L'échelle temporelle (la temporalité du projet d'amélioration urbaine).

« Le temps est le premier facteur de risque dans une opération complexe. Il conditionne la visibilité de l'opération et sa réussite. C'est une variable clé dans tout processus de Projet Urbain »⁷.

⁷Conférence du « Grand Lyon » « Synchroniser les temps des projets urbains ».P.25

Il existe diverses temporalités pour la mise en œuvre d'un projet urbain, temps des acteurs (temps de procédure + le temps de concertation) d'une part, et les différents temps de l'action (temps des travaux) d'autre part. Tous les acteurs qui rentrent en jeu dans le projet urbain réagissent dans des temps différents de court, moyen ou long terme, « temps de la décision politique » pour les maitres d'ouvrage, « temps de réflexions et d'analyse » pour les maitres d'œuvre » et « temps de concertation et de négociation » pour les habitants.

L'objectif du projet urbain est de trouver un enchaînement entre le temps des acteurs et le temps d'action afin d'assurer une continuité temporelle. Pour cette raison un calendrier d'avènement doit être respecté pour aboutir les enjeux visés.

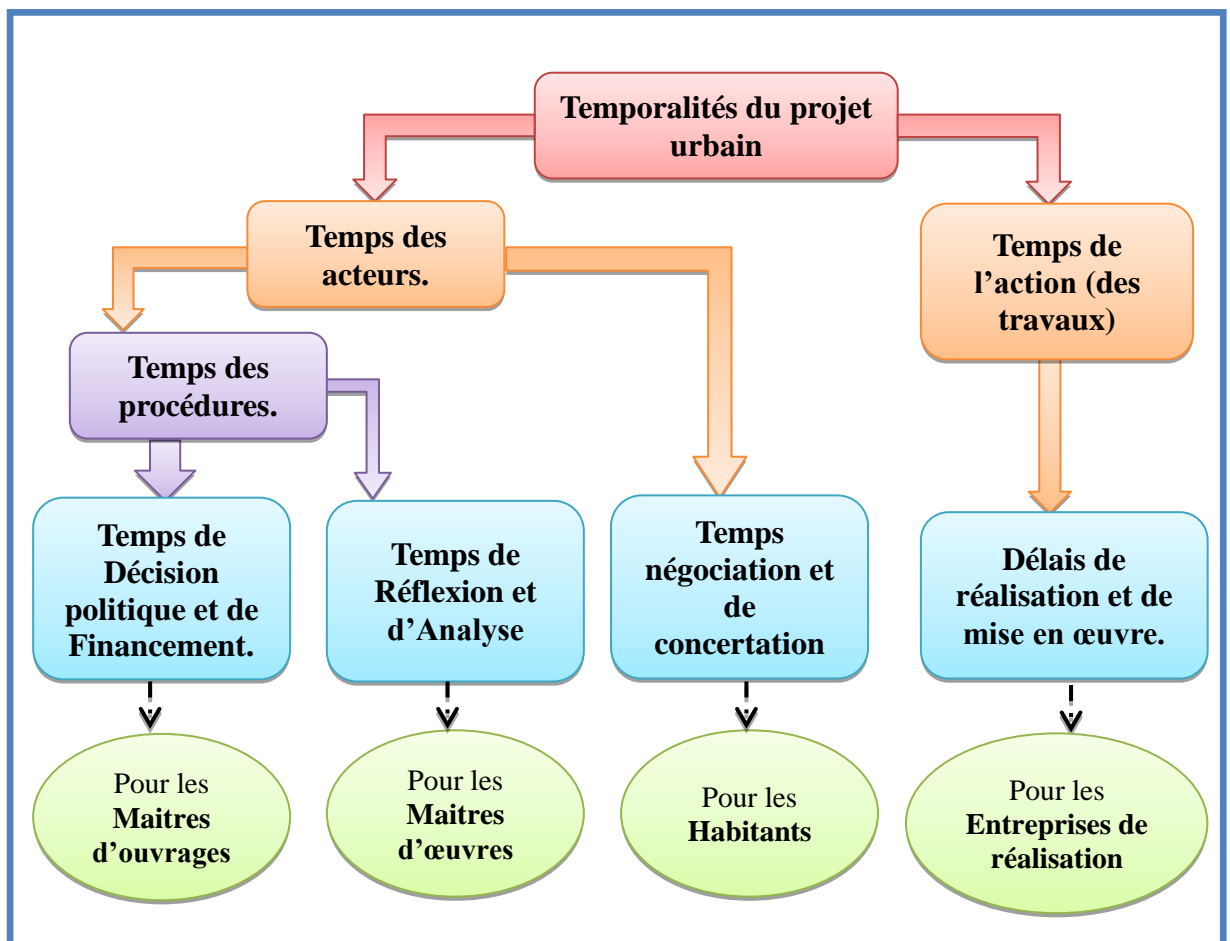


Schéma N° 11: Organigramme des différents temps du Projet Urbain.

Source : Conception Auteur (2015)

Pour notre contexte, le programme d'amélioration urbaine s'inscrit dans l'échéance du court terme, le moyen et le long terme. Le PLAU de Ain Arnat exprime bien la multi temporalité de l'opération d'amélioration urbaine, une temporalité politique à travers la décision de la DUC de proposer un PLAU organisant les opération d'amélioration urbaine dans un même plan, une temporalité d'étude et d'analyse prise par un BET permanent (03 mois), et une temporalité de concertation pour dégager les priorités.

Venant à l'opération d'amélioration urbaine des quartiers abordés par notre recherche (la RN05,POS ZA02, les 209 logements et les 470 logts), nous remarquons que la tension sur le projet d'amélioration urbaine se porte sur le temps de l'action et beaucoup moins sur le temps des acteurs, dont la phase d'étude est limitée dans un délai d'un (01) mois qui est très insuffisante pour dégager toutes les réflexions nécessaires à une amélioration durable. Alors que le temps de concertation est souvent négligé pour des raisons de l'insuffisance de temps d'étude et pour ne pas retarder les travaux.

Le temps d'action est traduit dans un calendrier dans lequel s'inscrivent toutes les opérations, pour gérer les projets et leur étalement dans le temps afin de réussir et assurer leur efficacité.

Comme nous l'avons déjà vu, dans le cas de l'opération d'amélioration urbaine a Ain Arnat, le calendrier n'est pas du tout respectable(voir tableau n°17 chapitre précédent).

Il était difficile d'en délimiter les limites temporelles et d'en établir un calendrier fiable pour plusieurs facteurs, d'ordre physique ou aux conditions climatiques (ex : la présence des réseaux qui gênent les travaux d'aménagement du boulevard principal RN05, et la mauvaise planification de démarrage du chantier des 209 logts en hiver) ou d'ordre technique, revenant au outils et les problèmes rencontrés pendant l'exécution du projet, ajoutant les conflits entre acteurs, dont chacun voulait imposer son propre calendrier (ex : le cas du POS ZA02, le travail manuel vue l'existence des endroits où les engins ne peuvent pas intervenir . et le cas du boulevard des 470 logts : le mauvais choix de l'entreprise et la lenteur dans les modalités administratives). Tous ces facteurs produisent l'étalement des opérations dans le temps.

1.2.3. La souplesse et la flexibilité.

La réalisation d'une opération d'amélioration urbaine est un processus de longue durée allant de l'étude préalable à la réalisation du projet finale. Durant cet inter val, beaucoup de changements

sont mis en scènes d'après les quels l'opération doit être ajusté et réorienter. Pour cela il est nécessaire d'effectuer un suivi et une évaluation continue pour la mise à jour lors de la mise en pratique du projet.

Dans le cas des opérations d'Amélioration Urbaine effectuées a Ain Arnat, la condition de flexibilité semble être présente du fait que les opérations telles qu'elles sont programmées, sont susceptibles de s'adapter au contexte en perpétuelle évolution, possèdent une capacité et une souplesse qui leur permettent de s'intégrer, d'évoluer et d'intégrer de nouveaux paramètres.

Cela s'est vérifié dans le projet d'aménagement du boulevard principal RN05, au cours des travaux programmés des contraintes de sites sont apparues (des réseaux qui gênent les travaux) obligeant le changement du programme(le déplacement des réseaux). Le fond est toujours une amélioration urbaine, c'est le contenu qui a changé.

1.2.4. Gestion et dynamique du projet.

La condition majeure pour l'organisation et gestion un projet urbain est de créer une dynamique collective autour du projet par la mobilisation et l'articulation des acteurs dans un système de partenariat.

Différentes catégories d'acteurs sont mises en scène pour l'élaboration d'un projet urbain, organisés sur trois niveaux : groupe de pilotage (maitres d'ouvrage), groupe de projet (maitres d'œuvre) et groupe de concertation (usagers), dont sa validité repose sur la dialectique qui les tient ensemble.

Certes, les opérations d'Amélioration Urbaine à Ain Arnat ont pris en compte ces trois catégories d'acteurs le long de leur déroulement, dont chacun intervient selon ses propres intentions et la question qui se pose :

Est-ce-que la démarche partenariale, celle du projet urbain est applicable dans le projet d'Amélioration Urbaine ?

1.2.4.1. Acteurs, rôles et fonctions.

La démarche du projet urbain regroupe des acteurs précis et distincts, constituants et représentant les principales fonctions d'un projet urbain : stratégie et portage politique, pilotage technique et réalisation, dont ces fonctions doivent être assurées en chevauchement avec les phases chronologiques de déroulement du projet.

D'après nos lectures des mémoires et des thèses de doctorats⁸, nous avons fait un rappel sur les fonctions du projet urbain, afin de dégager ses acteurs et ses partenaires et juger leurs présences dans le projet d'amélioration urbaine.

1.2.4.1.1. Le pilotage politique d'un projet urbain (la maîtrise d'ouvrage).

S'effectué par les élus, les institutions et les autres maitres d'ouvrage. Ils doivent assurer sur le long terme la garantie financière et la responsabilité politique du projet, assurant sa continuité, sa cohérence et son évaluation.

Après avoir mentionné l'interventionnisme indispensable de l'Etat algérien en ce qui concerne les opérations d'amélioration urbaine, ou l'ambition de renforcer l'amélioration du cadre de vie des citoyens à travers la ville de Sétif semble se transcrire non seulement par les acteurs privés mais publics aussi.

Dans le cas d'Ain Arnat, plusieurs maitres d'ouvrage ont pris la responsabilité politique et financière pour garantir le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine. De l'Etat centrale au ministre de l'habitat et d'urbanisme, à la DUC en tant que 1^{er} maitre d'ouvrage par délégation, et qui s'avère être un acteur légitime dans toutes les opérations entreprises dans le cadre d'amélioration urbaine. Alors que le rôle de l'APC en tant que second maitre d'ouvrage est toujours loin, puisqu'elle renvoie à des enjeux classiques d'analyse de processus décisionnels, où la distinction des acteurs doit être analysée en fonction de leur position.

⁸These de doctorat « *le Renouveau de la planification urbaine et la notion du projet urbain entre architecture et urbanisme* ».mr RAHIM.K (2004). P 93

D'après nos entretiens avec les élus de l'APC de Ain Arnat, nous avons retenu que la commune n'a pas de poids significatif dans la prise de décision, elle représente seulement la population, et assure la liaison et la coordination entre les citoyens et les autorités locales.

« Le rôle des autorités publics au sein d'un projet d'amélioration urbaine consiste d'avantage à réunir les partenaires nécessaires à l'élaboration du projet, et arbitrer activement les débats, en représentant de même l'intérêt général. Le rôle de cet acteur est d'assurer seulement la liaison et la coordination entre les citoyens et les autorités »⁹.

Comparant la fonction du portage politique de l'opération d'amélioration urbaine à Ain Arnat avec celle du projet urbain, nous pouvons constater que l'aspect financier est garanti par l'Etat et les collectivités locales, alors que la responsabilité politique sur le long terme, reste en question surtout avec le non compromis entre les différents maîtres d'ouvrages.

1.2.4.1.2. Le portage technique du projet (Maitrise d'œuvre).

Le comité du pilotage technique « les acteurs professionnelles », joue le rôle de « chef d'orchestre » qui va manipuler le déroulement du projet, dans le but de contrôler sa cohérence globale, et surtout assurer sa faisabilité et son suivi. Elle représente le Mayon intermédiaire entre le portage politique et la réalisation du projet.

Dans un premier temps, la présence d'une maîtrise d'œuvre compétente et mandaté est indispensable, afin de faciliter l'élaboration et l'engagement du projet urbain. Et ce dès le diagnostic et l'analyse jusqu'à la réalisation des travaux et le contrôle de leur exécution.

Dans le cas du projet d'amélioration urbaine à Ain Arnat, une maîtrise d'œuvre compétente reste à juste titre active, le BET chargé de l'étude et l'entreprise de réalisation sont choisis selon le critère du « moins disant », et condamnés toujours par un pouvoir supérieur. C'est vrai qu'il y avait un pilotage technique assuré par un suivi continu du BET et d'autres professionnels, mais les contraintes du terrain empêchent le maître d'œuvre de négliger certains aspects. Sans oublier les différentes directions qui ont un poids important dans le comité du pilotage dont chacune essaye d'intervenir selon son propre rôle, ajoutant une valeur technique et pratique dans le pilotage de l'opération d'amélioration urbaine à Ain Arnat.

⁹Déclaration de Mr MEHIGNI Ali, ancien P/APC de Ain Arnat

1.2.4.1.3. La maîtrise d'usage.

L'aire du Projet Urbain pourvoit le passage d'une fonction technique unique, à une pluralité de fonctions qui est le résultat d'un assemblage de compétences professionnelles nombreuses, et auquel vient s'ajouter la prise de conscience quant à l'importance de la concertation avec la population.

La prise en compte des habitants amène à des recompositions organisationnelles, et à l'émergence de nouveaux besoins en terme de formation pour l'ensemble des partenaires, de sorte qu'ils considèrent la participation comme un atout et non pas comme une difficulté supplémentaire. Le projet urbain est conditionné par la stratégie de concertation, dont l'habitant est le meilleur « expert » du quotidien qui doit être un acteur actif et avoir un rôle dans le projet.

« Faire participer les gens, ce serait leur donner ce rôle de donneur d'ordre, et non pas leur dire « Alors, monsieur, voici notre projet »... »¹⁰.

L'Amélioration Urbaine en tant qu'action socio-urbaine, dicte particulièrement un cadre de concertation, de confiance et d'échanges démocratiques et participatifs. *« Si le vote est l'outil essentiel de la démocratie représentative, la concertation est celui d'une démocratie participative où le citoyen est impliqué d'une façon active et fréquente »¹¹.*

Dans ce cas, des formes de dialogue et d'échange doivent s'engager pour sensibiliser l'ensemble des populations concernées, afin de donner lieu à un véritable partenariat et à une réelle coopération entre les différents acteurs.

Ces formes de dialogue qui peuvent revêtir différentes notions (Information, sensibilisation, consultation et négociation...) ¹², permettent de mesurer le degré de participation de la population et le poids de l'opinion publique qui a tendance à s'imposer comme un acteur à part entière qui peut peser sur la décision. Le pouvoir n'a donc que le choix du dialogue pour convaincre les citoyens de s'engager dans l'acte communautaire du déroulement de l'opération d'amélioration urbaine.

La question qui se pose pour notre cas, c'est quel est le degré d'implication de la population sétifienne et sa légitimité à s'immiscer dans la démarche d'amélioration urbaine de leurs quartiers ?

¹⁰ Raymond H (1999). « *Faire participer les gens* », article publié par la revue d'urbanisme n°307. P 05.

¹¹ Déclaration d'un responsable à la DUC

¹² Voir les différentes significations dans le glossaire.

Dans le cas du projet d'Amélioration Urbaine à AIN ARNAT, la prise en considération des citoyens n'a pas été à la hauteur de la grandeur de ces projets. Les résultats des dépouillements confirment que la population sétifienne a été complètement omise de l'opération. La pratique de la concertation avec les citoyens si elle existe, s'est faite juste à travers l'information par le biais des associations, la radio et les articles de presse.

Les travaux réalisés s'éloignent de la gestion participative durable, ils n'ont pas pris l'implication des habitants comme une forme de responsabilité, mais plutôt comme une simple action dont l'utilisateur doit être soumis aux changements dictés par l'opération même si ne sont pas satisfaisantes.

C'est cette situation qui prévaut et qui aboutit généralement à un décalage par rapport à un vécu dans le quartier, établi par des habitants durant des décennies.

1.2.4.2. La démarche partenariale du projet.

« Le partenariat est considéré comme le pivot de l'action, il constitue une des conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité des services rendu à l'utilisateur. Le fait d'apprendre à travailler ensemble et de connaître mutuellement les pratiques professionnelles et l'organisation interne des autres partenaires constitue déjà un facteur de réorganisation interne »¹³.

Dans la démarche partenariale d'une opération d'amélioration urbaine, les acteurs doivent accepter que leurs champs de compétences se chevauchent, et que leurs missions s'entrecroisent. Les préoccupations liées à la méthodologie du fonctionnement des organismes, ne doivent jamais s'écarter de leur finalité qui est « l'amélioration de la vie quotidienne des habitants ».

Revenant à notre cas d'étude « Ain Arnat », la démarche partenariale est absente. Chaque acteur agit selon ses compétences, ses intérêts et les moyens qu'il peut mobiliser. La décision partagée est souvent sujette à des conflits entre acteurs privés/publics, d'où le critère financier est souvent au sommet de la pyramide du partenariat, alors que normalement ce dernier ne doit pas se représenter par une pyramide mais plutôt un circuit de va et vient entre les différents partenaires

¹³ Melle MEDJITNA-Meriem, mémoire de magistère « *la GUP pour une amélioration du cadre de vie dans les ZHUN* » (2006-2007), p 44.

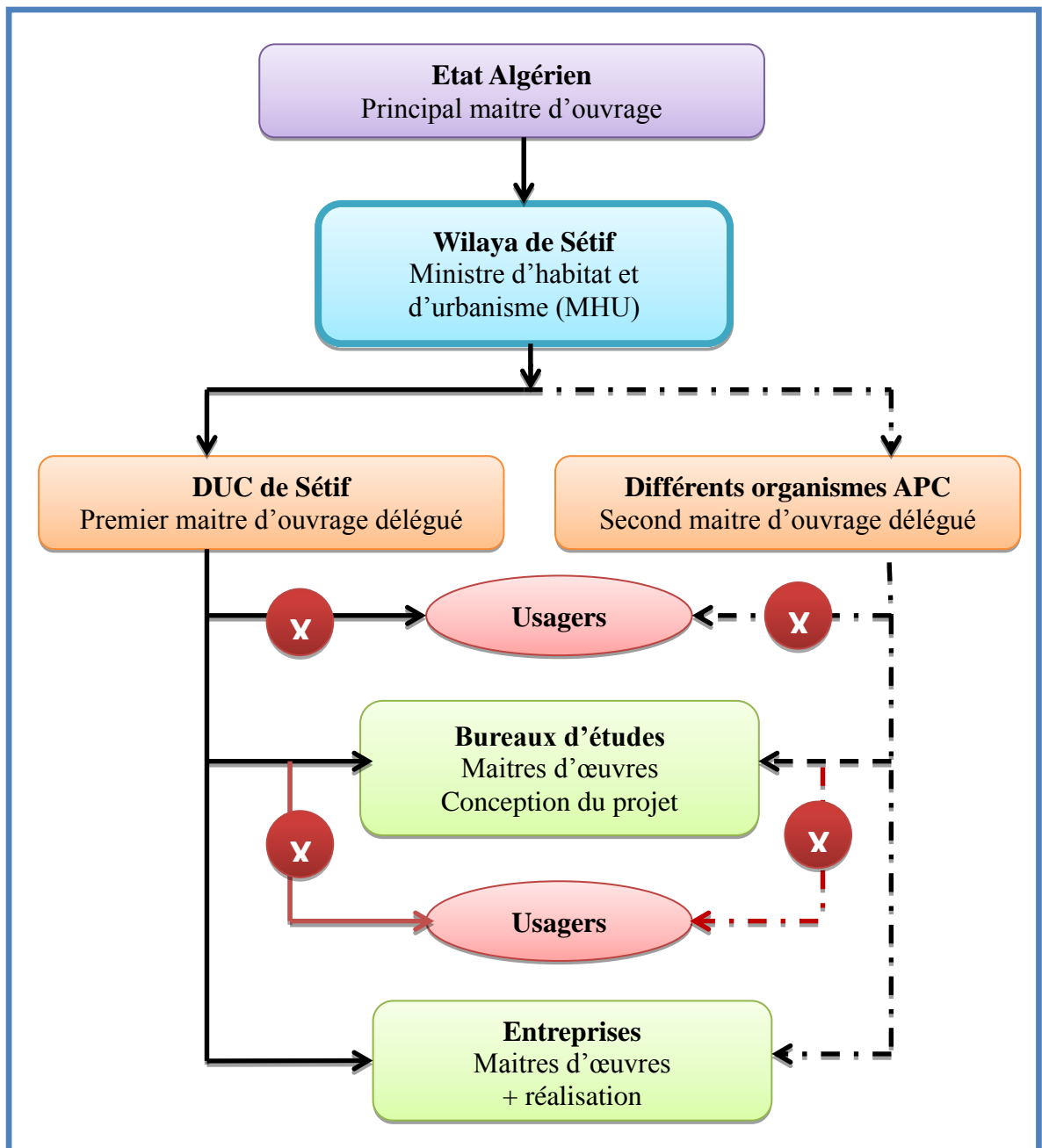


Schéma N° 12 : Organigramme des acteurs du projet d'amélioration urbaine de la wilaya de Sétif.

Source : Conception Auteur (2015)

Synthèse.

Nous pouvons comprendre la dialectique Amélioration Urbaine/ Projet Urbain d'après les enjeux politiques de l'amélioration urbaine (décentralisation, démocratie participative...), qui nécessite une intervention de tous les acteurs depuis l'élaboration passant à la réalisation jusqu'au suivi des projets d'amélioration urbaine.

Le résultat du poids des acteurs politiques n'est que chevauchement de circonscriptions électorales, conflits de compétences entre les institutions (centrales et locales).

La gestion urbaine souffre évidemment de l'absence de règles claires ; l'encadrement de la ville est incohérent, les pouvoirs intervenants sont multiples et concurrents, provoquant l'allongement des procédures.

Le concept de « démocratie participative » qui milite pour une participation effective du citoyens dans tout ce qui touche à sa vie quotidienne, se trouve être donc une notion qui n'arrive pas encore à investir le domaine du développement local, qui reste malheureusement tributaire d'autres facteurs moins lisibles. Les véritables figures de la société civile demeurent dans ce sens dans l'ignorance totale de ce que les autorités locales planifient comme projets, et se doivent d'être soumis à une vision unilatérale, venue d'en haut.

L'évaluation prévue dans l'enquête de terrain montre que l'outillage fait encore plus largement défaut. Bien que le mode de fonctionnement en continu constitue déjà en lui-même une évaluation, la réalité révèle d'autres problèmes qui influent négativement sur l'efficacité de ces opérations sans oublier que de temps en temps l'outil technique fait partie de la faiblesse de cette évaluation.

Principes	Projet d'amélioration urbaine	Projet urbain
L'échelle temporelle	-l'échelle temporelle est fixée dans une perspective de permanence -Actions à court terme, -Réponses aux urgences	Prise en compte de toutes les dimensions temporelles, du court au long terme
Articulation à des échelles de territoire	-Réflexion et action uniquement à l'échelle du quartier -Absence d'articulation avec les autres échelles Pas de lien local/global	Prise en compte des différentes échelles territoriales / articulation établie entre ces échelles Lien local/global
Pilotage	Le pilotage se fait presque souvent que par la DUC qui est le 1er maître d'ouvrage par délégation, alors que l'APC reste juste un service technique.	Pilotage par un groupe multi-acteurs.
Partenariat	Partenariat limité à quelques acteurs économiques, bureaux d'études et entreprises de réalisation.	Partenariat multi-acteurs (y compris associations, entreprises, organismes publics ...).
Intégration de la dimension sociale	L'habitant est un acteur passif qui ne fait partie dans aucune phase d'élaboration du projet d'amélioration urbaine	L'habitant est un expert du quotidien qui doit être intégré au niveau de toutes les phases du déroulement du projet urbain.
Organisation des services municipaux ou intercommunaux	Organisation sectorielle des services. Pas d'intervention en Transversalité.	Modification de l'organisation ou du mode d'intervention des services dans le sens d'une plus grande transversalité.
Intégration Globalité Transversalité	Juxtaposition des politiques et des actions.	Projet global et intégré.

Tableau N°22 : Comparaison entre les principes du projet d'amélioration urbaine et celles du projet urbain. Source :conception Auteur (2015).

L'amélioration urbaine est loin d'intégrer les principes du Projet Urbain, globalité, transversalité, partenariat, concertation, participation, durabilité, car il s'agit d'un ensemble d'actions ponctuelles, de saupoudrage qui ne s'inscrit pas dans une approche globale pour le développement de la qualité de vie des habitants et le développement du paysage urbain dans les quartiers.

2. DES PISTES D'AMELIORATION POSSIBLES.

Au terme de notre recherche, et sur la base de l'enquête; nous avons pu dégager un ensemble de pistes d'amélioration possibles pour la mise en œuvre et le pilotage de la gestion des opérations d'amélioration urbaine dans les quartiers.

Ces pistes valorisent ce qui se fait déjà sur les sites étudiés, dans une volonté de capitaliser les aspects d'une méthode permettant de donner toute sa place à l'opération d'amélioration urbaine par rapport à la démarche du projet urbain.

2.1. Le pilotage de la démarche.

Les acteurs rencontrés insistent sur l'importance de mettre en œuvre, dans le cadre d'amélioration urbaine, des actions améliorant concrètement le cadre de vie quotidien des habitants du quartier et restaurant ainsi la confiance. Ce mode d'intervention a un impact indéniable sur l'image globale du quartier, pour cela il faut une démarche qui va inscrire cette logique d'opérationnalité à long terme. Le pilotage de la démarche semble alors nécessaire pour articuler ces différentes temporalités, en coordonnant les interventions de chacun par la formulation d'un projet de gestion durable, à moyen ou long terme.

- ✓ **Au niveau stratégique**, il ne faut pas penser à court terme, ni faire les choses dans l'urgence, mais plutôt augmenter le champ visuel. Le but est de suivre une démarche « durable » en pensant aux générations futures.
- ✓ **Au niveau politique**, l'enquête de terrain a montré combien l'implication des élus constitue un atout pour la réussite de l'opération d'amélioration urbaine et la pérennisation des résultats. On le voit en effet, lorsque ces derniers s'engagent, les démarches sont plus crédibles aux yeux des habitants et débouchent surtout sur une mobilisation plus forte des équipes sur le terrain. L'identification par les groupes

techniques d'une instance politique à laquelle ils peuvent rendre des comptes est source de progrès. L'instance politique étant à même d'interroger les causes des dysfonctionnements et d'interpeller si nécessaire les services dans leurs modes d'organisation.

- ✓ **Au niveau du terrain**, il faut que chaque acteur (décideur et réalisateur) se positionne par rapport au contexte, à son rôle et aux aspirations des usagers, et faire un compromis (un diagnostic partagé) entre les trois positions pour arriver à un résultat satisfaisant.

2.2. L'approche sociologique.

La réussite de la mise en œuvre de la démarche du projet d'amélioration urbaine n'est pas seulement fonction de la structuration de son pilotage ou de son suivi. Elle est également liée à la façon dont les habitants, premiers concernés par le dispositif, vont se l'approprier et en être partie prenante. Et nous avons pu observer que les professionnels, qui l'ont bien compris, cherchent partout à solliciter la parole des habitants, et envisagent des outils ou des moments pertinents pour le faire. Cependant, leur volonté d'impliquer les habitants n'est pas toujours garante d'une mobilisation effective de ces derniers.

La place des habitants reste ainsi à consolider. De nos investigations de terrain se sont dégagées quelques orientations pour rendre les démarches participatives cohérentes et opérationnelles :

- la systématisation de l'implication des habitants à chaque phase du projet d'amélioration urbaine (dans la phase de diagnostic, au moment de la mise en œuvre des actions, lors du suivi des réalisations).
- la clarification des modalités de leur implication à chacune des phases. Il convient en effet de déterminer le registre sur lequel on se place: l'information, la participation, la concertation, la coproduction... Un effort d'explicitation des dispositifs envisagés semble nécessaire.

2.3. L'évaluation.

Il faut toute une démarche d'évaluation pour mettre à jour et qualifier les opérations d'amélioration urbaine. Cette évaluation doit permettre de mesurer sur le long terme l'impact des interventions réalisées, avec les objectifs préalablement visés.

En matière d'évaluation, il conviendrait de distinguer le suivi en continu, qui permet un ajustement des actions, de l'évaluation globale de la démarche du projet d'amélioration urbaine.

Cette évaluation vise de manière plus formelle à vérifier l'efficacité, l'efficience, ou encore la pertinence des interventions, et nécessite de déterminer en amont, pour chacune des actions engagées, les objectifs poursuivis et les critères pertinents de cette évaluation.

Conclusion.

L'analyse comparative entre les critères d'un projet urbain et celles du projet d'amélioration urbaine, nous a permis de mettre en évidence l'architecture décisionnelle de ce dernier, ainsi que le jeu d'acteurs impliqués dans la démarche. De là nous sommes arrivés aux constats suivants :

Tout d'abord, l'étude a démontré que les opérations d'amélioration urbaine nécessitent un processus volontaire et solidaire de montage, ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage forte et cohérente. Ce qui est constaté dans le projet d'amélioration urbaine avec une volonté législative ainsi qu'une certaine flexibilité permettant de faire avec quels que soient les conditions.

Nous avons également pu constater que le processus de concertation et de dialogue n'a pas inclus les habitants, et que la participation de la population s'est limitée à la diffusion de l'information. Ainsi l'absence d'un diagnostic partagé et d'un système d'acteurs cohérent ne va pas faciliter la tâche pour la réussite dont la gestion est devenue difficile et la démarche devient de plus en plus complexe.

La démarche pratique du Projet d'Amélioration Urbaine tel qu'il a été conçu a réuni quelques critères du Projet urbain, cependant, le manque de concertation avec la population, l'absence de la participation effective des habitants, et le peu d'importance accordé au partenariat public/privé étaient les principaux critères faisant défaut à ce dernier.

En somme, nous pouvons conclure qu'il existe un décalage entre la volonté affichée par les responsables d'inscrire cette opération dans une démarche de Projet Urbain et les moyens mis en œuvre pour y arriver.

CHAPITRE 03 :

**LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE COMME OUTIL DU
FONCTIONNEMENT SOCIAL URBAIN : POUR UN RATTRAPAGE
DE L'OPERATION D'AMELIORATION URBAINE.**

Introduction.

L'opération d'amélioration urbaine ne peut s'effectuer et s'évaluer qu'à travers un fonctionnement social urbain¹⁴, qui prend en considération le cadre urbain et les valeurs sociales ; analysant l'environnement et se rapprochant de ses éléments matériels et humains.

Etre à l'écoute des différents intervenants notamment les citoyens (usagers) pour effectuer une opération d'amélioration urbaine est un enjeu majeur de la politique actuelle de la ville, ce qui pousse l'Etat et les autorités à penser à un nouveau mode de gestion, afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

La gestion urbaine de proximité (GUP) comme une nouvelle démarche pour l'amélioration du cadre de vie des habitants, a pris un part important dans la politique des villes étrangères, et considéré comme un élément essentiel pour le foisonnement social urbain.

Est-ce que la démarche GUP appliquée ailleurs pourra s'intégrer dans la politique d'amélioration urbaine en Algérie ?

Est-ce que le projet d'amélioration urbaine pourra se rattraper par la baie de la GUP ?

A travers ce chapitre, nous avons essayé de montrer ce que peut apporter la GUP a un projet d'amélioration urbaine. Tout d'abord, une familiarisation avec la notion de la GUP est indispensable, dans le but de mieux comprendre son processus et ressortir ses enjeux et ses finalités afin de les transcrire par la suite dans le projet d'amélioration urbaine.

D'après nos recherches, nous avons constaté que la GUP avait un grand écho dans les discours urbains étrangers, des rapports, des colloques, des articles et des multiples documents sont destinés à éclaircir cette notion, prenant l'exemple du rapport d'étude de **l'Agence National**

¹⁴ Le fonctionnement social urbain est une évaluation par une analyse urbaine, un entretien avec les acteurs et une approche sociologique auprès des habitants.

pour la Rénovation Urbaine portant « *La GUP dans les projet de la Rénovation Urbaine* », ainsi le document présenté par **les écoles de la rénovation urbaine et la gestion des quartiers**, qui présente **l’approche CSTB d la GUP**, ajoutant l’expérience de **l’université de CAEN Basse-Normandie** sur « *la GUP, nouvel enjeu de la politique de la ville* », et celle du **GIE Villes et Quartier** sur « *la démarche de GUP* ».

Nos lectures nous ont permis de mieux comprendre la démarche GUP, et de constater ce qui suit :

1. La GUP, un outil pour le fonctionnement social-urbain.

La gestion urbaine de proximité est définie comme « *l’ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d’un quartier et à l’amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants* »¹⁵.

Les objectifs qui découlent de cette détermination, se fondent sur une amélioration de la gestion du cadre de vie et devant permettre¹⁶ :

- d’améliorer la qualité de vie des habitants dans leurs quartiers ;
- de contribuer à lutter contre la vacance et le fort taux de rotation dans ces quartiers ;
- d’améliorer la formation, le positionnement et la valorisation des agents de proximité et de renforcer l’organisation des structures pour soutenir leur action ;
- de pérenniser la valeur économique et l’intérêt social des investissements réalisés sur le bâti et la valeur marchande des services existants ;
- de rehausser l’image de ces quartiers ;
- de développer les pratiques liées à la protection de l’environnement ;
- d’assurer la qualité des investissements réalisés sur les espaces extérieurs et clarifier les modalités de gestion entre les différents intervenants.

La GUP est un bon outil et un élément essentiel pour le fonctionnement social-urbain d’un quartier, dont la gestion urbaine est en interaction avec les habitants, les lieux/espaces, et l’action politique détermine sa gestion urbaine de proximité avec ses deux volets¹⁷ :

¹⁵ DGUHC, DIV, UNOFHLM, juin 1999, *Note de cadrage, une démarche de Gestion Urbaine de Proximité*, p 5.

¹⁶ « *GUP ; problématique, enjeux, démarche et outil* ».Ecole de la RU et de la gestion des quartiers. P 10.

¹⁷ « *La GUP, nouvel enjeu de la politique de la ville* » p. 8-9

➤ **Une gestion technique :**

Elle couvre l'ensemble des actions d'entretien, de maintenance et de réhabilitation du patrimoine locatif social. Elle concerne le logement et son environnement : espaces verts, éclairage, voirie, ramassage des ordures ménagères... Pour chacune de ces diverses interventions, il faudra se poser la question de leur programmation, du niveau de prestations attendues par les habitants.

➤ **Une gestion sociale :**

Elle s'inscrit dans une démarche d'accompagnement et de soutien aux habitants de ces quartiers. Il peut s'agir par exemple, de favoriser les initiatives des habitants par l'intermédiaire d'une relance du tissu associatif et de l'animation. L'accompagnement social peut s'appréhender en termes d'accessibilité et d'offre de services publics et sociaux.

La gestion sociale accompagne les aspects strictement techniques liés à la gestion du cadre bâti.

Cette distinction entre ces deux sous-ensembles ne vaut que d'un point de vue intellectuel. Dans la réalité, il est évident qu'il n'existe pas de dichotomie entre ces deux domaines mais, à l'inverse, de véritables interactions qui trop souvent se heurtent à un cloisonnement des interventions.

La gestion urbaine de proximité est pensée comme un tout exigeant des modes de gestion cohérents. L'articulation de ces modes de gestion, induisant par la même la coordination des compétences de chaque partenaire, est un des enjeux posés par la gestion urbaine de proximité. Pour le relever, les acteurs de la ville devront nécessairement procéder à des remises en cause organisationnelles parfois profondes.

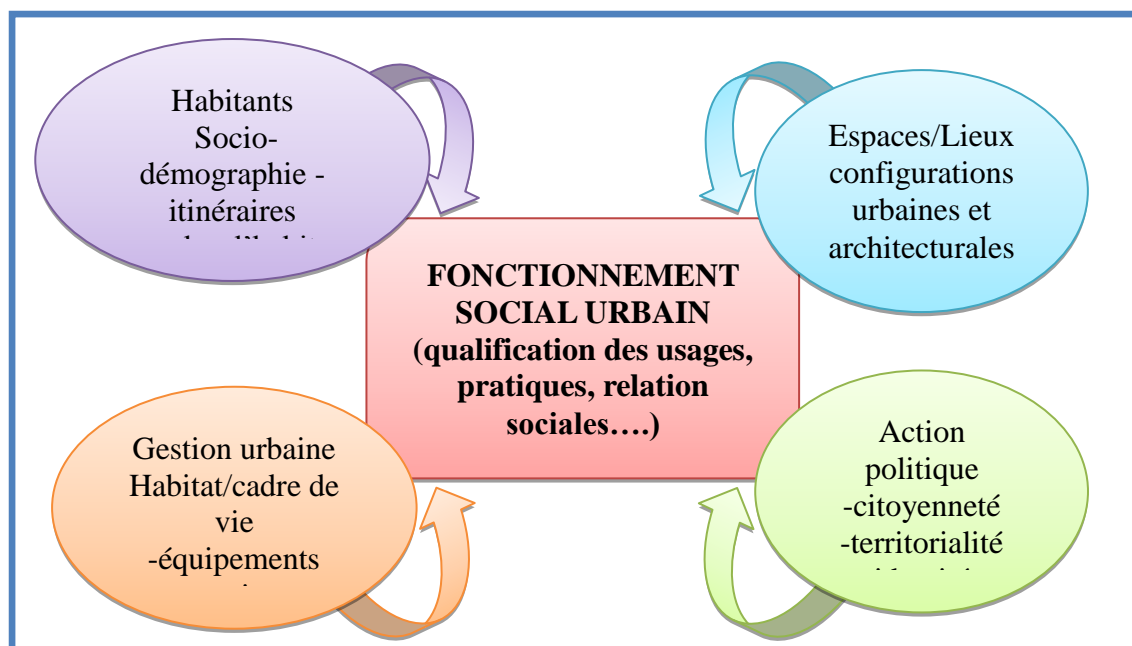


Schéma N° 13: La GUP, un bon outil du fonctionnement social urbain.

Source¹⁸ : traitement auteur.

2. L'APPORT DE LA GUP A UN PROJET D'AMELIORATION URBAINE.

« La GUP, une réponse aux faiblesses du projet d'amélioration urbaine ».

L'état des quartiers dégradés a créé un sentiment de malaise pour les habitants et une inquiétude de la part des autorités locales, ce qui évoque la politique d'amélioration urbaine comme une action primordiale pour améliorer le cadre de vie sociale et urbain.

C'est vrai que cette initiative a pu exercer une certaine influence sur le cadre de vie et répondu techniquement à certaines aspirations, mais cela n'était pas suffisant par rapport aux exigences de la vie sociale. Ainsi, il ressort d'autres problèmes d'ordre organisationnel, ce qui demande un d'assurer un bon pilotage et une meilleure gestion du projet d'amélioration urbaine.

Si l'opération d'amélioration urbaine a pour but d'améliorer les conditions et le cadre de vie des citoyens, la GUP est venu pour combler les déficits et répondre durablement aux faiblesses du projet d'amélioration urbaine. L'amélioration urbaine, trouve ses réponses de partenariat, de coordination et de participation citoyenne dans la démarche GUP.

¹⁸ « GUP ; problématique, enjeux, démarche et outil » P 19.

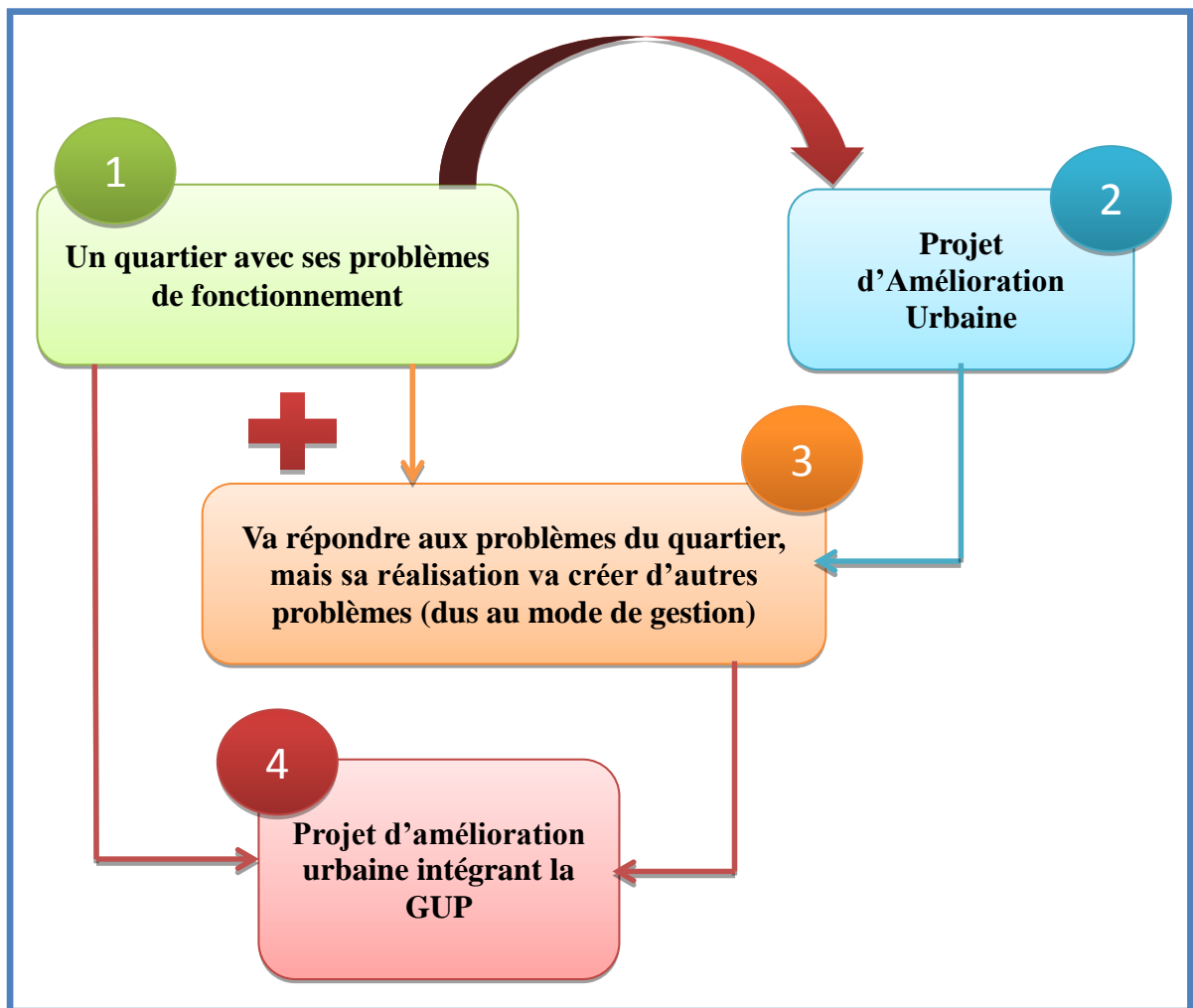


Schéma N° 14 : La GUP une réponse aux faiblesses du projet d'amélioration urbaine

Source : conception auteur -2015-

2.1 La GUP, une réponse au cloisonnement des visions et à la méconnaissance des rôles des acteurs concernés par le projet d'amélioration urbaine.

Une gestion cohérente d'un projet d'amélioration urbaine, consiste à faire travailler ensemble des partenaires, dont les objectifs, les méthodes d'intervention et la culture professionnelles en terme de gestion, doivent se rejoindre.

La réalité de l'opération d'amélioration urbaine, implique que chaque intervenant agit selon ses compétences, ses intérêts et les moyens qu'il peut mobiliser, dont les intentions sont souvent divergentes.

La GUP implique que la tension et les divergences d'intérêt doivent se régler à la phase de décision, par la multiplication des occasions de rapprochement entre les acteurs, et exige une phase de **maturation** dans laquelle l'échange des avis et le débat doivent se dérouler¹⁹.

La méconnaissance des missions de chacun a des implications à différents niveaux, transversalement (entre les décideurs des différents services) et verticalement (entre les responsables et les maîtres d'œuvre). pour soulever ces problèmes, la démarche GUP , donne plus de valeur à l'échelle temporelle nécessaire pour la réflexion et l'analyse des compétences et du savoir-faire de chaque partenaire.

Le temps de *«l'analyse constitue un temps de construction de la vision que chacun a de son métier et de celui des autres. Cette connaissance mutuelle est un préalable pour envisager une réorganisation des services intégrant les contraintes de chacun »*²⁰.

Dans ce sens, les partenaires doivent être en mesure de réaliser un constat partagé sur les possibilités opératoires de chacun, supposant d'identifier et de clarifier :

- les responsabilités précises de chacun,
- les capacités d'intervention de chaque acteur, ce qui suppose d'identifier précisément les moyens techniques, humains et financiers respectifs.

Il s'agit donc d'une phase de connaissance et de reconnaissance des compétences et des potentialités de chaque acteur, permettant de mettre en lumière les capacités d'écoute, et d'échanges, ainsi annoncer la qualité de la concertation qui s'établira avec les habitants.

2.2. La GUP, une réponse au manque de coordination et du partenariat.

D'après notre analyse, le projet d'amélioration urbaine souffre d'un manque de partenariat et de coordination entre les différents acteurs, négligeant l'expert du quotidien, dont la démarche participative reste souvent une notion abolie. Alors que le partenariat est une condition importante pour la réussite de l'opération d'amélioration urbaine et qui ne peut se traduire qu'à travers la démarche GUP.

«La gestion urbaine de proximité a pour objectif la mise en œuvre d'une démarche partenariale cohérente entre les différents services urbains privés et/ou publics sur un quartier et/ou des formes innovantes de délégation, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants, tant au

¹⁹GIE Villes et Quartiers « Les démarches de gestion urbaine de proximité » p.32

²⁰Actualités HLM, 2001, n°62, p 16.

quotidien que sur le long terme et de renforcer l'attractivité du quartier. Elle n'a pas pour but de dresser une panoplie d'actions, mais véritablement de générer une démarche partenariale »²¹.

La gestion urbaine de proximité apparaît donc comme une démarche inter-partenariale qui répond à un impératif de proximité qui doit pourtant être envisagée dans sa double acception: celle d'un rapprochement géographique, c'est-à-dire être proche physiquement, et celle d'une proximité sociale qui induit de se porter davantage à l'écoute des habitants.

2.3. La GUP, une démarche participative qui impose l'écoute des citoyens.

L'habitant-usager est rarement perçu comme un acteur positif ou encore moins un coproducteur potentiel dans le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine.

La participation citoyenne est un outil d'aide à la décision et permet de ²² :

- Cerner le vécu du citoyen quotidien.
- Gagner le temps pour réduire les erreurs éventuelles.
- Réduire les risques du rejet du projet.
- Répondre aux besoins concrets des usagers.
- Intégrer des innovations.

A partir de là, nous pouvons comprendre que l'association des habitants à la gestion du projet est parmi les conditions favorable pour la réussite d'un projet d'amélioration urbaine et qui est considéré comme un principe fondamentale par la démarche GUP.

Il est donc important dès l'origine du projet que soient clarifiés les modes et les règles d'association des habitants en prévoyant les moyens nécessaires à leur formation et au développement de la pluralité de leurs modes d'expression.

Quelques principes ²³:

- Dans un premier temps, il est important de rétablir un climat de confiance entre les partenaires et les habitants de sorte que les échanges se déroulent le plus librement possible.

Cela signifie que chaque acteur est en mesure d'entendre la parole de l'autre et que les décideurs présents puissent apporter des réponses aux attentes.

²¹GIE Villes et Quartiers, Les démarches de gestion urbaine de proximité. « Améliorer le quotidien des habitants par une gestion concertée villes-bailleurs » p.38

²²Melle MEDJITNA-Meriem, mémoire de magistère « *la GUP pour une amélioration du cadre de vie dans les ZHUN* » (2006-2007),p 91

²³Propositions retravaillées à partir de Actualités HLM, 2001, n°62, p14-15.

- Il est nécessaire de repreciser les rôles et les responsabilités incombant à chacun, sans occulter que désormais, les habitants sont intégrés au processus de décision.
- L'échelle de participation doit s'agencer de manière cohérente avec l'organisation de la vie sociale du quartier. C'est pourquoi, le premier travail à entreprendre dans une démarche participative, consiste à observer et à faire signifier les pratiques socio-spatiales, publiques et privées mises en œuvre par les habitants, c'est-à-dire, partir du plus proche de ce que vivent les habitants, pour éviter les incohérences.
- Pour que la participation ne soit pas un instrument ponctuel, mais à l'inverse, qu'elle s'inscrive dans la pérennité, il est essentiel de développer des réseaux d'informations diversifiés et adaptés à une demande, elle aussi, plurielle.

La gestion urbaine de proximité constitue un support riche de concertation. En effet, elle est tout d'abord, une première occasion de formation des habitants. Par ces apprentissages, les habitants seront amenés peu à peu à déceler les conflits latents et les enjeux en présence.

3. LA CONCRETISATION D'UNE OPERATION D'AMELIORATION URBAINE INTEGRANT LA DEMARCHE GUP.

Le mode de gestion est le facteur le plus important pour la réussite de l'opération d'amélioration urbaine. Les objectifs et les enjeux de la démarche GUP, nous ont permis que constater que le projet d'amélioration urbaine sera réussi s'il intègre les principes de la GUP.

L'amélioration urbaine à travers la GUP va s'intégrer dans un cadre de partenariat, de diagnostic partagé, créant une cohérence et une coordination entre les différents intervenants. Elle va concrétiser ses enjeux, ses orientations ainsi que ses objectifs sur le terrain, et elle va traduire son plan d'action par des actions et des interventions réelles, bénéfiques et durables. L'objet d'étude va se transformer en un objet réel avec une finalité bien définie et une évaluation sans doute maîtrisée.

Comment élaborer un projet d'amélioration urbaine intégrant la démarche GUP ?

Le contenu de l'opération d'amélioration urbaine est appelé à préserver son aspect souple et réflexif, pour cela, il est difficile de définir les étapes (phases) de construction d'un projet d'amélioration urbaine intégrant la GUP, car il n'y a pas de méthode type ni infaillible. Chaque approche peut être légitime par rapport au contexte local : au niveau de partenariat, au mode d'association des habitants et au périmètre choisi.

Néanmoins, on peut identifier quatre phases incontournables pour la concrétisation d'une opération d'amélioration urbaine adoptant la démarche du projet urbain et intégrant la GUP qui sont :

- *Phase de la maturation.*
- *Phase d'élaboration du projet d'amélioration urbaine.*
- *Phase de la mise en œuvre du projet d'amélioration urbaine*
- *Phase de la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation.*

3.1. Phase de la maturation (Elaborer la commande d'un projet d'amélioration urbaine).

(Installation de la démarche projet, dispositif de pilotage, périmètre, ambition).

Dans la phase de maturation les acteurs du projet d'amélioration urbaine organisent la maîtrise d'ouvrage concertée, rédigent le cahier des charges de la mission du bureau d'études et montent le plan financier, lancent la consultation et choisissent le bureau d'études²⁴.

Cette phase est obligatoire pour enlever toute ambiguïté dans la notion d'amélioration urbaine, et éviter les confrontations des points de vue des différents partenaires (maîtrise d'ouvrage) dans l'élaboration du cahier des charges, au travers du choix du périmètre d'étude, du type de mission attendu, du contenu donné à la gestion urbaine, de la place des habitants dans le projet, du niveau de la qualité de vie souhaitée pour les habitants.

Pour toutes ces raisons, la DUC comme 1^{er} maître d'ouvrage, ne doit pas prendre cette phase comme une simple procédure formelle et administrative. Elle doit prendre tous son temps avant le lancement du projet d'amélioration urbaine, en collaboration avec les autres directions, les services techniques et les maîtres d'œuvre, sans oublier les habitants, afin de construire une relation de confiance.

3.2. Phase d'élaboration du projet d'amélioration urbaine.

Cette phase consiste à dépasser l'approche habituelle à une plus cohérente, plus coordonnée et plus concertée à travers un « **diagnostic partagé** » entre tous les acteurs associés à l'opération

²⁴GIE Villes et Quartiers, Les démarches de gestion urbaine de proximité. « Améliorer le quotidien des habitants par une gestion concertée villes-bailleurs » p.32

d'amélioration urbaine (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et habitants), dont l'objectif est de réaliser un partenariat du projet.

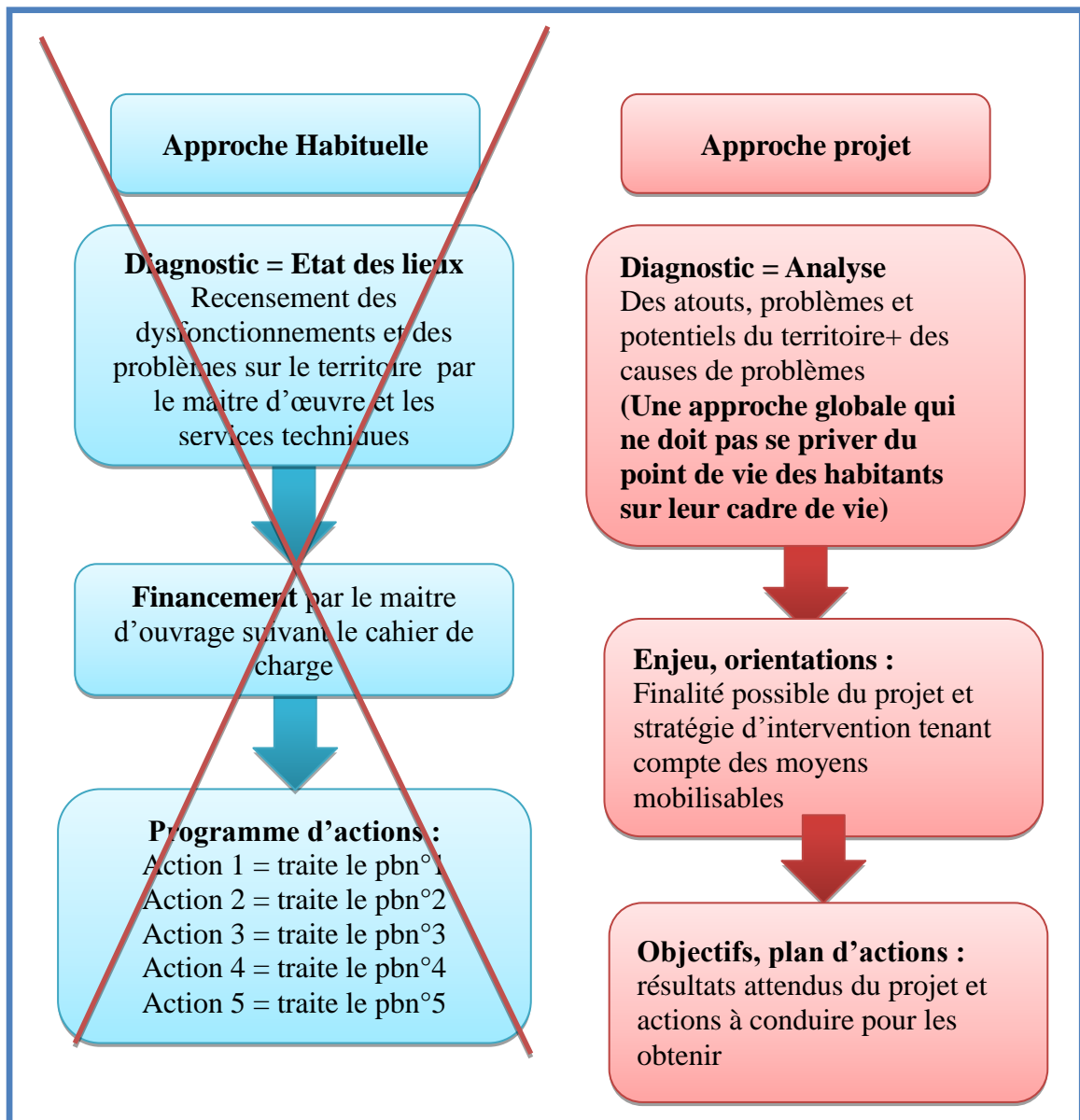


Schéma N° 15 : élaboration du projet d'amélioration urbaine intégrant la GUP.

Source²⁵ : traitement auteur -2015-

3.2.1. Le diagnostic partagé.

Il constitue la première démarche de partenariat entre les acteurs et les habitants. Il permet de faire le point sur la situation et a pour objectif de faire apparaître les causes des dysfonctionnements.

²⁵ « GUP ; problématique, enjeux, démarche et outil ».Ecole de la RU et de la gestion des quartiers. P55.

Durant cette étape, chaque acteur rassemble toutes les sources quantitatives et qualitatives disponibles dans son champ professionnel (enquêtes, questionnaires, statistiques, bilan...).

Parallèlement, ces données devront être enrichies par un éclairage sur la **vie sociale** vécue par les travailleurs de terrain et par les habitants.

A partir de l'ensemble de ces données, il s'agit de²⁶ :

- Rappeler le contexte dans lequel se déroule le projet (situation urbaine, population, procédures).
- Déterminer les champs à traiter et dégager les priorités d'actions à partir des difficultés rencontrées par le personnel de terrain et les habitants ;
- Observer et analyser les pratiques des habitants ;
- Identifier les partenaires investis dans le processus et leur capacité à s'engager sur le court et moyen terme ;
- Apprécier leurs champs de compétences et les décloisonnements possibles et veiller à la cohérence des organisations des différents services ;
- Clarifier le moment d'intervention de chacun des acteurs :
 - pour le diagnostic ;
 - pour la mise en œuvre ;
 - pour le suivi et l'évaluation ;

Les acteurs du diagnostic devront adapter leurs méthodes et leurs savoir-faire en fonction des contextes socio-économique et géographique du site sur lequel ils l'opèrent et en tenant compte désormais de l'association des habitants au processus de décision.

3.2.2. Les étapes d'élaboration d'un projet d'amélioration urbaine par la démarche GUP.

Dans une démarche de GUP, l'élaboration d'un projet d'amélioration urbaine se fait dans une hiérarchie méthodologique :

- du diagnostic de la situation à l'enjeu du projet d'amélioration urbaine ;
- de l'enjeu aux orientations stratégiques du projet du projet d'amélioration urbaine ;
- des objectifs au plan d'action.

²⁶ « La GUP, nouvel enjeu de la politique de la ville » p. 50

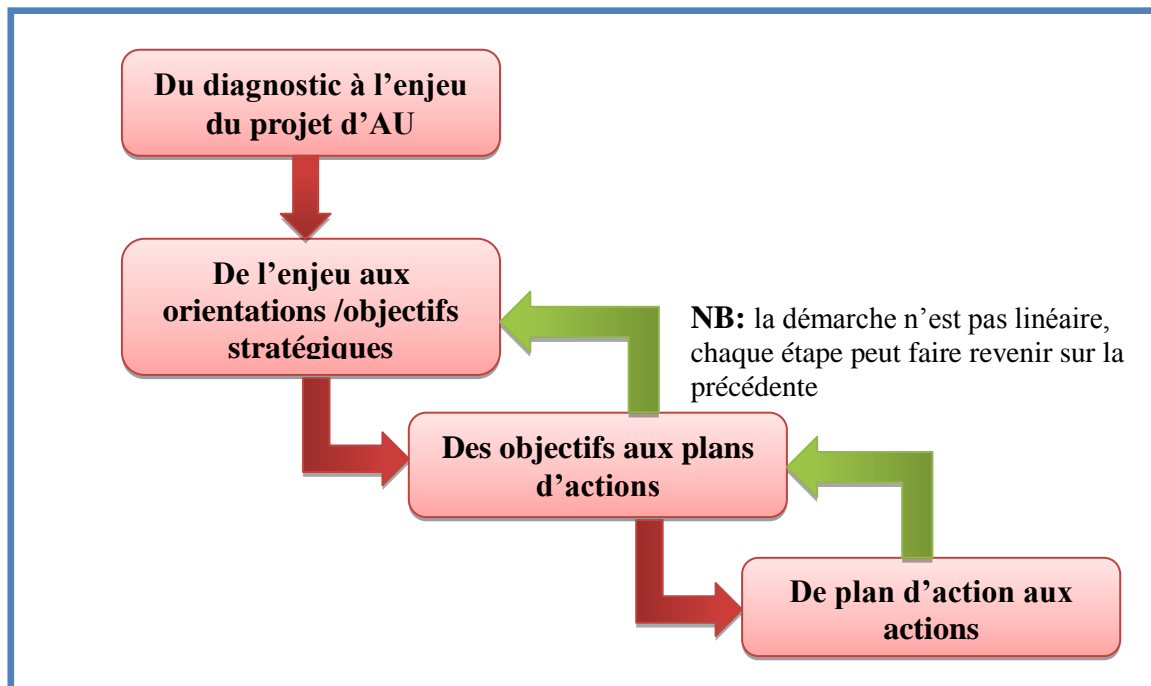


Schéma N° 16 : Etapes d'élaboration d'un projet d'amélioration urbaine par la démarche GUP.

Source²⁷ : traitement auteur -2015-

3.2.2.1. Passer du diagnostic à l'enjeu du projet.

Selon le diagnostic du quartier à améliorer touchant :

- Les problèmes de fonctionnement social urbain qui détériorent la qualité de la vie des habitants.
- Les atouts de la situation et notamment les intentions et les moyens que les gestionnaires sont prêts à mobiliser pour l'amélioration urbaine.

Les enjeux du projet d'amélioration du cadre de vie peuvent s'identifier prenant l'habitant au centre des préoccupations, tenant en compte les moyens mobilisable pour cette amélioration.

3.2.2.2. Passer de l'enjeu aux orientations stratégiques du projet d'amélioration urbaine.

Les orientations stratégiques ont pour but de répondre aux enjeux prédéfinis : sur quoi agir ?

Avec qui ? Dans quel ordre ? Et avec quelle intensité ?

Ces orientations pour une opération d'amélioration urbaine consistent à définir le périmètre d'étude c'est-à-dire le quartier souffrant de la dégradation et des dysfonctionnement dont le but est d'améliorer le cadre de vie de leur usagers, consacrant pour cela des outils et des personnes qualifiées sur tous les niveaux, avec une coordination entre les différents intervenants, dont

²⁷ « GUP ; problématique, enjeux, démarche et outil ».Ecole de la RU et de la gestion des quartiers. P57.

chacun travaille en partenariat avec l'autre, prenant en compte l'utilisateur au centre des préoccupations, et l'impliquant sur tous les niveaux arrivant par-là à introduire un plan d'action avec lequel s'effectue la mise en œuvre du projet d'amélioration urbaine.

3.2.2.3. Passer des objectifs au plan d'action du projet d'amélioration urbaine.

L'objectif (la cible) est ce à quoi on veut précisément arriver à l'issue du projet ou les résultats attendus du projet d'amélioration urbaine.

Sur cette base, un plan d'action doit se formuler tenant en compte essentiellement ce qu'il faut faire pour atteindre ces objectifs dans une logique d'ordonnement et d'articulation des actions dans le temps.

Le plan d'action consiste à ²⁸:

- distinguer les actions s'inscrivant à court et à long terme ;
- faire apparaître la cohérence de leur mise en œuvre dans le temps et dans l'espace ;
- indiquer les modalités précises de leur déroulement ;
- faire figurer dans un cahier des charges les critères d'évaluation, le maître d'ouvrage et les partenaires financiers pour chaque action.

Pour cela un calendrier est essentiel pour la programmation des actions qui fait l'état du commencement et la durée *a priori* des actions à mener.

3.3. Phase de la mise en œuvre du projet d'amélioration urbaine.

Cette phase consiste à traduire le plan d'action en des actions et des interventions sur le terrain, dont le comité technique joue un rôle primordial.

Le dispositif de pilotage et de mise en œuvre²⁹, peut se décomposer en plusieurs instances : comité de pilotage, comité technique, commissions thématiques..., la mission et les champs de compétences seront précisés pour chacune d'entre elles.

Ainsi, le comité de pilotage pourrait être chargé de :

- valider les programmes annuels d'actions,
- veiller à la cohérence des actions conduites au regard des objectifs fixés ultérieurement.

Les commissions thématiques pourront être l'occasion d'impliquer les habitants aux différentes phases de l'élaboration du projet (diagnostic, suivi et évaluation).

²⁸ « GUP ; problématique, enjeux, démarche et outil ».Ecole de la RU et de la gestion des quartiers. P62

²⁹ « La GUP, nouvel enjeu de la politique de la ville » p. 53

Le BET en tant que maître d'œuvre chargé de la conception du projet d'amélioration urbaine, doit prendre tout son temps dans la phase d'analyse en impliquant les citoyens pour une analyse plus détaillée et une conception cohérente suivant un cahier des charges élaboré par les maîtres d'ouvrage en partenariat avec les différents acteurs.

Toute conception doit être spécifique au site à améliorer, prenant en compte tous les points noirs, et les traiter d'une manière plus large et bien organisée.

Le maître d'œuvre doit toujours intervenir dans un cadre de concertation dans le but de concrétiser les préoccupations des usagers dans le respect des normes et des prescriptions techniques. Ainsi le rapprochement du « concepteur » des usagers est en mesure d'enrichir le programme et le rationaliser.

Les entreprises de réalisation doivent être compétentes et riches des outils et des techniques, ainsi que la main d'œuvre qualifiée. Elles doivent être à la hauteur du calendrier, respectant les délais fixés dans le cahier des charges suivant le plan d'action rédigé en amont pour assurer la qualité du produit.

En fait, cette phase fera l'objet d'un mouvement itératif dans le but d'élaborer une cohérence du processus dans lequel les acteurs vont intervenir selon un enchaînement et un planning bien défini par le maître d'ouvrage, en concertation avec le maître d'œuvre et les habitants, afin d'instaurer une culture de projet mue par le cadre de la concertation.

3.4. Phase de la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation de projet d'amélioration urbaine.

Le dispositif de suivi et d'évaluation³⁰, assure en permanence le suivi des actions grâce au partenariat et aux acteurs de terrain.

Le suivi doit permettre au dispositif de pilotage de procéder à des réajustements en vue de la mise en place des actions futures. Il repose sur une articulation entre des instances de décisions opérationnelles et territorialisées et la mise en place d'outils de suivi des actions engagées et de mesure de l'impact sur la vie quotidienne du quartier.

La concrétisation d'une opération d'amélioration urbaine ne peut être assurée que par un compromis et une coordination entre les différents acteurs, dont le maître d'œuvre doit toujours assurer le suivi de l'opération en collaboration avec le maître d'ouvrage surtout en ce qui concerne les problèmes rencontrés lors d'exécution. Un travail de va-et-vient entre les maîtres

³⁰ « La GUP, nouvel enjeu de la politique de la ville » p. 54

va faciliter le déroulement de l'opération et aboutir à un résultat satisfaisant surtout si ce processus va rejoindre l'utilisateur et le mettre en plein action.

L'évaluation du projet d'amélioration urbaine se fait le long du déroulement de l'opération par les différents acteurs, il ne faut pas attendre l'achèvement pour l'évaluation ce qui va influencer sur la souplesse et la flexibilité du projet.

Mettre l'opération dans un climat de concertation va identifier, clarifier et quantifier les dysfonctionnements et les atouts, dans la phase de suivi en continu de la démarche pour faire un bilan et rendre visible pour les habitants, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre le travail accompli.

4. L'INTEGRATION DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE DANS LE PROJET D'AMELIORATION URBAINE.

« AMELIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS PAR UNE GESTION CONCERTEE ».

Le fonctionnement d'un système de gestion urbaine participative repose sur trois conditions : la participation de tous les acteurs concernés par la gestion de l'espace urbain, la compétence de chaque acteur dans son domaine spécifique et la coordination entre les acteurs³¹.

La participation des différents acteurs de la gestion de l'espace urbain est importante à toutes les étapes de la planification stratégique jusqu'à la mise en œuvre de l'opération d'amélioration urbaine, car la démarche participative permet de limiter les mécontentements nés après la réalisation d'un projet d'amélioration urbaine, surtout si ce dernier a associé ou intégré le vécu des habitants.

Tout d'abord, l'Etat par le biais de la décentralisation transfère aux collectivités locales, les compétences et les moyens qui les aideront à promouvoir la participation communautaire. Et puis, par le biais des associations et les comités des quartiers, les populations pourraient jouer pleinement leur rôle d'acteur-participant dans la gestion et l'amélioration de leurs propres quartiers.

³¹Fidèle. Marcellin ALLHOGHO-NKOGHE. These de doctorat « *politique de la ville et politique d'acteurs à la recherche d'alternative d'aménagement pour les quartiers informels de Liberville(Gabon)* » p.378

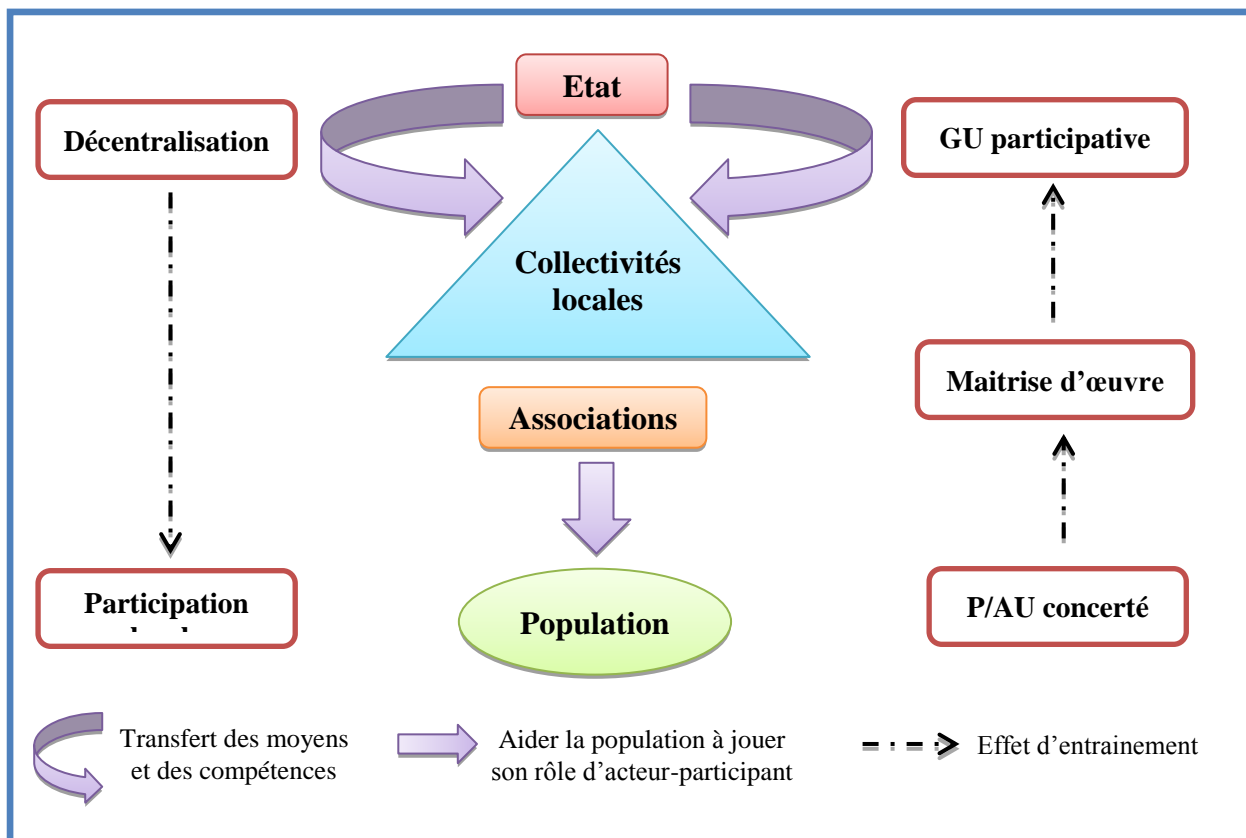


Schéma N° 17 : Logique de participation à l'amélioration du quartier.

Source : F.Allogho.2005, conception auteur.

4.1. La participation citoyenne dans le projet d'amélioration urbaine.

La GUP cherche à intégrer l'habitant au processus de toute démarche urbaine, et l'amélioration urbaine est l'une des opérations qui nécessite une participation citoyenne pour atteindre son objectif primordiale d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

« *L'urbanisme participatif affirme comme principe fondamental que seul l'espace tel qu'il est perçu par les habitants constitue le véritable support de la démarche urbanistique* »³².

Pour cette raison, il est nécessaire de stimuler la capacité d'expertise que chaque habitant possède sur son quartier, et sur son cadre de vie.

➤ Quel rôle pour l'habitant dans le projet d'amélioration urbaine ?

Les habitants ont la légitimité pour :

³² J-P. La case(1990), les méthodes de l'urbanisme. Paris.PUF.Coll.QSJ.p53.

- exprimer leurs problèmes et leurs attentes concernant l'état et la gestion de leur cadre de vie ;
- donner leurs avis et faire des suggestions et des propositions d'amélioration de leurs quartiers ;
- critiquer les propositions qui peuvent leur être faites ;

Les habitants ne sont pas nécessairement compétents pour élaborer des solutions, c'est le rôle des responsables et des techniciens de trouver les solutions répondant aux problèmes et aux attentes des habitants, dont certains choix de gestion peuvent dépasser leurs intérêts.

➤ *Comment faire participer les habitants au projet d'amélioration urbaine ?*

Le projet d'amélioration urbaine par le biais de la GUP, assure un développement social à travers une approche sociologique auprès des habitants, dont le questionnaire vise la pertinence de l'action conduite, pour ressortir les malaises, les souhaits et les aspirations afin de les concrétiser sur le terrain sur le long terme.

Comme nous avons déjà vu, plusieurs formes de dialogue doivent être prises pour mettre le citoyen au courant et le faire participer le long du déroulement du projet :

- ✓ **l'informer**, pour le mettre au courant de ce qui se passe dans son environnement, et l'inciter à réagir ;
- ✓ **le consulter**, pour connaître ses positions, ses opinions, et ses propositions.
- ✓ **le concerter**, pour croiser les opinions et chercher des compromis ou négocier les objectifs,
- ✓ **le coopérer**, pour l'impliquer dans l'intégralité du processus du projet d'amélioration urbaine,

« *Toute concertation emmagasinée en amont génère moins les problèmes en aval sur la mise en œuvre* »³³

L'habitant donc doit être intégré le plus amont possible, dès la mise en œuvre d'un diagnostic partagé, le long de l'élaboration du projet d'amélioration urbaine et au niveau de toutes les phases comme suit :

³³Jean-Jack QUEYRANNE « *Comment synchroniser les temps des projets urbains ?* » p.24.

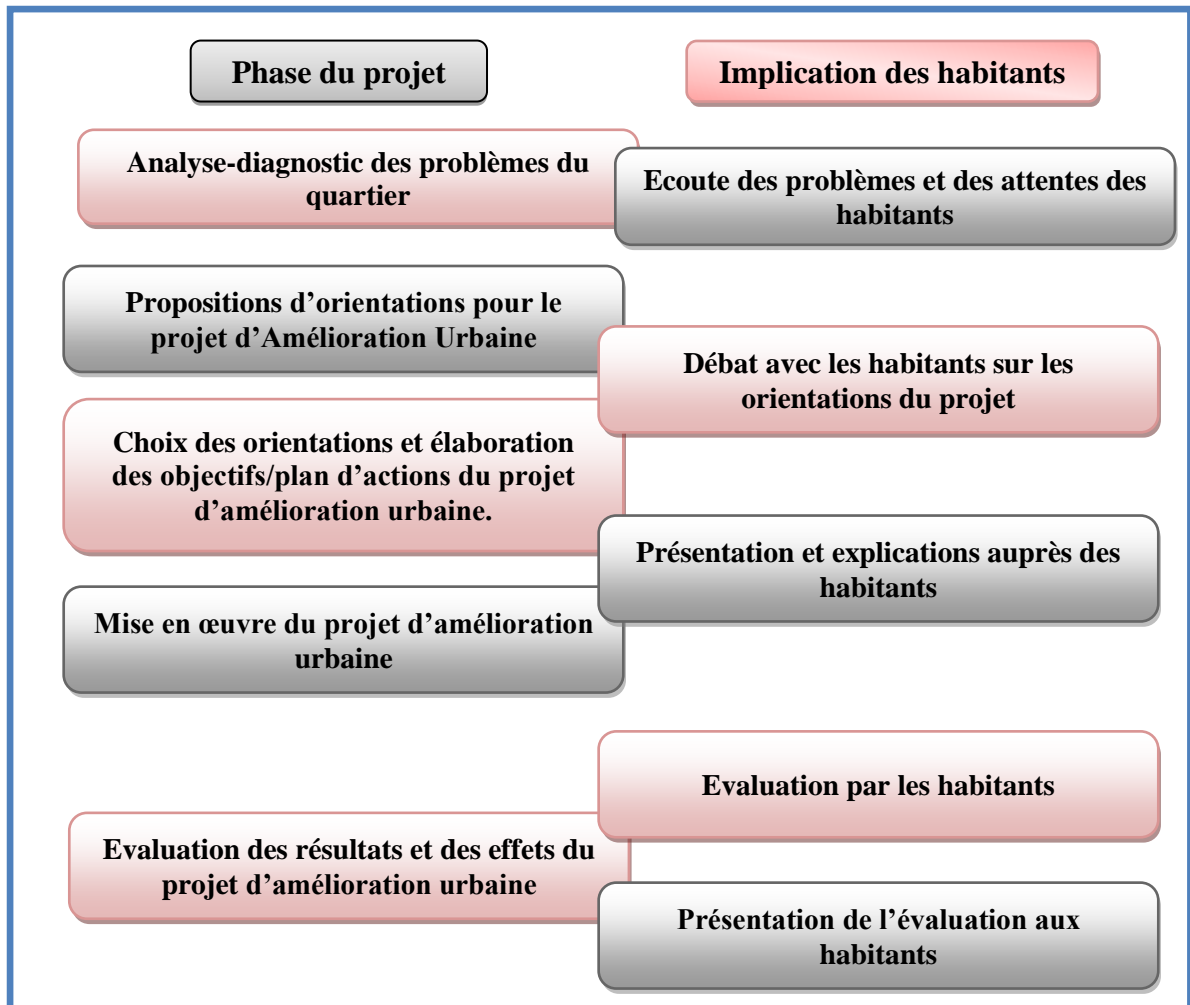


Schéma N° 18: Pour une approche du projet d'amélioration urbaine avec les habitants.

Source : conception auteur.2015

Conclusion.

La GUP est un outil qui vise l'amélioration de la qualité de vie des habitants, son véritable enjeu est de faire travailler ensemble des partenaires, dont les objectifs, les méthodes d'interventions et la culture professionnelle en termes de gestion se rejoignent ou parfois divergent.

La GUP consiste à savoir comment gérer un projet ou une opération d'amélioration urbaine, et garantir cette amélioration durablement. Elle consiste donc à reconnaître l'importance de l'implication et de la concertation avec l'habitant dans la gestion du cadre de vie, dont l'habitabilité doit être impliquée dans les différents phases, de la maturation par les maitres d'ouvrages, de la mise en œuvre par les maitres d'œuvre, ainsi que de la réalisation.

Notre pays sera appelé à moderniser sa démarche pour arriver réellement à améliorer le cadre de vie des habitants. Ces derniers ont montré une volonté certaine de s'impliquer, reste pourtant que

le rôle des gestionnaires doit correspondre à cette volonté, pour qu'ils puissent les faire participer et responsabiliser dans l'opération.

Le travail d'amélioration doit certainement être suivi de la gestion et de la maintenance pour conserver l'habitabilité des quartiers concernés.

A travers les opérations d'amélioration urbaine qui ont été menées dans notre cas d'étude, nous avons constaté que les ingrédients de la GUP peuvent être envisagés dans la trilogie maître d'ouvrage, maître d'œuvre et usager.

Conclusion partie 03.

Le concept de Projet urbain a pris forme et sens, en se définissant comme un processus dynamique, une action globale et négociée pour créer un environnement de qualité qui permet d'instaurer une cohérence des interventions à différentes échelles, et semble se décliner selon deux échelles fondamentales :

- Une échelle temporelle qui vise à asseoir la légitimité de l'opération et à créer un consensus autour des nombreux protagonistes du projet, y compris la population locale.
- Une échelle spatiale permettant de définir un périmètre d'action cohérent s'insérant de manière harmonieuse dans le tissu urbain et l'organisation de la ville existante.

Son objectif en tant que démarche de planification stratégique est de veiller à maintenir l'équilibre entre « horizons d'attente » et « espace d'expérience ». Il s'adapte à la nouvelle volonté d'assurer une vision globale pour la ville, s'impose comme alternative incontournable pour la requalifier, et s'apprête comme outil efficace entre les mains des élus pour développer une vision « objectivée » de la ville, afin de la reconquérir en vue de rehausser son image et de réconcilier les citoyens avec leurs espaces ainsi qu'avec le système de leur représentation politique et sociale.

Une comparaison entre la démarche du projet urbain et celle du projet d'amélioration urbaine nous a permis de ressortir les faiblesses de cette dernière. A ce stade, il y a lieu de penser à une démarche évolutive intégrant les principes du Projet Urbain.

D'après nos recherches, et à la base des exemples étrangères d'amélioration du cadre de vie, il nous a apparait que la GUP est la meilleure solution pour le rattrapage des projets d'amélioration urbaine, une démarche qui a pour objectif de mieux coordonner les interventions des principaux gestionnaires dans la mise en œuvre de l'opération amélioration urbaine, introduisant de nouveaux modes de participation, et associant notamment les acteurs de la société civile.

Conclusion générale

Au début de notre recherche, nous sommes partie d'une simple observation de la ville de Sétif, qui nous a élargi le champ de réflexion, et nous a conduit à nous interroger sur le cadre de vie de nos milieux urbains, ainsi que sur la mise en œuvre de plusieurs opérations d'envergure, inscrites dans le cadre d'une stratégie d'amélioration urbaine dictée par les autorités locales.

Pour cela, nous nous sommes intéressés à la problématique conjoncturelle de l'Amélioration Urbaine dans la politique urbaine algérienne en général, et à Sétif en particulier, et son rôle dans l'amélioration du cadre de vie des citoyens, dans laquelle nous nous sommes interrogés sur la finalité de cette opération, et les causes des dysfonctionnements observés.

Plusieurs concepts sont mis en scène, partant du mode de gestion à la démarche participative, pensant à la bonne gouvernance, adoptant une GUP, inscrivant dans la démarche de Projet Urbain, qui constitue de notre point de vue, une clé de l'action urbaine à l'échelle locale.

Malgré la disponibilité financière et humaine, nos milieux urbains continueront à sombrer dans l'incertitude. L'amélioration du cadre de vie à travers le monde répond à deux principes fondamentaux : un arsenal juridique qui régleme cette intervention sur le tissu urbain, et un acteur spécialisé qui met en œuvre les attentes des pouvoirs publics en jouant le rôle de coordinateur entre les différentes actions (citoyens, administration et institutions financières).

Or en Algérie, les interventions restent ponctuelles d'où la nécessité de revoir la manière d'intervenir en matière d'amélioration urbaine et trouver le consensus idéal pour instaurer les principes du développement durable dans nos politiques urbaines.

La politique d'amélioration urbaine semble être sur le plan juridique bien ficelée avec ses lois et ses décrets, et même la volonté de faire immerger de nouvelles idées afin de redonner un nouveau souffle à la qualité de nos milieux urbains semble sincère dans les différents articles. Mais pourquoi alors n'arrive-t-on toujours pas à parvenir localement à changer les choses ? Est-ce un manque dans la vision des décideurs, est-ce un manque de représentativité ? Est-ce parce que les prérogatives des élus locaux sont limitées comme cela est soulevé par certains élus interrogés ou bien est-ce parce que nos responsables locaux restent attachés à leurs pensées uniques ? Ou est-ce tout cela à la fois ?

Malgré une volonté législative de la part de l'Etat de mettre en place les grandes décisions pour la réussite de l'amélioration urbaine dans notre pays, et ce par la promulgation de la loi 06 06 du 27 février 2006 portant loi d'orientation de la ville et qui encourage la participation citoyenne, l'absence de textes d'application relatifs à cette loi maintient la situation telle qu'elle est, fait

durer les hésitations, et isole de plus en plus le citoyen de ses représentants élus et des autorités locales .

Depuis la crise des années 1980 et l'ouverture au pluralisme politique et devant le désengagement de l'Etat, les citoyens aspirent à être impliqués dans les affaires qui concernent la gestion de leur ville et revendiquent ce droit à travers les associations et différentes formations qu'elles soient politiques ou non,

Tout projet doit nécessairement émaner de la population cible en partant de ses besoins réels et prioritaires en la faisant participer au projet pour être apte à assurer la continuité du projet. Ceci dans un cadre institutionnalisé, à travers la création d'associations ou de comités de gestion, ce qui aboutit à une auto-formation, à une implication directe et une responsabilisation de la population cible.

Aujourd'hui l'Etat est en train de déployer des efforts pour tenter d'améliorer le cadre de vie des citoyens et cette volonté de bien faire est bien perçue par les citoyens mais reste très insuffisante par rapport à leurs aspirations.

Le dépouillement des questionnaires adressés aux habitants montre que ceux-ci sont très inquiets du devenir de leurs quartiers si les problèmes cités persistent et que les habitants restent livrés à eux-mêmes, mais sont entièrement disposés à participer à la gestion de leurs quartiers à condition de leur trouver un cadre organisé et qu'une politique urbaine générale soit instaurée reposant sur la participation de tous, gouvernants et gouvernés.

Sur le terrain le manque de collaboration des différents acteurs et partenaires dans une politique urbaine ne donne pas des résultats satisfaisants, car à côté de l'Etat et des collectivités locales, les partenaires socio-économiques, les habitants eux-mêmes doivent être concertés et associés. Lorsqu'un de ces partenaires majeurs fait défaut, les efforts des autres, même importants, même très importants parfois, sont voués à l'échec. « L'idée n'est donc pas que l'union fait la force, elle est que la défaillance de l'un entraîne l'échec des autres »³⁴

L'analyse socio-urbaine qui nous avons menée, et qui a porté sur le projet d'Amélioration Urbaine au niveau de la commune de AIN ARNAT, a démontré que ces opérations représentent :

³⁴ Revue « Urbanisme » : Le mensuel des acteurs de la ville. Octobre- 1993- Hors série No 3.Fédération nationale des Agences d'Urbanisme / Paris-France.

- Une démarche qui comporte une panoplie d'actions, qui se déroulent parfois simultanément, ce qui nécessite une approche stratégique et des compétences variées.
- Une démarche qui nécessite l'aboutissement d'un diagnostic préalable, la mise en place d'un cadre de concertation pluridisciplinaire, une vision négociée, et une culture de gestion urbaine.

L'évaluation que nous avons effectuée sur l'opération d'amélioration urbaine à AIN ARNAT, nous a permis de dégager un certain nombre de constatations, et par-là d'élucider plusieurs paramètres concernant les hypothèses émises au début de ce travail, elle nous a permis de lever le voile sur un certain nombre d'éléments qui font défauts à cette démarche :

- L'amélioration urbaine n'a pas été pensée de manière intégrale, elle est pensée, voire décidée individuellement pour répondre à des problèmes ponctuels, sans penser à l'environnement immédiat.
- L'insuffisance des études de diagnostic alors qu'il fallait d'abord arriver au constat pour ensuite proposer des solutions.
- Le manque de concertation avec la population sur le devenir des quartiers.

Le projet d'amélioration urbaine à IN ARNAT, et malgré ses objectifs nobles affichés dès son approbation, n'a pas trouvé l'écho favorable des acteurs de la ville. Malgré la forte médiatisation du projet par les décideurs locaux, la population n'adhère pas aux opérations.

Cette situation confirme l'absence d'une culture de concertation et de coopération à tous les niveaux, et la non prise en considération des acteurs surtout les citoyens dont l'implication est indispensable.

A ces éléments viennent s'ajouter également :

- L'absence des notions du partenariat.
- Le manque de compétences surtout en termes de conduite et de gestion, d'analyse prospective, de communication et de maîtrise d'œuvre urbaine.

Même si le projet d'amélioration urbaine ne réunit pas tous les critères d'un projet urbain, il reste un outil conceptuel, suggérant des modes opératoires, qui pourraient être pris comme processus de transformation et de remise en question continuelle, permettant la mise à niveau et le rattrapage urbain.

Pour aboutir à qualifier le projet d'amélioration urbaine comme un projet urbain, il faut :

- Avoir une perspective ambitieuse pour ne pas être vouée à l'échec face à l'implication qu'elle nécessite, à des questions de temps, de cout et de volonté politique.
- La prise en considération du degré de cohérence du schéma décisionnel et des différents types de partenariat mis en place. Il est question-là de synergie d'actions qui doivent s'établir entre les différents acteurs publics, et l'importance de la cohésion des acteurs institutionnels.
- Adopter une Gestion Urbaine de Proximité, par la construction d'une nouvelle gouvernance locale autour d'une stratégie qui rassemble les différents acteurs et l'inscription dans une démarche participative, associant dès la phase du diagnostic l'ensemble des acteurs concernés, donnant de l'importance à une phase de maturation du projet et le diagnostic partagé, prenant en considération l'implication de la population lors de l'élaboration du projet à travers l'information, en assurant une large communication aux différents stades du projet, favorisant son appropriation et encourageant ainsi les synergies et les effets de levier.

Au terme de notre travail, qui se veut apporter une contribution au vaste champ du projet urbain à travers l'évaluation des opérations d'amélioration urbaine, nous sommes conscient d'avoir plus soulevé des questions qu'apporté des réponses, souhaitant que cette modeste réflexion suscite le débat et ouvre la porte à bien d'autres recherches.

I. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages.

-**BERNARD CROZEL** « Urbanité et Citoyenneté –attention , démocratie urbaine » ,Editions le Harmattan, Paris 1998.

-**BILLAUDOT (Françoise) ; BESSON-GUILLAUMOT (Michèle)**. "Environnement, Urbanisme, Cadre de vie, Le droit et l'administration" , Edition Montchrestien, 1979

-**BOUCHEMAL S. (2006)**, " La production de l'urbain en Algérie : entre planification et pratiques ", sans éditeur.

-**FRANÇOIS PARFAIT**, "Qui fait la ville " , Techniques et Documentation Paris 1978.

-**JEAN FREBAULT**, "La maîtrise d'ouvrage urbaine " ,Editions Le Moniteur ,Paris 2005.

-**KEVIN LYNCH** : "L'image de la cité " , EditionDunod ,Paris 1976.

- **MARCEL RONCAYOLO** , "La ville et ses territoires " , Edition Gallimard ,Paris 1990

- **MARIE-HELENE BACQUE, HENRI REY, YVES SINTOMER** , " Gestion de proximité et démocratie participative", La Découverte, Collection « Recherches », Paris, 2005.

-**THIERRY OBLET** , " Gouverner la ville, les voies urbaines de la démocratie moderne" Edition Presses Universitaires de France , Avril 2005.

-**THOMAS O. (2002)**, " Démocratie participative et gouvernance urbaine : la permanence d'un mythe «, sans éditeur.

-**YVES DAGUE**, "Citoyenneté et Urbanité" , Edition Esprit , 1991.

- **ZUCHELLI ALBERTO**, "Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine " Edition OPU (office des publications universitaires), EPAU Alger 1983.

- **BEREZOWSKA-AZZAG Eva**. Projet urbain, guide méthodologique : comprendre la démarche du projet urbain (volume II), Alger, synergie, 2012.

- **BEREZOWSKA-AZZAG Eva**. « la notion de seuils de croissance urbaine comme enjeu stratégique du projet urbain » école polytechnique d'Alger.

- CARRIERE Jean-Paul**. Villes et projets urbains en méditerranée, presses. Universitaires François-Rabelais, 2002, 135 pages.

- CHARLOT-VALDIEU Catherine et autre**, L'urbanisme durable : concevoir un éco-quartier, Paris, France, 2009.

- INGALLINA Patrizia**. Le projet urbain, PUF, 2010, 127 pages.

- BENYOUCEF B**. « Analyse urbaine, élément de méthodologie ». Edition OPU, Alger, 1995.

- **MASBOUNGI Ariella**. Projets urbains en France, le moniteur, 2002.

- CAVALLIER GEORGE**« Synthèse et réflexions sur la connaissance des territoires urbain »

- CHALINE CLAUDE** : « les politique de la ville ».Que sais-je ? », Edition Masson, Paris 1997.
- **GROSJEAN MICHEL**. L'espace urbain en méthodologie, 214pages.

- **CHRIS VAN UFFELEN**, Architecture et espace urbain, 271 pages.

- BERTRAND M J**.(1980), Architecture de l'habitat urbain (la maison, le quartier, la ville),1980.
- MAOUIA. S**, Eléments d'introduction à l'urbanisme

- MAURICE ANGERS**. Méthodologie for social sciences.2004. Paris.

- CHOAY FRANÇOISE** « Urbanisme, Utopies Et Réalités » Paris : Le Seuil, 1965

- MARC COTE** « Espace Et Société », Edition, Masson, Armand Colin, Paris 1996.

- DAUGE YVES**« citoyenneté et urbanité », Edition, esprit, 1991.

- DEVILLERS CHRISTIAN**.1988. De la logique de secteur au projet urbain. Interview par p.genestier et M.Roncayolo.
- DUMONT MARC**« production du bien-être, renouvellement urbain et développement durable des territoires : l'exemple du GPV Malakoff pre-gauche à Nantes (France) ».
- FLEURY ANTONIE ET TONNELAT STEPHANE**« Espace publics urbains et concertation »2012
- GAUDIN JEAN-PIERRE**, 1998, « la gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairage à partir des politiques publiques françaises ».
- HANNOYER FRANÇOIS**« Animer un projet participatif, modes d'emploi » ; Ed : ADELS, 2005
- INGALLINA PATRIZIA**« L'attractivité des territoires », L'Harmattan ; 2007.
- LADRUT RAYMOND**, « les images de la ville », Edition Anthropos, paris 1973.
- LEVY JACQUES**« la ville concept géographique objet politique »
- MANGUIN DAVID, PANERAI PHILIPPE**, « Projet urbain », collection Eupalinos, Edition parenthèse.
- MASBOUNGIE ARIELLA**, « la démarche de projet urbain anticipe la ville durable », grand paris.
- PARFAIT FRANÇOIS**, « Qui fait la ville » Technique et Documentation. Paris 1978
- PINSON GILLES**,Développement durable, gouvernance et démocratie Paris, le Harmattan, paris,2004.
- SIARI TENGOUR OUANASSA**, MC « Les Algériens acteurs de leur histoire La municipalité de Constantine de 1947 à 1962 »

Magazine, Revues :

- Kharroufi M. (2000)**, (sous la direction de) : « Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maghreb », Afrique Orient.
- Vues sur la vile**, dossier "Gouvernance urbaine et durabilité", n°3, juin 2002
- BENMOUHAMED Tarek, MAIZA Younes** « Une expérience participative à la cité de la SELIS ».
- DJORDJEVIC Hildegarde**, comment changer une image urbaine déplorable : le cas de « Satellite » à Milan 2006.
- MABOU Paul Blaise** « Aménagement participatif et amélioration du cadre de vie urbain à Nkolndongo(Yaoundé) » Les cahiers d'Outre-Mer, 2003.
- MODANDI WA-kombaMoise**, exposé sur les concepts de bonne gouvernance.
- PARCH colin, DELFANTE J pelletier** « ville et urbanisme dans le monde », Edition Armand.
- PINSON Daniel**, « le renouvellement urbain des grands ensembles : pour quelles formes urbaines, et avec quelle place pour l'habitant ? ».
- TOBLELEM-ZAN Christine**« la qualité de la vie dans les villes françaises » in collection nouvelles données en géographie Issant 11601127 publications de l'université de Rouen 1995.
- « Les villes nouvelles adoptées par leurs habitants », revu population mode de vie, par institut d'aménagement et d'urbanisme en France, 2005.
- ZING Isabelle** « Regards d'urbanistes sur la rénovation de grands ensembles ».
- Policy Advice** note « Amélioration de la qualité des services de transport en commun »Civitas.

-« Les enjeux du renouvellement urbain » note rapide sur l'occupation du sol, 2004 ; n°348 par institut d'aménagement de l'urbanisme en France.

-Vies de villes « projet urbain » espoir et incertitudes n° 04.2012.

- « Le défi de la cohésion urbaine en Europe » : état des lieux et politiques publiques » note rapide population mode de vie n°405.

-« Gouvernance urbaine et durabilité » vues sur la ville, dossier n°03 juin 2002.

-« Algérie » le niveau de développement économique et social des wilayas 50eme anniversaires de l'indépendance par MICL.

-« **Med tahar Arbaoui** « mémoire d'un président d'assemblée populaire communale ».

-Les dynamiques de la rénovation urbaine, du quartier à l'intercommunalité ?Le Grand Projet De Ville Des Pyramides à Evry/ CERTU, 2005.

Thèse Et Mémoire :

-**Thèse de doctorat** en Géographie et urbanisme « De la qualité de vie au diagnostic urbain ». Par **BARBARINO –Saulnier N.** Le cas de la ville de Lyon, Université lumière Lyon 2005.

-**Thèse de doctorat** «, Améliorer la résilience urbaine par un diagnostic partagé intégrant l'évaluation technique et la gouvernance » par **Marie TOUBIN** - Paris- 2009.

-**Thèse de doctorat** «Améliorer le quotidien des habitants par une gestion concertée villes-bailleurs» par **Brigitte GUIGOU** , Février 2002.

-**Thèse de doctorat** « Potentiel d'une approche populationnelle orientée vers la reconfiguration des environnements urbains pour améliorer la sécurité des piétons » par **MORENCY Patrick**, septembre 2010.

- Thèse de doctorat** « L'intégration des dimensions environnementales et sociales dans les pratiques urbaines en Algérie, enjeux et perspectives» par **Keira RAHO**, Bechar 2011.

- Thèse de doctorat** « Construction des espaces urbains et rénovation d'un quartier de SHANGHAI» par **Melle YEQIN ZHAO**.Paris.

- Mémoire De Magistère** « Production du cadre bâti en Algérie : de la planification centralisée a la participation citoyenne ».par **BENSEBAINI T**, 2008.

- Mémoire De Magistère** « La gouvernance urbaine une démarche incontournable pour un habiter durable – cas de l'amélioration urbaine à la cité Zouaghi à Constantine » par **SADI SALAH NASRI Zahour**, Constantine, université de Constantine, Juin 2010.

- **Mémoire De Magistère** « L'utilisation du projet urbain dans la requalification des grands ensembles (un passage d'une gestion traditionnelle vers une gestion stratégique) » par **Melle BOUCHERIT Siham**, université de Constantine.

- Mémoire De Magistère** « Les inégalités dans la qualité de vie des quartiers d'une ville intérieure- cas de la ville de Khenchela (Est Algérien) » par **DJEBNOU BRAHIM**, université Badji Mokhtar-Annaba. (2011).

- Mémoire De Magistère** «La planification urbaine : entre théorie, pratiques et réalité. Cas de Constantine » par **LATRECHE C.** (2008),

- Mémoire De Magistère** «La répercussion de la politique urbaine En Algérie sur l'espace public Cas de la ville de m'sila » par **SAHLI F.**, (2009)

- Mémoire De Magistère** «La qualité environnementale entre textes et pratiques cas d'étude : quartiers résidentiels collectifs à la ville de m'sila » par **YOUCEF LAKHDAR H.** université Mohamed Boudiaf Msila (2005).

- Mémoire De Magistère** « Amélioration urbaine, Quelle Gouvernance, Quelle démarche ? cas de la cité DaksiAbdeslem «(Constantine) ». par **Labeled Maya**.201.

Séminaires et Colloques :

-**Colloque** « Amélioration urbaine » organisé par le Laboratoire d'Architecture Méditerranéenne L.A.M. les 15-16-17 Mai 2012 en collaboration avec la Direction de l'Urbanisme et de la Construction de Sétif.

- **Colloque** de la relève 6eme édition « Réalité et transformations des milieux urbains » le 7 et 8 mai 2009. Comment améliorer les conditions de vie en milieu urbain- le processus de la création de nouveaux espaces verts Montréalais par des initiatives communautaires.

-**Colloque** International « Revitalisation Urbaine Et Lutte Contre La Pauvreté, Réhabilitation et revitalisation urbaine » **BLANCO. S. AECID Alger.**

Publications et Articles de journaux :

-**Amar Ouramdane**« Draâ El-Mizan Cité Mohamed Bellaouche Les opérations d'amélioration urbaine relancées »Publié le : 29 Janvier 2012

-**Boualem Demdoug**« Les efforts de l'Algérie dans le domaine de l'amélioration urbaine »
Publié le : 24 mars 2012 .

-**Faouzi Senoussaoui**« AMELIORATION URBAINE A SETIF, Les responsables doivent revoir leur copie »,Publié le : 16 juil. 2013 .

- **Kamel Beniaiche** « Des milliards de dinars immobilisés » Publié le : 7 avril 2014 .

-**Chantier N° 35** : « Améliorer significativement la qualité de la vie dans les villes et les villages. »

-**Dj. Belkadi** « Opérations d'amélioration urbaine et du réseau routier : Malgré les embuches, la wilaya met les bouchées doubles» Publié le : 15 juillet 2013

- **Kamel Beniaiche**« Sétif: Cités Berarma et 450 logements Un cadre de vie déplorable »
Publié le : 25 Juin 2013

-Imane Misraou«Une opération d'embellissement est engagée»

-« Les architectes paysagistes face à la politique d'amélioration urbaine en Algérie» Publié le : 11.janvier.2008.

-Togir « Amélioration urbaine à Sétif : Un programme qui piétine »Publié le : 11 Février 2011,

- **Togir** « Amélioration urbaine à Sétif : Des programmes à l'arrêt »Publié le : 13 Août 2011.

-Hafida Benarmas « Amélioration urbaine de 60 communes de Sétif : 35 milliards de DA alloués »Publié dans Le Financier le 05 - 03 - 2010.

-Boutebna N. « Amélioration urbaine à Sétif : Des chantiers abandonnés qui s'éternisent » Publié le :jeudi 18 septembre 2008.

- **BOUCHAMA**« SETIF : D'IMPORTANTES ACTIONS D'AMELIORATION URBAINE» Publié le mardi, 19 novembre 2013 .

-F. Zoghbi« Le wali sur les chantiers de l'amélioration urbaine : Préserver sa renommée de ville propre » publie LE : 26-03-2013.

- **Moulay** « AIN ARNAT : Routes défoncées et absence d'amélioration urbaine » Publié le Dimanche 30 Août 2009.

-Le Midi Libre« Amélioration urbaine ,Voirie et éclairage public font peau neuveAin Arnat (SETIF) » Publié le 28 - 03 - 2011

- **F. Zoghbi**« Le wali dans les communes de Mezloug, Ouricia, Ain abessa et Ain ArnAt Une enveloppe de 971 milliards de centimes pour 199 opérations de développement » PUBLIE LE : 15-02-2014 .

- **F. Zoghbi**« 42,44 Milliards de dinars au programme complémentaire de la wilaya setif : Un nouveau souffle » PUBLIE LE : 02-06-2012

II. GLOSSAIRE.

Gouvernance urbaine :

Présenté parfois comme 4eme pilier du développement durable ,la gouvernance peut se définir au niveau local comme une démarche globale de participation des habitants , des usagers et des acteurs socio-économiques à la définition des objectifs d'un projet ou d'un diagnostic ,à la formulation du problème ou des enjeux ,à la définition de la stratégie, des objectifs et des moyens affectés , à la mise en œuvre et au suivi comme à l'évaluation du projet.

Cohésion sociale :

Etat d'une société dont les membres sont unis par des valeurs communes ou des règles de vie communes acceptées par tous.

Démocratie participative

La démocratie participative est un modèle politique alternatif. Il recouvre des concepts permettant d'accroître l'implication et la participation des citoyens dans le débat public et la prise de décisions politiques qui s'en suit.

Embellissement :

La notion d'embellissement est apparue dès le XVIe siècle pour désigner une préoccupation esthétique concernant la ville. Elle proliféra alors dans les propos de tous les hommes soucieux du bien public. C'est une notion à travers laquelle on dénommait un ensemble de règles et de techniques, de conceptions et de réalisations, ayant pour but d'améliorer l'organisation tout autant que l'apparence des villes.

Qualité de vie :

La qualité de vie, est à la fois un concept et une notion, qui s'impose en tant que concept scientifique mais ses définitions sont plurielles et ses méthodes d'approche aussi nombreuses que les disciplines qui se proposent de l'évaluer. Elle correspond également à une notion utilisée dans le langage courant sans pour autant revêtir une signification univoque.

Restructuration:

Une opération qui consiste en une intervention sur les voiries et réseaux divers et en une implantation de nouveaux équipements. Elle peut comporter une destruction partielle d'îlots et une modification des caractéristiques du quartier par des transferts d'activités de toutes natures et la désaffectation des bâtiments en vue d'une autre utilisation.

Restauration:

une opération permettant la mise en valeur d'immeubles ou groupe d'immeuble présentant un intérêt architectural ou historique , sans préjudice des dispositions contenus dans l'ordonnance n°67-281 du 20 Décembre 1967 susvisée et en liaison , en tant que besoin, avec l'autorité concernée.

Réhabilitation:

Une opération qui consiste en la modification d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles ou d'équipement en vue de leur donner les commodités essentielles.

Rénovation:

Une opération physique qui sans modifier le caractère principal du quartier constitue une opération profonde sur le tissu urbain existant pouvant comporter la destruction d'immeubles vétustes et la reconstruction sur le même site d'immeubles de même nature.

Aménagement :

C'est la réorganisation de l'espace pour qu'il réponde à certains besoins et objectifs définis comme importants pour le groupe social. C'est une action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire.

Voirie Et Réseaux Divers :

ensemble des voies de circulation urbaine et des réseaux de distribution(eau, électricité, assainissement...).

Voirie Et Réseaux Divers Primaires :

Situés en dehors du site, desservent et constituent le prolongement des voiries et des réseaux publics de viabilité secondaires et tertiaires.

Voirie Et Réseaux Divers Secondaires :

Situés dans le site à urbaniser, desservent et constituent le prolongement des voiries et des réseaux publics tertiaires.

Viabilité :

Les voies routières et piétonnes et leurs dépendances, les réseaux d'alimentation en eau potable et le réseau incendie, les canalisations d'assainissement, les conduits et les installations d'électricité, de gaz et de télécommunication qui desservent les constructions

Séquence Visuelle :

Une séquence visuelle représente une suite de vues ou d'images qui révèle l'intérêt particulier d'un ensemble urbain ou naturel.

Voie Urbaine :

D'une manière générale, la voie publique est "tout espace du domaine public destiné à la circulation (voies proprement dites, places, etc.) dans les villes. [...]. Partie d'une route de la largeur d'un véhicule. Route à trois, quatre voies.

L'information:

Je vous dis ce que je vais faire (et n'envisage pas de modifier mon action en fonction de votre réaction).

La consultation:

Je vous dis ce que je voudrais faire et votre avis m'intéresse mais je n'en suis pas tenu compte.

La concertation:

La **concertation** est l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun.

La concertation se distingue de **la négociation** en ce qu'elle n'aboutit pas nécessairement à une décision, mais qu'elle vise à la préparer.

C'est le cas par exemple lorsqu'une collectivité territoriale engage un processus de concertation avec la population locale dans la perspective d'un aménagement : la décision finale appartient aux élus qui seuls en détiennent formellement le pouvoir, mais qui devront intégrer les résultats de la concertation.

Jevousdiscequej'envisagedefaireetjem'obligeàtenircomptede votreavis.

La coopération (coproduction):

Nousallonsdéfiniretréaliserensembledeprojet.

LA TABLE DES LISTES

IV. LISTE DES ABREVIATIONS

AQUPO :	Amélioration des Quartiers Précaires de la Province de l'Ouest.
AEP :	Adduction en eau potable.
APC :	Assemblée populaire communale.
APW :	Assemblée populaire de wilaya.
BET :	Bureau d'études techniques.
CNP :	Coordinateur National du Projet.
CNUED :	Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement.
CW :	Chemin de Wilaya.
CD :	Chef de Daïra.
DUC :	Direction de l'urbanisme et de la construction.
DTP :	Direction des travaux publics.
EU :	Eau Usée.
ETP :	Entreprise de réalisation.
MININFRA :	Ministère Des Infrastructures.
MHU :	Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme.
ONU-HABITAT :	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains.
ODS :	Ordre de Services.
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PNUD :	Programme des nations unies pour le développement.
POS :	Plan d'occupation du sol.
PCD :	Plan Communal de Développement.
PDAU :	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
P.M.E :	Programme d'Equipement Urbain.
PU :	projet urbain.
PAU :	projet d'amélioration urbaine.
PLAU :	Plan Local d'amélioration urbaine
P/APC :	Président de l'Assemblée populaire de la commune.
P/APW :	Président de l'Assemblée populaire de la wilaya.

PV :	Procès-Verbal.
PMMC :	Projet de modernisation de la Métropole Constantinoise.
SRU :	Solidarité et Renouvellement Urbain
TIG :	Travaux d'Intérêt Général
VNU :	Volontaires des Nations Unies
VRD :	Voirie et réseaux divers

V. LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. LISTE DES TABLEAUX :

Tableau n° 01 :	la relation entre les questions de recherche, les hypothèses, et les objectifs.	10
Tableau n° 02 :	la relation entre les hypothèses, les concepts, les variables et les indicateurs de la recherche.	11
Tableau n° 03 :	Les principes généraux de la loi 06-06.	24
Tableau n° 04 :	Structure du PSRE(2001-2004) en milliards de dinars et %.	32
Tableau n° 05 :	Structure du PCSC(2005-2009) en milliards de dinars et %.	33
Tableau n° 06 :	présentation du Projet d'Amélioration des Quartiers Précaires de la Province de l'Ouest au Rwanda").	61
Tableau n° 07 :	Etude du Projet d'Amélioration des Quartiers Précaires de la Province de l'Ouest au Rwanda.	63
Tableau n° 08 :	Synthèse du cadre logique du Projet « AQUPO ».	67
Tableau n° 09 :	les limites de la commune de AIN ARNAT.	92
Tableau n° 10 :	Les opérations d'amélioration urbaine à AIN ARNAT par priorité.	110
Tableau n° 11 :	Données générales sur le projet d'aménagement du boulevard principalRN05.	118
Tableau n° 12:	Données générales sur le projet d'amélioration urbaine du POS ZA02.	123
Tableau n° 13 :	Données générales sur le projet d'amélioration urbaine de la cité 209.	129
Tableau n° 14 :	Données générales sur la consistance de l'opération d'amélioration urbaine de la cité 209 lots.	130
Tableau n° 15 :	Données générales sur le projet d'Aménagement du grand boulevard (SAU10).	133
Tableau n° 16 :	Données générales sur la consistance de l'opération d'amélioration urbaine du grand boulevard (SAU10).	134
Tableau n° 17 :	Tableau récapitulatif des différents questionnaires de la recherche.	137
Tableau n° 18 :	Tableau récapitulatif d'échantillonnage.	144
Tableau n° 19 :	Temps des projets d'amélioration urbaine à Ain Arnat.	157

Tableau n° 20 :	Les contraintes des projets d'amélioration urbaine à Ain Arnat.	158
Tableau n° 21 :	l'encadrement financier des projets d'amélioration urbaine des cités enquêtés à Ain Arnat.	159
Tableau n° 22 :	Comparaison entre les principes du projet d'amélioration urbaine et celles du projet urbain.	186

2. LISTE DES SCHEMAS :

Schéma N° 01 :	La grille conceptuelle.	12
Schéma N°02	Documents réglementaires de l'amélioration urbaine	38
SchémaN°03 :	Le PLAU dans la hiérarchie des instruments d'urbanisme.	50
Schéma N°04 :	L'interrelation entre les différents acteurs de l'amélioration urbaine	57
Schéma N° 05 :	Fonctionnement du projet « AQUPO ».	69
Schéma N° 06 :	L'organisation du PLAU et de l'Opération d'amélioration urbaine.	82
Schéma N°07 :	L'élaboration, le déroulement et le financement du projet d'amélioration urbaine.	89
Schéma N°08 :	Les objectifs du PLAU d' AIN ARNAT.	106
Schéma N° 09 :	Etude du PLAU d'AIN ARNAT.	109
Schéma N° 10 :	La Méthodologie d'Approche.	138
Schéma N° 11 :	Relation entre les différents acteurs concernés par l'amélioration urbaine	169
Schéma N° 12:	Organigramme des différents temps du Projet Urbain.	177
Schéma N°13 :	Organigramme des acteurs du projet d'amélioration urbaine de la wilaya de Sétif.	184
Schéma N°14 :	La GUP, un bon outil du fonctionnement social urbain	193
Schéma N°15 :	La GUP une réponse aux faiblesses du projet d'amélioration urbaine.	194
Schéma N° 16 :	Elaboration du projet d'amélioration urbaine intégrant la GUP.	199

Schéma N° 17 :	Etapes d'élaboration d'un projet d'amélioration urbaine par la démarche GUP.	201
Schéma N° 18 :	Logique de participation à l'amélioration du quartier.	205
Schéma N° 19 :	Pour une approche du projet d'amélioration urbaine avec les habitants.	207

3. LISTE DES CARTES :

Carte N°01 :	La Province de l'Ouest indiquant les sites du projet par des cercles blancs.	62
Carte N° 02:	Situation d'AIN ARNAT par rapport à la ville de Sétif.	92
Carte N° 03 :	AIN ARNAT et ses localités.	94
Carte N°04 :	Organisation générale d'AIN ARNAT.	95
Carte N° 05 :	La structure urbaine de la commune d'AIN ARNAT.	97
Carte N° 06 :	Levée topographique d'AinArnat.	107
Carte N° 07 :	Le boulevard principal d'AIN ARNAT. (RN5) .	117
Carte N°08 :	Aménagement du boulevard principal RN05.	118
Carte N° 09 :	Le POS ZA02 avec ces deux parties.	123
Carte N° 10 :	les travaux d'Amélioration urbaine POS ZA02.	124
Carte N° 11 :	Cité El Amir Abed Elkader, 209lots.	128
Carte N° 12 :	Le grand boulevard des 470 lots /LSP (SAU10).	132
Carte N° 13 :	Aménagement du grand boulevard des 470 lots /LSP (SAU10).	133

4. LISTE DES GRAPHES :

GrapheN°01 :	Taux des repenses des maitres d'ouvrage.	143
GrapheN°02 :	Taux des repenses des citoyens.	143

Graphe N°03 :	La répartition des enquêtés selon le sexe.	145
Graphe N°04 :	La répartition des enquêtés selon l'âge.	145
Graphe N°05 :	La répartition des enquêtés selon l'âge.	146
Graphe N°06 :	Les problèmes rencontrés selon les enquêtés avant les travaux.	146
Graphe N°07 :	Degrés de satisfaction des enquêtés vis-à-vis les opérations d'amélioration urbaine.	147
Graphe N°08 :	Avis des enquêtés vis-à-vis l'insuffisance du programme d'amélioration urbaine.	148
Graphe N°09 :	Avis des enquêtés vis-à-vis le PLAU.	149
Graphe N°10 :	Avis des citoyens vis-à-vis l'information.	149
Graphe N°11 :	Avis des enquêtés vis-à-vis la concertation.	150
Graphe N°12 :	Avis des enquêtés vis-à-vis l'existence d'une association.	150
Graphe N°13 :	Avis des citoyens vis-à-vis les autorités locales.	151
Graphe N°14 :	Avis des citoyens vis-à-vis la GUP et la démarche du Projet Urbain.	152
Graphe N°15 :	Avis des citoyens vis-à-vis la réussite de la démarche d'amélioration urbaine.	152

5. LISTE DES PHOTOS :

Photo N° 01 :	AIN ARNAT, Un réseau d'assainissement dégradé et un système d'évacuation dépassé due au manque des avaloires fonctionnels	99
Photo N° 02 :	AIN ARNT, Débordement des eaux au niveau des regards, et Fuite de l'eau potable.	100
Photo N° 03 :	AIN ARNT, Eparpillement des déchets	101
Photo N° 04 :	AIN ARNT, Des espaces extérieurs dépourvus de tout aménagement ou traitement et absence des espaces verts.	102
Photo N° 05 :	AIN ARNT, Des vois carrossables en état de piste, des cheminements piétonniers dégradés.	103
Photo N° 06 :	AIN ARNT, Dégradation très avancé ainsi la Pauvreté des espaces de jeux et la marginalisation des espaces verts	103
Photo N° 07 :	Amélioration des tracés des voies et la construction des murs de soutènement	119

Photo N° 08:	Les travaux d'assainissement, Boulevard RN05	119
Photo N° 09 :	Les nouveaux candélabres ; boulevard RN05.	120
Photo N° 10 :	Plantation d'arbres le long du boulevard RN05 et création des placettes	120
Photo N° 11 :	Le boulevard principal RN05 avant et après les travaux d'amélioration urbaine	121
Photo N° 12 :	les travaux de la voirie cité Cheikh El Aifa(POS ZA02).	125
Photo N° 13 :	les travaux d'assainissement, cité Cheikh El Aifa(POS ZA02).	125
Photo N° 14 :	Aménagement des placettes et Réparation des bordures, cité Cheikh El Aifa	126
Photo N° 15 :	La cité Cheikh El Aifa (POS ZA02) avant et après l'amélioration urbaine.	127
Photo N° 16 :	La cité El Amir AbdElkader, 209lots. Avant et après l'amélioration urbaine.	131
Photo N°17 :	Le boulevard des 470 lots /LSP (SAU10). Avant et après l'amélioration urbaine	135

III. TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION GENERALE.....	01
MOTIVATION ET CHOIX DU THEME.....	03
PROBLEMATIQUE.....	04
HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	07
OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	08
METHODOLOGIE.....	13
STRUCTURE DU MEMOIRE.....	14

PREMIERE PARTIE : L'AMELIORATION URBAINE DANS LA POLITIQUE URBAINE ALGERIENNE.

Chapitre 01 :La politique urbaine en Algérie vers une nouvelle approche du cadre de vie.....	18
Introduction.....	18
1. Une rétrospective sur la politique urbaine algérienne.....	19
2. La politique de la ville en Algérie, prémisse d'un changement.....	20
2.1. L'amélioration urbaine dans la législation urbaine algérienne.....	20
2.2. Les prémices d'une profonde mutation.....	21
2.2.1. La loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.....	22
2.2.1.1. Les principes généraux de la loi 06-06.....	23
2.2.1.2. Les objectifs arrêtés par la politique de la ville.....	24
2.2.2. L'espace vert, un indice d'une amélioration urbaine.....	27
3. Vers une amélioration urbaine en Algérie.....	28
3.1. L'Algérie, une situation urbaine qui nécessite une amélioration.....	29
3.2. L'amélioration urbaine, un des principaux secteurs du plan à la relance économique dans le programme du gouvernement	30
3.2.1. Le plan de soutien à la relance PSRE (2001 - 2004)	31
3.2.2. Le plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) (2005-2009)....	32
3.2.3. Le plan de développement quinquennal (2010-2014).....	33

3.3. L'amélioration urbaine en Algérie, décision généralisée	34
3.3.1. L'amélioration urbaine, un projet social.....	35
3.3.2. L'amélioration urbaine, un projet urbain.....	36
3.3.3. L'amélioration urbaine, un projet économique.....	36
3.3.4. L'amélioration urbaine, un programme sectoriel.....	36
3.3.5. L'encadrement juridique de l'opération de l'amélioration urbaine.....	37
4. Les objectifs du programme d'amélioration urbaine.....	39
4.1. L'objectif social.....	39
4.2. L'objectif économique.....	39
4.3. L'objectif environnemental.....	39
5. Les options du programme d'amélioration urbaine.....	40
6. La stratégie d'intervention dans le cadre d'amélioration urbaine en Algérie.....	40
6.1. Les actions à court terme	40
6.2. Les actions à moyen terme	40
6.3. Les actions à long terme	41
Conclusion.....	41

Chapitre 02 :L'amélioration Urbaine dans la hiérarchie des instruments d'urbanisme et du système d'acteurs.....

Introduction.....	42
1. Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU).....	43
1.1. Généralités sur le P.D.A.U.....	43
1.2. Quelques Caractéristiques des P.D.A.U.....	43
2. Le Plan d'Occupation du Sols (POS).....	44
2.1. Généralités sur le P.O.S.....	44
2.2. Objectifs du P.O.S.....	45
3. La cohérence entre PDAU et POS.....	45
3.1. Complémentarité entre P.D.A.U et P.O.S.....	45
3.2. Caractéristiques partagées entre PDAU et POS.....	46
4. L'amélioration urbaine et le couple PDAU-POS.....	47
5. Un nouvel outil d'urbanisme pour gérer l'opération d'amélioration urbaine.....	49
6. Le système d'acteurs dans le programme de l'amélioration urbaine.....	50
6.1. Qui fait la ville ? Des acteurs multiples à toutes les échelles.....	51

6.1.1. L'Etat. Un Pouvoir Central.....	51
6.1.2. Les Municipalités. Un pouvoir local.....	52
6.1.3. La société civile en Algérie.....	52
6.1.3.1. Aperçu historique sur la vie associative en Algérie.....	52
6.1.3.2. Ecllosion du mouvement associatif en Algérie.....	53
6.1.3.3. Etat des mouvements associatifs en Algérie.....	54
7. Les acteurs d'amélioration urbaine en Algérie	54
7.1. Maitre d'ouvrage	54
7.2. Maitre d'œuvre.....	55
7.3. Maitre d'usage	55
7.4. L'interrelation entre les différents acteurs.....	56
Conclusion.....	58

Chapitre 03 : L'amélioration urbaine dans la logique urbaine étrangère.

« Projet d'amélioration des quartiers précaires -villes de karongi et de Rusizi en Province de l'ouest ».....	59
Introduction.....	59
1. Présentation du projet.....	60
1.1. Quartier Kamembe.....	62
1.2. Quartier Kiniha.....	62
2. Objectif du projet.....	63
3. Méthodologie du projet.....	64
3.1. Dans le Quartier Kamembe à Rusizi.....	64
3.2. Dans le Quartier Kiniha à Karongi.....	65
3.3. Au niveau des deux districts.....	65
4. Cadre des résultats et des ressources du projet.....	65
5. Rangements et modalités de gestion du projet.....	67
5.1. Le Gouvernement du Rwanda.....	67
5.2. Le PNUD et l'ONU/HABITAT.....	68
5.3. Les principaux prestataires de services du Projet.....	69
5.4. Les ménages bénéficiaires et les associations de base.....	69
6. Suivi du projet.....	70
7. Evaluation du Projet.....	70

Conclusion.....	71
Conclusion partie 01.....	72

DEXIEME PARTIE : L'AMELIORATION URBAINE A TRAVERS LA VITRINE OUEST DE LA VILLE DE SETIF.

Chapitre 01 :Sétif, une amélioration pour quelle situation ? Quel programme ? Et quel objectif ?.....	73
Introduction.....	73
1. L'amélioration urbaine a Sétif, une réponse à une nécessité.....	73
1.1. Un déficit constaté	73
1.2. L'action d'intervention, une opération pilote pour améliorer le cadre de vie Sétifien	74
2. Le programme d'amélioration urbaine a Sétif.....	75
2.1. Le plan quinquennal 2005-2009.....	75
2.2. Le plan quinquennal 2010-2014.....	76
2.2.1. La gestion du programme d'amélioration urbaine (2010-2014).....	76
3. La réalité de la politique d'amélioration urbaine a Sétif (l'amélioration urbaine a Sétif, une réalité à découvrir).....	77
4. Le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine a Sétif.....	79
4.1. Le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine dans le cadre du plan quinquennal 2005-2009	79
4.2. Le déroulement de l'opération d'amélioration urbaine dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014 (Un PLAU mis en scène)	80
5. Le Plan Local d'Amélioration Urbaine.....	80
5.1. C'est quoi un PLAU ?.....	80
5.2. L'objectif du PLAU.....	81
5.3. L'élaboration du PLAU.....	82
5.4. L'étude du PLAU.....	83
5.5. L'approbation de ce PLAU.....	84
6. L'élaboration de l'opération d'amélioration urbaine	85
7. Le financement de l'opération d'amélioration urbaine	87

Conclusion.....	90
Chapitre 02 :Le cas d'étude AIN ARNAT, un cadre de vie nécessitant une amélioration urbaine et un programme enrichissant.....	91
Introduction.....	91
1. Présentation de la commune Ain Arnat	92
1.1. Identification.....	92
1.2. Processus d'urbanisation.....	93
1.3. Organisation générale.....	95
1.4. Structure urbaine et articulation.....	96
1.5. Typologie de l'habitat.....	97
1.6. Les équipements.....	97
1.7. Les Projets structurants.....	98
2. Le cadre de vie à AinArnat.....	98
2.1. Sur le plan environnemental.....	99
2.1.1. Problèmes d'assainissement	99
2.1.2. Problème des déchets.....	100
2.1.3. Le manque des espaces verts.....	101
2.1.4. Des aménagements extérieurs inexistant.....	101
2.2. Sur le plan social.....	103
2.2.1. l'intervention de l'homme sur son environnement.....	103
2.2.2. L'appropriation spontanée des espaces extérieurs.....	104
3. Le programme d'amélioration urbaine à AIN ARNAT.....	104
3.1. L'initiative.....	104
3.2. Le PLAU d'AIN ARNAT.....	105
3.2.1. L'élaboration du PLAU d'AIN ARNAT.....	106
Conclusion.....	111
Chapitre 03 :Représentation et analyse des opérations d'amélioration urbaine à Ain Arnat.....	112
Introduction.....	112
1. Analyse urbaine.....	113
1.1. l'opération d'amélioration urbaine à AIN ARNAT	113

1.1.1. Elaboration.....	113
1.1.2. Le système d'acteurs.....	114
1.1.2.1. Le maitre d'ouvrage.....	114
1.1.2.2. Le maitre d'œuvre.....	114
1.1.2.3. La cellule de coordination.....	115
1.2. Le choix des cas d'étude.....	115
1.2.1. Projet 01 : « Aménagement du boulevard principal RN5 ».....	117
1.2.2. Amélioration urbaine Cité Cheikh El Aifa « POS ZA02 ».....	122
1.2.3. Projet 03 : Amélioration urbaine « Cité El Amir AbdElkader, 209 lots »...	128
1.2.4. Projet 04 : Aménagement du boulevard des 470 lots LSP (SAU 10).....	132
2. Analyse (approche) sociologique.....	136
2.1. L'enquête de terrain.....	137
2.1.1. Entretien auprès des acteurs.....	138
2.1.1.1. Entretien auprès des maitres d'ouvrage	138
2.1.1.2. Entretien auprès des maitres d'œuvre.....	140
2.1.1.3. Enquête auprès des habitants	141
2.1.2. Résultats du dépouillement	143
2.2. Analyses, interprétations et discussions des résultats de l'enquête.....	144
2.2.1. Questionnaire n°1 : adressé au Maitres d'ouvrages (Elus de l'APC et cadres de la DUC).....	144
2.2.2. Entretien auprès des Maitres d'œuvre.....	144
2.2.3. Questionnaire n°2 : A l'attention des habitants.....	145
Conclusion.....	153
Conclusion partie 02.....	155

**TROISIEME PARTIE : EVALUATION DES OPERATIONS
D'AMELIORATION URBAINE AU SEIN DE LA DEMARCHE DU
PROJETURBAIN**

Chapitre 01 :L'opération d'amélioration urbaine à Ain Arnat, diagnostic et évaluation.....	156
Introduction.....	156

1. Aspect technique et physique.....	157
1.1. Temps du projet d'amélioration urbaine et contraintes.....	157
1.2. L'encadrement financier.....	159
1.3. Durabilité et qualité des travaux.....	160
2. Aspect instrumental et juridique.....	162
2.1. Evaluation du PLAU.....	162
3. Aspect gestionnaire et organisationnel.....	164
3.1. Des visions divergentes (le cloisonnement).....	165
3.2. La méconnaissance du rôle de chacun (l'incapacité).....	167
3.3. Manque de coordination et absence su partenariat.....	169
4. Aspect social.....	171
Conclusion.....	172
Chapitre 02 :L'amélioration urbaine à travers la démarche du projet urbain	173
Introduction.....	173
1. Evaluation de la démarche du projet d'amélioration urbaine par rapport à celle du projet urbain.....	174
1.1. Rappel des principes du Projet Urbain.....	174
1.2. Une prospection dans la démarche d'amélioration urbaine : les conditions de mise en œuvre d'un projet urbain	175
1.2.1. L'ambition urbaine et la volonté politique du projet d'Amélioration Urbaine.....	176
1.2.2. L'échelle temporelle (la temporalité du projet d'amélioration urbaine)..	176
1.2.3. La souplesse et la flexibilité.....	178
1.2.4. Gestion et dynamique du projet.....	179
1.2.4.1. Acteurs, rôles et fonctions.....	180
1.2.4.1.1. Le pilotage politique d'un projet urbain (la maîtrise d'ouvrage).....	180
1.2.4.1.2. Le portage technique du projet (Maitrise d'œuvre).....	181
1.2.4.1.3. La maîtrise d'usage.....	182
1.2.4.2. La démarche partenariale du projet.....	183
2. Des pistes d'amélioration possibles.....	187
2.1. Le pilotage de la démarche.....	187

2.2. L'approche sociologique.....	188
2.3. L'évaluation.....	188
Conclusion.....	189

Chapitre 03 : la gestion urbaine de proximité comme outil du fonctionnement social urbain : pour un rattrapage de l'opération d'amélioration urbaine.....

Introduction.....	190
1. La GUP, un outil pour le fonctionnement social-urbain.....	191
2. L'apport de la GUP à un projet d'amélioration urbaine.....	193
2.1. La GUP, une réponse au cloisonnement des visions et à la méconnaissance des rôles des acteurs concernés par le projet d'amélioration urbaine.....	194
2.2. La GUP, une réponse au manque de coordination et du partenariat.....	195
2.3. La GUP, une démarche participative qui impose l'écoute des citoyens.....	196
3. La concrétisation d'une opération d'amélioration urbaine intégrant la démarche GUP.....	197
3.1. Phase de la maturation (Elaborer la commande d'un projet d'amélioration urbaine).....	198
3.2. Phase d'élaboration du projet d'amélioration urbaine.....	198
3.2.1. Le diagnostic partagé.....	199
3.2.2. Les étapes d'élaboration d'un projet d'amélioration urbaine par la démarche GUP.....	200
3.2.2.1. Passer du diagnostic à l'enjeu du projet.....	201
3.2.2.2. Passer de l'enjeu aux orientations stratégiques du projet d'amélioration urbaine.....	201
3.2.2.3. Passer des objectifs au plan d'action du projet d'amélioration urbaine.....	202
3.3. Phase de la mise en œuvre du projet d'amélioration urbaine.....	202
3.4. Phase de la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation de projet d'amélioration urbaine.....	203
4. L'intégration de la démarche participative dans le projet d'amélioration urbaine. « Améliorer le quotidien des habitants par une gestion concertée ».....	204
4.1. La participation citoyenne dans le projet d'amélioration urbaine.....	205

Conclusion.....	207
Conclusion partie 03.....	209
Conclusion générale.....	210
Bibliographie.....	214
Glossaire.....	222
Table des listes.....	226
Table des matières.....	234

Documents annexes.

Résumés.

DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE 01

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE DE LA GEOGRAPHIE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
UNIVERSITE CONSTANTINE 3**

Questionnaire n° 01

**Adressé aux Maîtres d'Ouvrages (Elus de l'APC et cadres de la DUC)
(S'inscrit dans le cadre d'un magistère)**

Mme Kachef Sarah/ Atout

Poste graduante à l'université Constantine 3, filière urbanisme, option Projet Urbain.

S –direction du : Pr/LaabiBelkacem

**Thème : EVALUATION DES OPERATION D'AMELIORATION URBAINE AU SEIN
DE LA DEMARCHE DU PROJET URBAIN POUR DES ESPACES PUBLICS URBAINS
DURABLES – CAS DE SETIF-**

Monsieur, Madame

Nous vous prions de trouver ci-dessous, un questionnaire d'enquête concernant les stratégies qui ont conduit à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, à la perception prospective et à la gestion des opérations d'amélioration urbaine par les maîtres d'ouvrages.

En répondant aux questions, vous allez nous permettre de partager nos avis respectifs pour tenter de construire ensemble une vision partagée concernant la gestion des opérations d'amélioration urbaine, la coordination entre les différents acteurs et asseoir dans l'avenir proche les conditions à l'émergence d'un acteur indispensable à la construction d'un savoir vivre urbain qu'est le citoyen.

Nous remercions d'avance tous ceux qui nous ont aidé et ont collaboré à enrichir cette modeste recherche.

Le questionnaire :

Nom et prénom de l'interrogé :

Fonction et organisme :

1. L'amélioration urbaine est devenue le centre de préoccupation des pouvoirs politiques dans le monde ? à quel point vous intéressez à intégrer cette démarche dans votre politique en tant que gestionnaires et gouverneurs ?

Commentaire

.....
.....

2. Qu'est-ce qu'une opération d'Amélioration Urbaine pour vous ? Et quels sont ces champs d'applications?

Commentaire

.....
.....

3. Pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers, la wilaya de Sétif a Lancé différentes actions concernant la viabilisation et divers aménagements tel que des opérations d'embellissement en paysageant certains sites ,en dotant les cités d'habitation de mobilier urbain (cabine téléphonique ,abris bus ,bancs, bornes barrières, grilles d'arbres, poubelles, etc...). Selon vous cela est- t- il suffisant ?

Commentaire

.....
.....

4. D'après vous, quel rôle surent les acteurs « publics » locaux ? Sont-ils les élus responsables, garants des opérations d'amélioration urbaine ?

Commentaire

.....
.....

5. L'amélioration urbaine est une démarche demande plusieurs acteurs pour sa validité et même sa durabilité en tant que maitre d'ouvrage, comment vous transmettez le message aux maitres d'œuvres et aux habitants ? Comment vous choisissez les BET ?

Commentaire

.....
.....

6. les désagréments et les résultats mitigés font croire que les projets d'amélioration urbaine sont conçus et réalisés sans coordination entre acteurs. Qu'en pensez-vous ?

Commentaire.....
.....
.....

7. Aujourd'hui la ville de Setif se voit engagée dans un programme de transformation de son territoire qui exige de l'action publique une grande capacité à pouvoir réunir et mobiliser les énergies de tous les acteurs qui composent sa scène de vie autrement dit n'est-il pas temps de repenser les systèmes décisionnels par la promotion d'une bonne gouvernance urbaine et le renforcement des capacités locales à agir notamment par une implication des acteurs de terrain et des habitants ?

Commentaire.....
.....
.....

8. la loi 06-06 du 20 février 2006 précise la prise en charge des grandes questions de la ville selon une nouvelle vision, elle offre en même temps un cadre de concertation et de réflexion et évoque dans le chapitre VI la participation citoyenne, qu'en est-il en réalité, a-t-elle été suivie de texte ?

Commentaire.....
.....
.....

9. Les associations existantes dans certains quartiers ; sont-elles capables de contribuer avec les collectivités locales à améliorer le cadre de vie des citoyens Ou s'agit-il de trouver un autre mode de liaison ou de relation entre le citoyen et les collectivités locales ?

Commentaire.....
.....
.....

10. les différentes politiques de la ville tentent de placer au centre de leurs stratégies la participation des habitants qui est devenue une nécessité absolue Selon vous cela est-il nécessaire ou non ?

Commentaire
.....
.....

-Si oui, comment vous voyez cette participation ? et quels seraient les moyens les plus adaptés ?

Commentaire :.....
.....
.....

11. les collectivités locales ont entrepris de multiples actions visant l'amélioration du cadre de vie des citoyens et on le voit à travers certains quartiers même si cela consiste en l'achèvement de certains travaux de viabilisation , comment pourriez- vous aider les citoyens à une prise de conscience écologique de leur environnement immédiat pour une gestion urbaine de proximité durable et construire l'action publique avec les habitants pour préserver et entretenir ce qui a été réalisé et réfléchir à faire mieux ? Avez –vous une politique ou une stratégie?

Commentaire.....
.....
.....

12. il est a noter que la gestion urbaine prend peu à peu racine dans les discours et les actions des pouvoirs publics en Algérie, elle tente de prendre en charge les difficultés et les problèmes urbains. Le développement de cette nouvelle démarche avec une volonté politique de rapprochement des citoyens, a produit dans certains pays développés l'approche de la gestion urbaine de proximité qui concerne le quartier (l'espace de proximité de l'habitant). Etes-vous capable d'appliquer cette démarche dans votre cadre gestionnaire ?

Commentaire.....
.....
.....

13. Sétif par exception aux autres wilayas a essayé de donner une consistance à l'amélioration urbaine par la construction d'un nouvel outil d'urbanisme, un **PLAU** qui regroupe toutes les opérations d'amélioration urbaine dans un même plan. Comment vous voyez cette initiative ? est-il applicable à 100% ? et en tant que maitre d'ouvrage, réalisant du PLAU, comment vous l'évaluez ?

Commentaire.....
.....
.....

14. Quelle est la finalité de l'opération d'amélioration urbaine ? Action durable ? Action stratégique sur le plan urbanistique ? action conjecturale ?

Commentaire.....
.....
.....

15. Quelle vision prospective anticipez-vous dans la démarche des projets d'amélioration urbaine ? Qu'entendez-vous par projet urbain ?

Commentaire.....
.....
.....

16. A l'heure actuelle, les nouvelles politiques de la ville tentent de placer tant bien que mal leur stratégie urbaine au centre d'une démarche de projet urbain en tant qu'action globale et négociée pour créer un environnement de qualité.
Selon vous, le programme d'amélioration urbaine adopté pour Sétif, s'intègre-t-il dans une démarche de projet urbain ? Si non pourquoi ?

Commentaire.....
.....
.....

17. A la fin, quels sont vos recommandations pour une éventuelle réussite de cette démarche ?

Commentaire.....
.....
.....

Synthèse des réponses des cadres de la DUC et élus de l'APC

Questionnaire n°1

Question N°	Réponses
01	<p><u>Questionné n°01 :KolliElyazid (P/APC Ain Arnat)</u> C'est parmi les plus grandes priorités de notre activité en plus des logements.</p>
	<p><u>Questionné n°02 :Mehigni Ali (Ancien P/APC)</u> le programme de l'amélioration urbaine est fondé sur le partenariat entre l'état et les populations locales .il vise à confronter les options de la mise en œuvre de la stratégie du développement durable</p>
	<p><u>Questionné n°03 :OsmaniBoulenouar(membre APC Ain Arnat)</u> L'amélioration urbaine est une nouvelle approche elle englobe une série de travaux en vue d'améliorer la qualité de vie par l'amélioration du quotidien des habitants.</p>
	<p><u>Questionné n°04 :GoutelBelkacem (DUC)</u> C'est vraiment un souci et une préoccupation permanente et influente que sa soit pour le gestionnaire que pour le citoyen.</p>
	<p><u>Questionné n°05 :Touati Fares (Ingenieur DUC)</u> Dans le domaine de l'urbanisme l'amélioration urbaine est devenu le major souci et besoin et donc l'intégration de cette politique est plus que nécessaire.</p>
	<p><u>Questionné n°06 :</u></p>
02	<p><u>Questionné n°01 :</u> C'est une action de restauration et de mise à niveau des cités pour améliorer le cadre de vie des citoyens.</p>
	<p><u>Questionné n°02 :</u> c'est une action d'aménagement global et concertée qui vise a restructurer et organiser ou réhabiliter un périmètre urbain de manière a favoriser le maintien ou le développement de la population locale et a promouvoir sa fonction sociale économique et culturelle.</p>
	<p><u>Questionné n°03 :</u> Un ensemble des travaux visant a transformer un local, un immeuble ou des quartier en lui rendant des caractéristiques qui les rendent propre ou logement d'un ménage dans des conditions satisfaisantes de confort d'habitabilité.</p>
	<p><u>Questionné n°04 :</u> C'est une démarche et action urbaine qui visent à répondre à des besoins et insuffisances de confort dans un espace dit urbain.</p>
	<p><u>Questionné n°05 :</u> C'est l'action de programmer planifier étudier des travaux de rénovation ou restauration d'une cité dans un milieu urbain et donc rendre les condition de vie</p>

	meilleures.
	<u>Questionné n°06 :</u>
03	<u>Questionné n°01 :</u> Plus au moins satisfaisant par rapport aux années et décennies avant mais il reste beaucoup à faire.
	<u>Questionné n°02 :</u> pour moi c'est insuffisant, car se sont juste des opérations d'embellissement et qui ne touche pas le fonds
	<u>Questionné n°03 :</u> C'est pas suffisant à Sétif de lancer ces actions par ce que il y a des quartiers qui ont d'autres besoin beaucoup plus importants que ces opérations et aussi la culture des citoyens dans certains quartiers empêchés de les faire
	<u>Questionné n°04 :</u> Non pour la simple raison que les insuffisances et les défaillances sont très importantes et partout que comblait tout ça nécessite des grands moyens financiers et du temps.
	<u>Questionné n°05 :</u> Pour les quartiers touchée à un certain niveau suffisant mais si on parle de quantité eh bien c'est loin de ça, puisque l'état de la majorité des cités de la wilaya reste à désirer et nécessite des investissements énorme et donc plus de temps
	<u>Questionné n°06 :</u>
04	<u>Questionné n°01 :</u> C'est un rôle très important concernant la localisé des cités a traiter et les priorités d'aménagement.
	<u>Questionné n°02 :</u> le rôle des autorités publiques au sein d'un projet d'amélioration urbaine consiste davantage à réunir les partenariats nécessaires a l'élaboration du projets et arbitrer activement les débats en représentant de même l'intérêt générale
	<u>Questionné n°03 :</u> Organiser la confrontation entre différent point de vue afin de prendre la décision.
	<u>Questionné n°04 :</u> Oui c'est les plus importants acteurs puisque ils assurent la liaison et la coordination entre les citoyens et les autorités locales
	<u>Questionné n°05 :</u> Oui bien sûr ils représentent la garantie pour la programmation et la réalisation des opérations de l'amélioration urbaine.

	<u>Questionné n°06 :</u>
05	<u>Questionné n°01 :</u> Beaucoup plus son expérience dans le domaine, le personnel, et sa dynamique car c'est un travail très compliqué.
	<u>Questionné n°02 :</u> sensibiliser les habitants de l'importance des opérations d'améliorations urbaine et prendre leur avis par des questionnaires
	<u>Questionné n°03 :</u> Faire des exigences biens précis, suivre des normes international, des conditions de sélections des BET, leur qualifications.
	<u>Questionné n°04 :</u> Chercher la compétence l'expérience mais aussi la volonté.
	<u>Questionné n°05 :</u> C'est par la responsabilisation des BET pour la qualité des études et le bon suivis en phase de réalisation, et aux habitant par la préservation des équipements réaliser et la sensibilisation de ces derniers.
	<u>Questionné n°06 :</u>
06	<u>Questionné n°01 :</u> Oui les premiers temps quand il n'y avait pas de BET, mais avec la présence des BET c'est mieux.
	<u>Questionné n°02 :</u> c'est vrai, on remarque un manque de coordination
	<u>Questionné n°03 :</u> Le défi des projets d'amélioration urbain est conçu non seulement par le manque de conditions entre acteurs, l'absence d'une stratégie bien pensé, les nuisances dans l'environnement, manque de qualification et de professionnalisme.
	<u>Questionné n°04 :</u> Oui et c'est pratiquement la plus grande cause de ces résultats mitigés, un vrais problème de coordination et de concertation mais aussi de planification.
	<u>Questionné n°05 :</u> Oui les premiers temps c'était des intervention bases sur des constats visuels et des devis rédigé par des non professionnels mais une fois l'implication des BET les résultats commence à devenir meilleurs qu'avant mais toujours est-il des insuffisances dans la qualité au niveau de la réalisation.
	<u>Questionné n°06 :</u>

07	<p><u>Questionné n°01 :</u> Il est vraiment temps pour développer une réflexion approprié.</p> <p><u>Questionné n°02 :</u> ce niveau est le plus élevé de la participation il s'agit d'un véritable partage du pouvoir de décisions sur les principales options du projets en question .or les élus sont toujours les seuls a trancher sur la décision finale .</p> <p><u>Questionné n°03 :</u> Il est temps de repenser les systèmes décisionnels s afin d'obtenir une nouvelle stratégie globale.</p> <p><u>Questionné n°04 :</u> Parfaitement, l'implication du citoyens entant qu'acteur mais aussi conseiller vas assurer une efficacité à cette opération .</p> <p><u>Questionné n°05 :</u> La bonne gouvernance représente l'assurance d'une bonne planification, programmation et l'exécution des actions d'amélioration urbaine en plus de l'implication des différents acteurs que ça soit techniques et sociales.</p> <p><u>Questionné n°06 :</u></p>
08	<p><u>Questionné n°01 :</u> Pas vraiment mais ça commence à être traduite sur terrain</p> <p><u>Questionné n°02 :</u> non</p> <p><u>Questionné n°03 :</u> La participation des habitants aux différentes interventions est inscrite uniquement dans les instructions ministérielles, cette notion reste floue.</p> <p><u>Questionné n°04 :</u> Pas vraiment on constate toujours l'absence du citoyen dans c'est visions.</p> <p><u>Questionné n°05 :</u> Non Pas vraiment</p> <p><u>Questionné n°06 :</u></p>
09	<p><u>Questionné n°01 :</u> Oui y' a possibilité de coopération sa reste sur l'engagement des deux parties association et collectivité locaux.</p> <p><u>Questionné n°02 :</u> les associations des quartiers joue un rôle important et contribue à l'amélioration urbaine de leurs quartiers.</p>

	<p><u>Questionné n°03 :</u> Les associations des quartiers peuvent concerner la promotion de culture comme la défense d'intérêts de quartier de préoccupations écologiste les associations doivent être écoutées, intégrées au processus et négociées.</p>
	<p><u>Questionné n°04 :</u> Oui elles sont capables mais avec plus de volonté et de travail, il ne faut pas attendre quand on t'invite mais il faut chercher et essayer de participer</p>
	<p><u>Questionné n°05 :</u> La meilleure façon de collaborer avec les citoyens et les collectivités locales est le contact direct car le rôle des associations n'est pas arrivé à la maturité pour contribuer efficacement au développement de la ville.</p>
	<p><u>Questionné n°06 :</u></p>
10	<p><u>Questionné n°01 :</u> Très nécessaire et bénéfique. Elle sera optimale par l'implication des citoyens et les responsabiliser par l'assistance aux réunions et les sondages et questionnaire.</p>
	<p><u>Questionné n°02 :</u> Oui, pour sensibiliser les citoyens et les propriétaires et leur faire anticiper dans le développement de leur ville on propose de financer 60% de l'opération et 40 % de la part du citoyen</p>
	<p><u>Questionné n°03 :</u> Oui, c'est très nécessaire de cultiver la population pour aider à participer dans l'amélioration urbaine. Les habitants évoquent les efforts entrepris par l'état et la prise de conscience de leur cadre de vie à travers la politique de l'amélioration urbaine, au sein des ZHUN, ils sont conscients de la bonne volonté de l'état à améliorer leur quotidien.</p>
	<p><u>Questionné n°04 :</u> Très nécessaire mais encore plus c'est primordiale. Premièrement il faut que les gestionnaires et les maîtres d'ouvrages prennent l'initiative de faire participer le citoyen et le responsabiliser par le biais des BET, des services techniques et sociaux, les journées d'études, et les expositions...etc.</p>
	<p><u>Questionné n°05 :</u> Plus que nécessaire c'est l'assurance de la réussite des projets. C'est par l'invitation des habitants à exposer leurs problèmes, leurs préférences et les priorités d'interventions mais aussi les impliquer et les responsabiliser quant à la préservation de l'environnement et les acquis des opérations d'amélioration urbaine.</p>
	<p><u>Questionné n°06 :</u></p>

11	<u>Questionné n°01 :</u> Oui par la sensibilisation et les journées spéciales environnement et écologie surtout dans les établissements scolaires
	<u>Questionné n°02 :</u> c'est la stratégie de développement durable ; le pilier environnementale
	<u>Questionné n°03 :</u> la sensibilisations par tout les moyens, medias, journées d'études , séminaires...etc.
	<u>Questionné n°04 :</u> La stratégie doit être centrale et nationale, puis a notre niveau c'est les outils d'applications.
	<u>Questionné n°05 :</u> Oui la stratégie et la politique globale existe mais l'application sur terrain et la traduction de ces politiques en interventions nécessite plus de débats et recherche par rapport aux expériences déjà acquises.
	<u>Questionné n°06 :</u>
12	<u>Questionné n°01 :</u> Maintenant pas vraiment mais avec un peu d'efforts et volonté ça va avancer.
	<u>Questionné n°02 :</u> théoriquement oui, mais pratiquement c'est très difficile puisque sa nécessite des compétences et des moyens humains très qualifiés et aussi l'implication des citoyens et son compréhension.
	<u>Questionné n°03 :</u> non juste parce que tout est politique y'as pas de volonté réelle pour développer cette démarche.
	<u>Questionné n°04 :</u> Oui c'est possible d'appliquer cette démarche mais une fois les moyens humains et financiers suffisants.
	<u>Questionné n°05 :</u> Oui la possibilités d'appliquer cette démarche existe et très bénéfique.
	<u>Questionné n°06 :</u>
13	<u>Questionné n°01 :</u> C'est une initiative très importante et qui représente un outil idéale pour bien maitriser l'acte de l'amélioration urbaine.
	<u>Questionné n°02 :</u> je vois que cette initiative est adéquate à nos agglomérations ; on peut prendre la ville de Ain Arnet comme exemple d'amélioration urbaine (PLAU AIN ARNET)

	<p><u>Questionné n°03 :</u> c'est un outil très efficace et innovateur mais il est très important qu'i soit actualisé périodiquement.</p>
	<p><u>Questionné n°04 :</u> Un outil de plus et opérationnel à l'échelle de la ville , c'est l'intermédiaire entre le PDAU et le POS.il est très efficace pour les travaux d'amélioration urbaine.</p>
	<p><u>Questionné n°05 :</u> Le PLAU représente l'outil idéal pour la meilleure gérance des travaux d'amélioration urbaine, il représente l'anneau manquant dans la chaine des outils d'urbanisme et il se situe parfaitement entre le PDAU et le POS.</p>
	<p><u>Questionné n°06 :</u></p>
14	<p><u>Questionné n°01 :</u> Les trois à la fois.</p>
	<p><u>Questionné n°02 :</u> C'est une action durable et action stratégique sur le plan urbanistique</p>
	<p><u>Questionné n°03 :</u> C'est une action stratégique.</p>
	<p><u>Questionné n°04 :</u> C'est tout un travail qui vise à assurer la durabilité et assurer aussi des résultats à plusieurs échelles quartier, cité, ville.</p>
	<p><u>Questionné n°05 :</u> C'est une Action qui représente une réponse à une besoin dans le temps, et qui est censés être durable et stratégique pour le développement d'une ville.</p>
	<p><u>Questionné n°06 :</u></p>
15	<p><u>Questionné n°01 :</u> Un projet urbain c'est l'intervention planifiée et technique dans un milieu urbain.</p>
	<p><u>Questionné n°02 :</u> Le passage d'une stratégie traditionnelle vers une gestion stratégique.</p>
	<p><u>Questionné n°03 :</u> Toutes actions qui se déroule dans un milieux urbain, et qui visent à développer cet environnement</p>
	<p><u>Questionné n°04 :</u> Le projet urbain c'est l'action d'améliorer de rénover de structurer et de restaurer dans la ville.</p>
	<p><u>Questionné n°05 :</u> C'est de bien planifier l'opération à partir de la programmation et le choix du site à traiter jusqu'au moindre détails de réalisation, c'est un vrais projet urbain..</p>

	<u>Questionné n°06 :</u>
16	<u>Questionné n°01 :</u> Non y'as pas de démarche de projet urbain puisque les décisions sont en majorités politiques, y'as pas de planification ni de suivis.
	<u>Questionné n°02 :</u> non pas du tout y'as pas de démarche parce que l'ordonnateur à un profil typiquement administratif.
	<u>Questionné n°03 :</u> Oui mais pas parfaitement puisque y'as toujours l'influence du pouvoir politique dans la prise de décisions.
	<u>Questionné n°04 :</u> La démarche existe mais l'application demeure arbitraire et influencé politiquement
	<u>Questionné n°05 :</u> Oui l'idée globale et le concept Actuel s'intègre dans un projet urbain mais pas au sens propre des mots vue la présence de plusieurs intervenants et gestionnaire dans ce domaine urbain.
	<u>Questionné n°06 :</u>
17	<u>Questionné n°01 :</u> Donner le temps à l'étude et favoriser la concertation entre tout les acteurs surtout les citoyens.
	<u>Questionné n°02 :</u> laisser les gens professionnels gérer et planifier ces projets d'amélioration urbaine.
	<u>Questionné n°03 :</u> Etre professionnel .
	<u>Questionné n°04 :</u> La concertation et la coordination entre tout les acteurs , la responsabilisation et l'implication du citoyen, la couverture financière nécessaire, donner l'importance et le temps aux études, planification optimale surtout pour l'entretien et la maintenance des cités touchées par cette intervention.
	<u>Questionné n°05 :</u> Faire le aller-retour entre la théorie et la pratique dans le domaine du projet urbain et l'amélioration urbaine pour arriver à un résultat optimal et souhaité..
	<u>Questionné n°06 :</u>

ANNEXE 02

Questionnaire n° 02

A l'attention des citoyens

(S'inscrit dans le cadre d'un magistère)

Renseignements

*Sexe Homme Femme
*Age 18- 30ans 30 -50ans 50-70ans +70ans

*Profession

- Cadre
- Employé
- Artisan
- Retraité
- Etudiant
- Chômeur
- Autres

1) Dans quel quartier habitez-vous ?

Commentaire.....
.....

2) Quel est le problème majeur que vous avez rencontré dans votre quartier avant les travaux ?

Sécurité	
Eclairage public	
Inondation	
Bruit	
Circulation et accessibilité dans le quartier	
Stationnement	
Assainissement	
Déchet et mauvaise odeur	
Manque des aires de jeux et les espaces verts	
Autres	

3) Quel sont les travaux effectuer dans votre quartier ?

Assainissement	
Eclairage public	
Placette	
Espace vert	
Voirie et parking	
Trottoirs	
Aire de jeux	
Peinture des bâtiments	
Autres	

4) D'une façon générale êtes-vous satisfait des travaux qui ont été réalisé ?

-Satisfait

-peu satisfait

-Pas satisfait

Pourquoi ? Quels sont vos problèmes au quotidien dans le quartier ?

Commentaire.....
.....

5) Pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers , la wilaya de Sétif a lancé différentes actions concernant la viabilisation et divers aménagements tel que des opérations d'embellissement en paysageant certains sites ,en dotant les cités d'habitation de mobilier urbain (cabine téléphonique ,abris bus ,bancs bornes barrières, grilles d'arbres, poubelles, etc...) dans le cadre du programme de l'amélioration urbaine . Selon vous cela est -t- il suffisant ?

OUI NON

Commentaire.....
.....

- 6) Qu'est-ce que vous proposez comme opérations pour améliorer votre cadre de vie ? a votre avis quels sont les travaux d'aménagement et de gestion à effectuer dans votre quartiers pour une amélioration urbaine ?

Commentaire.....

.....

- 7) Sétif connaît aujourd'hui un lancement intense du programme d'amélioration urbaine au niveau de leurs communes, pour cela et par exception aux autres villes algériennes, elle a essayé de regrouper toutes les opérations pour chaque commune dans un « PLAU » organisant les opérations par priorités ?
-Connaissez-vous ce planning ?

OUI NON

- 8) Si oui Etes-vous impliquer ou concerter avant son élaboration ?

OUI NON

- 9) Donnez votre avis sur cet instrument et comment vous l'évaluez ?

Commentaire.....

.....

- 10) Beaucoup d'expériences de la gestion urbaine dans le monde ont réussi à améliorer les conditions de vie dans la ville à travers la participation citoyenne et l'implication des habitants dans ces opérations.
-avez-vous été informé avant que ces opérations ne soient entamées ?

OUI NON

Commentaire.....

.....

- 11) Auriez-vous souhaité de demander vos avis avant le lancement des projets d'amélioration urbaine ?

OUI NON

12) Si on vous offre l'occasion de participer, comment vous voyez cette participation ?

Commentaire.....
.....

13) A quel niveau voulez-vous participé à ce programme ?

L'analyse Des Problèmes	
L'évaluation Des Propositions Et Des Intentions	
Décisions	
Réalisation Et Mise En Œuvre Du Projet	
Suivie Des Travaux Et Evaluation	
Autres	

14) Avez-vous une association ou un comité de quartier ?

OUI NON

-Si OUI, quel est son rôle dans ce programme ?

Commentaire.....
.....

-êtes-vous satisfait de son rôle dans le quartier ?

OUI NON

Si Oui Pourquoi ? Si Non Pourquoi ?

Commentaire.....
.....

15) Pour la réussite de n'importe quel projet, il faut un système de gestion cohérent, dont tous les acteurs travaillent en partenariat et en coordination entre eux.

Est-ce que vous voyez qu'il y a un dialogue et un diagnostic partagé ?

OUI NON

Commentaire.....
.....

16) La gestion urbaine de proximité (GUP), est une nouvelle forme de la démocratie participative, qui permet aux citoyens une implication dans les différents processus de décision en ce qui concerne son espace de proximité (son quartier).

-Entendez- vous parlez de la GUP?

OUI NON

17) Le projet urbain est une démarche stratégique pour l'amélioration urbaine, qui cherche à intégrer les principes de la bonne gouvernance, et assurer les résultats de toutes opérations. Cela ne peut se réaliser sans vous. Etes-vous disposés à contribuer à cette démarche ?

OUI NON

18) Pensez-vous que la démarche d'amélioration urbaine à travers les différents quartiers a été réussite ? est-ce que les différentes opérations ont été suffisantes pour améliorer le cadre de vie des citoyens et l'image de la ville de Sétif ?

OUI NON

19) Avez-vous des suggestions ou des commentaires à formuler concernant les opérations d'amélioration urbaine et le projet en cours ?

OUI NON

20) Quelles sont vos recommandations pour la réussite de ces opérations d'amélioration urbaine à Sétif ?

Commentaire.....
.....

ANNEXE 03

LES PROGRAMMES D'AMELIORATION URBAINE A TRAVERS LA DAÏRA DE SETIF

Programme quinquennal 2005-2009				
1-Amélioration Urbaine				
Programme	A.P	N° de sites	Population	Observation
Programme 2005-2009	865 000 000 ,00	24	76 569	Clôturé
Programme rattrapage 2006	1378 000 000 ,00	39	69 924	Clôturé
Programme des hauts plateaux	450 000 000 ,00	35	17 010	Clôturé
Programme déficit 2007	2257 000 000,00	127	114 588	Clôturé
Programme déficit 2008	750 000 000,00	23	31 428	Clôturé
Programme présidentiel	800 000 000,00	69	27 264	Clôturé
Total 01	6 500 000 000,00	317	336 738	
2-VRD primaires et secondaires				
Programme	A.P	N° de sites	Population	Observation
Programme 2008(02 POS)	527 000 000 ,00	02	12 045	En cour
Programme 2008(13 POS)	445 026 000,00	16	7 083	En cour
Programme LOGTS LSP	1200 000 000,00	11	84 372	En cour
Total 02	2 172 026 000,00	29	103 500	
3-Récapitulation				
Total	8 672 026 000,00	346	440 283	

Programme quinquennal 2010-2014				
Programme	2010	2011	2013	2014
N° d'opérations	04	05	03	02
N° de sites	105	100	25	32

Programme 2010				
Commune	Sites	Nature Des Travaux	ODS	Délai
Sétif	-Boulevard cheikh el Aifa- place de la palestine-entré sude de la ville	Etude d'aménagement et réhabilitation des boulevards structurant la ville	16/05/2012	01 mois
Ain Lahjar	Aménagement centre Ain lahjar lotissement 225 lot cité 80 logts auto construction	-Suivi -Revêtement les voiries en BB	02/07/2012	05 mois
El Eulma	-Site200 LSP POS 1 -Espace extérieursCEM , POS 1	-VRD -VRD	17/11/2011 17/11/2011	01 mois 40 jrs
.Ain el Kebira	-AU cité El Moujahidine -AU rues principales du centre Ain Kbira	-Revêtement les voiries en BB -Protection des voiries.	23/05/2011	60 jrs
Ain Oulmene	-Au Draa El Miaad(Nord et Sud)	Voiries	16/09/2012	06 mois
El Ouricia	-40 LSL Ouricia -40 LSL Maouane	Etude d'exécution	25/09/2013	01 mois

Programme 2011				
Commune	Sites	Nature Des Travaux	ODS	Délai
Sétif	-Chouf Lekdad 1ere tranche	-Ass +AEP	-29/12/2011	06 mois

	-POS Hidhab Nord -35 logts universitaire Hidab	-ouverture des voies. -Amg. Exetrieur.	-21/05/2012 -20/03/2010	18 mois 10 mois
BirHaddada	-12 LSL Douagua -08 LSL OuledSetta	Assainissement	03/10/2012	01 mois
Ain Azel	10 LSL KOUADRA 20 LSL CHOUAR	Racc EE et Gaz	10/04/2012	03 mois
Bir El Arch	60/2500 logts LSL RPHP	Racc EE	25/07/2013	12 mois
GueltaZerga	POS N° 04 Lagnatar	Ass+AEP+ voirie+ Amgext	15/04/2012	06 mois
HammanSokhna	32 LSP 40 LSL ouledAzem	Racc EE et Gaz -Post Transfo	27/12/2012 06/12/2012	02 mois 04 mois

Programme 2012				
Commune	Sites	Nature Des Travaux	ODS	Délai
Sétif	Voie Ouest université Farhat Abbes	-Ass +AEP, voiries et trottoirs, -Amg. Exetrieur.	-16/06/2013	12 mois
Guedjel	-Réaménagement du boulevard menant du carrefour au centre professionnel ras el ma	voiries et trottoirs, -Amg. Exetrieur	07/04/2013	10 mois
Ain Arnat	1500 logts LSL, POS Ain Arnat 2eme tranche	Ass +AEP, voiries et trottoirs, -Amg. Exetrieur.	10/04/2013	14 mois
El Eulma	POS Z 7A site 500 logts	Ass +AEP, voiries et trottoirs, -Amg. Exetrieur.	16/06/2013	12 mois

Programme 2013				
Commune	Sites	NatureDes Travaux	ODS	Délai

Sétif	-POS El Hidab nord lot n°2	Racc EE et Gaz	16/02/2014	04 mois
OuledSaber	500 logts POS n°2 Lot 02 500 logts POS 04 et 06 600 et 1250 logts	-Ass +AEP, voiries et trottoirs, -Amg. Exetrieur. Eclairage public	22/09/2014	05 mois
Maouklene	30/2500 LSL an 2008	-voirie -Mur de soutènement	12/06/2014	04 mois
.Dehamcha	30/1000 logts RPHP an 2009	-Revêtement les voiries en BB -Protection des voiries.	28/07/2014	03 mois
Saleh Bay	50/3400 logts RPHP an 2011	Voiries	18/03/2014	06 mois
Ain Azel	50/150/2000 logts RPHP an 2010, ilot 03	Racc EE et Gaz	12/08/2014	03 mois

ANNEXE 04

SITUATION DES CHAPITRES FINANCIERS, WILAYA DE SETIF **(Janvier 2012)**

1. Situation du Chapitre 711

Nombre D'opérations	13	
Autorisation De Programme	260.382.800.00 DA	
Engagement Total	88.870.449.81 DA	34.07%
Paielement Total	49.752.634.37 DA	19.10 %

2. Situation du Chapitre 721

Opération	Nombre d'opérations	Autorisation de programme
Décentralisé	13	.221.476.000, 00 DA
Centralisé	06	2.100.000.000 DA

2.1. Programme décentralisé (2005-2009)

La wilaya a bénéficié d'un programme de 13 opérations décentralisées (gestion DUC), pour une AP globale de : 8.221.476.000,00DA

L'assainissement financier est en cours avec un objectif de clôture de 13 opérations avant le 30/06/2013 (2 opérations relatives aux programmes hauts plateaux étant déjà clôturées).

2.2. Programme centralisé (2010-2011)

1-Amélioration Urbaine				
N°	Commune	Projet	Entreprise	Montant
01	Ain El Kbira	Centre Zone 03	BIDI A Hak	7.993.274.61
02	Ouricia	Cité 5 juillet	Emivar	6.936.275.00
03	Ain El Kebira	Cité Moujahidine	ALTRO	46.104.160.00
04	Bir El Arch	Voirie BB centre	COSIDER	101.625.658.57
05	Ouricia	Cité 5 juillet	EPTR	22.289.972.50

06	Ain Lahdjar	Voirie BB centre	COSIDER	105.631.625.15
07	Ain Lahdjar	Voirie BB centre	URBAS	807.631.625.15

2-VERD Primaire et Secondaire				
N°	Commune	Projet	Entreprise	Montant
01	El Eulma	300 LPL POS Z18	MAHNOUN khier URBAS	9.733.672.30
02	Ouricia	50 LPL	GUELLOU BOUKHARJA	13.466.870.20
03	06 CNES/09 sites	270 LPL	SONELGAZ DR1	21.228.697.88
04	03 CNES/03 sites	90 LPL	SONELGAZ DR2	9.602.977.59
	MT réserve	VRD 1 et 2	72.000.000	54.032.217.97

ANNEXE 05

LE PLAN LOCAL D'AMELIORATION URBAINE DE LA COMMUNE DE AIN ARNAT

Programme quinquennal 2005-2009			
1-Programme d'Amélioration Urbaine – Tranche 2006-			
Priorité	Intitulé de l'opération	Montant Marché	Observation
P 01	Aménagement Bed Principal	129 826 233,29	Travaux Achevés
P 02	Aménagement urbain POS ZA02	80 000 000,00	Travaux Achevés
P 03	Amélioration urbaine cité Khalfoune	30 000 000,00	Travaux Achevés
2-Programme d'Amélioration Urbaine – Tranche 2007-			
P 01	Cite 200 logts OPGI	20.156.994.00	Travaux Achevés
P 02	Cite 20+40+50 logts OPGI	4.085.874.00	Travaux Achevés
P 03	Cite 81 Lots + 35 Logts	30.436.380.00	Travaux Achevés
P 04	Cite 300 Logts OPGI	20.000.000.00	Travaux Achevés
P 05	Cite 41 Lots	14.415.570.00	Travaux Achevés
P 06	Cite 102 Lots + 80 Logts OPGI	25.924.860.00	Travaux Achevés
3-Programme d'Amélioration Urbaine – Tranche 2008-			
Les Achèvements			
P 01	Achèvement POS ZA02 réseaux assainissement- AEP	49 240 758,00	Travaux Achevés
P 02	Achèvement POS ZA02 revêtement BB	67 671 936,00	Travaux Achevés

P 03	Aménagement Ecole B5 Ain Arnat	15 000 000,00	Travaux Achevés
P 04	Aménagement espace extérieur Nouveau Lycée	5 000 000,00	Travaux Achevés
Nouveaux Projets			
P 01	Aménagement Cité Amir Abd el Kader (209 Lots)	50 000 000,00	Travaux Achevés
P 02	Assainissement MAHDIA	167 971 264,35	Travaux Achevés
P 03	Grand Boulevard SAU	240 000 000,00	Travaux Achevés

Programme quinquennal 2010-2014	
Priorités	Intitulé de l'opération
Les Achèvements	
P 01	Achèvement Boulevard principale RN05
P 02	Achèvement POS ZA02
P 03	Achèvement POS KHALFOUNE
P 04	Achèvement Voie RN05 /200 Logts Sociaux
Les Axes Structurants	
P 01	Achèvement Voie RN05 /200 Logts Sociaux
P 02	Périphérie Sud-Est CEM 17 OCTOBRE 1961
P 03	Axe Cité 20 Aout 1955 et 8 Mai 1945
P 04	Périphérie Sud –Ouest RN05 Vers Aéroport
P 05	Raccordement Blv SAU10 à La RN05
Les Cités	
P 01	Aménagement Cité Amir Abd ELKADER 209 lots

P 02	Cité 282 Lots
P 03	Cité 109 Lots
P 04	Cité 506Lots
P 05	Cité 92 Lots
P 06	Cité 150 Lots
P 07	Cité 140 Lots
P 08	Cité 251 Lots
P 09	Groupement des coopérative SONELEC, POLICE, MILITAIRE, 43 lots
P 10	Jardins & Détente
Les Agglomérations secondaires	
P 01	Aménagement POS EL ANASSER
P 02	Aménagement TIMELOUKA
P 03	Aménagement AIN ZADA
P 04	Aménagement BOUHIRA
P 05	Aménagement AIN MESSAOUD

ANNEXE 06

LES LOIS

*Avant C.N.U.E.D 1992

- Loi n° **83-17 du 16/07/83** portant code des eaux
- Loi n° **84-12 du 23/06/84** portant régime des forêts
- Loi n° **90-08 de la 07/04/90** relative à la commune
- Loi n° **90-09 du 07/04/90** relative à la wilaya
- Loi n° **90-25 du 18/12/90** portant orientation foncière
- Loi n° **90-29 de la 01/12/90** relative à l'aménagement et l'urbanisme
- Loi n° **90-30 du 01/12/90** portant loi domaniale

*Après C.N.U.E.D 1992

Sommet de Rio de Janeiro 1992, une chaîne successive des lois dans le cadre du développement durable, il s'agit:

- Loi n° **01-19 du 12 Décembre 2001** relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets
- Création de l'agence nationale des déchets (décret exécutif n°2-175 du 20/05/02)
- Loi n° **01-20 du 12 Décembre 2001** relative à l'aménagement et au développement durable du territoire
- Loi n° **02-02 du 05 Février 2002** relative à la protection et la valorisation du littoral
- Loi n° **02-08 du 08 Mai 2002** relative aux conditions de création des villes nouvelles et leurs aménagements
- Loi n° **03-10 du 19 Juillet 2003** relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable
- Loi n° **04-03 du 30 Juin 2004** relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable
- Loi n° **04-05 du 14 Aout 2004** modifiant et complétant la loi n° **90-29 du 1er Décembre 1990** relative à l'aménagement et l'urbanisme,
- La loi n° **04-06 du 14 Août 2004** portant abrogation de certaines dispositions du décret législatif n° **94-07 du 18 mai 1994** relatif aux conditions de la production architecturale et à

l'exercice de la profession d'Architect Ces deux dernières lois sont inscrites dans le cadre de la prise en charge du phénomène de la croissance urbaine et les risques majeurs occasionnels, en introduisant la notion des risques naturels et technologiques dans les règles générales d'aménagement et d'urbanisme 11.

-Loi n°**04-09 du 14 Aout 2004** relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable

-Loi n° **04 -20 du 25 Décembre 04** relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable

-Loi n° **06-06 du 20 Février 2006** portant orientation de la ville

-Loi n° **07- 06 du 13 Mai 2007** relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts, qui a été adoptée par le Parlement et publiée sur le Journal officiel n°31 de 2007.

-Loi n° **08-15 du 20 Juillet 2008** portant mise en conformité des constructions en vue de leur achèvement. Cette loi a été récemment adoptée par le Parlement et appelée «déclaration de mise en conformité des constructions», son objectif est de mettre fin au désastre urbanistique causé par le phénomène des constructions inachevées qui porte préjudice à nos villes et villages.

Summary.

Urban space is a renewed interest in Algeria, through cities in search of projects completed. Build quality spaces currently a major issue in urban policies, especially as these developments will have a direct and lasting impact on the urban landscapes of tomorrow.

On the ground, a new action has emerged is the urban improvement, action by an official definition is "*requalification work of the built environment and rehabilitation of open spaces, as part of the transactions recorded in the program National absorption of urban development deficits*".

This action aims as the first under an intervention on the built environment of neighborhoods suffering from a lack of urban comfort, lack of animation and a degraded urban environment ... It is the same to enhance the identity and man's relationship with its immediate environment, a mental image that is expressed in his social life and where the significance of insecurity, underdevelopment and social inequity mark their presence. This is an upgrade of the urban fabric degraded in the goal of providing viabilities for all, a program that is supposed to take over the public space in its plural aspects.

Setif known in this context a certain excitement about these urban improvement programs, we are trying to bring in this paper, including the municipality of Ain Arnat to study the content and effectiveness.

Project ownership, project management, project management use, are the determinants of the implementation of these programs in a system of actors that we will contact one hand the planning instruments in force and Moreover the theory and practice of urban project.

Keywords: urban improvement, project owner, project management, project management use urban project.

الملخص.

إن الفضاء العمراني يستدعي اهتماما أكثر في الجزائر من خلال مدن عبارة عن ورشات في بحث عن إتمام.

إن تهيئة فضاءات ذات جودة يمثل حاليا تحديا أساسيا لسياسات التعمير ، حيث أن أشغال التهيئة سوف يكون لها تأثير و أهمية مباشرة و مستدامة على المنظر العمراني مستقبلا.

في الميدان عملية جديدة لاحت في الأفق ، أنه التحسين الحضري، عملية و حسب تعريف رسمي تمثل «أشغال إعادة تأهيل الاطار المعيشي و إعادة الاعتبار للفضاءات الحرة، في اطار عمليات مسجلة في البرنامج الوطني لامتنصاص العجز في التهيئة الحضرية»

كأول ميزة، تهدف هذه العملية الى التدخل في الاطار العمراني للاحياء التي تعاني من نقص في الراحة العمرانية، غياب الحركية و اطار معيشي متدني و متدهور.... انها تهدف كذلك لتقوية و تنمية شخصية و علاقة الانسان بمحيطه المباشر ، صورة عقلية تعبر عن الحياة الاجتماعية حيث اللأمان ، التخلف الاجتماعي و نقص الرتبة يسجلون حضورهم. انها عملية ترقية النسيج الحضري المتدهور من أجل منح التهيئة للجميع ، برنامج من المفروض أن ينكفل بالفضاء الحضري في كامل معانيه و صورته.

في هذا الإطار عرفت ولاية سطيف حركية وديناميكية فيما يخص برامج التحسين الحضري، والتي نحرص على التطرق اليها في هذه المذكرة، من خلال بلدية عين أرناط بهدف دراسة مضمونها وفعاليتها.

ملكية المشروع، الدراسة والتحكم في الاستعمال ستكون العوامل المقررة في تجسيد هذه البرامج من خلال نظام المتدخلين والفاعلين الذي سنقوم بتحليله وتقييمه من جهة بالنسبة لوسائل التعمير السارية ومن جهة أخر بالنسبة للجانب النظري والتجريبي للمشروع الحضري.

الكلمات المفتاحية.

التحسين الحضري، ملكية المشروع، التحكم في الدراسة ، التحكم في استعمال، المشروع الحضري.

Résumé.

L'espace urbain suscite un regain d'intérêt en Algérie, à travers des villes-chantiers en quête d'achèvement. Aménager des espaces de qualité représente actuellement un enjeu majeur dans les politiques urbaines, d'autant que ces aménagements auront un impact direct et durable sur les paysages urbains de demain.

Sur le terrain, une nouvelle action a fait son apparition, c'est l'amélioration urbaine, action qui selon une définition officielle vise « *des travaux de requalification du cadre bâti et de réhabilitation des espaces libres, dans le cadre des opérations inscrites au programme national d'absorption des déficits d'aménagement urbain* ».

Cette action ambitionne comme première vertu une intervention sur le cadre bâti des quartiers souffrant d'un manque de confort urbain, d'une absence d'animation et d'un cadre urbain dégradé,... Elle vise par la même à valoriser l'identité et la relation de l'homme avec son environnement immédiat, une image mentale qui s'exprime dans sa vie sociale et où la prégnance de l'insécurité, le sous-développement social et le manque d'équité marquent leur présence. C'est une mise à niveau des tissus urbains dégradés dans l'objectif d'offrir des viabilités pour tous, un programme qui est supposé prendre en charge l'espace public dans ses aspects pluriels.

La wilaya de Sétif a connu dans ce cadre une certaine effervescence concernant ces programmes d'amélioration urbaine, que nous tentons de rapporter dans ce mémoire, notamment pour la commune d'Ain Arnat, pour en étudier la teneur et l'efficacité.

Maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, maitrise d'usage seront les déterminants de la mise en œuvre de ces programmes dans un système d'acteurs que nous mettrons en rapport avec d'une part les instruments d'urbanisme en vigueur et d'autre part la théorie et la pratique du projet urbain.

Mots clés : amélioration urbaine, maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, maitrise d'usage, projet urbain.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ميزانية الدولة

التجهيز

وزارة السكن و العمران

دليل الأمر بالصرف الأولي

dm

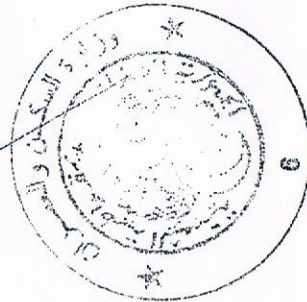
مستخرج أمر تفويض الإعتمادات

ملاحظات	مبلغ الإعتمادات	الباب	تاريخ الإصدار	تسيير	مستخرج رقم	الأمر رقم	دليل الأمر بالصرف الثانوي	تعيين الأمر بالصرف الثانوي
P.C.S.C NF	23 000 000,00	711	2013.05.06	2013	19	03	225.119	السيد مدير التعمير و البناء لولاية : سطيف

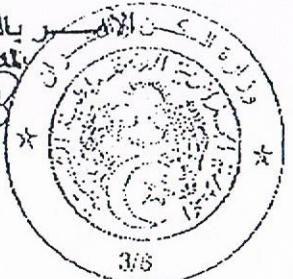
الأمر بالصرف الرئيسي

عن الوزير و بتفويض منه
مدير الإدارة العامة

منجني عبد الله

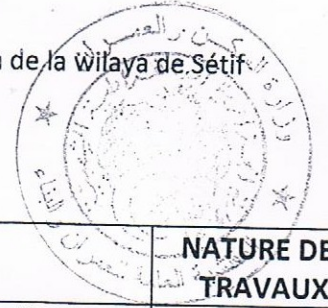


مستخرج أمر تفويض رخصة برنامج

عنوان العملية	أمر تفويض				العطفية رقم : 26.027.262.2.721 S.N.F					مبلغ المستخرج	تعيين الأمر بالصرف الثتوي
	تسيير	التاريخ	مستخرج رقم	أمر رقم	الرقم التسلسلي	الأمر بالصرف الثتوي	الفصل	الباب	طبيعة البرنامج		
التحسن الحضري عبر الولايات و الشبكات و الطرق المختلفة الأولية و الثتوية لمخططات شغل الأراضي الجديدة و امتصاص العجز المسجل في الطرق و الشبكات المختلفة (القطر الثتي)	2010	2010.06.07	01	21	26	225.119	2	721	S.N.F	871 500 000,00	السيد مدير التعمير و البناء لولاية : سطيف
<p>انجزت : 21 JUN 2010</p> <p>يقفل هذا المستخرج عند المبلغ : ثمان مائة و واحد و سبعون مليون و خمسة مائة الف دينار جزائري .</p>										<p>تفسييرة المراقب المالي</p> <p>رقم : 123</p> <p>في تاريخ : 2010.06.08</p>	
<p>بإذن وزير الأشغال و الصرف</p> <p>المفوض الفرعية للميزانية</p> <p>بإذن المصطفى بالنيابة</p> <p>ن. بوكفوف</p> 											

ملحق تابع للأمر رقم: 21 المورخ في 07 جوان 2010

Maitre d'ouvrage : Direction de l'Urbanisme et de la Construction de la Wilaya de Sétif
 Titre : Travaux d'amélioration urbaine.
 Intitulé : viabilisation de 22 sites.
 Autorisation de Programme : 683.000.000,00 DA

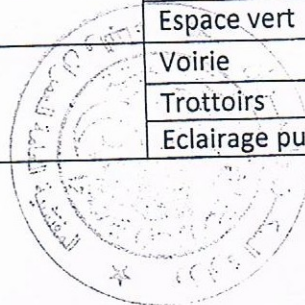


N°	DAIRA	COMMUNE	SITE	NATURE DES TRAVAUX	
1.	Sétif	Sétif	Aménagement ext projet 400 LSL la 2 ^{eme} tranche HIDHAB	Aménagement	
2.			Aménagement ext Lycée 800 place AIN TRICK	Trottoirs	
3.	Ain Arnat	Ain Arnat	Aménagement ext Lycée 800 place Ain Arnat	Aménagement	
4.	Ain Azel	Ain Azel	Cité 345 logts Ain Azel	Voirie	
5.			75 Lots Ain Azel	Voirie	
6.			200 lots Ain Azel	trottoirs	
			Voirie		
7.			Cité 188 Lots Ain Azel	trottoirs	
				Voirie	
				AEP	
8.			Centre Ain Lahdjar	éclairage public	
				espaces vert	
9.	Ain Lahdjar	311 Lots Ain Azel	Voirie		
			trottoirs		
10.	Ain Oulmène	Ain Oulmène	Axes 7 et 8 Ain Oulmene	Voirie	
11.			Axes 5,5A, 6 et 10 Ain Oulmene	trottoirs	
12.	Amoucha	Amoucha	Réalisation passage menant vers lycée base 06 Tizi Nbechar	Aménagement	
13.		Tizi Nbechar	Aménagement passage menant vers lycée base 06 Dalot	Aménagement	
14.	Bougaa	Bougaa	Amélioration urbaine Bougaa (03 imapcts) axe centre de la ville V1 et V2, site 07 : 39 logts marche hebdo	Voirie	
15.			tr toirs		
			Voirie		
16.			Amélioration urbaine Bougaa (08 imapcts) 90, 70 et 50 logts. Ain meddah 360 logts, 64 et 102 logts. 52 logts 5 juillet 30 logts evol. 300 et 250 logts ZHUN. 115 logts ben Khelif. 96 lots Laib.	trottoirs	
			17.	Amélioration urbaine Bougaa (03 imapcts) axe centre de la ville V1 et V2, site 07 : 30 logts marche hebdo	Eclairage public
18.			Amélioration urbaine Bougaa (08 imapcts) 90, 70 et 50 logts. Ain meddah 360 logts, 64 et 102 logts. 52 logts 5 juillet 30 logts evol. 300 et 250 logts ZHUN. 115 logts ben Khelif. 96 lots Laib.	Eclairage public	
			Amélioration urbaine Bougaa (13 imapcts) axe V1, axe V2, site 01 B70 et 50 logts. Ain meddah 360 logts, 64 et 102 logts. 52 logts 5 juillet 30 logts evol. 300 et 250 logts logts ZHUN. 115 logts ben Khelif. 96 lots laib. logts marche hebdo	AEP	
19.			Aménagement voirie école base 03 Bougaa	Aménagement entrée principale école base 03 Bougaa	Aménagement
21.			EL Eulma	EL Eulma	Cité Boukhabla
22.	Hammam Guergour	Hammam Guergour	Aménagement Ext lycée Draa Kebila - Hammam Guergour-	Voirie	
				trottoirs	

ملحق تابع للأمر رقم: 21 المورخ في 07 جوان 2011

Maitre d'ouvrage : Direction de l'Urbanisme et de la Construction de la wilaya de Sétif
 Titre : Travaux des VRD primaires et secondaires.
 Intitulé : viabilisation de 08 pos.
 Autorisation de Programme : 188.500.000,00 DA

LOCALISATION ET IDENTIFICATION (Caractéristiques)				
N°	DAIRA	COMMUNE	SITE	NATURE DES TRAVAUX
1.	Sétif	Sétif	POS Gasria	Voirie
				Trottoirs
				Assainissement
2.	Sétif	Sétif	POS PAN 15 AIN Trick	AEP
				Distribution d'énergie
				éclairage public
3.	Sétif	Sétif	Matérialisation de la voirie par des décapages POS Chouf Lekdad	Voirie
				Trottoirs
				Assainissement
4.	El Eulma	El Eulma	POS 1	AEP
				Distribution d'énergie
				éclairage public
5.	El Eulma	El Eulma	VRD P/S 200 LSP POS 1 El Eulma	Voirie
				Trottoirs
				Aménagement
6.	El Eulma	El Eulma	VRD P/S a proximité du CEM POS 1 El Eulma	Voirie
				Trottoirs
				Aménagement
7.	El Eulma	El Eulma	VRD P/S POS 1 El Eulma aménagement, espace vert	Espace vert
				Voirie
				Trottoirs
8.	Guedjel	Ouled Saber	POS 1	Aménagement
				Voirie
				Eclairage public



**LE WALI DE LA WILAYA DE SETIF
A MONSIEUR
LE DIRECTEUR DE L'URBANISME
ET DE LA CONSTRUCTION**

OBJET : A/S gestion des programmes d'amélioration urbaine pour 2010.

L'amélioration des conditions de vie des citoyens s'impose désormais, en action prioritaire des autorités locales étant un maillon fondamental de la stratégie de stabilité et quiétude des citoyens et de développement socio économique engagée par les pouvoirs publics.

Les résultats atteints depuis 2005, à la faveur des programmes d'amélioration urbaine et des importants investissements mobilisés, nous conduisent à œuvrer inlassablement pour conforter ces acquis et élargir le champ d'impacts vers toutes les zones du territoire de notre wilaya.

Pour ce faire et considérant ces impératifs et lourds défis qui nous attendent pour le prochain quinquennal et plus spécifiquement l'année 2010, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre toutes les dispositions en vue de cerner dans les plus fins détails, les « **impacts 2010** » tenant compte des orientations suivantes :

***pour ce qui est du PEC :**

-en premier ordre, la nécessité de parachever les actions engagées sur terrain ciblant l'atteinte d'un impact global et harmonieux; Un bilan physique et financier détaillé des programmes en cours/PEC est à élaborer dégageant le programme physique lancé et l'aspect financier notamment pour l'achever.

-comptabiliser les incidences financières de ces programmes pour assurer l'atteinte des objectifs ciblés et d'en garantir la couverture financière requise.

-consolider votre programme par des études fiables, globales et futuristes pour en conforter la planification de mise en œuvre et de son financement,



***pour ce qui est du programme 2010 :**

-poursuivre la stratégie de **mise à niveau et d'équilibre intercommunal** par une répartition des actions et définition des impacts tenant compte des niveaux d'urbanisation des communes, agglomérations et centres et surtout, de la nécessité d'achever l'en cours et d'en assurer l'harmonie et l'impact escompté.

-respecter la démarche définie jusque là particulièrement, par le traitement des **réseaux sous sol avant d'aborder toute action de surface,**

Partant de ces principes de base, vous êtes tenus de **me remettre pour appréciation et validation, avant la fin du mois d'octobre 2009,** le projet de programme d'amélioration urbaine pré retenu par le ministère des finances (travaux d'arbitrage) et évalué à hauteur de **420 milliards de centimes** en spécifiant :

01-volet parachèvement des programmes lancés sur terrain par commune et sites d'intervention, en situant l'enveloppe qui leur sont réservée; le volet assainissement des **créances et impayés** ne doit pas être occultée dans votre approche.

02-volet programme neuf 2010 identifiant les impacts nouveaux en sous sol et en surface selon une évaluation tenant compte de l'équation d'utilité et globalité des actions programmées et répondant à des impacts certains et tangibles en direction des citoyens.

Telles sont brièvement, les principales directives que je réitère pour stricte application; s'agissant d'un dossier pivot dont les retombées ne sont plus à démontrer et que nous devons absolument réussir.

LE WALI,



فورالدين بدوي

Copie pour information
A messieurs
Les chefs de daïra/tous
Le DPAT de wilaya
Le directeur de l'Hydraulique
Le Directeur des Travaux Publics



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة السكن و العمران
ديريّة التعمير و البناء
ولاية سطيف
سلطة التعمير

رقم العملية: **CF 5.721.3.262.119.08.01**
العنوان: التحسين الحضري عبر ولاية سطيف
(برنامج 2007)

موضوع العقد: دراسة المخطط المحلي للتحسين
الحضري (PLAU) لبلدية عين أرناط الشطر الشمالي
مكتب الدراسات: مكتب الدراسات المعمارية و العمرانية
"حزي بشير"
مبلغ العقد: **3.959.000.00** دج
الأجل: **03** أشهر

الرقم التسلسلي
سجل: **2009/6...**

أمر مصالحي لمكتب الدراسات
رقم **01** : لتبليغ العقد و البدء في الدراسة

تم التبليغ إلى مكتب الدراسات المعمارية و العمرانية
"حزي بشير" مقرها حي محمد بوضياف عين أرناط رقم **04**-سطيف
المصادقة بتاريخ: **11** أفريل **2009** من طرف السيد: مدير التعمير
و البناء لولاية سطيف على العقد المتعلق بالمشروع المذكور أعلاه و عليه
المطلوب من مكتب الدراسات البدء في الدراسة بمجرد تبليغ هذا الأمر المصلي

هذا الأمر المصلي مطابق للأصل مسجل تحت رقم **169** /...../ **2009**
يكون مسلم إلى السيد: حزي بشير الساكن بحي محمد بوضياف عين أرناط
رقم **04**-سطيف من قبل مصالحي

سطيف في **23** ماي **2009**

عن السيد: **مدير التعمير و البناء**

عبد الحفيظ والي



.....

رقم العملية: **CF 5.721.3.262.119.08.01**
العنوان: التحسين الحضري عبر ولاية سطيف
(برنامج 2007)

موضوع العقد: دراسة المخطط المحلي للتحسين
الحضري (PLAU) لبلدية عين أرناط الشطر الشمالي
مكتب الدراسات: مكتب الدراسات المعمارية و العمرانية
"حزي بشير"
مبلغ العقد: **3.959.000.00** دج
الأجل: **03** أشهر

وزارة السكن و العمران
ديريّة التعمير و البناء
ولاية سطيف
سلطة التعمير

تـبـلـيـغ

يوم.....الممضي أسفله السيد حزي بشير صرح بأنه إستلم نسخة مطابقة
للأمر المصلي بتاريخ.....المسجل تحت رقم **169** /...../ **2009**
.....سطيف في.....

المصادقة

(مخصص للمصلحة التعاقدية)

مقرر التسجيل: 08 / م. ت. ت. ع / ت. ت. ج / ب. ب. ج. 16 - 01 - 2008
رقم العملية: 01 . 08 . 119 . 262 . 2 . 721 . 5 . 24
عنوان العملية: التحسين الحضري عبر 15 بلدية بولاية سطيف (برنامج 2007)

(العقد)

الموضوع: دراسة المخطط المحلي للتحسين الحضري
(PLAU) لبلدية عين أرناط الشطر الشمالي.
الموقع: شمال مركز عين أرناط بلدية عين أرناط ولاية سطيف
المصلحة المتعاقدة: السيد والي ولاية سطيف ممثلا بالسيد مدير التعمير والبناء لولاية سطيف
المستشار الفني: مكتب الدراسات المعمارية والعمرانية حزي بشير
المبلغ: 3 959 000,00 دج.
مدة الدراسة: ثلاثة (03) أشهر.

المصادقة:

شاهد وصادق عليه

الرقم: 43

التاريخ: 11 أفريل 2009

عن الوالي وبتمريض منه
مدير التعمير والبناء
الإمضاء

عبد الحفيظ والي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DIRECTION DE L'URBANISME
ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA DE SETIF

OBJET : Plan Local d'Amélioration Urbaine (PLAU)

Ain Arnet – tranche nord -

CONTRAT : N° 43 du 11/04/2009

BET : Hazi Bachir

Procès - Verbal de Réception

L'an deux mille neuf et le vingt deux du mois de juillet ; il a été procédé à la réception du Plan Local d'Amélioration Urbaine (PLAU) de Ain Arnet – tranche nord - conformément au contrat N°43 du 11/04/2009

Le B.E.T

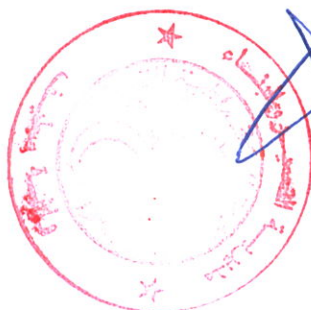


[Handwritten signature in blue ink]
تقى بن خليل

Service de l'Urbanisme



Le Directeur de l'Urbanisme et de la Construction

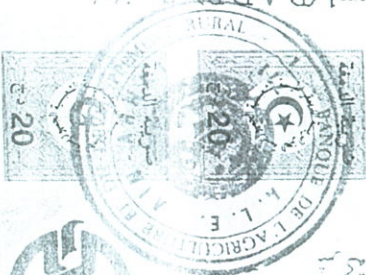


عبد الحفيظ والي

بنك الجزائر الوطني

Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R.), Société par action au capital de trente trois milliards de dinars (33.000.000.000 DA) ayant son siège social à Alger, sis 17 Boulevard Colonel AMROUCHE, créée par le décret N° 82-106 du 13 mars 1982.

AGENCE LOCAL D'EXPLOITATION DE SETIF 019



20

CAUTION DE BONNE EXECUTION

Nous soussignés, Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R.), Société par action au capital de trente trois milliards de dinars (33.000.000.000 DA) ayant son siège social à Alger, sis 17 Boulevard Colonel AMROUCHE, créée par le décret N° 82-106 du 13 mars 1982. Agréer d'office avec dispense de tout cautionnement pour garantir la bonne exécution résultant des marchés de l'état, des départements, des communes et l'établissement publics, en vertu du paragraphe 3 de l'article 3 du décret sus-visé.

Représentée par Monsieur TOURAH KAMEL ET Melle GHEZAL ASMA Directeur P/INTERIM de l'Agence de AIN ARNAT -711-, ayant pouvoirs nécessaires à l'effet de la présente. Déclarons nous porter caution personnelle et solidaire en faveur de M^{rs} HAZI BACHIR dont le siège est à : CITE MOHAMED BOUDIAF -AIN ARNET CP 19100, Inscrit au TABLEAU NATIONAL DES ARCHITECTES SOUS LE N°04572/19/03/L EN DATE DU 17/04/2003.

Pour le montant du cautionnement auquel ce dernier est assujéti, en qualité de titulaire d'une convention relatif à un marché N° 43/2009 approuve en date DU 11/04/2009 Passé avec la direction d'urbanisme et de construction DE LA W. DE SETTIF

Projet : étude du plan local de l'amélioration urbaine, de la commune de Ain Arnat, tranche nord.

Le montant total de la convention s'élève à la somme de DA : 3.959.000,00 (TROIS MILLION NEUF CENT CINQUANTE NEUF MILLE DINARS ALGERIENS).

La dite caution de bonne exécution s'élève à la somme de DA : DA : 197.950,00 (cent quatre vingt dix sept mille neuf cent cinquante dinars algériens).

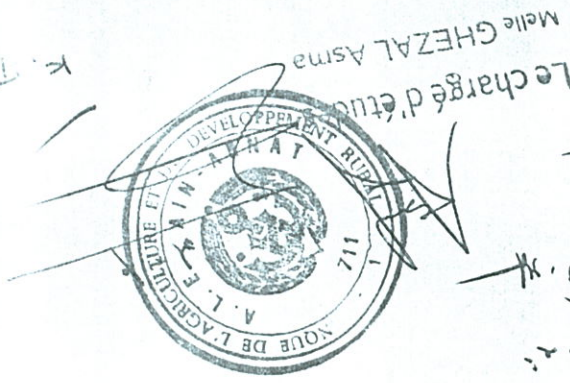
Conformément aux article 84,85,87 et 88 du décret exécutif 250/02 du 24/07/2002 modifié et completé par le décret présidentiel N° 03/301 DU 11/09/2003, et le décret présidentiel N° 08/338 du 26/10/2008 portant réglementation des marchés publics.

Nous nous engageons à effectuer sur ordre de versement de l'Administration contractante, sans pouvoir différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit jusqu'à concurrence de la somme ci-dessus, le versement des sommes dont le titulaire serait débiteur au titre du marché précité.

Cette caution de bonne exécution sera transformée après la réception provisoire des travaux en caution de garantie. La main levée de cette caution sera délivrée un mois après la réception définitive des travaux.

FAIT A AIN ARNAT LE : 17/12/2009

LE DIRECTEUR D'AGENCE P/INTERIM



Melle GHEZAL Asma
Le chargé d'étude
K. TOURAH

Handwritten notes and signatures in red and blue ink, including a large red stamp with Arabic text.